★ TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE — N° 9362

— JEUDI 20 FEVRIER 1975

MALGRÉ DES CONCESSIONS DE LA DIRECTION

Nouveaux débrayages chez Renault et menaces de lock-out

LIRE PAGE 40



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

1,20 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1 dir ; Tunisie 100 m. ; Allemagne, 1 DM ; Autriche, 7 sch. ; Belgique, 10 fr ; Canada, 50 c cts ; Danemark, 2,75 kr. ; Espagne, 18 pes ; Grande-Bretagne 14 p ; Grèce, 15 dr. ; Iran, 45 ris. ; Italie 250 l. ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 10 fr ; Norvège, 2,50 kr ; Pays-Bas, 0,85 fl. ; Portugal, 11 esc. ; Suède, 2 kr ; Suisse, 0,90 fr ; U.S.A., 60 cts ; Yougoslavie, 8 n. din.

Tarif des abonnements page 29

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 65572
Tél. : 770-91-29

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

M. VORSTER et l'Afrique noire

M. Vorster, premier ministre sud-africain, multiplie les initiatives destinées à tirer son pays de l'isolement diplomatique dans lequel voudraient le confiner la majorité des Etats d'Afrique noire.

A quelques jours d'intervalle, une mission centrafricaine était reçue à Pretoria, tandis que M. Vorster se rendait à Monrovia pour y rencontrer le président du Libéria. Ces deux démarches font partie d'un vaste plan d'ensemble de M. Vorster pour débloquer une situation stratégique dont les données ont été transformées par la décolonisation de l'Afrique portugaise.

L'action de Pretoria s'inscrit dans la continuité d'une politique qui a déjà conduit M. Vorster à dialoguer tant avec M. Houphouët-Boigny, qu'il aurait rencontré en compagnie du président Senghor en septembre dernier, qu'avec les présidents Kaunda de Zambie et Nyerere de Tanzanie. On sait d'autre part que le premier ministre sud-africain, qui a annoncé le rappel de ses forces de police de Rhodésie, a joué un rôle considérable dans l'ouverture et la poursuite des négociations entre le premier ministre de Salisbury, M. Ian Smith, et les nationalistes africains de ce bastion de la suprématie blanche.

Certes, les Sud-Africains sont disposés à faire de larges concessions. A en croire le « Times » de Londres, M. Vorster aurait laissé entendre au président du Libéria que la décolonisation de la Namibie, ancienne colonie allemande du Sud-Ouest-Africain, administrée comme partie intégrante du territoire sud-africain, pourrait être accélérée. Enfin, il est de plus en plus question, à Pretoria, d'accorder à la population métisse une représentation au Parlement du Cap.

Tandis que la puissance militaire sud-africaine continue d'impressionner les plus modérés des dirigeants d'Afrique noire, l'étendue des ressources financières sud-africaines séduit un nombre croissant d'entre eux. La délégation centrafricaine, qui s'est rendue au début du mois à Pretoria, est revenue avec une promesse de financement pour un important complexe touristique à Bangui.

Mais M. Vorster doit compter avec l'hostilité, apparemment irréversible, de la majorité des Etats de l'O.U.A. « El Moudjahid » vient de lancer une mise en garde. Le journal algérien se demande si le temps de la concertation, dont le cadre adéquat, en de pareils cas, est fourni par l'O.U.A., est révolu. « Que devient cette solidarité, écrit-il, qui a déjà fait échec au régime colonialiste et fasciste de Caetano ? »

Le premier ministre sud-africain doit également tenir compte de la détermination des dirigeants des mouvements de libération, qu'il s'agisse de ceux de la Namibie, de la Rhodésie ou même de la République Sud-Africaine. Tous ces adversaires réclament avec intransigeance l'élimination de l'apartheid. Or, sur ce point précis, M. Vorster est ses amis n'ont encore pris que de timides initiatives, estimées jusqu'à présent tout à fait insuffisantes. C'est pourtant de sa réussite sur le front intérieur que dépend le succès des manœuvres qu'il a engagées tant à ses frontières que sur le reste du continent africain.

Le mécontentement des pêcheurs

PLUSIEURS PORTS BRETONS BLOQUÉS PAR LES CHALUTIERS

(Lire nos informations page 35.)

APRÈS SA RENCONTRE AVEC M. GISCARD D'ESTAING

M. Kissinger relève de « bons progrès » dans la préparation de la conférence sur l'énergie

M. Kissinger n'a pas encore donné publiquement son « feu vert » pour une réunion préparatoire, en mars, de la conférence internationale sur l'énergie, mais il estime que « de bons progrès » *ont été faits dans cette voie. Telle est la conclusion que l'on peut tirer des propos évasifs tenus à la presse par le secrétaire d'Etat après son « petit déjeuner de travail », ce mercredi matin 19 février, avec M. Giscard d'Estaing. Dans les milieux français, on estime cependant que l'acceptation définitive des Etats-Unis ne fait pas de doute.*

M. Sauvagnargues et l'ambassadeur des Etats-Unis, M. Rush, ont participé à la réunion de l'Elysée, qui a duré une heure vingt.

Le secrétaire d'Etat a visité l'exposition Jefferson-Franklin au Grand Palais avant de partir pour les Etats-Unis.

Arrivé mardi en fin d'après-midi à Paris, venant de Londres via Zurich (où il avait rencontré le chah d'Iran), M. Kissinger s'était entretenu avec le ministre irlandais des affaires étrangères, M. Fitzgerald, président en exercice du Conseil de la Communauté européenne, et avait eu une conversation de trois heures quarante à l'occasion d'un dîner avec M. Sauvagnargues.

Pour sa part, le chah, à l'issue de sa rencontre, mardi à Zurich, avec M. Kissinger, a réaffirmé ses positions au cours d'une conférence de presse : la politique pétrolière de l'Iran est de caractère commercial, ce qui exclut le boycottage de tel ou tel pays (notamment Israël) ; le pouvoir d'achat des revenus pétroliers doit être maintenu.

A l'Elysée, comme au Quai d'Orsay, les sujets suivants ont été abordés.

● ENERGIE. — La préparation de la conférence sur l'énergie a été le principal sujet de discussion du secrétaire d'Etat avec les dirigeants français. M. Kissinger a dit, mardi soir, en quittant le Quai d'Orsay : « *La France a joué un rôle utile dans la crise de l'énergie et a poursuivi une politique active au Proche-Orient. Nous avons profité de ses « avis ».*

M. Sauvagnargues, à qui l'on demandait si M. Kissinger « *acceptait* » la conférence préparatoire projetée pour la seconde quinzaine de mars, a répondu : « *Accepté, c'est beaucoup dire, mais on évolue dans ce sens.* »

Après le petit déjeuner de l'Elysée, le secrétaire d'Etat lui-même, à qui on demandait si les Etats-Unis participeraient à la conférence préparatoire, a répondu : « *De bons progrès ont été faits dans cette direction.* » La discussion, a-t-il dit encore, s'est déroulée « *dans l'esprit de la Martinique, c'est-à-dire dans un esprit de coopération, de franchise et d'amitié* ».

M. Sauvagnargues, commentant les entretiens de ce mercredi, a parlé dans le même sens : « *Nous continuons*, a-t-il dit, *à faire de très bons progrès dans la direction que nous sommes convenus d'adopter ensemble.* »

Dans les milieux proches de l'Elysée, on ne s'alarme pas des réticences que semblent indiquer les propos publics de M. Kissinger. Ils seraient motivés, pense-t-on, par des raisons techniques : les Etats-Unis ne voudraient pas donner leur accord formel à la proposition française avant que la décision soit prise par les instances dirigeantes de l'Agence internationale de l'énergie (à laquelle la France ne participe pas) et qui ne se réuniront qu'au début de mars.

Il semble que les points suivants ont été plus particulièrement discutés :

a) *Participants.* — Il se confirme que la liste des participants proposée par le ministre saoudien Yamani est agréée par tous (*le Monde* du 18 février). L'Agence internationale de l'énergie sera-t-elle invitée ? C'est, répond M. Sauvagnargues, « *un problème psychologique* ». La liste définitive en tout cas sera fixée par la conférence préparatoire elle-même.

b) *Ordre du jour.* — Il sera fixé aussi par la conférence préparatoire. Entre la position américaine (ordre du jour limité au pétrole) et celle de l'Algérie, entre autres (ordre du jour étendu à toutes les matières premières importantes), la France a une position intermédiaire : priorité au pétrole, mais, dans une seconde phase, discussion étendue aux autres produits de base.

c) *Ressources nouvelles.* — M. Kissinger tient pour essentiel que les consommateurs se présentent à la conférence préparatoire en ayant convaincu leurs partenaires qu'ils sont décidés à développer les ressources énergétiques nouvelles. Paris serait acquis à cette idée. La suggestion de M. Kissinger de fixer à cette fin un prix-plancher pour le pétrole aurait été assez longuement évoqué mardi soir.

MAURICE DELARUE.

(Lire la suite page 3.)

AU CONSEIL DES MINISTRES

La réforme du divorce s'accompagnerait de mesures touchant l'attribution des pensions alimentaires

Des décisions d'une grande ampleur concernant le divorce sont attendues à l'issue du conseil des ministres de ce mercredi 19 février, qui doit examiner le projet de réforme. En effet, depuis la présentation de l'avant-projet de loi du ministre de la justice, d'importantes modifications sont intervenues, qui concernent notamment l'attribution des pensions alimentaires.

Leur versement sera toujours possible, du moment que celui qui le demande n'est pas jugé entièrement responsable du divorce [torts exclusifs]. On s'attend, de plus, que le président de la République se prononce en faveur d'un fonds national des pensions alimentaires, destiné à mettre fin au niveau élevé des défauts de versement.

Rappelons, d'autre part, que le projet prévoit *trois catégories* de divorce : sur accord des époux, pour rupture déjà consommée de la vie commune, et enfin pour les causes traditionnelles de la loi Naquet de 1884. C'est notamment ce dernier point qui fait dire à l'Association nationale des avocats de France — près de trois mille membres — que le projet est « une réforme manquée ».

Pour la réforme du divorce, c'est maintenant, comme disent les athlètes, la dernière ligne droite. Le conseil des ministres examine un projet de loi dont le principe était voulu par le plus grand nombre, et qui avait fait l'objet d'une première mouture élaborée par le ministère de la justice (*le Monde* du 4 janvier).

Mais, depuis lors, de nombreuses négociations interministérielles ont eu lieu au cours desquelles le secrétariat d'Etat à la condition féminine sut utilement se faire entendre et d'importantes modifications ont été apportées à l'avant-projet initial.

Celui-ci est, d'abord, simplifié en ce qui concerne les causes de divorce, ces dernières de quatre sont passées à trois, deux d'entre elles étaient groupées dans une même section intitulée « *divorce sur accord des époux* ». Cet accord peut revêtir deux formes : d'une part, le divorce « *sur demande acceptée par l'autre conjoint* », appellation nouvelle et plus heureuse de l'ancien « *divorce sur double déclaration* » prévu par l'avant-projet. C'est celui qui résulte d' « *un ensemble de faits procédant indivisiblement de l'un ou de l'autre* (époux) *qui leur rendent intolérable le maintien de la vie commune. Si l'autre époux reconnaît que les faits sont exacts et ne permettent pas le maintien de la vie commune, le divorce est prononcé aux torts partagés* » (art. 242).

L'autre forme de divorce par accord des époux *est celui de la « requête conjointe »* — c'est-à-dire le consentement mutuel.

PHILIPPE BOUCHER.

(Lire la suite page 11.)

LA CONTROVERSE P.C.-P.S.

Le comité de liaison de la gauche va se réunir

Les représentants des partis signataires du programme commun, MM. Paul Laurent (P.C.), Pierre Beregovoy (P.S.), François Loncle (radicaux de gauche) devaient se rencontrer mercredi 19 février pour organiser la prochaine réunion du comité de liaison de la gauche. Ces signes de rapprochement se manifestent au moment où un sondage révèle une baisse de popularité de M. Mitterrand, principalement dans l'électorat communiste.

Ces retrouvailles ne signifient pas que la polémique entre communistes et socialistes est terminée. La querelle a perdu de son intensité quotidienne, mais reste présente en arrière-plan. Ainsi, dans *l'Humanité*, M. René Andrieu se fonde sur les récentes prises de position de M. Caillavet, vice-président du Mouvement des radicaux de gauche, pour estimer que les communistes ont raison de demander à leurs partenaires que « la clarté soit faite sur *l'objectif* et sur les alliances ».

Cette campagne commence à faire concrètement sentir ses effets. Un sondage de la SOFRES, effectué entre le 8 et le 11 février et publié par *le Figaro*, fait état du recul de popularité de M. Mitterrand. Les personnes interrogées étaient invitées à choisir parmi les principales personnalités de la majorité et de l'opposition celles auxquelles elles souhaitaient voir jouer un rôle important dans l'avenir. M. Mitterrand recueille en février 47 % des suffrages au lieu de 55 % en janvier. Ce recul est dû surtout — et c'est l'intérêt majeur du sondage — aux électeurs *communistes qui sont désormais* plus réservés à son égard : la proportion de ceux qui souhaitent lui voir jouer un rôle plus important passe de 83 % à 65 %.

Ces indications montrent que la pression exercée par les communistes a atteint plusieurs de ses objectifs. La popularité *acquise au cours des campagnes* présidentielles de 1965 et 1974 auprès des électeurs communistes se trouve nettement réduite. Pour en arriver là, les dirigeants du P.C. n'ont pas hésité à mettre personnellement en cause le leader socialiste et lui ont contesté le titre, qu'il ne revendique pas, de *chef* de l'opposition de gauche. Les attaques plus virulentes encore de M. Marchais — qui reprochait à M. Mitterrand d'être « *de plus en plus sûr de lui et dominateur* » — ne sont venues que trop tard, le 10 février, pour influencer en profondeur l'opinion des personnes sondées. Cela explique sans doute que l'audience du secrétaire général du P.C.F. ait pu si aisément progresser chez les électeurs socialistes, mais cette progression prouve elle-même que la campagne communiste mord sur l'électorat du P.S. après avoir suscité des divergences d'appréciation à l'intérieur de ce parti.

Les *dirigeants* du P.C. font d'une pierre deux coups : ils limitent l'audience de l'ancien candidat de l'union de la gauche sur leurs troupes et ébranlent le facteur de cohésion qu'il représente pour le P.S. Leur véritable objectif ne sera atteint que lorsque des résultats électoraux *traduiront* un « rééquilibrage de la gauche à leur profit ». En attendant — et les dirigeants communistes le reconnaissent volontiers, — la gauche n'aurait plus, dès le premier tour, de candidat commun pour une éventuelle élection présidentielle.

ANDRÉ LAURENS.

A Miquelon, léthargique et inquiète les pêcheurs sont devenus fonctionnaires

Destinées à rechercher des solutions aux difficultés de Saint-Pierre-et-Miquelon, les négociations entre M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, et les représentants de l'archipel ont commencé mardi 18 février à Paris et se poursuivront jusqu'à vendredi.

La délégation du conseil général, qui a « suspendu » sa démission en date du 26 janvier, est conduite par son président, le sénateur Albert Pen (socialiste), maire de Saint-Pierre. MM. Frédéric Gabriel, député (apparenté républicain indépendant), Georges Poulet, conseiller économique et social, et Jean Cluchard, gouverneur du territoire, participent également aux pourparlers.

A *l'issue de la première réunion,* M. Stirn a annoncé qu'il était « impossible » de changer le gouverneur, comme le réclament les élus. En revanche, il a accepté le rapatriement de trente des soixante gendarmes envoyés le mois dernier à Saint-Pierre afin de « garantir l'ordre public ». Il a été décidé d'allonger la piste aérienne pour permettre aux turboréacteurs de se poser. D'autre part, grâce à l'assouplissement des règles sanitaires imposées par les Etats-Unis à l'importation des bovins, une seconde « quarantaine » sera instituée à Miquelon. Les recettes du territoire s'en trouveront doublées.

De notre envoyé spécial DOMINIQUE POUCHIN

Miquelon. — Planté sur un champ de neige, bordé par le rivage, le village, vu du ciel, ressemble au décor mort d'un western. Là vivent les « *Indiens* », selon l'expression employée par les habitants de Saint-Pierre quand ils parlent des Miquelonnais (1). A l'écart des toits, la piste n'est qu'un trait gris et maigre, comme une coupure mal soignée au bout du petit doigt. Il faut un peu de *souplesse* et beaucoup d'habitude pour poser le « *pipper Apache* » — hasard ou dérision ? — qui relie — en cas de beau temps — Saint-Pierre, chef-lieu de canton, à sa « province » du Nord.

Ce dimanche, vers midi, les deux rues droites et parallèles sont désertes. La grand-messe est finie. Les habitants sont rentrés se chauffer chez eux, laissant les chiens courir dehors. De chaque côté de la rue, des rideaux s'écartent : des visages regardent, surpris, l'étranger qui passe au milieu de l'hiver. On n'entend que la brise et parfois le grincement d'une porte à tambour ou le claquement d'une corde sur un mât sans drapeau. Un traîneau passe, attelé à un cheval court sur pattes, crinière hirsute comme celle de ses frères sauvages qui se mêlent aux chevreuils sur la rocaille sévère et nue de cette île pelée.

Miquelon hiberne. Et bientôt, quand viendra l'été frileux, avec ses brumes boréales, Miquelon... somnolera. C'est la « ronflette », disait Mᵉ Albert Pen, sénateur socialiste du territoire. La pique a plutôt déplu dans le village, où le maire de Saint-Pierre compte sans doute moins d'amis que dans son fief. Peut-être un peu vexante, elle traduit pourtant bien la léthargie des lieux. Mais Miquelon assoupie n'est, à entendre certains, que l'image inquiétante d'un mal qui menace pour demain l'archipel tout entier. Le sénateur *lui-même* semble l'avoir pressenti en critiquant, voilà deux ans, une « *politique qui mène à un lente mais sûr avachissement* ».

Le pétrole qui augmente, le dollar qui baisse, le chômage qui pointe, l'inflation, la « crise » : comme on dit, n'épargne pas, on *s'en doute, un territoire bien mal* armé pour y faire face. Cela a déjà donné au député de la circonscription, M. Frédéric Gabriel (apparenté R.I.) — que d'aucuns s'étonnent de n'avoir point vu ces derniers jours, — l'occasion de discours balancés.

(Lire la suite page 7.)

(1) Les Miquelonnais auraient, dit-on, mêlé leur sang à celui d'Indiens Micmacs venus des îles du Cap-Breton.

AU JOUR LE JOUR

Le désert

Beaucoup de commentateurs ont interprété la décision de M. Chaban-Delmas de prendre ses distances avec les instances dirigeantes de l'U.D.R comme le début d'une traversée du désert.

C'est une étrange métaphore que ce désert qui revient périodiquement dans notre vie politique. Il n'est pourtant pas besoin d'aller si loin pour rencontrer des chameaux ou des cactus ou même pour récolter des dattes.

On se demande même si ce n'est pas à l'U.D.R. que M. Chaban-Delmas trouverait le vrai désert. Depuis la mort du général rien ne s'applique mieux à elle que la parole du poète : un seul être lui manque et tout est dépeuplé.

ROBERT ESCARPIT.

AU BRITISH MUSEUM DE LONDRES

Dessins de Michel-Ange

La Grande-Bretagne est un réservoir à peu près inépuisable d'art ancien. Au temps du prodigieux empire mondial, l'accumulation des peintures et dessins a été si bien conduite que l'on peut *aujourd'hui sur les seules réserves* nationales organiser pour certains thèmes privilégiés des manifestations qui seraient impossibles ailleurs. C'est le cas pour Michel-Ange.

Il a bien fallu le reconnaître : la seule célébration digne d'intérêt pour le cinquième centenaire ne pouvait guère être que la réunion des dessins de Windsor, d'Oxford et du British Museum, et « d'autres collections britanniques », soit cent quatre-vingts pièces environ, auxquelles, pour faire bonne mesure, a été adjointe une merveilleuse sanguine prêtée *par le Met de New-York. Cette* annexion a pu faire sourire, mais l'ampleur du fonds acquis pour le roi George III en Italie à la fin du dix-huitième siècle, le haut niveau de celui que constitua le portraitiste officiel Th. Lawrence en France sous le Premier Empire, laissent un peu rêveur.

(Lire page 17 l'article d'André CHASTEL.)

ASIE

Malaisie

Le P. C. maoïste, les «traitres» et la «marche vers le Sud»

Une cinquantaine de maquisards communistes ont fait dérailler un train près de la frontière thaïlandaise, lundi 17 février. Environ mille huit cents guérilléros seraient retranchés dans la jungle de cette région. Cet attentat intervient à un moment où la polémique s'amplifie entre factions maoïstes à propos de la situation dans cette région-clé et de la stratégie à suivre.

Alors que le premier ambassadeur de Pékin à Kuala-Lumpur vient de prendre ses fonctions, la lutte fait rage entre deux factions clandestines se réclamant toutes deux de la révolution malaisienne et de la pensée maoïste. La faction dissidente ne disposant pas, comme l'autre, d'un émetteur radio installé à l'étranger (sans doute en Chine), il convient, faute de mieux, de s'en remettre aux sources du P.C. «officiel» pour avoir une idée — partielle et partiale — de l'étendue du conflit.

La querelle — qui ne peut que conforter le gouvernement — est apparemment ancienne. Elle porte sur la stratégie politico-militaire. Au début de 1970, un groupe «antiparti» aurait pris position contre les directives de Chin Peng, le vieux «patron» marxiste, selon lequel *«les campagnes doivent assiéger les villes»*. Chin Peng ordonna en conséquence une « *marche vers le Sud* » : des unités de choc devaient attaquer à partir des zones de la frontières thaïlando-malaisienne, traditionnellement agitées. Ses adversaires refusèrent d'obtempérer et, depuis cinq ans, *«ils n'ont cessé de développer leurs activités contre-révolutionnaires»*. Apparemment puissants, ils n'hésitent pas à *«s'attaquer au comité central»*. Dernier en date de leurs «méfaits» : le 22 octobre 1974 (ainsi que le gouvernement de Kuala-Lumpur l'avait d'ailleurs révélé), ils ont cherché à *«jeter la confusion dans les organisations de masse révolutionnaires clandestines dans tout le pays, afin d'isoler les unités de choc de notre armée dans leur marche vers le Sud, et de harceler ces unités qui tentaient de regagner nos bases»*. Ce jour-là, *«dans la seconde zone, une poignée d'agents ennemis de la 12e division»* distribuèrent des textes imprimés qui jetaient le doute sur les arguments de Chin Peng : la lutte armée pouvait-elle l'emporter ? Les campagnes allaient-elles vraiment encercler les villes ? De plus, ils *«brandissent le drapeau rouge pour s'opposer en drapeau rouge»* et se réclament du marxisme-léninisme et de la pensée de Mao Tse-toung pour *«tromper le peuple»*.

L'affaire est sans doute grave. Justifierait-elle, s'il en allait autrement, les très longs documents désormais lus à la radio du P.C. maoïste « orthodoxe » ? Les dissidents n'ont-ils pas *«mis sur pied leur propre comité central fantoche, leur propre armée et leur propre ligue»* ? C'est apparemment dans l'Etat du Selangor (où est située la capitale) que la crise est le plus aiguë : la Ligue pour la libération du Selangor aurait établi des liens avec la 12e division dans la seconde zone, et se serait rebaptisée Ligue pour la libération du peuple de Malaisie, lorsque la 12e division en question changea son nom en « P.C. malaisien marxiste-léniniste ». S'agit-il donc seulement d' « *une poignée* » de « *traitres* » ?

En tout cas, le 1er février, à l'occasion du vingt-sixième anniversaire de la fondation de l'armée nationale de libération, le P.C. maoïste a jugé utile de lancer un vibrant appel à la discipline, rappelant à la fois les citations adéquates de Mao Tse-toung et les directives fondamentales de Chin Peng : le parti, fut-il dit en substance, a traversé plusieurs crises, a eu affaire à des renégats, mais rien n'a pu entraver son expansion. La thèse de la *«marche vers le Sud»* a, une fois encore, été exposée, comme ont été répétés les principes définis dans « *les nouveaux statuts du 30 avril 1972* » : le parti commande à l'armée, aux organisations de masse, et aucune activité fractionniste n'est permise.

Le P.C. reconnaît que la lutte est dure, longue et complexe. Mais il se borne, du moins dans les documents diffusés, à reprendre de vieux et vagues slogans. Négligerait-il — ce qui paraît peu probable — les phénomènes nouvellement apparus en Malaisie : l'arrivée massive de capitaux étrangers, la recherche pétrolière, la formation dans les villes d'un jeune prolétariat ouvrier travaillant pour les firmes multinationales, l'émergence d'un mouvement étudiant, certaines difficultés rencontrées par le pouvoir fédéral dans les Etats bornéans ?

La « *marche vers le Sud* » est une notion qui demanderait à être quelque peu affinée.

JACQUES DECORNOY.

Corée du Sud

RÉCEMMENT LIBÉRÉS

Des prisonniers politiques relatent les tortures qu'ils ont subies

Plusieurs des prisonniers politiques qui viennent d'être libérés en Corée du Sud dans le cadre des mesures de clémence décidées par le président Park Chung Hee après son succès au référendum du 12 février ont fait le récit des tortures dont ils ont été victimes pendant leur détention.

M. Na Byung Sik, étudiant, arrêté le 6 avril 1974, condamné à mort le 13 juillet par un tribunal militaire, et dont la peine avait ensuite été commuée, a déclaré au correspondant du *Times* qu'il avait été pendu par les pieds tandis qu'on lui injectait de l'eau dans les narines, puis qu'on lui infligeait des décharges électriques.

Un autre étudiant, M. Kim Chung Gil, rapporte qu'il fut battu sur la plante des pieds et soumis également aux supplices de l'eau et de l'électricité, jusqu'à ce qu'il consente à écrire « *Vive Kim Il Sung* » (nom du président communiste nord-coréen) de manière à pouvoir être formellement inculpé.

La plupart des prisonniers accusent les services de la CIA sud-coréenne. L'un d'eux rapporte que ses gardiens tentèrent de l'empêcher de dormir pendant quinze jours. Certains de ces récits ont été reproduits le 17 février en première page par le journal de Séoul *Dong a Ilbo*, quotidien libéral que le régime du président Park s'efforce depuis plusieurs mois d'étouffer en le privant de publicité (*le Monde* du 29 janvier 1975).

Le professeur Kim Dong Gil, arrêté le 20 avril 1974, et condamné le 12 août à quinze ans de prison, rapporte que, pour sa part, il ne fut pas torturé. Contraint de signer une confession « *fausse à 80 %* », il explique qu'il y consentit car son expérience de la CIA suffisait à le convaincre que, de toute manière, il serait condamné. « *Il n'y a pas le choix*, lui expliqua d'ailleurs l'homme qui l'interrogeait. *Nous avons l'ordre d'en haut de l'obtenir* (votre confession). »

Inde

Prochaine visite du ministre soviétique de la défense

L'Inde et l'Union soviétique ont signé, mardi 18 février, un accord de coopération portant sur la recherche scientifique. Des experts soviétiques seront associés à des recherches en matière de géologie et de géothermie. Ces recherches, qui seront faites également au large des côtes occidentales de l'Inde, pourraient fournir des indications sur d'éventuelles ressources pétrolières. La coopération technique entre l'Inde — qui cherche intensément à accroître sa production d'hydrocarbures — et l'U.R.S.S. est déjà importante dans le domaine pétrolier.

D'autre part, le premier satellite de fabrication indienne sera placé sur orbite, en juillet prochain, à l'aide d'une fusée porteuse soviétique.

On confirme enfin à New-Delhi, la visite, du 24 au 27 février, du maréchal Gretchko, ministre soviétique de la défense. Cette visite est d'autant plus significative qu'elle a lieu alors que Washington vient d'indiquer qu'il envisageait de reprendre les livraisons d'armes au Pakistan. Le gouvernement indien a mis les Etats-Unis en garde contre la reprise de ces livraisons, *qui ne pourraient que compromettre la paix et la normalisation des relations* » entre Islamabad et New-Delhi. Le ministre indien des affaires étrangères, M. Chavan, a indiqué qu'il pourrait annuler la visite qu'il doit faire, en mars prochain, à Washington. — *(A.F.P., U.P.I., Tass.)*

AMÉRIQUES

Etats-Unis

Assouplissement des restrictions de déplacement des représentants cubains à l'ONU

Washington (*A.F.P.*). — Le gouvernement américain a décidé d'assouplir les restrictions concernant les déplacements des représentants de Cuba aux Nations unies. Ceux-ci pourront désormais se déplacer librement dans un périmètre dont la limite est portée de 25 à 250 milles (400 kilomètres environ) autour de New-York. On laisse entendre que cette décision est destinée à permettre notamment aux diplomates cubains résidant à New-York de se rendre à Washington.

Toutefois, on déclarait mardi dans les milieux officiels américains que la normalisation des relations entre les Etats-Unis et Cuba ne devait pas être envisagée dans un avenir proche. Le gouvernement américain laisse entendre qu' *«il n'a rien à gagner»* à renouer avec Cuba. Il souhaite en fait ménager, estiment les observateurs, certains de ses alliés d'Amérique latine et une partie importante de l'opinion américaine et du Congrès qui demeurent hostiles à toute entente avec le régime castriste. Washington reconnaît cependant que la propagande anti-américaine a nettement diminué à Cuba pendant ces derniers mois et se déclare « *ouvert* » à tout geste de conciliation des dirigeants cubains.

Cuba

LE GOUVERNEMENT ADOPTE UN NOUVEAU CODE DE LA FAMILLE

La Havane (*Reuter*). — Le gouvernement cubain a approuvé, le lundi 17 février, un *«code de la famille»*, destiné à remplacer une série de lois datant de l'époque coloniale. La nouvelle législation, qui entrera en vigueur le 8 mars prochain, lors de la Journée internationale de la jeunesse, vise, entre autres, à instaurer une complète égalité des sexes. Les Cubains auront désormais l'obligation de partager toutes les tâches domestiques avec leurs épouses.

Au cours des nombreuses discussions qui ont précédé l'approbation de ce code, la majorité des personnes consultées ont rejeté une des propositions qui visait à abaisser, pour les jeunes filles, à douze ans l'âge requis pour se marier, *«dans des circonstances exceptionnelles»* que le code n'énumère pas. Selon la presse locale, la population dans son ensemble estime que douze ans, « *c'est vraiment trop jeune* ». Le gouvernement a donc amendé le texte original et porté cette limite d'âge à quatorze ans. Dans des conditions normales, l'âge minimum requis pour se marier est abaissé à seize ans pour les femmes et à dix-huit ans pour les hommes.

Les textes du projet ont été débattus par plusieurs millions de personnes au cours de réunions convoquées par les organisations de masse. Il s'agit, de la part des autorités, d'une tentative pour faire de chaque Cubain un «législateur» et assurer au maximum la diffusion des lois.

Mexique

OUVERTURE DE LA COMMISSION INTERNATIONALE SUR LES CRIMES DE LA JUNTE CHILIENNE

Mexique (A.F.P.). — Le président mexicain Luis Echeverria a ouvert le mardi 18 février, à Mexico, la troisième session de la commission internationale d'investigation sur les crimes de la junte militaire chilienne, en affirmant que l'Amérique latine ne pouvait plus rester sans réaction devant des situations comme celle qui a provoqué la chute du régime de M. Allende et devant les « ingérences étrangères ».

En présence de quatre mille personnes, le chef de l'Etat a demandé aux cent trente-trois membres de la commission de rassembler « une information irréfutable capable de revitaliser la lutte pour le respect d'un ordre juridique fondé sur la garantie de la liberté et l'autodétermination de la société ».

Les orateurs suivants, comme M. Clodomiro Almeyda, ancien ministre chilien des affaires étrangères, ou M. Armando Uribe, ancien ambassadeur en Chine, ont repris les mêmes thèmes que le président mexicain, mais ont surtout mis l'accent sur l'intervention américaine au Chili.

M. Uribe, notamment, a accusé M. Henry Kissinger et M. Richard Helms, ancien directeur de la C.I.A., de n'avoir pas dit la vérité devant la commission américaine d'enquête sur la participation de l'agence au coup d'Etat de 1973. La veuve du président Allende, d'anciens ministres chiliens et des représentants de nombreux pays assistaient à cette session.

Brésil

L'Église catholique va demander l'amnistie des prisonniers politiques

De notre correspondant

Rio-de-Janeiro. — Le secrétaire général de la Conférence nationale des évêques brésiliens (C.N.B.B.), Dom Ivo Lorscheider, a annoncé que l'Eglise catholique brésilienne ferait une demande d'amnistie en faveur des prisonniers politiques. Cette initiative, a-t-il affirmé, est conforme aux directives du Vatican, qui a fait de 1975 une année « de réconciliation et de pardon ». On ne sait pas encore si l'amnistie en faveur des prisonniers politiques fera l'objet d'une campagne nationale semblable à celle que la C.N.B.B. avait entreprise en 1973 pour la défense des droits de l'homme. Il est probable que les violents conflits qui s'étaient produits alors entre l'Eglise et l'Etat ne se renouvelleront pas. Le climat est désormais au dialogue entre les évêques et le gouvernement.

« *Au dialogue, mais pas à la diplomatie* », précise-t-on à la C.N.B.B. Malgré les efforts d'ouverture du président Geisel, l'Eglise entend maintenir son indépendance et juger l'action gouvernementale sur les points qui lui semblent fondamentaux : participation populaire au processus politique, défense des droits de la personne humaine, humanisation du modèle économique, recherche d'une solution équitable dans les conflits de la terre, etc.

Le secrétaire général de la C.N.B.B. a également indiqué que la disparition, l'année dernière, de vingt-deux prisonniers politiques pourrait être rapidement élucidée. Il n'a pas donné davantage de précisions. Mais on s'attend qu'une demande d'*habeas corpus* soit adressée au tribunal militaire supérieur, qui serait amené ainsi à fournir des éclaircissements sur le sort des disparus. « *Les nouvelles qui seront données ne seront pas forcément celles qu'attendent les familles* », a dit Dom Ivo. Autrement dit, il est probable que nombre des disparus le soient définitivement. Mais à présenter l'affaire sur la place publique, le gouvernement mettrait fin au climat de clandestinité qui a permis aux services de répression de pratiquer les pires violences.

La presse brésilienne a, d'ailleurs, dans son ensemble, préféré mettre l'accent sur l'aspect positif de la publicité récemment faite par le ministre de la justice, M. Armando Falcao, autour des arrestations opérées au sein du parti communiste (*le Monde* du 1er février). Selon elle, une telle intervention signifie que les tâches de sécurité seront désormais assumées par le ministère de la justice, et non plus par l'appareil de répression militaire. Les personnes arrêtées devraient donc bénéficier à l'avenir de garanties judiciaires. En outre, le fait qu'une publicité soit donnée aux opérations contre la «subversion» (ou ce qui est considéré comme tel) ne peut qu'aider, selon la presse, à éviter de nouvelles «disparitions» et de nouvelles violences.

Dans son allocution radio-télévisée, le ministre de la justice avait annoncé la découverte de deux imprimeries clandestines du parti communiste. Cela avait permis de vérifier l'appui apporté par les communistes à certains candidats aux élections du 15 novembre. Mais le gouvernement était au courant depuis longtemps de la participation clandestine du P.C. à la campagne électorale. Qu'il ait décidé de la dénoncer pouvait laisser présager une action de représailles contre les parlementaires élus avec l'appui du P.C. Le nouveau président du Sénat, M. Magalhaes Pinto, vient d'écarter cette éventualité. Ceux qui ont bénéficié du soutien communiste ont été simplement avertis : leur action au Parlement sera surveillée de très près. Brasilia n'admettra pas que des députés ou des sénateurs de l'opposition aient des «engagements» avec le P.C.B.

M. Falcao avait également indiqué que plusieurs dirigeants du P.C.B. étaient désormais connus, ainsi que les noms de personnes qui lui apportaient une contribution financière. Ces noms n'ont pas été révélés. Non plus que l'identité des personnes arrêtées. Selon des sources extra-officielles, le dirigeant communiste arrêté le 17 janvier à Rio, M. Marco Antonion Coelho, serait l'un des trois membres du secrétariat du P.C. Avant 1964, M. Coelho avait été député du parti socialiste travailliste. Il avait même été pendant un temps, secrétaire de M. Luis Carlos Prestes, secrétaire général du P.C.B.

CHARLES VANHECKE.

A TRAVERS LE MONDE

Argentine

- LA REVUE « MARCHA », péroniste de droite, a été interdite le mardi 18 février par le gouvernement à cause d'un article demandant la démission de M. Lopez Rega, secrétaire personnel de la présidente Isabel Peron. *Marcha* est la neuvième publication interdite en Argentine depuis mai 1973. — *(A.P.)*

États-Unis

- RAYMOND MOLEY, un des premiers collaborateurs du président Franklin Roosevelt, est décédé mardi 18 février à l'âge de quatre-vingt huit ans des suites d'une crise cardiaque, dans un hôpital de Phoenix, en Arizona. Ancien professeur de droit public à l'université Columbia, de New-York, M. Moley s'était trouvé associé avec Franklin Roosesevelt dès 1928. Il avait participé à l'élaboration du programme social et économique qu'il avait baptisé « New Deal ». Après sa rupture avec Roosevelt, en 1933, il entreprit une carrière de journaliste et lança notamment l'hebdomadaire *Today* qui fusionna par la suite avec *Newsweek*. — *(A.F.P.)*

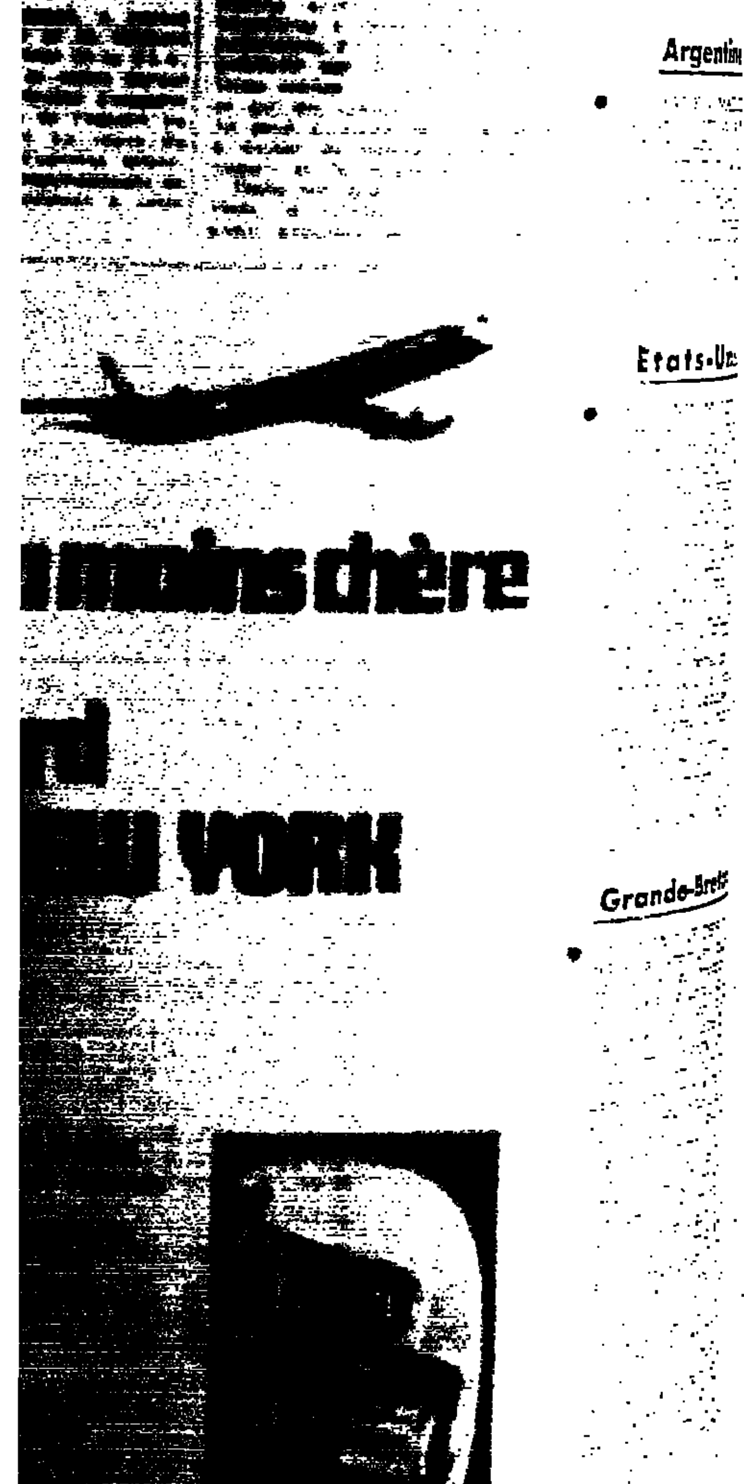
Grande-Bretagne

- LA CHAMBRE DES COMMUNES a approuvé mardi soir 18 février en seconde lecture le projet de création d'un office national des entreprises, par 313 voix contre 299. L'office, conçu comme un instrument d'intervention de l'Etat dans l'économie, aura pour tâches : l'acquisition, à concurrence de 30 % du capital, d'entreprises privées ; la gestion des actions acquises par l'Etat depuis 1972, qui ne seront pas rétrocédées au secteur privé ; la conclusion d'accords de planification triennaux avec certaines entreprises privées.

  L'office sera également habilité à procéder à des emprunts à concurrence de 1 milliard de livres sterling (plus de 10 milliards de francs), et il pourra contraindre les firmes à révéler leurs activités présentes et futures et à les communiquer aux syndicats. — *(A.F.P.)*

R. F. A.

- LE PROCES DE RONALD AUGUSTIN (vingt-cinq ans), citoyen hollandais soupçonné d'appartenir au groupe d'extrême gauche Baader-Meinhof, s'est ouvert mardi 18 février devant la cour d'assises d'Osnabruck. Il sera suivi au printemps de celui des principaux chefs du groupe Fraction armée rouge (R.A.F.).



PROCHE-ORIENT

Tribune internationale

Ni à petits pas ni à Genève

par ANDRÉ CHOURAQUI (*)

DE nouvelles visites de ses directeurs soviétiques et américains relancent le cirque du Proche-Orient, plus lourd, plus armé, plus redoutable que jamais. Chacun s'annonce par l'envoi d'armements inédits en des quantités qui défient l'imagination : Arabes et Israéliens, dans leur minuscule région, ont accumulé plus d'armes que n'en dispose l'Europe entière.

Russes, Américains, Anglais, Français, vendent au comptant, à crédit, ou même donnent à qui le veut le détonateur qui risque de déclencher l'apocalypse nucléaire, ces bombes atomiques qui n'ont pas été fabriquées, après tout, pour garnir des bonbonnières.

Le jeu continue ainsi, plus cruel, plus démoniaque que jamais : tout cela est connu de tous et seuls les naïfs, seuls d'incorrigibles rêveurs, peuvent s'y attarder. Car s'en indigner, qui en a encore le courage ?

MAIS ce qui étonnera l'historien de demain, c'est sans doute l'aveugle docilité des victimes certaines de ce jeu macabre, docilité qui accepte toutes les déceptions, toutes les trahisons et se fait plus grande pour se préparer au pire.

Où sont donc la fierté des Arabes, la lucidité des Juifs ? Ils se prêtent, les uns et les autres, aux caprices de leurs maîtres de l'heure avec une soumission quasi hypnotique. Et ils se voient régulièrement trahis par tous sans manifester le moindre sursaut de révolte, sans rien apprendre de leurs sanglantes expériences : en 1948, la Russie arme Israël contre les Arabes en vue d'expulser du Proche-Orient les Britanniques ; puis toutes les puissances s'ingénient à exploiter à leur profit le conflit arabo-israélien et toutes réussiront à manier les Arabes et les Israéliens comme des pions sur leur échiquier. Après 1948, puisque les Américains aident les Juifs, les Russes trahissent le camp qu'ils avaient contribué à ériger et virent du côté des Arabes. Mais en 1956, Américains et Russes seront d'accord pour arrêter, une fois de plus, leurs clients au moment de la décision.

La France, en difficulté avec le monde arabe, devient, corps et âme, l'amie et l'alliée d'Israël : c'est elle qui fournit toutes les armes qui permettent la victoire de la guerre de Six jours.

Mais, entre-temps, l'affaire nord-africaine s'est arrangée : la France se ressouvient du monde arabe et lâche froidement Israël en mai 1967 : c'est d'abord le faux-semblant de l'embargo puis l'accueil triomphal et payant de Sadate, en attendant sans doute mieux encore pour demain avec le « président » Arafat.

Plus clair et plus étonnant est encore le jeu récent des vrais Grands, les Russes et les Américains : Sadate annonce sans broncher que les Russes l'ont trahi en pleine guerre de Kippour en lui refusant les armes dont il avait besoin pour échapper à l'écrasement. Les Russes le punissaient-ils ainsi de quelque grave infidélité selon la loi du milieu ?

Mais qui se dresse pour sauver l'Egypte, pour frustrer Israël, une fois encore, d'une victoire décisive ? Ce sont nos amis et nos alliés, les Etats-Unis d'Amérique : Kissinger s'enorgueillit d'avoir sauvé l'Egypte au dernier moment, ce qui lui permet de reprendre pied dans le monde arabe et de mener la danse dans les deux bals.

AUJOURD'HUI, la question est de savoir comment les Arabes et les Israéliens continueront à danser mieux et plus longtemps au son d'un orchestre américain jouant sous la direction de Kissinger une valse lente, ou bien, à Genève, au rythme endiablé de deux orchestres, l'un russe, l'autre américain.

Tandis que les stratèges s'interrogent, Sadate et Rabin semblent d'accord au moins sur un point : ils sont prêts à se laisser dicter une paix qu'ils se reconnaissent incapables de faire seuls. Mais n'est-ce pas cette abdication morale et politique qui leur vaut tous leurs malheurs, ceux d'hier et ceux, plus graves, de demain ?

Ni la grimace hypocrite des petits pas à la Kissinger ni le cirque russo-américain de Genève n'aboutiront jamais à la paix. Les puissances qui jouent à ce jeu n'ambitionnent que de fortifier leurs positions près des puits de pétrole et près des voies de communication stratégiques. Et cela exige la permanence du conflit et d'un état qui ne sera ni la paix ni la guerre tant que le pétrole sera roi. Ni la paix, parce que celle-ci enlèverait aux puissances le prétexte de leur ingérence. Ni la guerre, parce que celle-ci risquerait d'une manière ou d'une autre, d'aboutir un jour à la paix comme le risque en a été couru à quatre reprises déjà en 1948, en 1956, en 1967 et en 1973 : à ces dates il a fallu toute la vigilance des Grands pour que les « petits » arrêtent leur bataille à temps.

NI Genève ni la valse-hésitation à la Kissinger. Mais la paix dans comment ? Les faits que voilà commandent, me semble-t-il, une conclusion évidente : « La paix ne peut naître que d'un accord direct entre Arabes et Israéliens », accord qui aura plus de chance d'aboutir s'il se prépare loin de l'ingérence et du contrôle des puissances étrangères à la région.

Arabes et Israéliens devraient trouver le courage de dépasser l'amertume de leur guerre sanglante en ayant une vision lucide de ce que leur réconciliation vaudrait à leurs peuples et au monde : transfert des ressources englouties dans la guerre aux œuvres de vie et de développement ; mise en commun par les Arabes et les Juifs de leur immense potentiel humain, politique, économique qui regrouperait autour d'un Proche-Orient réconcilié et fédéré autour de sa capitale historique Jérusalem, non seulement les Arabes et les Juifs, mais tous les petits, les sacrifiés, les affamés d'Asie, d'Afrique, d'Amérique — et tous les chrétiens, tous les hommes du monde qui ne voient pas dans la guerre mondiale, dont la situation actuelle est grosse, une inéluctable fatalité.

Jamais un rêve plus grandiose n'aura été plus proche des possibilités de l'homme. Jamais option ne commandera de plus redoutables dangers ou de plus exaltants espoirs.

Que les Arabes et les Israéliens se rencontrent pour décider eux-mêmes de leur avenir. Qu'ils le fassent partout, à tous les niveaux de conscience et de responsabilité. Que les amis des uns et des autres comprennent qu'ils ne serviront ces frères aujourd'hui ennemis qu'en prenant, sans équivoque, le seul parti de la paix ; qu'ils favorisent des rencontres, comme celle de Louvain (août 1974), où des Arabes et des Israéliens sont arrivés à s'entendre face à face et à faire voter à l'unanimité une motion de paix au Proche-Orient ; que chacun dénonce la peur, la méfiance, la haine, l'amertume de nos guerres, que chacun œuvre en soi et autour de soi pour dépasser ces blocages et pour rendre l'espoir aux peuples.

La paix possible ne doit se faire ni par étapes ni par personnes interposées. Israël et les Palestiniens, les Juifs et les Arabes, doivent se reconnaître et pour cela se rencontrer, discuter ensemble de leurs problèmes, trouver ensemble, en hommes adultes, les solutions qui commanderont leur avenir commun.

Que Sadate, que Rabin, que les Palestiniens se rencontrent et ils seront en mesure de ne plus subir leur destin ni le poids écrasant des pressions étrangères : ils verront que leurs intérêts sont complémentaires et que leurs peuples n'aspirent qu'à la paix.

Les solutions concrètes pour assurer la coexistence pacifique des Arabes et des Israéliens sur le territoire de l'ancien mandat britannique existent et il ne faudrait que de le vouloir pour les mettre en œuvre. Ce défi ne fait plus sourire : il concerne non seulement les Israéliens et les Palestiniens, les Juifs et les Arabes, mais les nations du monde entier. La paix a une chance fragile mais réelle de devenir la victoire et la réalité de demain. Oui, si vous le voulez, ce ne sera pas un rêve.

(*) Ecrivain israélien.

L'Égypte ne participera pas à la conférence de Genève avant d'avoir renouvelé son armement perdu pendant la guerre d'octobre

déclare M. Fahmi

M. Ismail Fahmi, ministre des affaires étrangères égyptien, a précisé mardi 18 février, au cours d'un débat devant le Parlement au Caire, les conditions d'une participation de l'Egypte à la conférence de la paix de Genève.

En réponse aux questions des parlementaires, M. Fahmi a assuré que l'Egypte ne participerait pas à la conférence avant d'avoir renouvelé l'armement qu'elle a perdu durant la guerre d'octobre. « *Lorsque M. Brejnev viendra au Caire*, a déclaré le ministre, *nous examinerons avec lui la question des livraisons d'armes soviétiques à l'Egypte.* » M. Fahmi a confirmé les informations concernant de nouveles fournitures d'armes soviétiques.

M. Fahmi a encore affirmé que, « *en variant les sources d'approvisionnement d'armes, le président Sadate avait réussi à rendre les forces égyptiennes plus fortes qu'elles ne l'étaient pendant la guerre d'octobre.* » « *Au demeurant*, a-t-il ajouté, *l'Egypte ne veut pas que l'U.R.S.S. soit uniquement un fournisseur d'armes.* » Après avoir révélé que MM. Sadate et Brejnev avaient échangé vingt-neuf messages en un an sur tous les sujets intéressant les deux pays, M. Fahmi a affirmé que « *M. Brejnev est désireux de développer les relations entre l'Egypte et l'U.R.S.S.* », et que le secrétaire général du parti communiste soviétique viendrait prochainement en Egypte en visite officielle. « *Il n'y a pas de malentendu entre nous et l'U.R.S.S.*, a-t-il dit, *mais seulement deux problèmes en suspens : le remplacement des armes et de l'équipement militaire perdus par l'Egypte durant la guerre d'octobre et l'établissement d'un nouveau calendrier de remboursement de la dette égyptienne.* »

Evoquant le voyage du président Sadate en France, il a affirmé que la décision des dirigeants français de lever l'embargo sur les fournitures d'armes au Proche-Orient avait été prise en réponse à une initiative égyptienne et avait préparé le terrain « *à la décision historique du président français de compenser certaines pertes égyptiennes en matière d'armement* ».

La cité de Jérusalem doit être internationalisée

Parlant de la dernière visite de M. Kissinger au Proche-Orient, le ministre égyptien a déclaré que le secrétaire d'Etat américain n'avait soumis aux Egyptiens aucun projet israélien et qu'il n'avait recueilli aucun contre-projet égyptien. Il a affirmé que l'Egypte ne se rendrait pas à Genève si l'U.R.S.S. et les Etats-Unis n'étaient pas d'accord sur la représentation de l'O.L.P. à la conférence de la paix. M. Fahmi a ajouté : « *La prochaine action pour un règlement pacifique de la crise du Proche-Orient comprend la récupération par l'Egypte des cols et de tous les puits de pétrole du Sinaï dont la production représente 60 % des besoins d'Israël en pétrole.* » Il a ajouté que le gouvernement égyptien s'attendait à un nouveau dégagement militaire, au mois de juin, aussi bien dans le Sinaï que sur le front syrien.

Parlant de Jérusalem, le ministre égyptien a déclaré que le seul moyen de résoudre la question serait d'internationaliser la ville. Il a précisé que le statut élaboré devrait s'appliquer aussi bien au secteur arabe qu'au secteur israélien de Jérusalem.

En Israël, le chef d'état-major de l'armée, le général Mordekhaï Gur, a déclaré mardi à la presse qu'il *ne faisait aucun doute* que les livraisons d'armes à l'Egypte par les Soviétiques avaient repris. Il a encore affirmé qu' « *un accord avec l'Egypte par l'intermédiaire du secrétaire d'Etat Kissinger était plus important que le contrôle des positions stratégiques dans le Sinaï* » et que le problème n'était pas tellement « *celui des cols géographiques que celui des cols politiques* ». Le chef d'état-major a d'autre part attribué le calme régnant le long de la frontière israélo-libanaise à l'action de l'armée israélienne contre le village de Kfar-Chouba. De son côté, M. Shimon Peres, ministre de la défense israélien, a déclaré devant la Knesset mardi que « *la Libye a transmis à l'Egypte et aux organisations extrémistes palestiniennes des armes et de l'équipement militaires qui lui avaient été livrés par l'U.R.S.S.* ». L'accord de fournitures militaires conclu entre la Libye et l'U.R.S.S. prévoit, a-t-il encore précisé, la livraison d'avions Mig-23, de batteries de missiles sol-air de types divers, y compris des Sam-6, de chars modernes T-62 et de missiles anti-chars.

A Washington, selon l'agence A.P., les services de renseignements américains sont parvenus à la conclusion que six chasseurs supersoniques Mig-23 sont récemment arrivés à Alexandrie à bord de cargos soviétiques. — *(A.F.P., U.P., A.P., Reuter.)*

L'U.R.S.S. AURAIT LIVRÉ SIX MIG-23 A L'ÉGYPTE

Washington (A.F.P.). — Selon des sources proches des services de renseignements américains, six appareils supersoniques soviétiques Mig-23 ont été débarqués récemment dans le port égyptien d'Alexandrie.

Ces avions sont les premières armes ultra-modernes soviétiques livrées à l'Egypte depuis la cessation des approvisionnements, en avril 1974. Depuis, seules quatre cargaisons de munitions et de pièces de rechange avaient été fournies par Moscou à l'Egypte. Les spécialistes des services de renseignements américains estiment que cette livraison de Mig-23 n'est pas forcément le prélude à de nouvelles fournitures importantes d'armes soviétiques à l'Egypte. Il faudra d'autre part une assez longue période avant que des pilotes égyptiens puissent utiliser toutes les ressources de ce type d'appareil particulièrement perfectionné, souligne-t-on de même source.

Selon le Front populaire de libération d'Oman

UNE BASE SERAIT AFFECTÉE A L'ARMÉE AMÉRICAINE PRÈS DE MASCATE

Un porte-parole du Front populaire de libération d'Oman a déclaré, mardi 18 février, que le gouvernement omanais procédait à l'agrandissement du camp de Badbad, proche de Mascate, pour le compte de l'armée américaine.

Selon le porte-parole, la base serait destinée à abriter les effectifs de l'infanterie et de l'aviation américaines, qui doivent procéder à l'entraînement des forces du sultanat. Elle comprendrait en outre des stations d'écoute et d'observation qui couvriraient la partie septentrionale de l'océan Indien. Les travaux d'agrandissement auraient commencé aussitôt après la visite faite, en janvier dernier, aux Etats-Unis par le souverain omanais, le sultan Qabous ben Saïd.

Le sultan Qabous avait été reçu à Washington par le président Ford et les principaux dirigeants américains. Rien n'avait cependant filtré au sujet de ces entretiens. Le 21 janvier, les Etats-Unis annonçaient qu'ils avaient sollicité d'Oman le droit d'utiliser la base aérienne britannique située sur l'île omanaise de Massirah, située à quelque 450 kilomètres du détroit stratégique d'Ormouz.

Cette autorisation n'a pas *encore été accordée officiellement*, et les autorités de Mascate ont, à plusieurs reprises, démenti les informations au sujet d'un accord militaire secret qui aurait été conclu lors de la visite du sultan Qabous aux Etats-Unis. Fin janvier, toutefois, le département d'Etat et la Maison Blanche ont reconnu que les Etats-Unis avaient décidé de vendre des armements modernes au sultanat d'Oman, précisant que ces contrats portaient sur des quantités « modestes ».

● *Précision.* — Nous avons publié dans notre numéro du 19-20 janvier 1975, sous forme de publicité, un appel « Intellectuels, UNESCO et propagande sioniste », suivi d'une liste de signatures. Mᵉ Jean-Benoît Zimmermann, avocat à la cour, nous prie de préciser qu'il n'est pas signataire de ce manifeste, mais qu'il s'agit d'une homonymie avec M. Jean-Benoît Zimmermann, étudiant.

DIPLOMATIE

Après la rencontre Giscard d'Estaing-Kissinger

(Suite de la première page.)

● PROCHE-ORIENT. — M. Kissinger considère la visite qu'il vient de terminer comme préliminaire. « *Les choses importantes se passeront lors de sa prochaine visite en mars* », a dit M. Sauvagnargues. Dans sa conversation avec le ministre français, M. Kissinger a fait preuve d'un « *relatif optimisme* ». Cependant, on reste convaincu du côté français qu'il importe de ne pas en rester à la tactique des « petits pas » chère à M. Kissinger et d'en arriver rapidement à un règlement général. « *Nous ne pourrions*, a dit le ministre français aux journalistes, *que saluer un accord de dégagement, mais un accord qui ne conduirait pas à une situation où l'on s'installe dans un nouveau* statu quo *qui ne pourra durer très longtemps. Espérons que ceci va déboucher sur une véritable solution d'ensemble qui conduirait à une paix durable.* »

Du côté américain, on rappelle qu'il n'y a pas incompatibilité entre les mesures partielles et la négociation multilatérale. « *Le règlement final*, avait notamment déclaré M. Kissinger à son départ de Londres, mardi, *exigera la participation de l'Union soviétique.* » Mais celle-ci « *comprendra que n'importe quel pas en avant est dans l'intérêt de tout le monde* ».

● CHYPRE. — Le secrétaire d'Etat avait déjà abordé ce sujet mardi, à Paris, avec M. Fitzgerald, ministre irlandais des affaires étrangères et président en exercice du Conseil de la Communauté, en route pour Strasbourg, où il participe aux débats du Parlement européen.

M. Fitzgerald a été chargé par *les Neuf de prendre contact* avec la Grèce, la Turquie et Chypre pour, éventuellement, les aider à trouver une solution. Du côté français, il semble que l'on mise toujours sur une reprise des conversations entre les deux communautés cypriotes et, ultérieurement, entre Athènes et Ankara. M. Sauvagnargues doit aller à Athènes lundi prochain en visite officielle.

● LA CONFERENSE SUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN EUROPE. — La conclusion de cette conférence ne semble pas se rapprocher. M. Sauvagnargues estimait après sa rencontre avec M. Kissinger que la C.S.C.E. aboutirait plutôt en été ou au début de l'automne qu'au printemps. En tout cas, a-t-il dit, ce sera « *avant la fin de l'année* ».

● RELATIONS FRANCO-AMERICAINES. — Du côté français comme du côté américain, on insiste sur leur caractère chaleureux. A son arrivée mardi à Orly, M. Kissinger a déclaré : « *Nous considérons les relations entre la France et les Etats-Unis comme très bonnes et elles vont en s'améliorant.* »

MAURICE DELARUE.

● *Le Conseil de sécurité* se réunit ce mercredi matin à New-York en séance officieuse, à l'instigation de son président, le représentant de la Chine, M. Huang Hua, pour examiner le sort advenu à la protestation que lui a adressée le gouvernement de Nicosie contre la proclamation d'un Etat fédéré chypriote turc. Il s'agit d'une réunion à huis clos qui doit conduire à une séance officielle le même jour ou le lendemain si une majorité se dégage dans ce sens. — *(A.P.)*

● *Arrivé à Paris mardi 18 février*, à l'invitation de M. Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale, M. Getting, président de la Chambre du peuple de la République démocratique allemande, a eu un entretien avec M. Sauvagnargues, *ministre* des affaires étrangères, puis avec M. Jacques Chirac, premier ministre. Ce mercredi, après une visite de l'Institut des études germaniques, M. Getting s'est rendu à Boulogne-Billancourt, où il est l'hôte à déjeuner de M. Georges Gorse, ancien ministre.

États-Unis

M. SCHLESINGER ÉVOQUE LE DANGER D'UNE SUPÉRIORITÉ MILITAIRE DE L'U.R.S.S. A PARTIR DE 1978

Washington (A.F.P.). — Si la tendance actuelle s'accentue, l'Union soviétique aura la supériorité militaire sur les Etats-Unis d'ici à 1978-1980, a déclaré mardi 18 février M. James Schlesinger, secrétaire à la défense, devant la commission des forces armées de la Chambre des représentants, pour défendre son budget de 95 milliards de dollars. Il a ajouté : « Si le Congrès et le public américain sont décidés à admettre que les Etats-Unis ne soient plus qu'une puissance de second plan, nous sommes certainement dans la bonne direction. »

A cette déposition assistait une délégation de la commission des forces armées de l'Assemblée nationale française, qui fait actuellement un voyage d'information aux Etats-Unis. Selon le président de cette délégation, M. Michel d'Allières, député (R.I.) de la Sarthe et vice-président de la commission de la défense à l'Assemblée nationale, ce voyage a pour but d'expliquer la position française en matière de défense et de s'informer des solutions que les Américains apportent à un certain nombre de problèmes qui concernent toutes les armées dans le monde ».

EUROPE

DEPUIS PLUSIEURS SEMAINES

Les relations entre Bonn et Varsovie se sont détériorées

De notre correspondant

Vienne. — La dégradation sensible ces dernières semaines des relations entre la Pologne et l'Allemagne fédérale vient d'être confirmée par un fait mineur en apparence, mais significatif : au dernier moment, l'Institut polonais pour les relations internationales a annulé sans explications l'envol d'une délégation qui devait participer lundi 17 et mardi 18 février à Bonn à une « table ronde » avec des hommes politiques ouest-allemands.

Quelles raisons ont pu pousser les Polonais à prendre cette brusque décision ? La présence dans la délégation allemande du député chrétien-démocrate Hupka, adversaire acharné de l'Ostpolitik a-t-elle été jugée soudain incompatible par les représentants de Varsovie avec la conduite d'un dialogue fécond ?

Cela n'est pas impossible. Cet incident survient en tout cas à un moment où le climat des rapports germano-polonais ne cesse de se détériorer. La relance, le mois dernier par M. Gierek, premier secrétaire du parti ouvrier unifié, des demandes d'indemnités pour les rescapés polonais des camps de concentration en avait été un signe évident. A l'occasion de l'anniversaire de la libération d'Auschwitz, M. Gierek avait reproché vivement à la République fédérale sa passivité en la matière et assuré les survivants des camps, aujourd'hui au nombre de cent dix mille, que la Pologne poursuivrait ses efforts pour que leur « droit imprescriptible » à des réparations soit satisfait.

Dès le mois de novembre, la revue de Varsovie *Sprawy Miedzynarodowe* (Affaires internationales) avait déterré le problème. Dans un long article, cette publication avait rappelé l'immensité des crimes nazis et indiqué qu'au regard de la loi internationale il existait trois moyens, pour la République fédérale, de réparer les pertes humaines et matérielles causées par le IIIe Reich : des réparations proprement dites, réclamées par l'Etat ayant subi des dommages, des restitutions de biens, des indemnités pour les victimes individuelles. Or, ajoutait la revue, les citoyens polonais sont l'objet, à ce sujet, d'une « *discrimination délibérée* » de la part des autorités ouest-allemandes. Après avoir indiqué que le versement de 100 millions de deutschemarks par la République fédérale, en 1972, aux victimes des expériences pseudo-médicales nazies ne devait pas être confondu avec le paiement d'indemnités aux survivants des camps, la revue écrivait : « *Un des éléments fondamentaux du processus de normalisation, c'est la reconnaissance du droit des victimes polonaises du nazisme à une compensation morale, légale et matérielle.* » Mais la satisfaction de ces demandes, ajoutait-elle, ne doit pas être considérée « *comme l'expression d'une prétendue bienveillance ou d'un sentiment de charité* ». Elle ne peut être l'objet d'un « marchandage ». La revue rejetait catégoriquement toute idée de lier le règlement de ce problème à celui du « *regroupement des familles* » ou de l'octroi de crédits par Bonn à Varsovie.

Une formule de ce genre avait permis l'an dernier à l'Allemagne fédérale de régler un contentieux identique avec la Yougoslavie. Le refus très net des dirigeants polonais d'adopter cette solution peut expliquer qu'il ne soit plus beaucoup question ces temps-ci du crédit de 1 milliard de DM que la R.F.A. avait envisagé un moment de verser à la Pologne. Mais, surtout, Bonn, si l'on en croit de récents propos du chancelier Schmidt, fait délibérément passer aujourd'hui la question de la réunion des familles — c'est-à-dire du départ vers la République fédérale des Polonais d'origine allemande — avant la coopération économique.

Le gouvernement ouest-allemand paraît en effet fort mécontent que les Polonais n'aient pas tenu leurs promesses en matière d'émigration : cinquante mille arrivées étaient prévues pour 1974 en R.F.A. : il n'y en a eu que sept mille huit cents. Les dirigeants de Varsovie ont, il est vrai, quelques raisons de s'inquiéter de ces départs. En décembre 1974, selon la Croix-Rouge allemande, trois cent mille Polonais d'origine allemande, avaient déposé une demande d'émigration, alors que le nombre n'était que de deux cent quatre-vingt mille quatre ans plus tôt. Et pourtant, dans l'intervalle, soixante mille candidats au départ avaient reçu leur visa.

MANUEL LUCBERT.

Grande-Bretagne

EN FORMANT LE CABINET FANTOME CONSERVATEUR

Mme Thatcher a donné un coup de barre à droite

M. Reginald Maudling fait sa rentrée politique

De notre correspondant

Londres. — En formant le nouveau cabinet fantôme du parti conservateur, Mme Thatcher a, comme on s'y attendait, donné un coup de barre vers la droite, sans négliger toutefois de faire place dans son équipe à quelques « libéraux ».

La plus grande surprise est la rentrée politique de M. Reginald Maudling, qui détient le portefeuille des affaires étrangères. Longtemps considéré comme le futur leader du parti, M. Maudling avait finalement été supplanté, il y a dix ans, par M. Heath. Ministre de l'intérieur, M. Maudling se crut obligé de démissionner en 1972, parce qu'il avait des relations amicales avec l'architecte Poulson, aujourd'hui en prison. Sa réapparition sur le devant de la scène politique fait penser que l'enquête, toujours en cours, sur l'affaire Poulson ne lui est pas trop défavorable.

M. Maudling remplace sir Geoffrey Rippon, un fidèle partisan de M. Heath, qui avait joué un rôle essentiel dans les négociations pour l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté européenne. Les milieux politiques notent que le nouveau « ministre » conservateur des affaires étrangères n'a jamais manifesté autant d'enthousiasme que son prédécesseur pour le Marché commun.

Contrairement à l'attente de la droite du parti, le poste de chancelier de l'Echiquier n'a pas été attribué à Sir Keith Joseph, qui avait pourtant apporté à Mme Thatcher un soutien très précieux. Sa désignation aurait sans doute été interprétée comme une victoire totale des « monétaristes » résolus à juguler l'inflation en restreignant les dépenses publiques, au risque d'accroître le chômage.

Sir Keith Joseph numéro trois

Le portefeuille des finances est confié à sir Geoffrey Howe, l'un des rivaux malheureux de Mme Thatcher dans l'élection de la semaine dernière. Ses idées sur les problèmes économiques sont très proches de celles de sir Keith Joseph, mais il est considéré comme progressiste en matière sociale.

Sir Keith Joseph se voit chargé de déterminer l'ensemble de la stratégie conservatrice. Il est le numéro trois sur la liste du cabinet fantôme, après M. William Whitelaw, nommé adjoint de Mme Thatcher. M. Peter Walker, l'ancien ministre du commerce de M. Heath, champion du libéralisme, est exclu du cabinet fantôme. Il a mis le parti en garde contre l'influence excessive des avocats de l'orthodoxie financière. M. Robert Carr, l'ancien ministre de l'intérieur, qui, dans tous les domaines, incarnait le progressisme tory, est également éliminé de la nouvelle combinaison.

Le choix des autres membres du cabinet fantôme indique que Mme Thatcher s'est aussi efforcée de promouvoir les jeunes membres du parti. Les femmes n'ont pas été particulièrement favorisées. Mme Sally Oppenheim, qui garde son poste de porte-parole pour les affaires des consommateurs, reste au côté du leader la seule représentante féminine. Il est vrai que Mme Thatcher disposait d'un choix assez restreint puisque sept femmes seulement figurent dans le groupe conservateur à la Chambre des Communes.

Un poste essentiel reste encore à pourvoir : celui de président du parti conservateur qui était jusqu'à présent occupé par M. Whitelaw. Mais pour désigner son successeur, Mme Thatcher attendra d'être solennellement installée dans son poste de leader. Le nom le plus couramment prononcé est celui de lord Hailsham, un orateur de grand talent.

JEAN WETZ.

LES « MINISTRES »

Leader adjoint chargé des questions de dévolution des pouvoirs en Ecosse et au Pays de Galles : M. William Whitelaw ;
Responsable de la politique du parti : Sir Keith Joseph ;
Foreign Office et Commonwealth : M. Reginald Maudling ;
Trésor et affaires économiques : Sir Geoffrey Howe ;
Intérieur : M. Ian Gilmour ;
Leader de l'opposition à la Chambre des lords : lord Carrington ;
Emploi : M. James Prior ;
Agriculture : M. Francis Pym ;
Energie : M. Patrick Jenkin ;
Industrie : M. Michael Heseltine ;
Irlande du Nord : M. Airey Neave ;
Ecosse : M. Alick Buchanan-Smith ;
Pays de Galles : M. Nicholas Edwards ;
Défense : M. George Younger ;
Affaires sociales : M. Norman Fowler ;
Environnement : M. Timothy Raison ;
Consommation : Mme Sally Oppenheim ;
Affaires concernant la Chambre des communes : M. John Peyton.

Espagne

M. FRAGA IRIBARNE N'EST PAS PARVENU A JETER LES BASES D'UNE ASSOCIATION POLITIQUE

Madrid *(A.F.P., A.P.)*. — M. Manuel Fraga Iribarne, ambassadeur d'Espagne à Londres, a échoué, en tout cas pour le moment, dans sa tentative pour constituer une association politique centriste et réformatrice. L'ambassadeur a regretté, dans une déclaration faite lundi soir, « *le costume institutionnel taillé sur mesure dans les années 30, mais devenu aujourd'hui étriqué, laid et surtout dangereux* ». L'insuccès de M. Fraga, qui doit regagner son poste mercredi, pourrait tenir autant à sa forte personnalité — qui l'aurait empêché de parvenir à un accord avec d'autres dirigeants intéressés par la création de cette association — qu'à des raisons politiques.

M. Fraga, qui a rencontré au cours de son séjour à Madrid le premier ministre, M. Carlos Arias Navarro, et plusieurs membres importants du régime, dont le général Manuel Diaz Alegria, ancien chef du haut état-major, connu pour son « esprit libéral », n'aurait finalement pas reçu les appuis officieux qu'il attendait. On laisse également entendre dans les milieux politiques que, même s'il était parvenu à présenter un projet d'association, celui-ci aurait été jugé « hérétique » par le conseil du Mouvement, le parti unique, chargé de l'approuver et de vérifier sa conformité avec les principes fondamentaux du franquisme.

La majorité des cent mille étudiants de Madrid étaient en grève le mardi 18 février pour protester contre la fermeture de l'université de Valladolid et manifester en faveur d'une représentation étudiante à la direction des universités. A Saragosse, où les cours sont suspendus depuis plusieurs jours, deux cocktails Molotov ont été lancés dans le hall de l'université, provoquant un incendie. La grève était également totale dans cinq facultés de Salamanque et dans les trois universités de Barcelone.

Huit personnes ont d'autre part été arrêtées au cours des derniers jours à Bilbao pour avoir distribué des tracts appelant, au nom d'un certain nombre d'organisations de gauche, à une grève générale le 20 février. Elles sont suspectées d'appartenir au Parti communiste internationaliste.

● *Un appel pour la création* d'une association d'amitié France-Portugal a été lancé par un certain nombre de personnalités, dont le dirigeant socialiste Claude Estier, M. Claude Poperen, membre du bureau politique du P.C.F., le journaliste Georges Montaron, M. Dominique Gallet (Front progressiste, gaulliste d'opposition), les écrivains Vercors et Robert Merle, l'avocat Me Joë Nordmann, les artistes Edouard Pignon et Jean Picart-Ledoux, le chanteur Jean Ferrat, etc.

Adrese : M. Georges Julien, 9, rue de Washington, 93000 Bobigny.

Italie

Le chef présumé des « brigades rouges » est libéré par un commando

De notre correspondant

Rome. — Un commando armé de quatre personnes a fait irruption, mardi 18 février, dans la prison de Casale-Monferrato, près d'Alexandrie, et a libéré Renato Curcio, chef présumé des « brigades rouges » qui y était détenu depuis trois mois. Ce coup de force parfaitement réussi donne à penser que l'organisation d'extrême gauche — responsable l'été dernier de l'enlèvement du juge Sossi — n'a pas été entièrement démantelée après l'arrestation, le 8 septembre 1974, de Curcio et de son bras droit, Alberto Franceschini, emprisonné à Cueno.

Il était près de 16 h. 15, quand une jeune femme blonde, accompagnée d'un homme, frappa à la porte du petit pénitencier de Casale-Monferrato, où quarante-cinq détenus mènent une vie paisible en compagnie de dix-sept gardiens. Les visites étant autorisées, les deux personnes n'eurent aucun mal à entrer, un colis à la main. Les mitraillettes surgirent brusquement de dessous les manteaux : « *Ne bouge pas ou tu es un homme mort* », cria la jeune femme à l'adresse du gardien. Le commandant de la prison, aussitôt convoqué, choisit lui aussi de ne pas bouger. Deux complices, habillés en ouvriers et sortis d'on ne sait où, vinrent prêter main forte aux assaillants. Quelques minutes plus tard, Renato et ses amis s'engouffraient dans une voiture et disparaissaient. Il n'est pas exclu que la mystérieuse femme blonde soit Margherita Cagol, la propre épouse du dirigeant des « brigades rouges », qui était elle-même recherchée pour « *constitution de bande armée* ».

Agé de trente-quatre ans, d'origine catholique, Renato Curcio est un ancien étudiant de l'université d'Otrante, l'un des centres les plus animés de la nouvelle gauche italienne. C'est à Milan, en 1968, qu'il fonda un « *collectif politique métropolitain* ». On le retrouve deux ans plus tard à la tête de la « *gauche prolétarienne* ». 1970 est aussi l'année où apparaissent les premiers tracts des « brigades rouges ». Cette organisation revendiquera plusieurs attentats, notamment contre les sociétés Siemens et Pirelli, ainsi que deux enlèvements, celui de M. Ettero Anerio, cadre de Fiat, et celui du juge Mario Sossi, séquestré pendant trente-cinq jours.

Les « brigadistes » avaient été trahis par un curieux personnage : Silvano Girotto, ancien prêtre guérillero en Amérique latine, plus connu sous le nom de « *frère-mitraillette* ». « *Je les ai dénoncés*, devait-il déclarer, *parce qu'ils font le jeu de l'extrême droite.* » Girotto ment peut être, mais il est évident que les actes violents et inutiles des « brigades rouges » servent au plus haut point les néo-fascistes et permettent d'accréditer la thèse discutable des « *extrémismes opposés* ».

R. S.

Roumanie

ANCIEN CHEF DU GOUVERNEMENT ET DE L'ÉTAT

M. Stoïca est mort

De notre correspondant

Vienne. — M. Chivu Stoïca, qui fut pendant un temps le numéro deux du régime roumain, est décédé le mardi 18 février. C'est l'un des derniers représentants de la « vieille garde » du parti communiste roumain qui disparaît.

Après avoir été chef du gouvernement, puis chef de l'Etat de 1965 à 1967, M. Chivu Stoïca avait perdu presque toutes ses responsabilités lors du dixième congrès du P.C.R., en août 1969. Mais il sut mieux que certains de ses anciens compagnons s'adapter au nouveau style imposé ces dernières années par M. Ceausescu, secrétaire général du parti. Cela lui permit, il y a trois mois, au onzième congrès, de faire un retour remarqué, puisqu'il fut élu membre suppléant du comité politique exécutif et président du collège central du parti.

Sixième enfant d'une famille paysanne de la région de Buzau, M. Stoïca était né en 1908. Apprenti dès l'âge de douze ans, il rejoint, encore jeune, le mouvement communiste. Au début des années 30, il est condamné pour sa participation active aux grèves des cheminots de Grivitsa, véritable pépinière de révolutionnaires.

Libéré en août 1944 il devient l'un des principaux dirigeants du P.C. roumain qui s'apprête a s'emparer du pouvoir. Chargé un moment de réorganiser l'administration des chemins de fer, il occupe ensuite divers postes ministériels. Elu membre titulaire du bureau politique en 1952, il consolide sa position dans les années suivantes. Lorsqu'il est nommé à la tête du gouvernement en 1955, il est considéré comme le dauphin de Gheorghiu-Dej, chef du parti.

Toutefois, en 1961, il doit céder la place à M. Ion Gheorghe Maurer. Sa carrière connaît alors une éclipse qui ne prend fin qu'avec la mort de Gheorghiu-Dev en 1965. Son retour en grâce favorisé au début par le nouveau secrétaire général du parti M. Ceausescu est cependant de courte durée.

Politicien sans éclat, aux vues souvent primaires, M. Chivu Stoïca a surtout attaché son onm à un projet de pacte balkanique qu'il suggéra en 1957. Ces dernières années il présidait aux destinées de l'association d'amitié roumano-chinoise. — M. L.

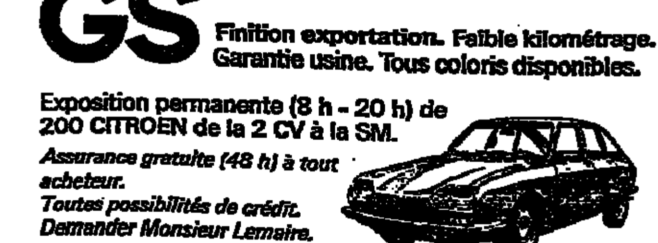




L'auteur avec Mao Tsé-toung.

L'auteur avec la machine de repiquage de riz dans une ◁ commune populaire.







AFRIQUE

Maroc

L'O.U.A. appuie les revendications de Rabat sur les présides espagnols

Dans le conflit qui l'oppose à Madrid à propos des « presides », enclaves espagnoles situées sur la façade méditerranéenne de son territoire, le gouvernement marocain vient de recevoir l'appui de l'Organisation de l'unité africaine. Le conseil des ministres de l'O.U.A., réuni à Addis-Abeba, vient d'affirmer au Dr Laraki, ministre marocain des affaires étrangères, qu'il aiderait son pays à recouvrer les villes de Ceuta et de Melilla, ainsi que les penons de Velez et d'Al-Hoceima et les îles Zaffarines.

Comme Gibraltar...

De notre correspondant

Rabat. — L'Espagne revendique à bon droit sa souveraineté sur Gibraltar. C'est également à bon droit que le Maroc revendique les présides espagnols de Ceuta et de Melilla. Cette comparaison est un des éléments fondamentaux, du point de vue de Rabat, dans son différend territorial avec Madrid. La lettre par laquelle le Maroc a demandé, le 30 janvier dernier, l'inscription à l'ordre du jour du comité de décolonisation de l'ONU de la question des présides affirme que Ceuta et Melilla (présides majeurs), ainsi que les rochers de Velez et d'Al-Hoceima et les îles Zaffarines (présides mineurs), « *constituent des enclaves à l'intérieur du territoire marocain* », et que « *leur situation, du point de vue historique, politique et juridique, est identique à celle de Gibraltar* ».

Les analogies sont tellement ancrées dans les esprits que le quotidien de l'Union socialiste des forces populaires, *Al Mouharrir*, préconisait dernièrement des mesures de blocus autour de Ceuta et de Melilla, semblables à celles que les Espagnols appliquent autour de Gibraltar, qui est pratiquement coupé du reste de l'Espagne.

Ces analogies ont surtout été mises en relief dans un ouvrage récent d'un professeur à la faculté des sciences juridiques de Rabat, M. Rachid Lazrak, sur « *le contentieux territorial entre le Maroc et l'Espagne* » (thèse de doctorat, qui a valu à son auteur la mention « *très bien* » à l'université de droit de Paris). Dans la préface, le professeur Paul Reuter, juriste éminent de cette université, accompagne ses éloges de cet avis : « *Même sur sa frontière maritime du nord, le Maroc a trouvé d'anciens établissements qui, en dépit de leur petitesse, apparaissent comme une survivance qui se justifie difficilement dans le cadre d'un Maroc moderne et reconstitué.* »

La thèse traite de la zone de Tarfaya et de l'enclave d'Ifni (rétrocédé au Maroc, la première en 1958, la seconde en 1969), du Sahara espagnol revendiqué par Rabat, et des présides. L'intérêt en est accru par le fait que M. Lazrak était membre de la délégation marocaine qui a obtenu de l'ONU que la Cour internationale de justice de La Haye soit saisie du dossier du Sahara et donne un avis consultatif.

Les développements de la thèse de M. Lazrak consacrés aux présides suivent pour l'essentiel le schéma suivant :

1) *Les titres historiques et juridiques invoqués par Madrid sont des plus discutables.* M. Lazrak fait appel à l'autorité des auteurs qui, en droit international, écartent la « *prescription acquisitive* » selon laquelle une occupation pacifique non interrompue constituerait un titre de souveraineté. Ce genre de prescription ne créerait aucune contestation dans le cas d'un territoire qui aurait été sans maître. Or, il ne saurait en être ainsi pour les présides. L'Etat dépossédé a protesté et les tribus marocaines voisines des places de Ceuta et de Melilla ont combattu naguère les Espagnols. Le conflit qui opposa le Maroc et l'Espagne en 1859 et en 1860 en est un exemple parmi d'autres. Quant aux titres juridiques, leur portée est amoindrie, car ils ont été violés par les Espagnols. Ainsi en fut-il de la convention du 4 août 1859 et du traité de Tétouan du 36 avril 1860, signés par le Maroc et l'Espagne. Ils ont créé des « *terrains neutres* » reconnus comme « marocains », autour de Melilla et de Ceuta, terrains qui ont fait l'objet d'une « *annexion injustifiée de la part des Espagnols* », les protestations françaises ayant, en l'occurrence, rejoint celles du Maghzen (gouvernement du sultan).

2) *Les arguments espagnols en faveur de Gibraltar peuvent être repris par le Maroc en faveur de la rétrocession des présides.* L'Espagne met en cause les empiètements anglais sur la « zone neutre » de Gibraltar et considère qu'ils violent le traité d'Utrecht (1). Le Maroc fait de même à l'égard des conventions relatives au « terrain neutre » jouxtant les présides majeurs. Madrid argue du fait que la conquête anglaise de Gibraltar a toujours été combattue par les Espagnols. L'argument (on l'a vu) vaut également pour Rabat à propos des présides. En fonction de données politiques ou économiques, il y a eu, historiquement, plusieurs offres plus ou moins explicites de restitution de Gibraltar à l'Espagne, ce qui, selon les Espagnols, confirme bien que les dirigeants de Londres ne considèrent pas Gibraltar comme une terre britannique inaliénable. De même, après le siège de Ceuta (1700-1726), le roi Charles III d'Espagne a posé publiquement la question de savoir s'il convenait de conserver les places espagnoles d'Afrique en raison de leur coût élevé et de leur « *avenir douteux* ». En 1821, les Cortès autorisaient la rétrocession au Maroc des présides. Divers événements stoppèrent les pourparlers. Mais le vote des Cortès indique bien que Madrid a considéré les présides « *comme un moyen d'échange plutôt que comme une partie du territoire national* ». Les Espagnols estiment que Gibraltar, base militaire enclavée dans leur territoire, représente un danger pour leur pays — surtout en temps de guerre. Les Marocains peuvent tenir un raisonnement analogue à propos de Ceuta et de Melilla, dominés par l'appareil militaire (2). Madrid dénonce la « *situation anachronique* » de Gibraltar acquis par la Grande-Bretagne par la force des armes. Au regard de Rabat, la situation des présides vis-à-vis de l'Espagne n'est pas différente.

3) *Le droit à la décolonisation doit prévaloir.* — L'argumentation espagnole doit être appréciée à la lumière du système juridique nouveau que constitue le droit à la décolonisation. Ce droit trouve son fondement dans la résolution 1 514 adoptée le 14 décembre 1960 par l'ONU. Sous le nom de « *Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.* » Elle proclame « *incompatible avec les buts et principe de la Charte des Nations unies (...) toute tentative visant à détruire l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un pays* ». L'Espagne s'en prévaut pour justifier ses revendications sur Gibraltar. Le Maroc invoque ce texte pour revendiquer les présides.

Il vient de le faire au moment où s'affirme l'indépendance des territoires portugais d'Afrique, comme s'il ne voulait pas être un des derniers pays de ce continent à tolérer sur son territoire des enclaves « coloniales », près de vingt ans après son accession à l'indépendance. Cette démarche a rallié, comme il était prévisible, l'adhésion des partis de l'opposition, qui s'étaient montrés soucieux de voir posées simultanément à Madrid l'ensemble des revendications territoriales marocaines pas seulement celles concernant le Sahara.

LOUIS GRAVIER.

(1) Signé le 13 juillet 1713 entre la France, l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande, il concéda Gibraltar à l'Angleterre.

(2) Devant le conseil des ministres de l'Organisation de l'Unité africaine, le chef de la diplomatie marocaine, le Dr Laraki, déclarait, le 15 février dernier : « *Nul doute que (...) les (...) dernières enclaves coloniales sur la rive méditerranéenne du Maroc ne doivent plus figurer sur la carte de notre continent, leur maintien constituant un danger permanent pour la sécurité de l'Afrique tout entière et une grave menace pour la paix internationale.* »

LIBERTÉ DE LA PRESSE ET VÉRITÉ OFFICIELLE

Certains dirigeants africains se font une curieuse idée de l'information. C'est le cas de M. Peter Onu (Nigéria), secrétaire général administratif adjoint de l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.). M. Onu a démenti, lundi 17 février, que le compte rendu fait par M. John Malaceta, ministre tanzanien des affaires étrangères, à propos des négociations sur l'affaire rhodésienne, ait été accueilli avec réserve par le conseil des ministres de l'O.U.A., qui siège actuellement à Addis-Abeba (« le Monde » du 18 février). Il a déclaré, en conclusion de son intervention, qu'il possédait un fichier de tous les journalistes qui couvrent les travaux de l'Organisation, et qu'il interdirait l'accès de ses conférences à ceux qui ne se borneraient pas à publier les informations qu'il leur donne personnellement. Les informateurs qui avaient fait état des réserves de l'O.U.A. à l'égard de M. Malaceta maintiennent, quant à eux, leur version.

M. Onu veut donc que l'on s'en tienne à la vérité officielle. C'est également, selon « Jeune Afrique », la politique pratiquée en République Centrafricaine par le chef de l'Etat, M. Bokassa. Sous le titre « Nous n'irons pas à Bangui », l'hebdomadaire écrit dans son numéro daté 14 février : « On sait que le maréchal Bokassa, président à vie de la République Centrafricaine, ne tolère aucune liberté de presse. Il a interdit la diffusion de tous les journaux dans son pays (y compris « Jeune Afrique ») sans d'ailleurs provoquer le moindre remous. »

Le journal a donc décidé de boycotter le prochain « sommet » francophone africain, qui se tiendra à Bangui les 6 et 7 mars, et auquel doit assister le président Giscard d'Estaing. « En refusant d'aller là où la liberté est complètement niée, conclut l'hebdomadaire, nous sommes sûrs de contribuer à la faire revivre. »

● ERRATUM. — Une erreur de transmission a déformé un passage de l'article de Paul Balta consacré, dans nos éditions datées 18 février, à une opération de la police algérienne contre des trafiquants de drogue. Les 20 tonnes de drogue saisies en 1974 l'ont été dans le monde entier et non dans le seul Canada.

AFRIQUE

QUATORZE ANS DE GUÉRILLA EN ERYTHRÉE

II. — La répression fait l'union

De notre envoyé spécial J.-C. GUILLEBAUD

Dans un premier article (« le Monde » du 19 février), notre envoyé spécial a analysé la genèse, l'évolution et les divisions du mouvement nationaliste en Erythrée depuis le déclenchement de la rébellion, il y a quatorze ans.

Addis-Abeba. - En se radicalisant progressivement, de mars à septembre 1974, la révolution éthiopienne a fait naître des espoirs en Erythrée. On discerne mal l'idéologie de ces militaires anonymes qui ont secoué prudemment, avant de le jeter bas, l'édifice vermoulu de l'ancien régime. Mais, s'ils ne se sont pas encore affirmés officiellement socialistes, on les sait déjà progressistes. Ceux qui s'attaquent à ce vieil empire, dont les enluminures ne dissimulaient plus les injustices, ne sauraient être classés qu'à « gauche ». Et puis, en Ethiopie, où, faute de partis, n'existaient que des coteries, on mettra un certain temps à s'habituer aux étiquettes.

Les maquis érythréens, et singulièrement ceux du P.L.F. (Front de libération du peuple), écoutent avec attention les voix nouvelles venues d'Addis-Abeba. Ces voix qui, de semaine en semaine, paraissent réinventer, en tâtonnant, un langage qui ressemble à celui de la résistance érythréenne. Depuis trois ans, en effet, le P.L.F. lutte avant tout contre l'injustice féodale et l'impérialisme américain. Les voilà tous les deux rejetés par l'Ethiopie elle-même. L'adversaire d'hier ne peut-il, dans ces conditions, devenir partenaire ?

Depuis le début du mouvement militaire, hélas ! il semble bien que soient en germe les éléments d'un *fragique malentendu*. Les Erythréens mesurent mal qu'au-delà de ce socialisme qui rougit à vue d'œil à Addis-Abeba subsiste une irrépressible volonté nationaliste et patriotique « Ethiopia Tikdem » : Ethiopie d'abord. L'Ethiopie, c'est-à-dire — aussi — l'Erythrée. Les jeunes officiers éthiopiens, de leur côté, ne voient pas ou ne veulent pas voir que le combat des Erythréens n'est plus seulement socialiste, mais aussi, et surtout, nationaliste...

L'euphorie de la révolution naissante explique sans doute cette double erreur d'analyse. Après la *répression impériale*, voici venu le temps du dialogue. Le 3 juillet 1974, la nomination du général Michaël Aman Andom au poste de chef d'état-major fait sursauter toute l'Erythrée. Andom n'est pas seulement un héros de la guerre contre la Somalie en 1964. Il est Erythréen. Pour Asmara, c'est la preuve qu'Addis-Abeba a choisi l'ouverture et la négociation.

Ces nouvelles perspectives approfondissent aussitôt les divisions internes de la rébellion. Le FLE, qui craint d'être victime d'une réconciliation des modérés, capables de s'entendre sur la base d'une solution fédérale, durcit son attitude « indépendantiste ». Le P.L.F. au contraire, et les notables érythréens, manifestent des signes de bonne volonté. Malheureusement, dans l'incohérence et l'improvisation des premiers mois de *la révolution, des « bavures »* sanglantes remettent tout en question.

Le pouvoir des militaires n'est pas monolithique, tant s'en faut. Il est traversé par une multitude de tendances, et la politique des nouveaux dirigeants, en Erythrée notamment, n'est que la résultante provisoire, fragile, d'un rapport de forces changeant. Ensuite, accaparé par le renversement de l'ancien régime dans une capitale où tout peut arriver, le conseil militaire provisoire néglige trop longtemps l'Erythrée, qui n'est pas encore un problème prioritaire.

Le 12 juillet, neuf jours après la nomination du libéral Aman Andom, l'armée éthiopienne exerce une terrible répression sur le village d'Ohm-Ha-Djer, après l'assassinat, par le FLE, de plusieurs notables pro-éthiopiens. Le 15 juillet, les députés érythréens demandent officiellement que le conseil militaire éthiopien prenne contact avec les fronts de libération — dont Addis-Abeba, jusqu'alors, n'a jamais considéré les militants autrement que comme des « shiftas » (bandits) pour rechercher une solution négociée. C'est peut-être aller un peu vite en besogne !

Le temps du dialogue

Devant les silences d'Addis, les députés donnent leur démission en bloc le 16 août. Soucieux de garder le contact, le conseil militaire, au sein duquel le pouvoir du général Aman Andom s'affirme de jour en pour, lance une offensive diplomatique en Erythrée. Le général se rend personnellement à Asmara. Il est applaudi par des foules d'une importance inhabituelle. Il leur tient des propos conciliants, sans cesser, il est vrai, de rappeler que l'Erythrée doit rester éthiopienne. Il multiplie les gestes de bonne volonté. Ainsi, pour la première *fois, un Erythréen est nommé* gouverneur à Asmara. C'est un symbole du relâchement de la domination amhara. Le 12 septembre, tandis que l'empereur est déposé, le général Amdom devient officiellement le « patron » du conseil militaire, et de l'Ethiopie. L'heure est décidément au dialogue

Dans les maquis, l'opposition entre FLE et P.L.F. s'aggrave brusquement. De violents combats éclatent entre les deux tendances au mois de septembre et jusqu'au 6 octobre, date à laquelle une nouvelle tentative de conciliation est esquissée, peut être cette fois à l'instigation d'Andom lui-même, désireux d'avoir en face de lui des interlocuteurs représentatifs. La tentative échoue, et les combats fraticides reprennent. Mais des contacts officieux — les premiers depuis quatorze ans — sont noués entre Addis-Abeba et les fronts par l'intermédiaire du Soudan.

La disparition de Michaël Aman Andom, fusillé le 23 novembre en compagnie de cinquante-neuf dignitaires et anciens ministres, par les radicaux (et ultra-nationalistes) du conseil militaire, fait s'effondrer tous les espoirs de négociations. Le conseil use à nouveau d'un langage autoritaire exigeant de tous les « bandits » érythréens qu'ils déposent les armes et se rallient à une révolution qui rend leur combat sans objet. Dans le même temps les militaires dépêchent des renforts en Erythrée pour bien montrer qu'ils ne parlent pas en l'air.

Ce durcissement subit du pouvoir éthiopien décourage les érythreens les plus modérés. On assiste à une nouvelle vague de départs vers les maquis de fonctionnaires, d'étudiants et de policiers. Parmi les ralliés figure une personnalité libérale célèbre en Ethiopie, le professeur Berket Ab, d'origine érythréenne, qui présida la commision chargée d'enquêter sur les crimes de l'ancien régime, et était un ami personnel du général Amdom. Cette ruée vers les maquis profite essentiellement au P.L.F., qui voit gonfler ses effectifs.

Entre novembre et décembre 1974, le conseil militaire envoie des missions dans les pays arabes progressistes (Libye, Soudan, Algérie, Somalie, Yémen du Sud). Il s'agit de les convaincre de l'authenticité de la révolution éthiopienne et surtout de priver la guérilla érythréenne de ses appuis extérieurs. Cette tournée semble donner des résultats encourageants, puisque la Libye décide d'ouvrir une ambassade à Addis-Abeba et que le Yémen du Sud lui-même propose d'élever au rang d'ambassade sa légation en Ethiopie.

Ces premiers succès éthiopiens inquiètent-ils les fronts érythréens ? Souhaitent-ils manifester spectaculairement leur présence à un moment décisif ? Toujours est-il que les nationalistes font exploser plusieurs bombes à Addis-Abeba les 30 novembre et 1er décembre. Quelques jours après — le 20 décembre — le socialisme est officiellement proclamé en Ethiopie. Une proclamation qui, *ipso facto*, rejette vers la droite les fronts érythréens, et surtout le FLE. Les pays arabes conservateurs ne s'y trompent pas, puisque l'Arabie Saoudite, qu'inquiète l'installation d'un régime radical en Ethiopie, et le Koweït *offrent* leur aide financière et militaire aux maquis du FLE.

Les forces populaires de libération, menacées sur leur droite par le FLE et sur leur gauche par une Ethiopie devenue aussi socialiste qu'elles, passent à l'action le 22 décembre à Asmara, en attaquant à la grenade trois bars fréquentés par des militaires éthiopiens. Ceux-ci réagissent par une répression féroce.

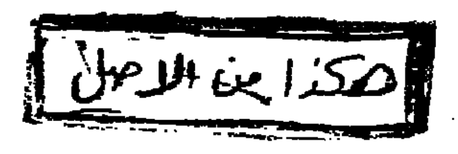
Les chances de dialogue s'évanouissent après cette vague de violences. Les ultimes tentatives de négociation du conseil militaire apparaissent aux Erythréens comme de vilaines grimaces (délégation du conseil à Asmara le 29 décembre, désignation par l'armée de trois cent cinquante personnalités érythréennes « représentatives », création d'un comité de trente-huit membres qui prend indirectement contact avec les maquis, etc.).

Il est trop tard pour négocier : toute l'Erythrée est en train de basculer dans le camp de la rébellion. Un vent d'euphorie guerrière souffle même sur Asmara, dont les faubourgs immédiats sont contrôlés par le P.L.F. De nouveaux départs ont lieu vers les maquis. Le 13 janvier, le général Goltom, chef de la police érythréenne, passe à la rébellion avec deux cents hommes armés. Le P.L.F. se sent le vent en poupe, mais les deux fronts commettent l'erreur de croire le régime vulnérable, empêtré dans sa révolution, menacé par des jacqueries, des *famines et des* maquis d'extrême droite. Ils estiment qu'Addis-Abeba sera incapable de faire face à une attaque en Erythrée. Ils surestiment les difficultés intérieures du pouvoir central et sous-estiment les réflexes nationalistes qui risquent de jouer à plein en Ethiopie si la menace de perdre l'Erythrée se précise.

Grâce au général Goltom, au comité des trente-huit, et au professeur Berket Ab, tous ralliés au maquis, un front uni des mouvements de libération — le premier — est créé le 20 janvier. Onze jours plus tard, des insurgés, surtout des éléments du P.L.F., attaquent au bazooka l'usine électrique et les casernes d'Asmara. La répression inouïe de l'armée éthiopienne plonge dès le lendemain Asmara dans la terreur, provoque un exode des Italiens et d'une partie des Erythréens. Elle ébranle également les maquis, dont l'action est encore insuffisamment coordonnée pour qu'ils puissent faire échec à une contre-attaque gouvernementale. L'Ethiopie est la proie d'une fièvre patriotique et anti-érythréenne soigneusement attisée par le conseil militaire. Des volontaires éthiopiens affluent en Erythrée pour « *tuer tous les traîtres* ». Les victimes sont de plus en plus nombreuses.

Par un amer concours de circonstances, voici donc les maquis réunifiés après quatorze années de luttes fratricides : le P.L.F., qui a, théoriquement, le même programme que les *socialistes* éthiopiens (nationalisations, réforme agraire, etc.), mais qui réclame désormais l'indépendance, et le FLE, conservateur et islamique. Les deux mouvements sont désormais unis par un nationalisme que sanctifient les horreurs de la répression.

FIN



AFRIQUE

Éthiopie

DE VIOLENTS COMBATS ONT A NOUVEAU EU LIEU A ASMARA

De violents combats ont à nouveau éclaté mardi soir 18 février à Asmara. Pendant plusieurs heures, des commandos érythréens ont harcelé les positions éthiopiennes. L'attaque la plus sérieuse semble s'être déroulée dans le secteur de l'aéroport. Les maquisards ont parcouru les rues de la ville, dont les habitants se sont une nouvelle fois réfugiés dans les caves. Le calme a été rétabli à la fin de la nuit. Dans la journée, la route d'Asmara à Massawa, le port de la mer Rouge où se trouve la seule raffinerie de pétrole éthiopienne, avait été bombardée par l'aviation.

Deux manifestations de masse ont été organisées mardi à Addis-Abeba par l'armée. Le matin quatre mille anciens combattants ont défilé dans les rues de la ville en brandissant des pancartes et en scandant des refrains guerriers. L'après-midi, quelque vingt mille personnes, encadrées par des militaires et des véhicules blindés, ont manifesté devant le siège de l'O.U.A. où est réunie la session du conseil des ministres, en criant : *« L'Erythrée n'est pas à vendre aux Arabes ! »*

Le major Mengistu Hailé Mariam, chef de la junte, a déclaré, en s'adressant aux anciens combattants, que six millions de volontaires ont demandé à être envoyés en Erythrée pour aider les forces gouvernementales. On estime que ce chiffre est fortement exagéré.

● *A Washington*, M. Robert Funseth, porte-parole du département d'Etat, a annoncé mardi que le gouvernement américain « *étudie* » la demande éthiopienne d'organiser un pont aérien à destination d'Addis-Abeba.

● *A Khartoum*, M. Mutwakil Nimir Teferi Shoul, chargé d'affaires à l'ambassade d'Ethiopie, a déclaré que les propositions de médiation du président Nemeiry ont *« reçu un accueil tout à fait favorable »* de la part des autorités d'Addis-Abeba. De son côté, M. Gamal Mohamed Ahmed, ministre d'Etat soudanais aux affaires étrangères, qui est revenu dimanche d'Addis-Abeba, a affirmé que les nationalistes érythréens ont répondu de manière « *encourageante* » aux propositions du président Nemeiry.

● *A Beyrouth*, cependant, M. Osman Saleh Sabeh, qui se présente comme le secrétaire général du Front de libération de l'Erythrée et paraît avoir obtenu le soutien de plusieurs pays arabes, a *« rejeté, dans le fond et la forme »*, les propositions soudanaises. Il estime que l'Ethiopie doit, avant toute négociation, reconnaître le droit à l'indépendance de l'Erythrée.

● *A Koweït*, cheikh Saad Al Abdallah Al Sabah, ministre de la défense et de l'intérieur, a déclaré que le Koweït *« apporte tout son appui à la révolution érythréenne, notamment dans le domaine militaire »*. — *(A.F.P., A.P., Reuter, U.P.I.)*

Angola

L'UNITA S'OPPOSE AU SCRUTIN DE LISTE UNIQUE PRÉCONISÉ PAR LE M.P.L.A.

L'UNITA (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola) souhaite que chaque mouvement de libération angolais puisse présenter des candidats aux élections qui suivront la proclamation de l'indépendance, prévue le 11 novembre prochain. C'est ce qu'a déclaré à Paris, le 14 février, M. Fernando Wilson Santos, chef de la délégation de l'UNITA à Luanda et membre du bureau politique. Le M.P.L.A. (Mouvement populaire de libération de l'Angola), que préside M. Agostinho Neto, s'était au contraire prononcé en faveur de listes uniques (*le Monde* du 5 février).

« Chaque mouvement de libération a son point de vue propre, a déclaré M. Santos. *Dans un pays qui aspire à la démocratie, le système des listes uniques est inacceptable. Ce serait ouvrir la voie à un régime de parti unique. Or les trois mouvements de libération n'ont pu établir qu'une plate-forme d'entente minimale, ils n'ont pu élaborer un front commun. »*

M. Santos a précisé que l'UNITA a opté pour le socialisme. *« Mais ce ne sera ni le socialisme de M. Senghor ni celui de M. N'Gouabi,* a-t-il dit. *Nous voulons construire un socialisme proprement angolais. »*

OUTRE-MER

Saint-Pierre-et-Miquelon

Les pêcheurs sont devenus fonctionnaires

(Suite de la première page.)

Il déclarait le 23 décembre, devant les caméras de la télévision locale : *« Nous sommes les victimes des émirs arabes et aussi des Russes, puisque les Russes n'ont pas diminué le prix du pétrole, mais bien au contraire se sont alignés sur les émirs arabes, malgré les bonnes relations qu'on semble avoir avec eux. »*

Le couplet, à défaut d'être convaincant, aura peut-être un peu ragaillardi les insulaires, d'autant que le député s'est empressé d'ajouter « *une note optimiste* » : *« La situation,* juge-t-il, *ne devrait pas s'aggraver en 1975. »* On comprend sans mal les inquiétudes et les difficultés des foyers modestes quand on sait ce que représente ici pendant l'hiver le fuel dans un budget. Le gouvernement, saisi du problème, verse d'ailleurs une « *allocation chauffage* » aux familles les plus démunies. *« Ce n'est qu'une allocation de plus,* se plaignent les élus locaux. *Elle est nécessaire, mais il nous faut bien autre chose : une véritable économie territoriale. »*



Aux Iles, quoi de plus naturel que des marins, des pêcheurs ? A Saint-Pierre-et-Miquelon, on en parle plutôt comme d'un beau passé. Trouver du poisson frais dans un restaurant de Saint-Pierre est plus difficile qu'à Saint-Flour.

Une économiste, venue enquêter sur place en 1972, écrivait dans son rapport : *« Il est manifeste que la population du territoire ne s'entend plus bien avec la mer. »* Miquelon, assise sur la grève, semble aujourd'hui tourner le dos à la mer. Les petits pêcheurs ont halé sur la grève leurs « doris », longues barques au nez pointu. Combien repartiront après l'hiver ? On y comptait encore trente-six embarcations en 1968, et moitié moins quatre ans plus tard.

Certes, le poisson a fui les zones traditionnelles, enlevé, « *pillé* », par les filets géants des chalutiers-usines soviétiques, japonais ou autres, qui sillonnent la région et semblent ignorer les règles relatives aux eaux territoriales. Mais, surtout, les jeunes n'ont plus envie de « sortir » seize heures par jour, dans le froid, pour vendre à terre 1,10 F le kilo une morue qui s'achète à Paris plus de 25 F.

L'avenir de la pêche industrielle ne semble guère plus brillant. Du moins à court terme. Victime d'une mauvaise gestion, la Société de pêche et de congélation (SPEC), entreprise d'économie mixte, est aujourd'hui liquidée. Mais l'exploitation a été reprise par des capitaux privés — ceux, en majorité, de la Société navale caennaise — et a pris le nom d'Interpêche. Les vieux bateaux classiques rouillent le long d'un quai. Deux chalutiers à pêche arrière ont pris la relève et un troisième est attendu à Saint-Pierre au début du mois de mars. Interpêche n'a pas encore les reins très solides : *« Nous perdons de l'argent à chaque marée,* affirme son directeur, M. Bardon, *mais l'entreprise est certainement viable à long terme. »* Les dirigeants de la seule « industrie » de l'île espèrent profiter d'un « *privilège saint-pierrais* », quand, après 1981, le Canada aura fermé le golfe du Saint-Laurent aux pêcheurs étrangers.

En attendant, ils s'inquiètent de l'Etat d'un marché qui, saturé en France, n'est guère plus rentable aux Etats-Unis, en raison de la baisse du dollar. Le « pari » d'Interpêche suffira-t-il à sortir le territoire de son marasme ? On peut en douter : le modernisme des bateaux ne semble pas pousser les insulaires à regarder de nouveau vers le large. *La Normande* — le troisième chalutier qui doit bientôt accoster dans l'île — aura même un équipage essentiellement métropolitain. *« J'ai lancé des appels,* assure M. Bardon, *mais personne n'a répondu. C'est vrai, la pêche est un métier pénible. Pourtant, les matelots de* la Normande *viendront travailler aux mêmes conditions que celles offertes aux Saint-Pierrais. Bien sûr, ici, mieux vaut être fonctionnaire, au chaud et bien payé. Voilà le problème : il est politique. »*

Divorcés de la mer, les gens de l'archipel se sont en effet jetés dans les bras — particulièrement accueillants et généreux — d'une fonction publique pléthorique. La conclusion du rapport précité est sur ce point éloquente : *« Le seul vrai pôle de développement pour l'instant est l'administration métropolitaine »*. Plus d'un tiers de la main-d'œuvre salariée y trouve refuge. Emploi stable, plus « sage » et plus rémunérateur que la pêche sur les bancs de Terre-Neuve, l'administration est devenue la manne des îles. Bien des jeunes, laissant aux vieux marins le plaisir de raconter leur passé autour d'une table au Joinville ou à l'Escale, rêvent finalement d'un bureau.

C'est un fait que dénonce le sénateur socialiste tout en se défendant d'être « *anti-fonctionnaire* ». *« Nous nous trouvons aujourd'hui,* déplore-t-il, *avec un corps de fonctionnaires bien rémunérés, puisque leurs traitements dépendent des avantages accordés par la métropole et non de la richesse réelle du pays, à côté d'ouvriers peu payés en comparaison, puisque leurs salaires sont basés, eux, sur les ressources vraies du territoire. »* M. Albert Pen établisait déjà, en 1972, un triste bilan de la politique suivie : *« Maints commerçants essaient de faire fortune le plus vite possible, en fraudant plus ou moins le fisc, donc la collectivité. Maints fonctionnaires font acte de présence pendant leurs quarante heures, en attendant le congé ou le retour définitif en métropole. Maints ouvriers achètent à crédit et travaillent au ralenti pendant les heures normales pour pouvoir faire les indispensables heures supplémentaires. Bref, chacun espère que cela durera en tirant le meilleur parti possible de la situation. »* Rien depuis n'est venu lui donner tort.

« En sortir »

A la faveur des derniers démêlés qu'a connus le territoire, tout le monde s'est au moins mis d'accord pour affirmer qu'il fallait « *en sortir* ». Sortir de l'« *assistance publique* », qui coûte peut-être cher à la métropole, lui donne sans doute bonne conscience, mais ne rapporte rien de tangible et de rentable à terme aux habitants de l'archipel. De tous côtés aujourd'hui, du conseil général aux dirigeants de la chambre de commerce — les « gros », comme disent les Saint-Pierrais, — on avance les mêmes « exigences ».

Il faut, dit-on, des investissements publics importants, qui créent de véritables outils de travail et non des projets concoctés dans les cabinets parisiens qui ne répondent pas aux besoins locaux.

« Qu'on nous donne une piste d'aviation, un cargo de liaison, une vraie digue, un quai en eau profonde, une cale de halage, un atelier de mécanique, et l'on n'entendra plus parler d'un problème de Saint-Pierre-et-Miquelon », résume à sa façon un petit patron de l'île. Là sont, en effet, les priorités. Mais d'autres difficultés surgissent lorsqu'il s'agit de définir les sources de financement. Les porteurs de capitaux se disent prêts à investir. D'autres leurs reprocheraient plutôt de placer leurs richesses de préférence en face, au Canada et aux Etats-Unis. C'est possible, répondent-ils, mais « *on* » n'encourage pas ici l'investissement privé. « *On* » ferait même ce qu'il faut pour le décourager. Le « *on* » n'a rien d'impersonnel : il vise clairement le conseil général et son président, le sénateur. Les patrons saint-pierrais partagent l'idée de celui qui est encore — du moins officiellement — leur gouverneur : *« On fait trop de politique dans le territoire, et c'est malsain. »*

Est-ce donc vraiment le virus qui mine la santé de l'arhipel ? Flattés un jour par le général de Gaulle, qui leur a dit en passant sur leur sol : *« Saint-Pierre est l'avant-garde de la France devant l'énorme continent américain »*, les insulaires se disent maintenant sous-développés à côté de leurs voisins canadiens. *« On leur a peut-être trop dit qu'on était fier d'être français,* soupire un Saint-Pierrais. *Si on avait fait mine de lorgner de l'autre côté, ils se seraient occupés de nous plut tôt. »*

DOMINIQUE POUCHIN.

POLITIQUE

DEUX POINTS DE VUE SUR M. JACQUES CHIRAC

GAULLIEN OU GAULLISTE ?

par
ROLAND NUNGESSER (*)

APRÈS le départ de Charles de Gaulle, après la disparition de Georges Pompidou, l'U.D.R., destinée à rassembler, se contenta de survivre ; vouée à inspirer, à animer, se borna à participer à la gestion.

Dès lors, sous les coups des adversaires et les reproches des fidèles, la distinction apparut de plus en plus entre le gaullisme et l'U.D.R., c'est-à-dire entre la pensée et l'action, entre la doctrine et l'appareil du parti, entre les idées et les hommes.

Je ne crois pas que le gaullisme soit mort avec de Gaulle, car ce serait le ramener au niveau d'une péripétie de la politique nationale ou internationale.

Je ne crois pas non plus qu'il puisse se survivre sous la forme d'un « catéchisme » de préceptes immuables, et, par conséquent, inadaptés aux données d'un monde en constante évolution.

Je crois, en revanche — et c'est ce que j'ai tenté de démontrer dans le projet de manifeste élaboré au sein du cercle d'études Egalités et Libertés — que la philosophie humaniste qui a constamment inspiré le général de Gaulle et l'application qu'il rêvait d'en faire à la société moderne, grâce à la doctrine de la participation, portaient en elles-mêmes suffisamment de potentialités idéologiques pour que le gaullisme se présente comme une création continue.

Ces temps derniers, la classe politique s'est beaucoup agitée autour de ce qu'elle a décidé d'appeler l'« *opération Chirac* » sur l'U.D.R. Que de clameurs, de rumeurs et d'humeurs !

S'agissait-il de savoir si le nouveau secrétaire général donnerait une impulsion nouvelle à un mouvement qui, depuis la disparition de son inspirateur, n'avait plus guère d'inspiration ? Que non point ! Les vrais combats se menaient — comme toujours — au nom des ambitions personnelles, et les fausses querelles au nom du gaullisme !... « Coup de force », pour les uns ? « Coup d'éclat », pour les autres ? Quant à moi, ayant suivi en observateur attentif tous ces débats, je crois que Jacques Chirac, au niveau de l'U.D.R., comme de Gaulle en mai 1958 au niveau de la France, n'a pas « pris » le pouvoir, il l'a tout simplement « ramassé ». J'ai souvent dit que le gaullisme n'était pas seulement une doctrine, mais aussi un style. Le ralliement, pour beaucoup surprenant dans un délai aussi court, de la grande masse des militants tient, sans aucun doute, au fait que ceux-ci ont trouvé à leur nouveau secrétaire général un style « gaullien ».

Il a su choisir, décider, agir, alors que, face à lui, l'alternative tournait entre le « Poussez-moi et je ferai quelque chose ! » et le « Retenez-moi ou je fais un malheur ! ». Alors, Chirac, gaulliste ? Pour le style, c'est une révélation. Pour la doctrine, c'est encore une interrogation. Non que je le mette en doute, *a priori*. Au contraire, il a déjà réaffirmé sa volonté de veiller à ce que soient respectés les principes fondamentaux, que nous espérons pouvoir considérer comme acquis. Il a même fait en sorte que soient dissipés, au niveau du gouvernement qu'il anime, certaines appréhensions et certains doutes.

Ce que j'attends de lui, aujourd'hui, et je suis sûr que beaucoup de militants et de sympathisants sont dans le même état d'esprit que moi, c'est qu'après avoir « réanimé » les structures du mouvement il en « dynamise » l'esprit.

— Que le gaullisme redevienne une force de réflexion et de proposition qui prétende élaborer un véritable « projet » de société ;

— Que l'U.D.R., formation politique, situe ses objectifs et son action dans le cadre d'une conception globale du monde moderne ;

— Que l'un et l'autre, confondus à nouveau — doctrine et action, idées et hommes, — s'affirment comme au service exclusif de grands desseins susceptibles de passionner l'opinion en général et d'apparaître comme l'idéal de pensée et d'action que les jeunes recherchent désespérément depuis mai 1968.

Si l'U.D.R., renaissante, est capable de promouvoir, dans les semaines qui viennent, ce grand élan d'enthousiasme, alors ce nouveau « souffle » permettra au gaullisme de continuer à servir le grand idéal humaniste de son fondateur.

Telle est la seule querelle qui vaille dans ce débat politique, parce qu'elle repose sur la seule querelle qui vaille sur le plan philosophique, celle de l'homme.

Que Jacques Chirac réponde clairement et rapidement, et les autres querelles, celles des hommes, avec leurs ambitions et leurs mesquineries, apparaîtront alors plus fausses et plus vaines que jamais.

(*) Ancien ministre, député U.D.R. du Val-de-Marne.

Un président pour l'U.D.R.

par
OLIVIER STIRN (*)

L'INITIATIVE prise par Jacques Chirac pour accéder à la direction de l'U.D.R. aura finalement été bien reçue par l'opinion qui l'a jugée profondément saine et légitime.

Elle allait être bientôt suivie, dans leurs familles politiques ou partis respectifs par celles de Michel Poniatowski et de Michel Durafour. Un autre membre du gouvernement, Jean Lecanuet, préside pour sa part, depuis longtemps déjà, aux destinées du Centre démocrate.

Cela prouve que certains jugements des Français ne sont contradictoires qu'en surface : s'ils crient volontiers haro sur les technocrates accordant aux seuls élus le pouvoir de les gouverner, ils affirment dans le même temps qu'il est scabreux que des hommes de gouvernement exercent des responsabilités politiques.

Mais ils n'ignorent pas, au fond d'eux-mêmes, combien il est utile que des ministres rencontrent le plus souvent possible des militants politiques.

Rien n'est en effet plus précieux pour leur gouverne que de bénéficier des informations de ceux qui animent les *mouvements* politiques où la règle est celle de l'égalité et de la franchise — et parfois des plus brutales ! Où c'est la vie et la réalité du pays qui président à toutes les démarches et à toutes les relations.

Si l'union de la gauche avait été victorieuse, se serait-il trouvé quelqu'un en France pour s'étonner de voir ses dirigeants assumer à la fois responsabilités gouvernementales et aussi politiques ? De même qu'à l'étranger, personne ne s'offusque de voir le chancelier Schmidt ou le premier ministre Wilson demeurer aussi des leaders politiques.

Nul ne peut douter en tout cas que la majorité qui s'est dégagée en mai 1974 soutienne le président de la République et que l'action des mouvements qui la composent se fonde sur une personnalité et une détermination qui auront mis moins d'un an à s'affirmer. Parce que tout l'enseignement des quinze dernières années démontre le double avantage au sein de cette majorité de la pluralité des tendances : l'ouverture s'en trouve facilitée et l'émulation entretenue en permanence. Cette pluralité n'empêche d'ailleurs pas que sur les grands choix politiques et sociaux, sur la conception même qu'elle a de notre société, l'unité de vues des différents mouvements de la majorité est pour l'essentiel réalisée. Elle l'est surtout en ce qui concerne le soutien au président de la République. Sa bonne image actuelle provient sans doute de son action personnelle, d'une puissante volonté de réformes, mais aussi de l'essor nouveau des formations politiques de la majorité.

La grande erreur aurait été, après la dernière élection présidentielle, de constituer un seul mouvement de la majorité. Le mérite historique de Jacques Chirac a été de pressentir que l'intérêt national et le service de l'action présidentielle exigeait une U.D.R. forte et retrouvée.

En l'affirmant d'emblée aussi nettement, Jacques Chirac, inspiré par un sens politique peu commun et appuyé à une conviction sincère, pouvait, dès lors, donner le ton et l'exemple aux républicains indépendants d'abord, aux divers mouvements du Centre ensuite. Il lui appartiendra, sans doute, d'assumer les conséquences de sa décision et de briguer, aux assises de l'U.D.R., la présidence du mouvement.

Une présidence qui, pour les gaullistes ne s'imposait pas tant que le président de la République était l'un des leurs, mais qui aujourd'hui apparaît plus que souhaitable.

Un président de la République, de plus en plus digne de représenter la France par la poursuite d'un grand dessein, des mouvements politiques actifs et renforcés ayant à leur tête des hommes d'une dimension nationale, une situation économique progressivement maîtrisée, et des réformes permettant de devancer l'événement, privant ainsi l'opposition de ses principaux thèmes de combat, voilà des objectifs qui, s'ils venaient à être réalisés, devraient conduire la majorité présidentielle à une victoire législative en 1978.

Alors sonnera peut-être le temps d'une nouvelle ouverture. Car pour être valable ou seulement acceptable, l'appel à d'autres formations que celles qui ont permis d'élire le président, doit se faire, dans l'esprit de la Ve République, à l'heure où cela n'est pas indispensable, à l'heure où cela n'est pas dicté sous la pression d'une échéance électorale.

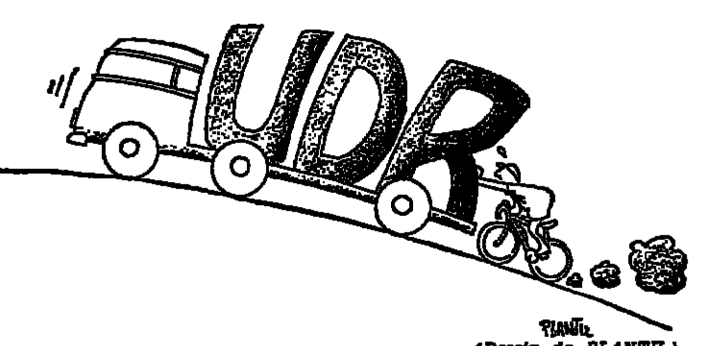
Après les élections de 1968, le général de Gaulle aurait pu avoir un gouvernement U.D.R. homogène. Il fit appel aux républicains indépendants. A son tour, en 1969, Georges Pompidou aurait pu se contenter d'une majorité U.D.R.-R.I. Il ouvrit au C.D.P. Après 1977, les conditions d'une nouvelle ouverture — dégagée des contraintes de l'événement — seront à nouveau vraisemblablement remplies. Mais seul le président en décidera s'il le juge opportun. C'est là une différence essentielle avec la IVe République : ce ne sont pas les partis politiques qui décident des alliances.

Ce système est assurément le plus démocratique, car, en définitive, aussi bien aux législatives qu'à l'heure décisive des présidentielles, c'est le peuple souverain qui reste maître de ses choix.

(*) Secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer.

Le premier ministre seul candidat au secrétariat général de l'U.D.R.

Le conseil national de l'U.D.R. du dimanche 23 février a été préparé, mercredi 19 janvier, par une réunion du bureau exécutif du mouvement. Le bureau a enregistré l'unique candidature de M. Jacques Chirac aux fonctions de secrétaire général. L'élection se déroulera au début des travaux du conseil national. M. Neuwirth, secrétaire général adjoint, a indiqué que quatre-vingt-sept fédérations sur quatre-vingt-dix avaient adopté des motions demandant à M. Chirac de conserver ses fonctions de secrétaire général. Le bureau exécutif, à l'unanimité des présents — M. Jacques Chaban-Delmas ne participait pas à la réunion, — a souhaité la réélection de M. Chirac. M. Yves Guéna, secrétaire général adjoint, a présenté un rapport sur la préparation des assises nationales qui se tiendront à Nice les 14 et 15 juin prochain.



(Dessin de PLANTU.)

M. Louison Bobet « conseiller national » de l'U.D.R.

Le conseil national sera précédé d'une brève réunion du comité central qui devra désigner les vingt personnalités membres du conseil national, parmi lesquelles M. Louison Bobet (l'ancien champion cycliste).

Après l'élection du secrétaire général, le conseil national procédera à un débat de politique générale.

La décision « digne et convenable » de M. Chaban-Delmas

M. Yves Guéna, secrétaire général adjoint de l'U.D.R., a évoqué, le 18 février à IT 1, la décision de M. Chaban-Delmas de ne plus participer aux instances nationales de l'U.D.R. en ces termes :

« *Nous n'avons jamais imaginé que Jacques Chaban-Delmas nous quitterait. Il fait corps avec le mouvement, il a été obligé politiquement de prendre une attitude, celle qu'il a prise est tout à fait digne et convenable. Pour l'avenir, sa place dans les instances dirigeantes de l'U.D.R. lui demeure réservée.* »

L'ancien premier ministre, au cours d'une conférence de presse tenue à Bordeaux le 18 février a notamment déclaré :

« *Si je dois être un recours, un jour, je le serai. L'avenir seul le dira. Ce qui m'a amené à me retirer des instances nationales, c'est la subordination de l'U.D.R. à un pouvoir qui, à sa tête, n'est pas gaulliste. L'U.D.R., devait rester tout à fait autonome à l'égard du pouvoir, ce qui exclut que son chef soit le premier ministre.*

» *J'ai pu penser à un moment à quitter l'U.D.R., mais j'ai abouti à la conclusion que l'U.D.R. est en France le seul instrument important d'action gaulliste.* »

Sur les antennes d'I.T. 1, M. Chaban-Delmas a affirmé que lors de l'élection présidentielle « *le facteur sans doute décisif du ralliement des différentes formations politiques centristes aux républicains indépendants a été la perspective, pour ne pas dire plus, du retour au scrutin proportionnel pour les législatives.*

» *Or, nous savons bien que le scrutin proportionnel, qui sera présenté comme un moyen de séparer définitivement ou d'empêcher de se retrouver socialistes et communistes, sera également un excellent moyen pour déchiqueter l'U.D.R.* » (...)

A propos de l'action du chef de l'Etat, M. Chaban-Delmas a estimé :

Après une interview au « Spiegel »

LA LETTRE DE LA NATION : Mme Giroud manque de tact.

Mme Françoise Giroud, secrétaire d'Etat à la condition féminine, est prise à partie par *la Lettre de la nation* du mercredi 19 février, à propos d'une déclaration qu'elle a faite à l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel*. Interrogée sur la façon dont elle conciliait sa longue opposition au gaullisme avec la présence de gaullistes à ses côtés au sein du gouvernement, Mme Giroud avait répondu : « *Jacques Chirac était surtout un pompidolien. Il a éliminé du gouvernement les hommes de l'U.D.R. les plus représentatifs de ce que nous combattons.* » A propos du style de M. Giscard d'Estaing, le secrétaire d'Etat avait ajouté : « *S'il en résulte, par exemple, un changement de l'attitude générale à l'égard des éboueurs, c'est important... Sous de Gaulle, par exemple, la mode voulait que les patrons et chefs d'entreprise prennent leurs subordonnés pour des imbéciles et s'estiment irremplaçables. Chacun imitait de Gaulle.* »

Le bulletin quotidien de l'U.D.R. commente en ces termes cette interview : « *Françoise Giroud aurait intérêt à ne pas sortir de sa condition féminine, surtout quand elle s'adresse à des journaux étrangers.* » Rapportant les propos du secrétaire d'Etat sur le général de Gaulle, *la Lettre de la Nation* ajoute :

« *Autrement dit, le général prenait tous ses subordonnés, y compris Valéry Giscard d'Estaing, pour des minus. Il nous semble plutôt que c'est Mme Giroud qui prend les patrons pour des imbéciles, en leur prêtant ce comportement. Quant au général de Gaulle, il est manifeste qu'elle en est restée à l'image qu'en donnait son journal. On la croyait moins facile à abuser.* »

L'organe gaulliste affirme en outre à propos de la première affirmation de Mme Françoise Giroud :

« *Si elle croit que les ministres U.D.R., à commencer par le premier ministre, ne représentent pas les mêmes idées que les U.D.R. qui ne sont pas au gouvernement, elle se trompe. Cela fait beaucoup d'erreurs et bien peu de tact, sans parler des convenances.* »



POLITIQUE

LES RAPPORTS AU SEIN DE LA GAUCHE

L'HUMANITÉ : M. Caillavet renie le programme commun.

M. René Andrieu relève dans *l'Humanité* du 19 février la contradiction existant entre les déclarations de M. Henri Caillavet, vice-président des radicaux de gauche, à *Valeurs actuelles* et l'article de M. Robert Fabre, président du Mouvement, publié dans *le Monde* du 19 février. Il souligne :

« *L'exposé de M. Caillavet se suffit à lui-même. Il prouve à quel point nous avons raison de demander à nos partenaires que la clarté soit faite sur l'objectif et sur les alliances. Dans les déclarations, mais aussi dans la pratique politique.*

» *Il est vrai qu'en un sens la position de M. Caillavet est claire : il renie en fait le programme auquel il s'était rallié.* (...)

» *Robert Fabre, dans son article, regrette curieusement que le débat de fond que nous avons soulevé nuise à la cohésion de la gauche. Nous n'aurons pas la cruauté de lui demander s'il estime que la position de son vice-président contribue à cette cohésion.* »

Dans la Loire

SOCIALISTES ET COMMUNISTES SE BATTENT SÉPARÉMENT

(De notre correspondant.)

Saint-Etienne. — Le parti socialiste a proposé au P.C.F. la constitution d'une liste commune à l'occasion des prochaines élections municipales partielles (six sièges) de Villars (trois mille huit cents habitants, dans la banlieue stéphanoise). M. Jean Vincent, secrétaire fédéral du P.S., a indiqué que, le P.C.F. n'ayant pas répondu à cette proposition, il y aurait deux listes de gauche en présence. M. Vincent a précisé que le parti socialiste renouvellerait sa proposition lors du second tour de scrutin.

De même, le parti communiste n'a pas encore fait connaître sa réponse à la lettre que lui a envoyée, le 11 février, le parti socialiste, lui proposant « *une vaste campagne pour la défense de l'emploi dans la Loire, d'autant que Saint-Etienne a pour maire le ministre du travail* ».

LE P.C.F. INTERPELLE DE NOUVEAU M. MAUROY

(De notre correspondant.)

Lille. — Dans une lettre adressée à M. Pierre Mauroy, député socialiste, maire de Lille, le comité de la ville de Lille du parti communiste demande que le conseil municipal soit convoqué d'urgence, en séance extraordinaire, pour « condamner la politique d'austérité et de sacrifice animée par le président de la République et le pouvoir, et mettre un coup d'arrêt à la désindustrialisation de Lille, défendre les conditions de vie des Lillois et apporter un appui aux solutions du programme commun de la gauche ».

On sait que le conseil municipal de Lille est formé, en majorité, de socialistes, de radicaux et d'indépendants. Le P.C.F. entend relancer le débat sur ce qu'il appelle « la nécessité de clarifier la situation politique à Lille et dans toutes les villes du Nord où les socialistes assurent la gestion municipale avec la droite ».

M. DUCOLONÉ (P.C.) S'INQUIÈTE DE LA « RÉUNION D'UNE INTERNATIONALE FASCISTE » A LYON

M. Guy Ducoloné, député communiste des Hauts-de-Seine, a posé, mardi 18 février, une question écrite au ministre de l'intérieur à propos de la réunion, les 28 et 29 décembre 1974 à Lyon, d'une « *Internationale fasciste* » (*le Monde* du 16 janvier). M. Ducoloné écrit :

« *Une Internationale fasciste, qui regroupe en son sein tous les mouvements néo-nazis et néo-fascistes d'Europe, mais aussi d'Afrique du Sud et des Etats-Unis, a tenu un « sommet noir » les 28 et 29 décembre dernier à Lyon. La France y était représentée par un nombre important d'anciens de l'O.A.S. et d'Ordre nouveau.* »

Le député demande à M. Poniatowski « *s'il n'estime pas scandaleux que cette assemblée ait pu se tenir en France, et quelles mesures il compte prendre pour interdire l'organisation fasciste française Front national, reconstituée après la dissolution d'Ordre nouveau, et pour que de telles manifestations ne puissent plus avoir lieu en France* ».

[L'« Internationale fasciste » organisatrice des journées de Lyon est le Nouvel Ordre européen, qui regroupe des représentants de différents mouvements d'extrême droite d'Europe : le M.S.I. pour l'Italie, le N.P.D. allemand, l'Union Jack britannique et certains éléments de la Phalange espagnole, notamment. La police politique de l'ancien régime portugais, la PIDE, avait également des liens avec le N.O.E., par l'intermédiaire de l'« agence de presse » de M. Ralf Guérin-Sérac, Aginter-Press.

S'il est exact que des personnalités ayant appartenu à Ordre nouveau ont également assisté à la réunion de Lyon, il semble difficile de tenir le Front national, que préside M. Jean-Marie Le Pen, pour la reconstitution d'O.N. : il a été créé en 1972 et Ordre nouveau a été dissous au conseil des ministres du 28 juin 1973. La plupart des anciens dirigeants d'O.N. ont rompu avec M. Le Pen et constitué une autre organisation d'extrême droite, le P.F.N. (« le Monde » du 14 novembre 1974).]

« Frontière » : un véritable petit parti socialiste de gauche s'organise-t-il au sein du P. S. ?

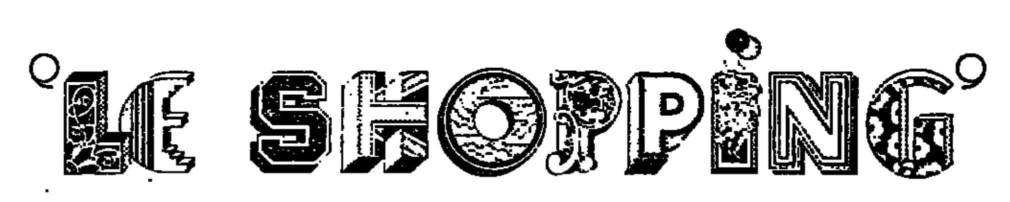
M. Gilles Martinet et six autres membres du comité de direction de la revue *Frontière* viennent de publier un nouveau numéro 21 de ce mensuel. Au mois de janvier, un vingt et unième numéro était sorti à l'initiative de M. Didier Motchane et des membres du CERES qui siègent au comité de direction de la revue. Le conflit entre les deux groupes d'animateurs de la revue a entraîné la désignation d'un administrateur judiciaire (*le Monde* du 22 janvier).

Analysant le congrès socialiste de Pau la revue *Frontière* note à propos du CERES : « *Les dirigeants de la tendance avaient jusque-là tracé une claire frontière entre la politique unitaire et les comportements « crypto-communistes ». Ils ne changent pas de point de vue mais leur attitude n'est plus aussi nette. Des ambiguïtés apparaissent.* »

Opposant le CERES au courant qui s'est dégagé derrière l'amendement de MM. Martinet, Chapuis et Acquier lors du congrès et qui avait regroupé 15,3 % des mandats, la revue constate :

« *Entre ceux qui viennent de la S.F.I.O.* [N.D.L.R. : le CERES] *et ceux qui, à un moment ou à un autre ont milité dans le P.S.U.* [N.D.L.R. : les tenants de l'amendement] *un curieux renversement de tendance semble s'opérer. Tandis que les seconds ont renoncé à la perspective d'opposer un parti socialiste de gauche à un parti issu de la social-démocratie et croient désormais à la possibilité de transformer progressivement la nature de ce parti, les premiers, qui avaient pourtant toujours soutenu cette idée, paraissent commencer à en douter. Vont-ils en venir à organiser un véritable petit parti socialiste de gauche au sein du P.S. actuel ?* »

★ *Frontière*, 6 F. 246, rue Saint-Martin, 75003 Paris.



Dans les conseils municipaux

M. BOSSON DONNE SA DÉMISSION DE MAIRE D'ANNECY

M. Charles Bosson, sénateur (Union centriste) de Haute-Savoie, a adressé au préfet de ce département, mardi 18 février, sa démission de maire d'Annecy, confirmant l'intention qu'il avait exprimée le 12 décembre 1974 de se consacrer à ses autres mandats.

Avant que ne soit élu un nouveau maire, des élections partielles devront se dérouler pour compléter le conseil municipal, dont trois sièges sont vacants à la suite du décès de deux conseillers, MM. Boschetti et Mugnier, et du départ de la ville d'un troisième conseiller, Mme Bouvier.

La section locale du parti communiste avait indiqué déjà le 26 janvier que, « *dans un souci de clarté, ils ne constitueraient pas de liste commune avec les socialistes* », la présence de ces derniers au sein du conseil municipal d'Annecy représentant aux yeux des militants communistes « *une de ces équivoques qui doivent être levées* ». S'estimant mis en cause, la fédération départementale du parti socialiste avait indiqué le 29 janvier que les socialistes élus sur la liste de M. Bosson en 1971 « *avaient quitté le parti socialiste et ne l'ont jamais rejoint* », et avait précisé qu'elle avait proposé à trois reprises aux responsables communistes une rencontre « *pour étudier une liste commune* » sans obtenir de réponse de ceux-ci.

Agé de soixante-six ans, M. Charles Bosson est conseiller municipal depuis 1947 et maire depuis 1954. Député de 1958 à 1968, date à laquelle il a été élu sénateur, M. Bosson est également conseiller général d'Annecy-Nord depuis 1961.

● *A Brest*, un « livret de majorité » sera adressé à tous les jeunes qui accèdent à la majorité à partir du 4 mars. M. Eugène Berest, maire centriste de Brest, commentant cette initiative devant le conseil municipal réuni le 18 février, a précisé que cet opuscule « *répond à toutes les questions que peut se poser un jeune entrant dans la vie civile* » et qu'il pourrait être adopté par d'autres villes. — *(Corresp.)*

● *Le parti socialiste* organise vendredi 21 février, à l'Ageca, 179, rue de Charonne, Paris (11°), un débat sur le thème : « Chrétiens et socialistes », avec la participation de MM. Claude Gault, Jean Offredo et Georges Sarre.

M. TRIVIÈRE EST ÉLU MAIRE DE SAINT-RAPHAËL

M. Francis Trivière, sans étiquette, de tendance div. gauche, a été élu, samedi 15 février, maire de Saint-Raphaël (Var), par 15 voix contre 6 à M. René Laurin, U.D.R., et 5 à M. René Vassal, sans étiquette ancien adjoint du maire démissionnaire, M. Henri Girod, vice-président de la fédération départementale du Mouvement des radicaux de gauche.

Ce scrutin faisait suite à l'élection municipale complémentaire qui s'était déroulée le dimanche 9 février, et qui avait vu le succès de la liste de la majorité conduite par M. Laurin, ancien maire de Saint-Raphaël, aux dépens de celle d'union de la gauche conduite par M. Girod.

[Ancien instituteur et ancien secrétaire général départemental de la Fédération de l'éducation nationale, M. Trivière, qui est né le 26 décembre 1906 à Brest, occupait les fonctions de maire intérimaire depuis le 30 décembre 1974, date à laquelle M. Girod avait donné sa démission en signe de protestation contre le transfert de la préfecture du Var de Draguignan à Toulon.]

● *A Capo-Blanco* (Corse), l'élection du conseiller général a été annulée par le Conseil d'Etat à la requête de M. Pierre-Paul Luigi, républicain indépendant, qui avait été battu le 30 septembre 1973, au second tour, avec 1 190 voix, par M. Franzoni, radical de gauche, qui l'avait emporté avec 1 415 voix. Dans son arrêt, le Conseil d'Etat a estimé que des irrégularité concernant les votes par correspondance notamment, compte tenu de l'écart de voix entre les deux candidats, ont été de nature à vicier les opérations électorales.

JUSTICE

Mᵉ Denis Langlois introduit un procès en révision

Mᵉ Denis Langlois, avocat au barreau de Paris, vient d'adresser au ministre de la justice une demande en révision de procès en faveur de M. Freddy Lefèvre, âgé de trente et un ans et père de deux enfants, actuellement détenu à la maison centrale d'Ensisheim (Haut-Rhin, où, depuis le 10 février, il a entrepris une grève de la faim.

Bien qu'il ait toujours affirmé être innocent, M. Lefèvre a été condamné le 30 septembre 1973 à huit ans de réclusion criminelle par la cour d'assises du Nord. Il était accusé d'avoir commis, en mai et juin 1970, avec trois complices, une série de cambriolages nocturnes dans la région de Roubaix-Tourcoing.

A ce propos, Mᵉ Langlois fait observer : *« Au cours de l'instruction, puis des débats devant la cour d'assises, il apparut que l'arrestation de M. Lefèvre s'était déroulée dans des conditions plus que suspectes.*

» Une relation de café, qui se révéla par la suite être un indicateur de police, lui proposa, dans la nuit du 21 au 22 juin 1970, une promenade en voiture. Il monta dans le véhicule où se trouvaient déjà deux autres hommes.

» La voiture stoppa près d'une usine en pleine campagne et une douzaine de gendarmes, cachés aux alentours, surgirent, revolver au poing, et procédèrent à l'arrestation de Lefèvre et des deux autres hommes, en les accusant d'avoir voulu cambrioler l'usine. Quant à l'indicateur, il réussit « miraculeusement » à s'enfuir au volant de sa voiture.

» Il fut cependant arrêté quelques jours plus tard, alors qu'il se présentait spontanément à la gendarmerie de Roubaix pour remettre un revolver qu'il disait avoir trouvé dans sa voiture la nuit du cambriolage. Pour des raisons demeurées obscures, il fut à son tour inculpé de vols qualifiés. Il accusa alors les gendarmes de s'être servi de lui pour « monter une provocation », afin d'arrêter en flagrant délit des personnes soupçonnées de se livrer à des cambriolages.

» Au cours de débats houleux devant la cour d'assises le chef de la gendarmerie reconnut que c'était bien grâce aux renseignements fournis par l'indicateur que l'arrestation avait eu lieu, mais nia avoir été l'instigateur d'une provocation. »

Depuis le procès, remarque en conclusion Mᵉ Langlois, *« les deux seules personnes qui accusaient M. Lefèvre sont revenues sur leurs déclarations, dans une lettre qu'elles ont adressée au procureur de la République ».*

● *La chambre d'accusation de Paris n'a pu statuer*, le 17 février, sur la demande d'extradition de deux ressortissants américains M. Willie R. Holder, vingt-six ans, et Mlle Catherine Kerkow vingt-quatre ans, accusés d'avoir détourné, le 6 juin 1973, un avion de San-Francisco vers Alger. Les autorités judiciaires américaines n'ont pas encore transmis leur dossier. L'audience a été renvoyée au 3 mars. M. Holder et Mlle Kerkow, entrés en France avec de faux passeports, avaient été arrêtés le 24 janvier dernier.

DEUX ARRESTATIONS APRÈS LA DIFFUSION DE DIX MILLE TRACTS METTANT EN CAUSE QUATRE PERSONNALITÉS DE TOULON.

Deux agents immobiliers, MM. Christian Langlais, demeurant boulevard Jules-Michelet, et Marcel Godefroi, domicilié boulevard du Commandant-Nicolas, tous deux âgés de trente-deux ans, ont été arrêtés et écroués, mardi 18 février, à Toulon : ils ont reconnu avoir imprimé et diffusé, à quelque dix mille exemplaires, la semaine dernière (*le Monde* des 14 et 16-17 février) un tract, signé l'Action toulonnaise, qui mettait en cause plusieurs personnalités à propos de l'affaire Pierotti (1).

Le matériel utilisé pour l'impression du tract, ainsi que plusieurs exemplaires du texte incriminé, ont été découverts au cours d'une perquisition. Au moment de leur arrestation, MM. Langlais et Godefroi étaient en train de rédiger un nouveau tract dirigé contre deux syndics de faillite toulonnais.

Après la diffusion du premier texte, MM. Maurice Arreckx maire de la ville (centriste), René Guisiano, un de ses adjoints, Aymeric Simon-Lorière, député du Var (U.D.R.), et Bernard Laffont, suppléant de ce dernier, avaient déposé chacun une plainte en diffamation.

(1) M. Jean Pierotti, directeur d'un cabinet de prêts hypothécaires à Toulon, détenu depuis septembre dernier, est inculpé d'abus de confiance, d'abus de biens sociaux et d'escroquerie (« le Monde » du 25 septembre 1974).

L'AFFAIRE DE LA FUMADE

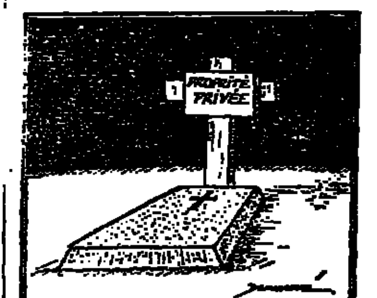
M. Lecanuet : nous ne cherchons que la vérité

Le rapport d'expertise mentale, signé par les docteurs Gayral, Moron et Grezes-Rueff, qui conclut à l'irresponsabilité de Mme Anna de Portal et de sa fille Marie-Agnès (*le Monde* du 19 février), devait être notifié, ce mercredi 19 février, aux anciennes habitantes de la Fumade, détenues à l'hôpital de la Grave à Toulouse.

Mᵉ René Segond, l'un des avocats de Mme Portal, avait l'intention de demander une contre-expertise.

Interrogé à propos de cette affaire au micro d'Europe 1, mardi 18 février, M. Jean Lecanuet, ministre de la justice, a déclaré : *« Ce que je tiens à dire, c'est que la justice s'efforce, sans aucune passion, dans cette affaire comme dans d'autres, de trouver la vérité. La justice ne cherche pas à se débarrasser d'une inculpée en s'efforçant de la faire considérer comme une démente. Et si ces personnes sont réputées, après contre-expertise, réellement démentes, elles sont innocentes et échappent à la justice. Si l'expertise révèle qu'elles ont la liberté, la conscience, la responsabilité de leurs actes, elles relèvent alors des tribunaux. »*

Enfin, un comité « Vérité la Fumade » s'est constitué (loi de 1901), 12, rue de Bordeaux, à Tours. Il affirme qu' *« il ne s'agit pas d'accuser ni de mettre inconsidérément en cause telle ou telle personne ou institution, mais d'essayer d'y voir plus clair et d'aider ces gens [Mmes de Portal] qui hurlent leur détresse ».*



(Dessin de BONNAFFÉ.)

M. JEAN DUTOURD : une nouvelle affaire Dreyfus.

Dans *France-Soir* daté du 20 février, M. Jean Dutourd écrit notamment :

« L'affaire Portal est une nouvelle affaire Dreyfus...

» L'affaire Dreyfus était construite sur des faux. L'affaire Portal repose sur des étrangetés, c'est le moins qu'on puisse dire. La dernière étrangeté, dont personne ne parle ou qu'on mentionne en passant comme une information sans importance, est le bris des scellés de la Fumade. Ce bris de scellés, pourtant, a une signification sinistre. Pourquoi les a-t-on fait sauter, sinon pour aller voler les dossiers des Portal, les quelques pauvres armes qui leur restaient ? Et à qui ce vol profite-t-il ? Monsieur le garde des sceaux, je vous le demande.

» Le destin ne se trompe jamais dans les spectacles grotesques ou pathétiques qu'il offre aux hommes. Marie-Agnès de Portal derrière la grille de sa cellule, agrippée aux barreaux, demandant justice aux passants, c'est une image simple et terrible, qui ne s'effacera pas de sitôt de la mémoire populaire. »

Point de vue

Je m'appelle Portal

par BERTRAND FESSARD DE FOUCAULT

Je ne sais pas les détails de l'affaire de La Fumade, et je ne connais pas la famille Portal. D'ailleurs, dans notre temps surinformé, ce n'est que la version officielle ou officieuse qui est répandue, celle des puissants et des tenants de l'ordre établi qui se fait entendre. Qu'il s'agisse de drames personnels ou de grandes manœuvres financières, électorales ou pétrolières, l'essentiel est camouflé le temps que l'irréversible soit accompli... Mais ce que je sais suffit à ma conscience.

Des gens enracinés dans leur terroir, dans leurs traditions, dans leur cadre de vie, dans leurs serments familiaux ont été tirés tout vifs hors du terreau natal.

Un bien qu'ils ne savaient peut-être pas gérer, mais dont l'intérêt était assez grand pour qu'il fût convoité et négocié dans des circonstances jusqu'à présent inavouées et sous la signature d'un notaire notoirement véreux — ce bien leur a été arraché à main-forte.

Un adolescent, qui même s'il avait menacé, n'avait blessé ni tué personne, a été, au cours d'un véritable assaut, abattu par des gendarmes dont c'est la profession de savoir immobiliser sans tuer...

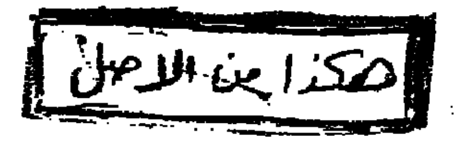
Deux femmes, dont les moyens d'expression, même si elles étaient libres, seraient limités faute d'une éducation et d'une habitude de la parole dont très peu d'entre nous ont eu la chance de bénéficier dès leur berceau, — deux femmes sont maintenues en cage et, pour les faire taire, à jamais taxées de folie et proches d'être recluses dans ces lieux dont tant d'enquêtes récentes ont montré qu'ils étaient pires que nos prisons, pires, peut-être, que certains camps d'il y a trente ans...

Je m'appelle Portal parce que je sens, en cette fin du vingtième siècle, que notre civilisation n'est qu'un leurre monstrueux, que la loi du plus fort est la seule qui vaille, que les forces de l'ordre ne sont celles que de l'argent, que les signatures ne sont que celles arrachées par des banquiers ou des faiseurs de contrat prenant définitivement barre sur nous qui n'y comprenons rien sinon que le piège s'est refermé.

Je m'appelle Portal parce que tout notre système économique vise à nous déraciner de nos terroirs, de nos identités, de nos intimités pour mieux faire de nous des consommateurs et des producteurs anonymes, c'est-à-dire des outils... Je m'appelle Portal parce que tout notre système politique n'est qu'art publicitaire au service des hommes en place, qu'aucune réforme n'est tentée pour enrayer un engrenage qui fait de l'homme un marginal ou un raté dès qu'il critique le système en vigueur, un chien à abattre dès qu'il se rebelle physiquement.

Jusqu'à ce que les survivantes de la famille Portal, jusqu'à ce que ces deux femmes pauvres et humbles soient libérées et réintégrées dans leur maison et dans leur bien nataux, ce que la société leur « doit » au minimum en réparation de la douleur morale qu'elle leur a fait subir depuis si longtemps, en impossible réparation de l'assassinat qu'elle a aveuglément commis de leur fils et frère, jusqu'à ce moment, je m'appelle Portal parce que je veux, avec d'autres, dont Jean Dutourd, leur prêter ma voix et crier pour elles même si aujourd'hui notre prétendue civilisation, notre prétendue société libérale les bâillonne pendant notre prétendue année de la fraternité, comme demain cette civilisation et cette société nous bâillonnerons tous.

Jusqu'à présent, parmi nos politiques, seul un petit homme rendu à la Cour des comptes, et dont tant déjà parmi les professionnels et les alimentaires se réjouissent de son prétendu déclin, a dit pour nous tous que *« ce qui s'est passé à La Fumade relève plus de la sauvagerie que de la civilisation »* (Montargis, 14 février). Comme j'aimerais que le président de la République, qui — lui — peut agir et réparer au nom de cette société qu'il veut changer, prenne à son compte ce jugement de Michel Jobert. Il est encore temps...



AVANT L'EXAMEN DU PROJET DE RÉFORME DU DIVORCE

DES MESURES CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES PENSIONS ALIMENTAIRES

(Suite de la première page.)

Dans ce cas, les époux, assistés d'un seul avocat, remettent au juge un texte unique indiquant leur accord sur le divorce. Cette procédure exclut toute notion de torts. Quant à la liquidation des effets du mariage (biens acquis, garde des enfants, pensions alimentaires) ils peuvent, soit en décider eux-mêmes, soit donner mandat au juge d'y pourvoir.

Le projet prévoit aussi un divorce « *en raison d'une rupture déjà consommée de la vie commune* ». Cela vise, rappelons-le, deux cas : le couple séparé de fait depuis six ans, et le couple dans lequel l'un des conjoints est atteint depuis plus de six ans d'aliénation mentale. Cependant, dans l'un et l'autre cas, le juge peut refuser le divorce s'il estime que celui-ci risque d'avoir pour un époux — ce qui reste imprécis — des conséquences d'une « *exceptionnelle dureté* ».

Enfin, le projet maintient les causes traditionnelles mentionnées dans la loi Naquet de 1884, qui régit encore les couples désunis : l'adultère, la condamnation à une peine afflictive et infamante, les excès, sévices et injures graves. Toutefois, contrairement à la législation actuelle, aucune de ces causes ne *s'impose* au juge, celui-ci a toute latitude pour apprécier s'il doit ou non prononcer le divorce.

Tel qu'il est rédigé, le projet de loi comporte des modifications majeures quant au régime actuel de l'attribution des pensions alimentaires. Tout d'abord il introduit la possibilité pour le juge d'allouer une pension alimentaire à l'un des conjoints, même s'il a prononcé un divorce aux torts partagés. Ce qui n'est pas possible à présent.

D'autre part, l'article 234 du projet permet au juge de prendre sa décision non pas comme aujourd'hui en étant totalement prisonnier de la procédure, mais en s'attachant aux réalités, c'est-à-dire à l'équité.

En effet, la réglementation actuelle contraint le magistrat à prononcer le divorce au bénéfice exclusif du demandeur si l'autre époux s'abstient de demander à son tour expressément le divorce. La seule liberté laissée au magistrat est de refuser le divorce si les torts de l'époux « passif » ne sont pas suffisamment établis par le conjoint demandeur. Mais, dans la première hypothèse, quoiqu'il ressorte des débats judiciaires, l'époux « passif » n'a droit à rien.

Or, c'est précisément une innovation majeure du projet de loi que de permettre dorénavant au juge de prononcer dans ce cas le divorce aux torts partagés (les droits à pension étant intacts). Même si l'époux se contente de se défendre sans entamer lui-même une action offensive, il ne compromet pas pour autant ses éventuels droits à pension. La procédure et le formalisme ne devraient plus pouvoir l'emporter sur les réalités.

Le projet comporte d'autres innovations par rapport à l'avant-projet de janvier. Par exemple, le délai de viduité (trois cents jours) est supprimé au profit d'un « certificat de non-grossesse », ce qui aurait dû aller de soi. L'adultère, déjà supprimé en tant qu'infraction pénale, ne sera plus sanctionné par une amende civile qui pouvait atteindre 20 000 F. L'audition des enfants est possible à tout âge et non pas au-delà de treize ans, « *s'ils peuvent être opportunément entendus* ».

Ainsi amélioré, le projet de loi comporte cependant de graves lacunes : d'abord, il *ne dit mot* du régime fiscal des « prestations en capital », qui pourrait remplacer l'actuel versement « régulier » — si l'on ose dire — des pensions en revenus. Le ministère de l'économie et des finances n'y verra-t-il pas l'occasion d'une nouvelle source de recettes en assujettissant à un impôt traditionnel ces formes nouvelles de mutations ? Faut-il préciser que les « prestations compensatoires » n'ont pas la même signification que les pensions alimentaires ?

Le régime actuel fait de ces pensions — le plus souvent médiocres puisqu'elles sont en moyenne de 300 francs par mois — une sorte de « secours vital », puisque fondé sur les revenus et les ressources du débiteur, sans grand égard aux besoins du créancier. Dorénavant, le tribunal devrait prendre en considération, non seulement la situation financière de chacun des époux au moment du divorce, mais aussi « *leurs expectatives* (l'oncle à héritage...), *leur âge et leur état de santé, leur qualification professionnelle, leur disponibilité, compte tenu du temps déjà consacré ou qu'il leur faudra consacrer à l'éducation des enfants* ».

Mais ce projet serait gravement incomplet s'il n'était accompagné d'une décision, certes difficile à mettre en œuvre, mais indispensable, à moins de n'avoir en vue qu'un beau texte juridique : la création d'une procédure assurant concrètement le paiement des pensions alimentaires. A plusieurs reprises, récemment, le président de la République a fait à cette question des allusions encourageantes. L'espoir est grand, il paraît proche d'être concrétisé.

PHILIPPE BOUCHER.

L'Association nationale des avocats : le texte est une addition de contradictions

L'Association nationale des avocats de France (ANA) (1) auteur d'un avant-projet de loi très méticuleux sur le divorce, remis en juillet 1974 au ministre de la justice (*le Monde* du 26 juillet), estime que le projet examiné ce mercredi 19 février au conseil des ministres est « *une réforme manquée car elle n'a pas su tirer les conclusions des prémisses qu'elle posait* ».

Certes, l'ANA a reconnu, au cours d'une conférence de presse réunie mardi, que le texte avait, comme l'a dit M. Jean Corneloup, président, « *des aspects positifs* » (maintien du rôle de l'avocat, disparition des hypocrisies judiciaires). Mais, au titre des « *aspects négatifs* », M. Corneloup affirme que le maintien d'une « *divorce-sanction* » au détriment d'un « *divorce-constat ou remède* », ne permettra pas de « *résoudre les cas vraiment douloureux* ». « *On nous dira*, ajoute M. Corneloup, *vous voulez la répudiation. Non, car nous laissons au juge un certain pouvoir d'appréciation. Or, le texte actuel dans un cas — celui de la requête conjointe — écarte la conciliation.* » Dans la mesure, a conclu le président de l'ANA, où « *le projet laisse coexister constat et faute, ce n'est pas dédramatiser le procès* ».

Pour sa part, Me Pierre-Henri Chaumié, principal rédacteur de l'avant-projet de l'ANA, estime qu'il s'agit d' « *une addition de contradictions qui aboutissent à la stagnation. Le grand problème du divorce ne doit pas être examiné sur la base des seuls critères de « bien » ou de « mal ». La vraie question que doit se poser le juge est celle-ci* : « Vaut-il mieux reconnaître ou ne pas reconnaître un divorce auquel en tout cas je ne peux rien. »

En réalité, observe encore M. Chaumié, lorsqu'on dit que notre propre projet implique la répudiation, c'est mal raisonner car, dans ces cas-là, « *il s'agit en réalité d'un problème particulier à la situation pécuniaire de la femme. Cela n'a rien à voir avec la morale. On ne parvient pas à se débarrasser du mythe culpabilité-innocence, comme si l'on était jamais innocent de la rupture de son couple. L'échec est toujours un bien commun. Et la faute sur laquelle on fait encore tout reposer est la conséquence de la rupture qui, elle, a été le fait des deux* ».

(1) 30, rue de Condé, 75006 Paris.

Montesquieu, déjà

L'un de nos lecteurs, M. Jean-Claude Martin, avocat au barreau de Versailles, nous a transmis un extrait emprunté aux *Lettres persanes*, de Montesquieu, qui montre combien la polémique sur le divorce est ancienne. Dans cette lettre de Usbek à Rhedi (n° 116), on lit notamment :

[...] *Le divorce étoit permis dans la religion païenne, et il fut défendu aux chrétiens. Ce changement, qui parut d'abord de si petite conséquence, eut insensiblement des suites terribles, et telles qu'on peut à peine les croire.*

On ôta non seulement toute la douceur du mariage, mais aussi l'on donna atteinte à sa fin : en voulant resserrer ses nœuds on les relâcha, et au lieu d'unir les cœurs comme on le prétendoit, on les sépara pour jamais.

Dans une action si libre, et où le cœur doit avoir tant de part, on mit la gêne, la nécessité et la fatalité du destin même. On compta pour rien les dégoûts, les caprices et l'insociabilité des humeurs ; on voulut fixer le cœur, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus variable et de plus inconstant dans la nature : on attacha sans retour et sans espérance des gens accablés l'un de l'autre, et presque toujours mal assortis ; et l'on fit comme ces tyrans qui faisoient lier des hommes vivants à ces corps morts.

Rien ne contribuoit plus à l'attachement mutuel, que la facilité du divorce : un mari et une femme étoient portés à soutenir patiemment les peines domestiques, sachant qu'ils étoient maîtres de les faire finir, et ils gardoient souvent ce pouvoir en main toute leur vie, sans en user, par cette seule considération qu'ils étoient libres de le faire [...]

Il est assez difficile de faire bien comprendre la raison qui a porté les chrétiens à abolir le divorce. Le mariage, chez toutes les nations du monde, est un contrat susceptible de toutes les conventions, et on n'en a dû bannir que celles qui auroient pu en affoiblir l'objet. Mais les chrétiens ne le regardent pas dans ce point de vue ; aussi ont-ils bien de la peine à dire ce que c'est. Ils ne le font pas consister dans le plaisir des sens : au contraire, comme je l'ai déjà dit, il semble qu'ils veulent l'en bannir autant qu'ils peuvent, mais c'est une image, une figure et quelque chose de mystérieux que je ne comprends point.

De Paris, le 19 de la lune de Chamban, 1718.

UN PROCÈS DE PROXÉNÈTES A PARIS

Une affaire familiale

Aux « filles », on commence par faire des promesses mirifiques. On leur offre ensuite le voyage pour Paris. Cette générosité n'est pas gratuite. Bien vite on les met « à l'amende ». Elles sont alors obligées de travailler comme entraîneuses à Pigalle, à Barbès, à Strasbourg-Saint-Denis, dans les boîtes d'un « milieu » qui, lui, ne sera pas inquiété. C'est la prostitution inévitable et le « julot » qui passe tous les soirs avec ses hommes de main chercher « ses » gains. Comme l'affaire — pourtant familiale — prend de l'importance, on fournit aussi les Eros Center de Bonn (Allemagne) ou d'Anvers (Belgique). Là, le « julot » ne passe qu'une fois par mois. En général avec sa maman.

Comme dans toute entreprise du genre, il y a les « filles » récalcitrantes. Mais ces proxénètes sont des « durs ». Balafres sur les joues ou sur les cuisses des filles, brûlures d'un couteau chauffé à blanc sur les seins, sur les cuisses, brûlures au « Babyliss », sans parler des coups banals de poing et de pied, remettaient les « filles » dans le droit chemin.

Encore faut-il ajouter que certaines des « filles » n'en aimaient pas moins leur « julot » et continuent à lui écrire des lettres passionnées en prison.

De « série noire » en Mémoires de prostituées, la mythologie du proxénétisme est bien établie. Mardi 18 février, devant la XIVe chambre correctionnelle, tout y était. Et plus.

Parce que proxénètes et prostituées étaient tous d'origine guadeloupéenne. Parce qu'une jeune femme s'était constituée partie civile. Enfin, parce que l'affaire était essentiellement familiale. José Bureau — l'instigateur — avait à ses côtés ses deux frères, Guy et Max, son père, Claude, sa mère, Joséphine (qui disait à chacune qu'elle était « la préférée », que « si elle était gentille avec José elle n'y perdrait pas », que « José l'épouserait »...), et trois hommes de main, Jean-Alain Agasto, Max Deveau et Gilbert Joséphine.

10 millions de gains

Une vingtaine de jeunes femmes, Adélaïde, Graziella, Victoire, etc. — anciennes « emballeuses » de Pointe-à-Pitre, mais aussi infirmières ou sans travail, — ont ainsi travaillé pour la famille Bureau. José en aurait tiré près de 10 millions de francs en moins de trois ans.

José, il est vrai, c'était l'homme à tout faire : il séduisait les filles, truquait les papiers des mineures, avortait celles qui étaient enceintes, etc. Il a été condamné à huit ans d'emprisonnement et cinq ans d'interdiction de séjour ; son frère Guy à cinq ans d'emprisonnement ; Max Bureau à quatre ans d'emprisonnement et cinq ans d'interdiction de séjour ; Claude Bureau — le père — à dix-huit mois d'emprisonnement avec sursis et Joséphine Bureau — la mère — à dix-huit mois fermes. Les hommes de main ont été condamnés à des peines de un à quatre ans d'emprisonnement.

Les huit condamnés ont aussi été condamnés à une amende de 250 000 F chacun.

La jeune femme, qui s'était constituée partie civile, a obtenu 100 000 F de dommages et intérêts, et les équipes d'action contre la traite des femmes — autre partie civile — 50 000 F.

BRUNO DETHOMAS.

Les « difficultés d'insertion sociale »

UNE EXCEPTION A LA LOI SUR LA MAJORITÉ

Un décret publié au *Journal officiel* du 19 février prévoit pour « *toute personne majeure ou mineure émancipée éprouvant de graves difficultés d'insertion sociale la faculté de demander, jusqu'à l'âge de vingt et un ans, au juge des enfants, la prolongation ou l'organisation d'une protection judiciaire* ». Dans ce cas, « *avec l'accord de l'intéressé* », le juge des enfants peut décider d'actions telles que « *observation par un service de consultation ou de milieu ouvert, maintien ou admission dans un établissement spécialisé* ». Ces mesures prennent fin « *à l'expiration du délai fixé en accord avec l'intéressé ou lorsque celui-ci atteint l'âge de vingt et un ans* », ou encore « *à tout moment, soit à l'initiative du juge des enfants, soit de plein droit à la demande du bénéficiaire* ».

[Ce décret résulte des préoccupations qui s'étaient fait jour, notamment au service de l'éducation surveillée que dirige Mme Simone Rozès au ministère de la justice, après la promulgation de la loi abaissant la majorité à dix-huit ans.

L'éducation surveillée, en effet, souhaitait que soit prise en considération la situation particulière de ceux que l'on appelle généralement les jeunes adultes (dix-huit - vingt et un ans ou dix-huit - vingt-trois ans), brutalement soumis au plein exercice de leurs responsabilités.]

Nommé à la Cour de cassation

M. JEAN JONQUÈRES QUITTE LA COUR D'APPEL DE DOUAI

Par décret publié au *Journal officiel* du 19 février, M. François Romerio, conseiller à la Cour de cassation, détaché à la Cour de sûreté de l'Etat pour y exercer les fonctions de premier président, et nommé à ce poste le 22 février 1965, est réintégré à la Cour de cassation.

M. Jean Jonquères, procureur général à la cour d'appel de Douai, est nommé conseiller à la Cour de cassation, ainsi que M. Alain Simon et M. Clair Fardel, tous deux présidents de chambre à la cour d'appel de Paris.

[Procureur général à la cour d'appel de Douai depuis le 24 décembre 1968, M. Jean Jonquères était entré, à plusieurs reprises, en conflit avec la section locale du Syndicat de la magistrature.

Dans un rapport qu'il adressait, le 14 mai 1973, au garde des sceaux, M. Jonquères, étudiant « l'état d'esprit des magistrats en 1973 », écrivait : « La politique est entrée dans la magistrature, et certains magistrats s'engagent au point de compromettre leur neutralité et leur impartialité aux yeux des justiciables (...). Il ne me paraît pas admissible qu'une organisation professionnelle de magistrats, de gens neutres par essence, puisse être dirigée par quelques leaders plus préoccupés de politique que de justice » (« le Monde » du 30 juin 1973).

***M.* Hubert Dujardin, récemment écarté des fonctions de l'instruction par décision du conseil supérieur de la magistrature, est magistrat à Lille, ville située dans le ressort de la cour d'appel de Douai.]**

● *Amnistie pour un commerçant du Val-de-Marne dans une affaire de prix illicites.* — Un boucher de Chennevières (Val-de-Marne), M. Louis Bernard, qui était poursuivi pour prix illicites et opposition au contrôle économique après un procès-verbal du 4 octobre 1972, a été amnistié ce mardi 18 février par la neuvième chambre de la cour d'appel de Paris. La cour a, en effet, estimé que le cas de M. Bernard — lequel obéissait à des consignes syndicales — relevait de l'amnistie automatique prévue pour les délits commis en période de conflits professionnels relatifs à des problèmes commerciaux. En première instance, le commerçant avait été condamné à un mois d'emprisonnement avec sursis et 3 000 F d'amende par le tribunal de Corbeil. Cette décision pourrait servir de précédent à diverses procédures de même nature actuellement en attente.

CORRESPONDANCE

PROPOS D'UN « DIVORÇABLE »

Nous avons reçu de M. Marc Trébord un texte, « Propos d'un divorçable », disant notamment :

J'ai quarante-cinq ans et nous nous sommes mariés il y a vingt-trois ans ; nous avons deux enfants, dont l'un est majeur. Nous nous sommes unis parce que nous nous aimions, sincèrement, profondément, peut-être aveuglément. Et nous nous sommes fait, depuis, beaucoup de mal, sans être méchants, malgré de réciproques regrets et de périodiques espoirs de maintenir au moins les formes légales de notre union, malgré d'inutiles concessions. (...)

Et puis, je n'ai pu supporter la dissimulation, les altercations, la tension permanente ; j'étais déprimé, fatigué, découragé ; j'accomplissais mal mes charges professionnelles, naguère si adjuvantes.

Nos enfants, témoins quotidiens du drame insupportable et angoissant, nous conseillaient la séparation définitive, seule issue, pour eux, salvatrice.

Nous avons vécu des années et des années de cette façon ; à terriblement souffrir et faire souffrir ! Aucun langage commun, pas d'émotions communes, peu de désirs, plus d'amour ! Mais du dégoût de soi, de la vie, de la société ; mais de l'aigreur ; et bientôt de la haine ! et quelquefois de l'indifférence.

Parce que nous avons cru sauver l'essentiel, le couple, la famille, au moins les apparences ; parce que le divorce était une honte sociale, nous avons failli tout compromettre ou tout perdre, surtout l'estime et l'affection de nos enfants !

Je suis allé en divorce comme vers une ultime sortie de secours ; mon épouse l'a refusé, après l'avoir souhaité, mais encouragée et comme libérée par la décision de non-conciliation qui lui laissait, avec mon accord, l'usage du pavillon de dix pièces, sa mère et ses enfants, et quelques avantages matériels s'ajoutant à ses revenus professionnels quasiment égaux aux miens [...].

Vingt et un mois après notre séparation, aucune décision de justice n'était prise [...].

Pendant trois ans encore — cela fera six ans, — et bien que le couple soit officiellement démembré, les biens répartis, la séparation imposée, nous nous devons fidélité ! Condamnés à l'abstinence, ou à l'hypocrisie, ou à la révolte, ou au vice ! Condamnés à éprouver de nouvelles situations conflictuelles, à exacerber les rancunes et les haines ! Condamnés, par application d'une loi qui nous met « en situation », à se combattre encore ! [...].

J'ai cru de mon devoir de témoigner publiquement ; c'est fait. Dans sa banalité peut-être, puisqu'un divorce sur cinq seulement est objet d'accord réciproque, ce cas peut paraître édifiant. J'affirme qu'en matière de divorce la pratique et la décision judiciaires ajoutent, aux causes de rupture, déjà préalablement consommée, de nouvelles occasions de conflits ; au lieu d'apaiser, elles excitent ; au lieu d'élever, elles humilient ; au lieu d'émanciper, elles culpabilisent.

La nouvelle loi sera inutile si elle se borne à légaliser le fait des divorces d'accord, si elle entretient encore l'hypocrisie et encourage les drames conjugaux en privilégiant la recherche de la faute et l'application d'une sanction. Elle sera dangereuse si les tribunaux, bien incapables de connaître la vérité et d'établir les responsabilités quand les intéressés eux-mêmes n'y voient plus clair, rendent un jugement à défaut de pouvoir rendre la justice : elle sera haïssable si elle prolonge, six années durant, après l'avoir cautionné, sinon exacerbé, un état conflictuel ; si elle fait des enfants des témoins privilégiés des agressivités déconcertantes de leurs parents : elle sera subversive si elle consacre une inégalité devant l'argent, entretient un archaïsme social, s'essouffle à poursuivre les changements sociaux au lieu de les accompagner, confond la cause et l'effet (dans l'adultère), suscite le faux témoignage et, pour tout dire, provoque la déliquescence physique, affective, sociale, de milliers d'hommes et de femmes [...].

Conserver la notion de responsabilité

Pour sa part, Mme Marcelle Kraemer-Bach, avocat au barreau de Paris, présidente d'honneur de la Fédération internationale des femmes de carrières juridiques, nous fait observer :

Une importante journée d'étude organisée au Sénat, dans le cadre de l'année internationale de la femme, par les femmes des carrières juridiques, association qui rassemble de très nombreuses adhérentes : avocats, magistrats, notaires, témoins de tant de drames, confidentes de tant de détresses, a révélé la pensée de la plupart d'entre elles.

Deux idées-forces s'en dégagent : d'abord elles sont d'accord pour que le divorce par consentement mutuel remplace la comédie hypocrite dont les tribunaux sont fréquemment le théâtre, mais à condition que le consentement soit réel et non point obtenu grâce à la pression exercée par l'une des parties sur l'autre (chantage sur les enfants, sur les problèmes pécuniaires, par exemple). C'est pourquoi un contrôle rigoureux des juges est indispensable.

En ce qui concerne le divorce, comme il en est actuellement, prononcé aux torts de l'un ou des deux époux, l'objection faite à ce système mérite réflexion. Certes, les accusations hargneuses que deux époux se lancent réciproquement, au cours du procès, aggravent le différend, lequel dégénère quelquefois en un combat sans merci : climat insupportable pour les enfants, qui en demeurent perturbés. [...]

Or il est proposé que la séparation de fait d'une certaine durée soit une cause de divorce : elle aurait pour conséquence de mettre l'époux innocent, opposé à une séparation définitive, devant le fait accompli. Véritable répudiation ! Ce procédé est utilisé dans certains pays sous-développés. Les commissions compétentes de l'ONU luttent pour le faire disparaître. Et ce serait la solution de la France ? Admettre cette régression, accepter cette injustice ? Tant d'épouses sont abandonnées dans leur âge mûr, au profit de jeunes personnes plus séduisantes. Afin de se consacrer à leur foyer, elles n'ont pas travaillé (et certains maris ont bien de l'imagination pour dissimuler leurs ressources !), les voilà acculées à une solitude tragique, à la gêne, à la misère peut-être, au désespoir, et parfois au suicide. Au reste, les victimes sont souvent du sexe masculin : de vieux hommes rejetés sont perdus, effondrés. Faudrait-il leur dire aux uns et aux autres qu'après quelques années, tout lien conjugal est irrémédiablement brisé, et tout espoir perdu de retrouver l'infidèle ?

La notion de *responsabilité* doit être conservée à tout prix. [...]

MÉDECINE

L'HOPITAL, CE MALADE CHRONIQUE

III. - Certitudes et incertitudes de la construction

par MARTINE ALLAIN-REGNAULT

L'humanisation des hôpitaux publics français tient souvent à des améliorations d'ordre matériel — aménagement de locaux, perfectionnement des équipements, augmentation numérique des personnels (« le Monde » des 18 et 19 février). Mais comme en témoigne l'exemple de l'hôpital de Boulogne-sur-Mer, ces améliorations ne sont pas toujours faciles et peuvent être ralenties par d'invraisemblables imbroglios administratifs.

En pleine ville, dans un dédale de rues étroites, un monument dont l'enceinte date de Louis XIV : l'hôpital de Boulogne-sur-Mer y est installé. Il suffit de s'en approcher pour voir que le vénérable bâtiment n'est pas restauré.

Sitôt passée la porte, c'est l'« accueil » ou plus exactement le minuscule bureau central pour toutes les formalités administratives. Pas de salle d'attente, pas de garderie. Pas la moindre chaise. Une ambulance, de temps à autre, interrompt la circulation dans la rue étroite avant de boucher la porte principale d'entrée pendant les formalités. A l'intérieur, de grands corridors froids, inutiles, sinistres, poussiéreux, des salles communes énormes où les plafonds se perdent dans des hauteurs démesurées, des salles sans sonnerie ni lumière au chevet des malades ; des fenêtres si hautes qu'il faut monter sur les lits pour changer les rideaux ; une maternité à laquelle la femme venant accoucher doit accéder à pied par l'escalier et où un « patchwork » de couloirs entrecoupés de quelques marches interdit aussi bien la circulation des chariots pour les plats chauds que celle des civières.

Si les soins que l'on délivre à l'hôpital de Boulogne-sur-Mer sont corrects, si l'équipement en matériel médical n'est pas en retard et si le personnel n'est pas en cause, le bâtiment, lui, l'est indiscutablement.

A cela, il y a une « raison » : depuis plus de quinze ans, on attend la construction, sur le coteau, en dehors du carcan de la ville resserrée sur ses remparts, d'un hôpital neuf.

Depuis plus de quinze ans, on ne rénove plus l'ancien sauf en ajoutant des baraques préfabriquées dans les derniers espaces libres, car le nouvel hôpital doit être incessamment construit. Or, en 1975, les Boulonnais en sont revenus au point zéro ou pire à la négative : le sénateur-maire de la ville, exaspéré, découragé, énumère en toute occasion, devant ses administrés, devant le conseil municipal, le conseil régional, la préfecture, voire le ministère de la santé, les cinquante dates qui, d'aventure en aventure, ont fait péricliter un à un tous les projets tandis que s'amenuise, en frais et dévaluations, le pécule indispensable à la construction.

En 1962, lors d'une réunion au ministère de la santé, il est enfin décidé de moderniser et d'étendre l'hôpital actuel, et l'on envisage la construction d'un nouvel établissement. Trois mois plus tard, les besoins sont estimés à 708 lits. En 1964, le ministre de la santé publique fait savoir que ce chiffre ne lui paraît pas assez élevé et propose de fixer le programme à 850 lits que l'on construira sur la colline de Saint-Martin-les-Boulogne l'établissement vétuste devant être définitivement abandonné. En 1965-66, on discute des détails du terrain accidenté et des aménagements qu'il nécessite. En 1967, les contrats de maître d'œuvre sont passés avec l'architecte et les entreprises techniques ; les sondages de sol sont effectués.

De 1968 à 1973, les projets avancent lentement mais sûrement, sur le papier, et l'architecte fait une magnifique maquette. On ajoute au programme des lits psychiatriques. De réunions en réunions, le projet prend forme tandis que se décrépit un peu plus chaque jour l'hôpital vieillissant, dont on sait qu'il est condamné.

Une nouvelle stupéfiante

Mais après que les établissements payeurs, les responsables régionaux et nationaux ont tous donné leur accord, en octobre 1973, la Caisse régionale d'assurance-maladie fait savoir qu'elle n'acceptera pas de participer au financement de plus de 620 lits en un seul lieu. Le sénateur-maire recherche alors aussitôt d'autres solutions et parvient à trouver auprès de la Caisse des dépôts la promesse d'un soutien financier équivalant sociale et qui permet de ne pas modifier le projet. Il en déduit, cette fois, que tous les obstacles sont levés, et avec l'administration de l'hôpital, il entreprend la réalisation du patrimoine immobilier de l'établissement, qui représente une valeur de 10 millions environ, pour pouvoir, en dépit de tous ces retards, commencer enfin les travaux de construction.

C'est alors qu'au début de 1974 tombe la nouvelle stupéfiante : le ministère de la santé ne croit plus aux monstres hospitaliers et s'oppose à son tour à la construction, exigée par lui dix ans plus tôt, d'un hôpital de 850 lits. Maintenant, sa préférence va aux petits hôpitaux industrialisés de 500 lits à dimensions humaines, et tout doit repartir de zéro. A cette nuance près que l'hôpital doit s'acquitter auprès des architectes et entrepreneurs de plus de 2 millions d'honoraires pour projets non suivis d'effet. Et que les 8 millions restants ne peuvent, puisqu'il s'agit de fonds d'Etat, être placés qu'en bons du Trésor à 10 % environ alors que le prix de la construction augmente de près du 20 % par an.

Il avait fallu douze ans pour le précédent projet : on comprend les craintes et l'amertume actuelles des Boulonnais, d'autant que l'hôpital de Boulogne est considéré comme une priorité dans une région sous-médicalisée.

L'an passé, alors que M. Poniatowski était ministre de la santé, le préfet de la région avait préféré commencer en premier la réfection de celui de Valenciennes. Les deux hôpitaux sont, semble-t-il, à égalité de vétusté et justifient que l'on s'en occupe d'urgence. Le cas de Boulogne présente peut-être plus d'acuité, car, outre l'importance de l'industrie lourde et du trafic international avec la Grande-Bretagne, la région attire en été de très nombreux touristes. Mais le maire de Boulogne est socialiste ; celui de Valenciennes est U.D.R. et à l'époque des choix, l'an passé, on était en période électorale !

L'exemple de Boulogne est criant, ce n'est malheureusement pas un cas isolé. Si la région Nord - Pas-de-Calais, qui a réalisé seulement à 30 % les objectifs du cinquième Plan, est celle qui présente l'indice lits hospitaliers-population (3,4 pour 1 000 habitants) le plus bas de France, les inégalités régionales sont multiples tant au point de vue qualitatif que quantitatif et pour des raisons très diverses.

A Nice, où s'est rendue, le mardi *18 février*, Mme Simone Veil, ministre de la santé, le problème de l'hôpital général est tout aussi aigu, sinon plus, que celui de Boulogne : depuis quinze ans, des tergiversations innombrables n'ont pas permis de trouver facilement pour la construction du nouvel hôpital des terrains que les agriculteurs refusaient de céder à la commune et auxquels, là encore, on a cédé trop longtemps pour des raisons électorales. Actuellement, après l'élaboration de deux projets complets, un terrain a enfin été déterminé. L'expropriation est en cours, le Conseil d'Etat devant émettre incessamment son avis. Mais le retard a coûté très cher, soit en projets non suivis d'effet soit en modernisation de services qui ne pouvaient plus attendre une construction hypothétique et sans cesse retardée : plusieurs chantiers de modernisation ont été ouverts, qui n'auraient pas dû être entrepris si la construction de l'hôpital neuf avait été faite dans les délais !

Dans ces deux cas, il s'agit de retards à la construction : dans d'autres, il s'agit d'absurdités de constructions. L'exemple d'Henri-Mondor à Créteil est encore présent dans toutes les mémoires, d'un établissement gigantesque coûtant chaque année en fonctionnement presque autant que le prix de la construction, déjà fort onéreuse, alors qu'un établissement hospitalier courant coûte normalement, en trois ans d'entretien et de fonctionnement, son prix de départ, ce qui est déjà loin d'être négligeable. Et l'on dit déjà que les nouveaux hôpitaux qui ne sont pas encore ouverts mais déjà construits de Grenoble (dont la climatisation dispendieuse a été prévue pour l'ensemble de l'établissement gigantesque) et de Caen (immeuble de grande hauteur avec sans doute trop de lits) n'auraient jamais dû être programmés comme ils l'ont été. D'autant que des exemples de construction satisfaisants, réalisés dans des délais raisonnables, relativement faciles à gérer, existent : l'hôpital de Nancy-Brabois, celui de Toulouse-Rangueil sont, entre autres, cités au ministère de la santé comme des réalisations qui devraient donner satisfaction à la fois aux usagers et à l'administration, compromis difficile entre tous.

Compromis optimum

Mais il n'y a pas de miracle en matière de construction hospitalière. A Paris, la direction des hôpitaux préconise et fait pression autant qu'elle le peut pour que les préfets de région et les municipalités s'orientent vers le choix du « modèle Fontenoy », hôpital industrialisé flexible de cinq cents à six cents lits, coûtant 80 millions de francs à la construction, dont la gestion sera d'un coût modéré. La direction reconnaît cependant qu'il n'y a pas de panacée et que chaque région doit, au coup par coup, trouver comme elle le peut le compromis optimum entre délai, construction, taille et gestion, chacun de ces facteurs retentissant à l'évidence sur les autres et sur l'ensemble.

Une chose est sûre : depuis treize ans que les ministères de la santé successifs se préoccupent de l'armement hospitalier français (avant, il n'y avait pas de politique globale) bien des absurdités ont été commises, tandis que les subventions consacrées à l'équipement ne cessent d'augmenter (1 milliard 100 millions de francs cette année pour 3 milliards de travaux). A Besançon, à Tours, à Amiens, à Fort-de-France, il a fallu refaire deux fois totalement les projets, notamment pour réduire la taille des hôpitaux et les rendre « rentables ».

Certains hôpitaux sont encore dans un état lamentable, comme ceux de Tarbes ou de Vierzon, mais il semble qu'à l'avenir, les projets seront examinés de façon plus pointilleuse, les programmations étudiées de façon plus poussée, et ce, quelle que soit l'urgence : « *la perte de temps et d'argent que cela engendre au départ*, dit-on au ministère de la santé *est aisément compensée par la suite en prévenant la construction d'hôpitaux inadaptés* ».

Des établissements adaptés, donc, la correction des inégalités régionales, la qualité des soins, leur perfectionnement technique sont les buts actuellement visés et que l'on espère atteindre à l'horizon 1980, date à laquelle on nous annonce depuis une décennie la fin des salles communes ! La *carte sanitaire* devrait largement y contribuer.

Après un an d'existence (la liste des secteurs hospitaliers a été publiée en totalité en février 1974), cette carte et les carences, les besoins, les surplus qu'elle exprime a déjà fait la preuve de son efficacité : elle a permis de montrer que la France entière ne manque pas de lits hospitaliers (publics ou privés) à quelques secteurs près, dont il est prévu de corriger le retard. En revanche, il reste beaucoup à faire, du point de vue de la qualité, de la « technicisation », de la modernisation, par regroupement de poussières d'établissements petits, vétustes, inadaptés et disséminés.

En effet, plus de 50 % des demandes d'autorisation de créations de lits ont été refusées depuis que la carte a été établie car ils ne se justifiaient pas, eu égard au patrimoine existant, dans les régions intéressées. Sur la Côte d'Azur, en Alsace, on refuse ; dans le Nord, le Pas-de-Calais, on accepterait... s'il y avait des demandes !

En revanche, une action psychologique est entreprise pour que se mettent en place les groupements interhospitaliers, et pour que se coordonnent les petits établissements publics et privés.

Dans les Deux-Sèvres, pour ne prendre qu'un exemple, la carte a déjà porté des fruits, les trois hôpitaux de Bressuire, Thouars et Parthenay, se sont entendus pour construire en commun une buanderie et une école d'infirmières. En revanche, un secteur hospitalier breton risque d'être rayé de la carte sanitaire pour mésentente fondamentale de deux établissements situés dans des communes dont les maires sont politiquement opposés !

Beaucoup reste à faire pour que les rivalités des communes, les convictions politiques (les banlieues « rouges » sont parfois desservies en hôpitaux), les amitiés gouvernementales (dans les « fiefs » de MM. Boulin, Marcellin, Mlle Dienesch, des établissements ont été rénovés ou construits plus facilement), ne contredisent pas ce que la réforme hospitalière de 1970, et la carte sanitaire de 1974 laissent entrevoir, et qui, en fin de compte, devrait assurer le bien-être et le confort de l'usager.

Prochain article :

IV. — « SI J'AVAIS UNE MALADIE GRAVE... »

Améliorer l'environnement

Décoration d'une crèche, aménagement de trois salles (jeux et travaux manuels) à la Salpêtrière, transformation d'une terrasse en terrain de jeu à l'hôpital Trousseau, fête-exposition à Port-Royal : telles sont les réalisations — de qualité — achevées jusqu'ici, dans des services plus particulièrement réservés aux enfants et adolescents, par le jeune Mouvement pour l'amélioration de l'environnement hospitalier (M.A.E.H.), créé le 1er mars 1973 par quelques particuliers, et présidé par Mme Colette Durandeau.

Projets en cours ou futurs : rénovation d'un service affecté aux personnes âgées à Corentin-Celton, ouverture de boutiques, en avril prochain, à Tenon et à Necker. « Il ne s'agit pas, *dit Mme Durandeau*, de nous substituer à l'administration. A chaque réalisation, le gros œuvre est pris en charge par la direction de l'hôpital. Nous ne nous occupons que de la décoration. »

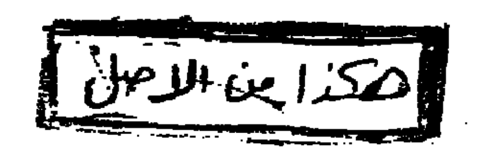
Avec un budget modeste (environ 20 000 F par projet), uniquement constitué par les cotisations, mais avec aussi beaucoup de bonne volonté et de concours bénévoles, le M.A.E.H. (1), qui compte actuellement deux cents adhérents, contribue assurément, là où il intervient, à « transformer le climat hospitalier ». *Ainsi, les parents des enfants hospitalisés dans le service de psychiatrie infantile de la Salpêtrière ont apprécié que les treize chambres, bien tristes et nues, soient aujourd'hui joliment égayées, et que leurs enfants soient habillés de vêtements aux couleurs vives.*

Les organisations syndicales n'ont pas mal accueilli, jusqu'à présent, cette initiative privée, et le personnel hospitalier collabore assez volontiers « Le reproche que l'on pourrait nous faire de vouloir masquer la carence des pouvoirs publics n'est, bien souvent, qu'une excuse pour ne rien entreprendre », *dit la présidente du Mouvement.*

Une opération semblable, nous indique notre correspondant, a *eu lieu à Dijon, sous l'impulsion, notamment, des étudiants de l'Ecole des beaux-arts. Le nouvel hôpital pour enfants — admis jusqu'à l'âge de quinze ans — qui jouxte la maternité du Bocage, a des allures de résidence, et tout y a été mis en œuvre pour égayer le séjour des trois cent dix-sept petits malades. Le service de radiologie, par exemple, est tapissé d'un papier peint où des éléphants jouent avec des panthères. L'attention de l'enfant se porte sur cet ensemble, plutôt que sur l'impressionnant matériel médical.*

Des salles de jeux décorées ont été aménagées à tous les étages et une salle de classe a été peinte en orange, couleur destinée à susciter la curiosité des enfants. Enfin, toutes les chambres, exposées au sud, donnent sur de vastes loggias, ainsi que sur un parc aménagé, qui va bientôt recevoir quelques animaux. Cet environnement favorise et accélère la guérison des petits malades et leur laisse, de leur séjour à l'hôpital, un souvenir moins désagréable.

(1) 9, avenue de Saint-Mandé, 75012 Paris.



THERMALISME 75

Sursaut prometteur

LE thermalisme français dont nous dénonçons aimablement chaque année, dans ces pages qui lui sont consacrées, l'apathie et le manque de réalisme, tout en rappelant ses indiscutables qualités, semble avoir enfin ressenti en 1974 ce sursaut qui précède parfois les nouveaux départs.

Certaines stations, dont l'effort financier a été soutenu par le Fonds de développement économique et social, ont consenti des investissements importants tant pour rénover leurs installations de soins que pour améliorer leurs structures de loisirs et de détente. Il reste cependant beaucoup à faire pour rendre compétitives et séduisantes les villes d'eau françaises face à leurs concurrentes italiennes et allemandes dont les taux de fréquentation ne font que croître.

On cite couramment l'exemple de la chaîne du Soleil, propriétaire et gérante des stations de Gréoux, Moligt, Barbotan, Eugénie-les-Bains et Saint-Christau, qui propose un thermalisme attractif, un peu clinquant peut-être dans sa conception de l'environnement, mais consciencieux quant aux traitements crénothérapiques. C'est un exemple, au moins de dynamisme, dont certaines municipalités semblent vouloir s'inspirer.

En contrepoids, aux métropoles nerveuses et polluées, les sites privilégiés où jaillissent les sources ne manquent pas d'attraits naturels pour les citadins éprouvés. Encore faut-il leur proposer en plus des soins et du décor, un cadre de vie agréable, un hébergement confortable, un éventail de distractions suffisant, et cette ambiance vacancière qui « change les idées ».

Les médecins, de leur côté, paraissent un peu plus enclins à prendre en considération la thérapeutique thermale qu'ils connaissent dans l'ensemble assez mal, l'enseignement de l'hydrologie ne leur ayant été dispensé que pour la forme.

On attend de la nouvelle équipe gouvernementale et plus spécialement du ministre du travail, responsable de la sécurité sociale, auquel le président de la fédération thermale et climatique, le docteur Guy Ebrard, a fait parvenir un rapport objectif, une prise en considération sans arrière-pensée du fait thermal et un encouragement à user de la crénothérapie dans le cadre de cette amélioration de la qualité de la vie dont on nous entretient si souvent.

Les thermalistes proposent, en effet, depuis plusieurs années des mesures propres à stimuler une activité dont les retombées économiques ne sont pas négligeables. Elles feront l'objet d'un document qui sera remis au mois de mai prochain au secrétaire d'Etat au tourisme. Enfin, il serait peut-être temps que les marchands d'eaux minérales, qui trop souvent utilisent l'image de marque d'une station pour mieux vendre leurs produits, participent plus largement à la rénovation d'un patrimoine thermal dans lequel ils puisent sans toujours tenir compte de l'intérêt des curistes, clients privilégiés des sources, auxquels ils doivent une contrepartie plus largement calculée.

En ce temps de réforme et de réajustement des structures aux intérêts sanitaires et sociaux du citoyen, l'évolution du thermalisme est possible. Très objectivement on peut même dire qu'elle est indispensable. Mais des efforts privés et publics restent nécessaires pour que le sursaut constaté en 1974, ne soit pas seulement le mieux-être passager du malade près de la résignation !

MAURICE DENUZIÈRE.

LUCHON : une station heureuse et exemplaire

SOUS les tilleuls, précocement pourvus de bourgeons, de la belle avenue qui partage Luchon dans la perspective enneigée des monts Maudits, on rencontre des Luchonnais flânant au soleil d'hiver, capables de vous affirmer, sans sourire, que Salomé fut l'une des premières curistes de la station pyrénéenne.

Ainsi, la danseuse perverse qui fit si vilainement trancher la gorge de saint Jean-Baptiste après avoir enlevé son dernier voile devant le libidineux tétrarque de Galilée, aurait eu des ennuis avec ses amygdales ! La justice immanente a parfois le sens de l'humour noir.

Il est à peu près certain que le vieil Hérode fut exilé en Gaule par Caligula et vint dans la région. De là à déduire que Salomé l'accompagnait, il n'y a qu'un pas, que la légende a franchi. Ce qui est certain, par contre, c'est que les Romains avaient apprécié les eaux de Luchon et, en bons thermalistes qu'ils étaient, les exploitèrent. L'archéologie confirme que sous Pompée furent inaugurées des piscines d'eau chaude capables de guérir les maladies de peau des légionnaires.

Ainsi Luchon, dans son cirque de montagnes, fut vouée à la bienfaisante déesse des eaux jusqu'au jour où l'engouement tomba, avec la fin de la paix romaine. Il fallut attendre alors que le baron d'Etigny, intendant de Béarn et de Gascogne, vînt en 1759 visiter la vallée pour que la station retrouve la prospérité.

Ayant équipé la cité, tracé l'avenue principale qui porte aujourd'hui son nom, organisé un service médical, encouragé la construction de belles maisons, le baron, qui avait un sens inné des relations publiques, convainquit le maréchal duc de Richelieu de venir prendre les eaux. Le duc se révéla une bonne « locomotive », et la cour lui emboîta le pas. Luchon était lancé et devait connaître sous tous les régimes à venir, de l'Empire à la République, les faveurs de la bonne société.

Entre ces deux rivières galopantes — la Pique et l'One, — où les pêcheurs de truites font parfois des prises quasi miraculeuses, la ville, parée d'arbres splendides — certains séquoias peuvent rivaliser avec ceux des forêts américaines, — a reçu les plus illustres visiteurs. Citons au hasard Marie-Thérèse Charlotte, fille de Louis XVI ; Marie-Caroline, duchesse de Berry ; le duc de Nemours, le prince d'Orléans, Lamartine (dont le musée possède un sonnet plein de fautes d'orthographe) ; Taine ; le prince impérial, venu se remettre d'un accident de jeu à Saint-Cloud ; Edmond Rostand, qui passa au bord de l'One *« vingt-deux étés de sa jeunesse »* et y rencontra Rosemonde Gérard ; José-Maria de Heredia ; le roi de Hollande, le roi des Belges, le roi et la reine du Portugal ; Sadi Carnot, président de la République ; le bey de Tunis, le sultan du Maroc ; Victor Hugo, Alexandre Dumas, qu'une curiste consola, dit-on, de la mort de la Dame aux camélias !

Joffre y trouva une épouse, Foch y soigna ses rhumatismes, et, plus près de nous, François Mauriac tenta d'y éclaircir sa voix. Aujourd'hui, Adamo, Nougaro, Dassary, Michel Dens et Claude Rich y font des séjours réguliers.

Vingt-quatre mille curistes en 1974

Troisième station française, Luchon, qui ne compte hors saison que quatre mille habitants, a reçu, entre mai et octobre 1974, plus de vingt-quatre mille curistes, dont six mille enfants. Alors que beaucoup de stations stagnent, la cité pyrénéenne spécialisée dans l'oto-rhino-laryngologie et la rhumatologie a vu croître de 6 % entre 1973 et 1974 le nombre des malades venus chercher un soulagement à leurs maux.

Il faut dire que cette petite ville est animée par une équipe jeune et dynamique qu'entraîne un maire du cru, farouchement pyrénéen, M. Jean Peyrafitte. Du syndicat d'initiative aux thermes, que dirige M. Rigaill, un ancien H.E.C., en passant par un comité des fêtes qui s'ingénie à occuper toutes les soirées des estivants, on ne rencontre que des moins de quarante ans dont le souci est de bien accueillir et distraire les curistes.

Et puis Luchon a conservé de la vogue qu'elle connut sous le Second Empire un charme pimpant, une élégance sans prétention. Les Luchonnais sont assez fiers d'habiter une cité qui ne comporte pas un seul feu rouge et qui ne compte qu'une seule fabrique de... chocolats.

Sur les allées d'Etigny, bordées de façades claires et cossues, on imagine facilement le va-et-vient des calèches emportant vers les thermes quelque demi-mondaine, un écrivain à la mode ou un compositeur en renom et croisant les attelages à blasons de la famille impériale ou des princesses étrangères.

La vallée est assez large pour que les montagnes toutes proches — Superbagnères est à 17 kilomètres, Bourg-d'Ouel encore plus près, les Agudes à 15 kilomètres, Le Mourtis à 25 kilomètres — ne pèsent pas sur la cité, dont l'altitude — 630 mètres — est suffisante pour qu'on y respire avec volupté quand on arrive des métropoles polluées.

La crénothérapie luchonnaise est efficace, et les trente-sept médecins thermaux qui exercent dans la station sont assurés d'un choix de traitements bien adaptés aux affections respiratoires et rhumatologiques. Luchon compte cent vingt griffons d'où émergent, dans les thermes mêmes ou à proximité immédiate, des eaux sulfurées sodiques d'origine profonde et d'autres, superficielles, dont la radio-activité atteint 41,5 millimicrocuries à l'émergence.

Les thermes, sur lesquels veillent la statue de l'intendant d'Etigny, comprennent trois unités distinctes mais communiquant entre elles et ouvrant sur une belle esplanade. Si les styles des façades sont différents suivant les époques de la construction, l'ensemble conserve une certaine harmonie.

Les thermes Chambert, construits au dix-neuvième siècle sur l'emplacement des anciens thermes romains, proposent des installations rénovées et spacieuses consacrées à l'O.R.L. et à la rhumatologie. Les salles de pulvérisation, de humage, d'aérosols, de rééducation respiratoire, soixante-trois cabines de bains — dont celles très demandées et pieusement entretenues où la famille de Napoléon III venait s'immerger dans des baignoires de marbre, — les piscines d'eau sulfurée, dix salles de douches, des bains de vapeur, un service d'application des boues thermales, en font un complexe de soins fort accueillant. Il est complété par une grande piscine sportive très fréquentée, au bord de laquelle sourit dans le plus simple appareil une nymphe due au ciseau de Jean-Marie Megue, et représentant, on l'affirme, une jolie « baigneuse » qui lui donna en 1913 peut-être un peu plus que les soins dus aux curistes ! Enfin, une unité de luxe, sous un haut plafond à fresque, permet à ceux qui le veulent de se soigner dans une ambiance de salon et de recevoir tous les traitements sans avoir à se déplacer dans l'établissement.

Contigu à ces thermes, le pavillon du prince impérial est construit en rotonde autour d'une buvette unique où l'on peut goûter toutes les sources. Au premier étage, les installations crénothérapiques comportent des salles de nébulisation, et des cabinets réservés aux médecins, où ceux-ci pratiquent les insufflations tubaires, salutaires pour certaines surdités.

Mais l'élément le plus attractif est incontestablement le vaporarium. Les Luchonnais, reprenant l'exemple des Romains, ont su utiliser au mieux les 900 mètres de galeries souterraines où se trouvent la plupart des griffons. En 1929, on inaugura une vaste grotte dans laquelle débouchent les galeries de captage des eaux sulfurées. En 1970, des travaux très importants en firent la première installation de spéléothérapie d'Europe. Le bâtiment moderne est d'une belle qualité architecturale. En arc de cercle, fait de verre, de pierre et de métal, il s'ouvre sur un vaste hall de marbre. Moquettes, fauteuils et plantes vertes en font un lieu douillet depuis lequel on accède au vaporarium, grotte éclairée par des lumières douces au ras du sol. De grands canapés de plastique rouge, des sièges galbés, permettent d'y passer confortablement les dix ou quinze minutes nécessaires. Car l'atmosphère humide et chaude atteint, suivant les lieux, de 38 à 48° C. Ces vapeurs sulfurées, montant des sources que n'ont pas encore corrompues l'air et la lumière provoquent une modeste irradiation, dont on sent cependant le bienfait. Sorte de sauna naturel, une séance quotidienne active la désintoxication, permet d'éliminer les souvenirs de fête et, disent les spécialistes, régularise les échanges endocriniens. Quand on quitte cette atmosphère humide et chaude, la grande piscine ronde, sans doute une des plus belles que l'on puisse voir dans les stations thermales, propose un rafraîchissant plongeon.

A pied, à cheval, en voiture

Mais, dans une cure, les soins ne sont pas tout. La détente, la marche, le sport ou le farniente, les excursions, les réunions amicales, font partie du traitement de l'homme fatigué et trop souvent angoissé. L'esprit aussi doit trouver son compte et, parce que plus disponible en ces périodes, demande des choses, des êtres ou des décors à découvrir.

Les promenades autour de Luchon sont innombrables : sentiers agrestes, forêts denses où l'on aura peut-être la chance de voir — de loin — un ours ou — de près — un isard. Circuits des cascades, des églises romanes A pied, à cheval ou en voiture, on peut aller jusqu'au val d'Aran, jusqu'à Saint-Bertrand-de-Comminges. Les pêcheurs trouvent au lac d'Oô, au lac Vert, au lac d'Espingo, des sites propres à la méditation ; les alpinistes peuvent monter jusqu'au refuge de Maurepas, à 2 450 mètres. L'hiver, les skieurs trouvent à Superbagnères ou aux Agudes une ambiance joyeuse.

Naturellement, toutes les distractions sont proposées dans la ville même : golf, tennis, bowling, ball-trap, pelote basque, courses de lévriers, avec P.M.U., randonnées hippiques. Le soir, le casino, un peu vieillot, propose au milieu des jardins ces jeux dont on attend la fortune et qui ne donnent souvent que l'émotion de passer à côté...

Luchon possède aussi un musée plein de souvenirs des illustres curistes et un gymnase moderne où l'on peut jouer au tennis et au basket par mauvais temps.

En 1974, l'université du troisième âge a ouvert une session dans la station et l'on a vu quatre cents personnes venues de tous les coins de France, et même des Etats-Unis, suivre un cycle de conférences, assister à des projections de films, participer à des excursions, découvrir le yoga, se baigner dans la belle piscine ronde du vaporarium, d'où l'on aperçoit les montagnes ensoleillées, et même, la nuit venue, se faire initier aux danses modernes, à la Rotonde, par des jeunes gens barbus et des jeunes filles en jeans étonnés de découvrir que les « vieux » avaient parfois un féroce appétit de vivre.

Si l'on ajoute à cela que le Luchonnais est gai, amical, que sa cuisine est fameuse et que, montagnard mais méridional, il conçoit aussi bien que l'on puisse flâner dans la foule des allées d'Etigny à l'heure de l'apéritif que rechercher la sérénité des sentiers discrets, on admettra que le thermalisme à la luchonnaise a bien des aspects séduisants. Une seule ombre au tableau, que la S.N.C.F pourrait effacer : le train de Luchon ne comporte que des couchettes. En 1898, ainsi qu'en témoigne une affiche, circulait un train de luxe composé de wagons-lits. On quittait Paris à 21 heures et on débarquait à Luchon à 7 h. 31. L'horaire n'a pas changé. Seul le confort a été réduit ! Il y a l'avion, bien sûr, jusqu'à Toulouse ou Tarbes, et ensuite plus de 100 kilomètres de route, mais il n'est pas à la portée de toutes les bourses d'assurés sociaux.

Mais peut-être faut-il faire un effort particulier pour mériter Luchon, qui apparaît, dans un thermalisme français trop souvent maussade, comme une station heureuse et exemplaire.

M. D.

LE GRAND PRIX MÉDICAL DU MONT-DORE

Le Grand Prix de la ville du Mont-Dore, d'une valeur de 10 000 F, destiné à récompenser le meilleur travail paru sur l'asthme, a été attribué aux docteurs Jean-Claude Bessot, de la faculté de Strasbourg, et Daniel Marcelli, du C.H.U. Cochin, à Paris.

Le jury était présidé par le professeur Bernard Halpern, membre de l'Institut, et composé des plus éminents spécialistes de la Société d'allergie et de la Société de pathologie respiratoire.

A DEAUVILLE

DOUCHES ET PURÉE D'ALGUES POUR P.-D. G. SURMENÉS

LE Casino, le Normandy, l'Hôtel du Golf, demeurent intacts depuis leur construction, en 1912, par François André, le génial créateur de Deauville. Sur les « planches », on continue à rencontrer les visages célèbres dont les noms remplissent les pages du *Gotha* et du *Who's Who*.

Cependant, si — crise ou non — des fortunes se font ou se défont en quelques minutes autour des tables de roulette et de chemin de fer, si l'on joue toujours au golf ou au polo, *Deauville n'a pas été épargnée par* le changement. De mauvaises langues racontent même que, pour la première fois, on a vu cet été tel ou tel « saucissonner » discrètement sur la plage comme n'importe quel « congé payé ». N'y a-t-il pas, sur le front de mer, le lycée André-Maurois et, hélas, le complexe immobilier de Port-Deauville, dont les toits cachent désormais l'autre rive de la Touques ?

Depuis quelques années est apparu, *face au Casino d'été, un nouveau* bâtiment dont l'aspect peut surprendre au premier abord, mais auquel l'œil s'habitue rapidement en raison de son architecture harmonieuse. C'est la piscine d'eau de mer chauffée inaugurée en 1972, dont une aile abrite les thermes marins.

La mer est à deux pas. Il suffit d'y puiser l'eau, de la filtrer et de la faire chauffer pour que Deauville puisse devenir, aussi, une station de thalassothérapie. C'est l'idée qu'a eue le propriétaire des lieux, la Société des hôtels et Casino de Deauville Les thermes, ouverts en 1970, sont à la mesure des autres établissements que possède la chaîne dont a hérité en 1962 M. Lucien Barrière, le neveu du fondateur Luxueux, mais sans ostentation, l'établissement est agréable : céramique aux couleurs tendres dans les cabines de soins, fauteuils profonds et moquette épaisse dans les salles de relaxation. *Les équipements sont, évidemment,* les plus modernes.

La thalassothérapie est recommandée pour le traitement des rhumatisants et des victimes d'accidents. Pour ces derniers, l'eau de mer, facilitant les mouvements des membres, permet une réduction, d'environ un quart, du temps de rééducation. Les propriétés relaxantes et vivifiantes du *traitement marin sont* aussi bien connues. En ajoutant des algues à l'eau de mer, on augmente son action.

Sous l'impulsion de son jeune directeur, le docteur Chapelle, spécialiste en traumatologie, l'établissement, sans renoncer aux traitements classiques de la thalassothérapie, s'est orienté vers les cures de relaxation.

La clientèle de la station étant principalement composée d'hommes d'affaires ou d'artistes, une cure spéciale dite « du P.-D. G. » a été mise au point à leur intention. Destinée aux gens fatigués, aux anxieux et aux insomniaques, elle peut s'effectuer en une, deux ou trois semaines selon l'état de santé (ou de fortune) du malade.

Suivons l'un de ces P.-D. G. surmenés. Pour le relaxer, on lui fait d'abord prendre un bain bouillonnant d'eau de mer chaude additionnée d'algues fraîches broyées (provenant de Saint-Malo). Les bulles d'air pulsé qui traversent le bain effectuent un massage de tout le corps. Il subit ensuite un traitement vivifiant : il est recouvert d'une sorte de purée d'algues fraîches broyées (chauffées au bain-marie), sentant très fort la marée. On le recouvre ensuite de couvertures chaudes. L'action conjuguée des algues et de la chaleur provoque une abondante sudation et peut-être la perte de quelques grammes superflus. Enfin, pour activer sa circulation sanguine, on le soumet à la douche d'un puissant jet d'eau de mer.

Après cela, le patient, qui est censé avoir retrouvé son dynamisme, revêt un peignoir de couleur moutarde (bleu clair ou rose pour les dames) et peut alors aller se reposer dans les fauteuils confortables de la salle de relaxation ou sur la couchette de sa cabine particulière.

La proximité de la capitale a amené l'établissement à prévoir pour ceux *qui n'auraient pas au moins une semaine* de liberté, ou qui simplement voudraient « s'entretenir », des cures de week-end en deux ou trois jours.

Une nouvelle spécialité a vu le jour, un peu par hasard. Il y a environ un an, L'épouse du docteur Chapelle, attendant un heureux événement, lui a demandé de mettre au point pour elle un traitement spécial la préparant à l'accouchement. C'est ainsi qu'il a pu expérimenter une nouvelle thérapeutique efficace contre les lombalgies, qui allie les exercices en piscine, les mouvements respiratoires et la relaxation. En un an, environ quatre-vingts femmes enceintes ont suivi cette préparation à l'accouchement de dix ou douze séances à raison d'une ou deux par semaine.

Enfin, pour ceux ou celles qui ne disposent même pas d'un week-end ou voudraient simplement poursuivre le traitement thalassothérapique à domicile, l'établissement met en vente des algues fraîches... en boîte.

Ainsi peut-on prendre un bain, comme aux thermes. Mais, pour que l'illusion soit totale, il ne faut pas oublier d'y ajouter une poignée de gros sel, et de se coller à l'oreille une conque marine !

JEAN-CLAUDE ROUY.

Les cures du troisième âge

PARMI ceux qui peuvent tirer le meilleur bénéfice pour leur santé des sources thermales figurent les enfants et les personnes âgées. Les premiers, tous les spécialistes sont d'accord pour le reconnaître, sont particulièrement réceptifs aux traitements crénothérapiques. Quant aux seconds, ceux du troisième âge, ils y trouvent non seulement un soulagement non négligeable à des maux, devenus le plus souvent chroniques, mais un dépaysement qui peut les distraire éventuellement de l'ennui et leur apporter des contacts humains nouveaux.

Le professeur Pierre Vellas, directeur de l'Université du troisième âge et professeur aux facultés de droit et des sciences économiques de Toulouse, a accrédité l'idée que les stations thermales peuvent être des sites tout désignés pour ces universités très ouvertes. Une expérience conduite à Luchon pendant la saison 1974 et qui sera reprise en 1975 a connu un succès encourageant.

« *Il s'agit de savoir*, estime le professeur Vellas, *comment la thérapeutique thermale et, d'une façon générale le produit thermal peuvent être adaptés dans les meilleures conditions possibles aux besoins des personnes du troisième âge.* » Un colloque, qui s'est tenu à Toulouse en novembre 1974, a fait sensiblement progresser les choses. Les sources ont en effet un rôle à jouer en matière de gérontologie, comme en médecine curative, comme en médecine préventive. L'effet des eaux à travers des traitements spécialement adaptés aux personnes âgées peut être salutaire en matière de réhabilitation motrice.

On a constaté d'autre part que les personnes âgées sont plus consommatrices de médicaments que les jeunes, que ces médicaments ont parfois des effets modifiés en fonction de l'âge, donc de la réceptivité du sujet, que la confiance dans leurs effets diminue.

La crénothérapie, si elle est bien adaptée aux possibilités physiques et physiologiques des patients, agit aussi sur le psychisme. L'anxiété, l'hypocondrie, la dépression, souvent constatées chez des gens du troisième âge, s'estompent au cours des cures, qui peuvent constituer, pour celui ou celle qui traverse, souvent dans la solitude, la dernière étape de sa vie, l'événement, la distraction, la participation active à la vie.

C'est pourquoi certaines stations thermales se préparent à accueillir les curistes du troisième âge qui, disposant de leur temps, peuvent faciliter l'étalement des cures et bénéficier, hors des périodes de pointe, de soins particuliers dans une ambiance plus détendue.

L'Université du troisième âge a particulièrement un rôle à jouer pendant ces séjours. Hors de leur cadre habituel de vie, les gens âgés, qui ne peuvent pratiquer les mêmes sports ou exercices physiques que les plus jeunes, sont disponibles et toujours prêts à s'intéresser à des sujets qu'ils n'ont pas eu le temps ou l'occasion de connaître pendant leur période d'activité professionnelle ou familiale.

On l'a bien vu à Luchon, en 1974, à travers l'assiduité aux conférences, aux projections, aux initiations de toutes sortes. Des octogénaires ont découvert le golf et d'autres ont osé pour la première fois de leur vie se baigner dans une piscine ! Du yoga à la promenade-oxygénation en passant par les visites commentées jusqu'aux soirées culturelles, il est certain que les universités du troisième âge peuvent, dans les stations thermales, apporter aux curistes ce regain d'intérêt pour les « choses de la vie » qui est, on le sait, un élément du bonheur. — M. D.

Arguments pour un retour aux sources

L'HUMANITE semble s'apercevoir depuis peu de temps qu'elle court à sa perte si elle continue à gaspiller les ressources naturelles, à polluer sans retenue, à détruire aveuglément la faune et la flore. L'homme se met à réfléchir sur les limites de la croissance, du progrès. Il prend conscience de la valeur de certaines attitudes du passé, qu'il avait eu tendance à considérer avec dédain, un peu trop hâtivement. Or les méthodes d'antan avaient parfois du bon, surtout lorsqu'elles avaient fait leurs preuves pendant des siècles, ce qui est bien le cas du thermalisme.

L'artificiel, le synthétique, finissent par éveiller quelques craintes. A-t-on totalement maîtrisé les effets des médicaments chimiques ? Connaît-on vraiment les conséquences que peuvent avoir pour la culture l'utilisation de certains engrais, celle des aliments composés pour le bétail sur l'organisme humain, qui absorbe les produits ainsi traités ?

On a soif de naturel. Ce besoin de retour... aux sources peut amener la doctrine officielle à se montrer beaucoup plus compréhensive à l'égard de la crénothérapie. Une cure ne se limite pas à la fréquentation de l'établissement thermal. Elle suppose une atmosphère de calme, de détente. Elle implique des exercices physiques dosés, un changement des habitudes de vie. Le séjour dans une station est en même temps l'adoption d'un autre rythme d'existence, qui repose les nerfs. Le traitement psychosomatique s'ajoute à celui des eaux. On pratiquait cela depuis longtemps, mais le terme scientifique est relativement récent.

Pour fournir au malade la preuve que la cure est conciliable avec des thérapeutiques ou des méthodes très modernes ou « à la mode » (mot qui fera froncer les sourcils de beaucoup de médecins, mais est-ce discutable ?), les stations pourraient offrir la possibilité de profiter de ce repos relatif pour bénéficier d'autres services de santé tels que les « checks up », les bilans complets de l'organisme, ou les consultations de gériatres qui donnent d'utiles indications sur l'art de bien vieillir.

La cure est un ensemble où la réaction psychologique du malade a une place importante. Il faut faire admettre qu'elle se conjugue nécessairement avec la détente. Il n'y a pas à rougir de cela...

Or un des grands handicaps du thermalisme, c'est cette opinion ancrée chez certains médecins responsables des caisses de Sécurité sociale, et basée bien entendu sur les directives sévères reçues du ministère de la santé : la cure évoque en même temps les loisirs et les vacances. Et cette association d'idées semble irriter les pouvoirs publics ! On ne veut pas payer des congés supplémentaires aux assurés.

Les économistes peuvent sans doute démontrer par des arguments solides la fausseté de cette réaction quasi spontanée.

Autre reproche majeur fait au thermalisme : son « empirisme ». On prétend qu'il est malaisé de démontrer scientifiquement ses résultats, de quantifier son action sur l'organisme.

Ne se trouve-t-on pas en présence d'une sorte de cercle vicieux de la connaissance ? Ce n'est pas en faisant disparaître les chaires d'hydrologie que l'on fera avancer les études en ce domaine. Ce n'est pas en répudiant à l'avance cette médication qu'on facilitera l'effort des laboratoires pour répondre aux critiques qui sont adressées. On ne condamne pas sans appel. Avant de conclure avec certitude, il conviendrait sans doute de doter la recherche de moyens financiers et scientifiques suffisants, afin qu'elle puisse *expérimenter, démontrer, publier* en plusieurs langues les résultats de ses travaux, manifester sa vitalité.

Privé du droit de se défendre, le thermalisme périclitera, et ses adversaires en tireront argument pour dire qu'il est dépassé. Or les exemples déjà cités, puisés chez nos voisins, Allemands et Italiens notamment, sont suffisants pour incliner à nuancer davantage ces conclusions.

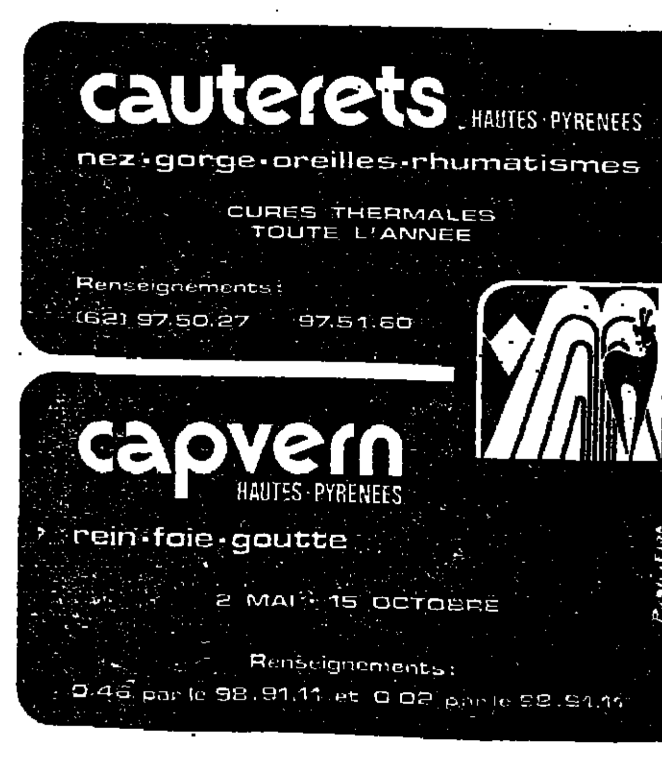
GEORGES FRELASTRE.
vice-président du conseil général de l'Allier.

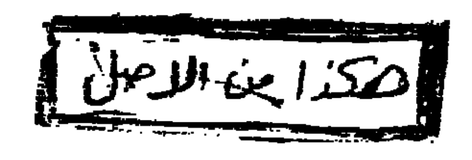
● Nouvelle adresse de la Fédération thermale et climatique : 78, rue Olivier-de-Serres, 75015 Paris. Téléphone : 842-78-00.

● Syndicat national des établissements thermaux : 10, rue Clément-Marot, 75008 Paris. Téléphone : 225-87-16.







LA VIE DES STATIONS

LES stations thermales françaises ont reçu en 1974 quatre cent quarante-trois mille curistes, soit 2,5 % de plus qu'en 1973. Dans le même temps, 46 millions de francs ont été investis pour la modernisation des équipements, soit autant que pendant les trois années précédentes. Cet effort des stations a été soutenu par d'importantes subventions du Fonds de développement économique et social.

● CAPVERN (Hautes-Pyrénées). — *Voies urinaires, foie, maladies de la nutrition.* Les thermes de Houte-Caoute ont été rénovés ainsi que la buvette. Les bains de première et de seconde classe ont été regroupés en une classe unique qui abrite maintenant, dans un décor douillet : 44 cabines de bains, 4 salles de douches, 10 déshabilloirs, 6 cabines de massage.

La construction d'un nouvel établissement destiné à remplacer les thermes vétustes du Bourridé devrait être achevée pour la saison 1975.

● DAX (Landes). — *Rhumatismes, séquelles de traumatismes.* Un nouvel établissement, les thermes Foch, sur les bords de l'Adour, comporteront 600 m2 de surface destinés aux soins. Ce sera le onzième établissement de la station qui en compte déjà dix jumelés avec des hôtels et soumis à un plan de rénovation.

● SAINT-GERVAIS (Haute-Savoie), *dermatologie, oto-rhino-laryngologie*, bénéficie — et c'est, semble-t-il, la seule station au monde — d'une technique de réadaptation fonctionnelle applicable aux séquelles cicatricielles des grands brûlés. Les chirurgiens spécialisés, tant en France qu'à l'étranger, apprécient les possibilités nouvelles de Saint-Gervais et y envoient de nombreux patients.

● PLOMBIERES (Vosges). — *Entéropathie, colopathie, séquelles post-opératoires.* L'établissement thermal est en cours de modernisation et un nouvel hôtel « trois étoiles » mitoyen des thermes, comportant quarante chambres, sera ouvert.

● LA ROCHE-POSAY (Vienne). — *Maladies de la peau.* On peut traiter, au grand établissement thermal et aux thermes Saint-Roch, plus de mille curistes par jour ; des travaux de modernisation et une réorganisation sont en cours, ce qui représente un investissement de 2 800 000 francs.

● PRECHACQ (Landes). — *Os et articulations.* La station, dont les eaux possèdent les mêmes qualités thérapeutiques que celles de Dax, et qui a été rachetée par la Société thermale du Mont-Dore, est en cours de rénovation. Un nouvel établissement thermal pouvant accueillir trois cent cinquante curistes par jour est prévu. Un hôtel « deux étoiles », nouvelles normes, de 35 chambres, et un hôtel « une étoile » de 78 chambres ont été ouverts. Préchacq a reçu, en 1974, 8 % de plus de curistes qu'en 1973.

● NERIS-LES-BAINS (Allier). *affections neuro-psychiatriques, gynécologie, dermatologie.* — La municipalité, qui exploite, par l'intermédiaire d'une régie, son établissement thermal, a entrepris d'importants travaux de rénovation des thermes. Le péristyle du grand établissement, classé monument historique, sera fermé pour permettre l'aménagement d'un hall de détente et de repos. Etant donnée la proximité de la ville de Montluçon, un projet est à l'étude pour la création d'un complexe d'hébergement qui, sous le titre « Montluçon, ville de congrès », engloberait, au plan des capacités de logement, la station de Néris. On pourait envisager alors d'ouvrir les établissements thermaux toute l'année.

● LE MONT-DORE (Puy-de-Dôme), *où l'on soigne l'asthme, les allergies et les affections des voies respiratoires*, a investi 5 millions de francs dans un nouvel établissement thermal qui fonctionnera dès la saison 1975. En attendant le début de celle-ci, les hôteliers et le syndicat d'initiative proposent aux amateurs de neige un forfait « sport et détente » : sept jours de pension complète ; sept leçons de ski, le transport jusqu'aux pistes, l'usage illimité des remontées mécaniques municipales. Coût : de 523 à 713 F.

● GREOUX (Alpes-de-Haute-Provence), station de la chaîne du soleil qui traite *les maladies des voies respiratoires, les rhumatismes et les séquelles de traumatologie* et dont la rénovation est en voie d'achèvement. Elle a consisté dans la création d'un nouvel établissement thermal, dit « Thermes troglodytes » dont la section « luxe » comporte seize piscines individuelles sous galeries, une piscine d'évolution collective et de rééducation, un vaporarium. La société propriétaire a également aménagé un centre de loisirs, construit un nouvel hôtel « deux étoiles » à l'intérieur d'un domaine de 7 hectares. Sur ce même terrain ont été construits trois autres hôtels et des immeubles de studios.

● BAGNERES-DE-BIGORRE (Hautes-Pyrénées), *rhumatismes, rééducation motrice, affections bénignes du système nerveux*, a ouvert en 1973 un centre de rééducation fonctionnelle comportant trois piscines d'eau thermale, des circuits de marche immergés, un gymnase, un service d'ergothérapie doté d'ateliers de poterie, de vannerie, de tissage, d'ébénisterie. Les grands thermes font également l'objet d'une importante rénovation.

● AMELIE-LES-BAINS (Pyrénées-Orientales, où sont traitées *les maladies des voies respiratoires et des rhumatismes*, a été pourvue de « nouveaux thermes romains », les authentiques thermes romains, classés monument historique, ne pouvant être modernisés sans dommage. Grâce à une subvention des affaires culturelles, les thermes où les centurions venaient autrefois se remettre de leurs campagnes ont été dégagés et mis en valeur, ce qui constitue un intérêt archéologique certain. Dans le même temps, la modernisation des thermes Pujade s'est poursuivie, notamment par la création de quelques unités de soins de grand luxe destinées à la clientèle internationale, qui peut trouver un hébergement très confortable au Grand Hôtel des Thermes (quatre étoiles), relié par ascenseur aux thermes Pujade

La municipalité a, de son côté, créé un centre sportif et ouvert une piscine chauffée.

● AIX-LES-BAINS (Savoie), la première station de France (près de 4 000 curistes), qui traite plus spécialement les *rhumatismes*, a vu ses thermes nationaux complètement rénovés. On y assure désormais vingt-deux sortes de traitements. D'autre part, la création d'un département « détente - remise en forme - obésité » et l'aménagement de « bains suspendus » destinés aux grands invalides complètent l'équipement de la station, qui a inauguré en 1974 les forfaits de séjour d'hiver « tout compris » au prix de 700 francs par semaine, pour des groupes britanniques de cent cinquante personnes. Les bénéficiaires de ces forfaits sont hébergés dans des hôtels « trois étoiles » et ont le choix entre une option sportive : golf, équitation, tennis ou ski de fond au mont Revard ou une option thermale : cinq séances de soin à l'établissement thermal.

● BOURBON-LANCY (Saône-et-Loire), station du *rhumatisme et du cœur*, que fréquentait, dit la légende, Damona, compagne de Borvo, dieu gaulois des sources thermales, a modernisé les ouvrages de captage des eaux, ce qui a permis de refroidir l'eau minérale en circuit fermé, en évitant la perte des gaz avant utilisation dans les unités de traitement. L'action thérapeutique a été ainsi sensiblement renforcée.

● ROCHEFORT-SUR-MER (Charente-Maritime) a inauguré, le 2 février 1975, *un centre de kinébalnéothérapie*, qui complète les installations thermales déjà existantes où l'on traite *rhumatismes, dermatoses et rhumatismes dégénératifs.* Le nouveau centre est pourvu d'une piscine de rééducation bénéficiant des derniers appareillages de nature à permettre le traitement optimal des séquelles de traumatismes.

ax-les-thermes
09 Ariège-Pyrénées

RHUMATISMES - VOIES RESPIRATOIRES
Renseignements Compagnie des Thermes 61.64.24.83

ETABLISSEMENTS THERMAUX DE FRANCE
SYNDICAT NATIONAL



AMELIE-LES-BAINS
66 Pyrénées-Orientales

à 30 minutes de la Méditerranée et de la frontière espagnole
THERMALISME AU SOLEIL TOUTE L'ANNÉE

ALLEVARD
(Isère)
NEZ - GORGE
OREILLES
BRONCHES
21 Mai
23 Septembre

LA STATION IDEALE DES RHUMATISANTS
BOURBON L'ARCHAMBAULT (03)
Station ouverte toute l'année
Saison 3 Mai - 4 Octobre

ContreXéville
La première pour le rein
Saison : 10 Mai - 20 Septembre

Bagnoles de l'Orne
en Normandie...
à 200 km de Paris
SANTÉ DE VOS VEINES
BEAUTÉ DE VOS JAMBES

EVAUX LES-BAINS
(Creuse)
5 Mars
10 Octobre
"LA STATION DE L'ARTHROSE"

CHATEAUNEUF-LES-BAINS
(Auvergne)
La nouvelle station du rhumatisme

... à **DAX** on soigne
RHUMATISME et ARTHROSE
toute l'année

DIVONNE-LES-BAINS
Station de Santé - Ouverte toute l'année
"Insomnie - Fatigue nerveuse - Dépressions"

à 11 km de Paris LE SOUFRE THERMAL
ENGHIEN-LES-BAINS
Tél. 989.85.86

LA LECHERE
Savoie
VARICES - PHLEBITES
ULCERES DE JAMBE
CURE DE DETENTE
Renseignements à la Station Thermale Service SN 73380 LA LECHERE
Projection d'un film documentaire Bureau La Léchère 53 bis rue du Rocher Paris 8e

LA ROCHE-POSAY
86-Vienne
CAPITALE EUROPEENNE DE LA PEAU
à 3 heures de Paris, aux confins de Touraine et Poitou
Ouverte toute l'année

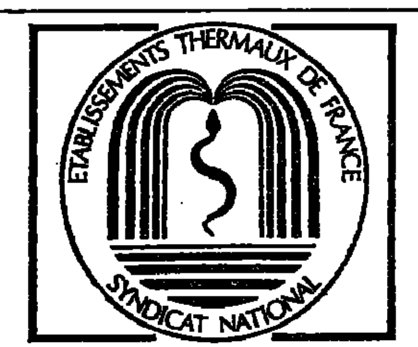
Hérault
LAMALOU LES-BAINS
Station permanente
Neurologie
Rhumatologie
Traumatologie

LE MONT-DORE
AUVERGNE
Asthme - Allergies respiratoires
Altérations des voies respiratoires
par la pollution

PRECHACQ
(Landes)
Arthroses -
Rhumatismes

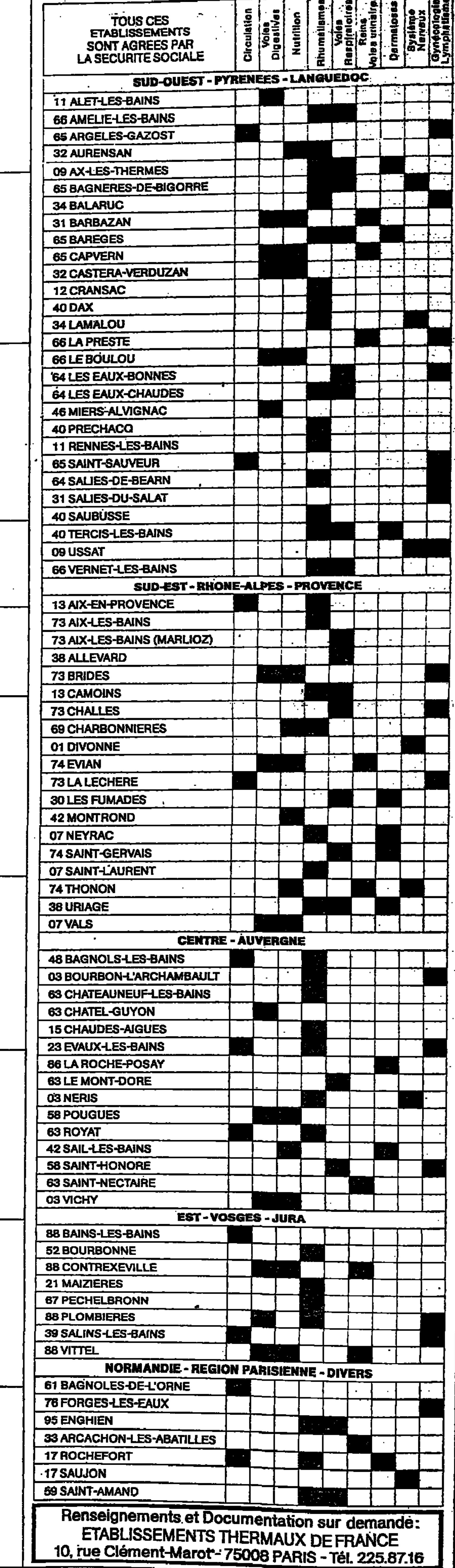
Pour vous soustraire aux pollutions de l'environnement,
UNE CURE à
SAINT-HONORE LES BAINS (Nièvre)
LA PROVIDENCE DES VOIES RESPIRATOIRES

URIAGE
10 km de Grenoble
eau sulfurée injectable
PSORIASIS et les DERMATOSES
RHUMATISMES et ARTHROSES
VOIES RESPIRATOIRES
Rens. E.T.U. Uriage - 38



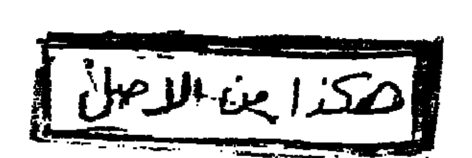
La migraine se soigne à

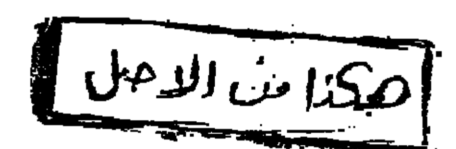

Saison: Avril - Octobre



TOUS CES ETABLISSEMENTS SONT AGREES PAR LA SECURITE SOCIALE	Circulation	Voies Digestives	Nutrition	Rhumatismes	Voies Respiratoires	Reins Voies urinaires	Dermatoses	Système Nerveux	Gynécologie Lymphatisme
SUD-OUEST - PYRENEES - LANGUEDOC									
11 ALET-LES-BAINS		■							
66 AMELIE-LES-BAINS				■	■				
65 ARGELES-GAZOST	■								■
32 AURENSAN			■	■					
09 AX-LES-THERMES				■	■		■		
65 BAGNERES-DE-BIGORRE				■	■			■	
34 BALARUC				■					■
31 BARBAZAN		■	■			■			
65 BAREGES				■	■		■		
65 CAPVERN		■	■			■			
32 CASTERA-VERDUZAN		■	■						
12 CRANSAC				■					
40 DAX				■					
34 LAMALOU				■				■	
66 LA PRESTE						■			■
66 LE BOULOU		■	■						
64 LES EAUX-BONNES					■				■
64 LES EAUX-CHAUDES				■	■				
46 MIERS-ALVIGNAC		■							
40 PRECHACQ				■					
11 RENNES-LES-BAINS				■					
65 SAINT-SAUVEUR	■								■
64 SALIES-DE-BEARN				■					■
31 SALIES-DU-SALAT									■
40 SAUBUSSE				■					
40 TERCIS-LES-BAINS				■	■		■		
09 USSAT								■	■
66 VERNET-LES-BAINS				■	■				
SUD-EST - RHONE-ALPES - PROVENCE									
13 AIX-EN-PROVENCE	■			■					
73 AIX-LES-BAINS				■					
73 AIX-LES-BAINS (MARLIOZ)					■				
38 ALLEVARD					■				
73 BRIDES		■	■						■
13 CAMOINS				■	■				
73 CHALLES					■				■
69 CHARBONNIERES			■	■					
01 DIVONNE								■	
74 EVIAN		■	■			■			
73 LA LECHERE	■								■
30 LES FUMADES					■		■		
42 MONTROND			■						
07 NEYRAC				■			■		
74 SAINT-GERVAIS					■		■		
07 SAINT-LAURENT				■					
74 THONON			■			■		■	
38 URIAGE				■	■		■		
07 VALS		■	■						
CENTRE - AUVERGNE									
48 BAGNOLS-LES-BAINS	■			■					
03 BOURBON-L'ARCHAMBAULT				■					■
63 CHATEAUNEUF-LES-BAINS				■					
63 CHATEL-GUYON		■							
15 CHAUDES-AIGUES				■					
23 EVAUX-LES-BAINS	■			■					■
86 LA ROCHE-POSAY							■		
63 LE MONT-DORE					■				
03 NERIS				■				■	
58 POUGUES		■	■						
63 ROYAT	■			■					
42 SAIL-LES-BAINS			■				■		
58 SAINT-HONORE					■				■
63 SAINT-NECTAIRE						■			
03 VICHY		■	■						
EST - VOSGES - JURA									
88 BAINS-LES-BAINS	■								
52 BOURBONNE				■					
88 CONTREXEVILLE		■	■			■			
21 MAIZIERES				■					
67 PECHELBRONN				■					
88 PLOMBIERES		■		■					■
39 SALINS-LES-BAINS	■								■
88 VITTEL		■	■			■			
NORMANDIE - REGION PARISIENNE - DIVERS									
61 BAGNOLES-DE-L'ORNE	■								
76 FORGES-LES-EAUX									■
95 ENGHIEN				■	■				
33 ARCACHON-LES-ABATILLES						■			
17 ROCHEFORT	■			■			■		
17 SAUJON								■	
59 SAINT-AMAND				■	■				

Renseignements et Documentation sur demande :
ETABLISSEMENTS THERMAUX DE FRANCE
10, rue Clément-Marot - 75008 PARIS - Tél. 225.87.16





Le Monde DES ARTS ET DES SPECTACLES

DESSINS DE MICHEL-ANGE A LONDRES

par ANDRÉ CHASTEL

C'EST une grande chance que de pouvoir illustrer d'aussi près la longue carrière de Michel-Ange, dont chaque étape a été spectaculaire. Mais pour révéler d'emblée ce qui est le don de la manifestation, on ne pouvait rien escompter de plus saisissant que l'apparition en fin de parcours de six grands dessins de *Crucifixion*, sourds et voilés, comme les derniers Rembrandt, accrus d'un autre exemplaire hors catalogue, prêté par le Louvre, où un lavis blanc et mauve nappe la composition ; et, près de ce déploiement extraordinaire, la dernière *Vierge à l'enfant*, debout, tracée à la main hésitante d'un homme de quatre-vingt-cinq ans qui ne peut plus tailler la pierre, rappelle invinciblement le tremblement — ou la vibration — des derniers Cézanne. Ce sont là les reliques insignes d'une culture, ou plutôt d'un de ces épisodes irréductibles et singuliers qui n'ont cessé de déconcerter ceux qu'il n'enchante pas.

Une guerre de trente ans

Lumière indirecte et tamisée. Parcours lent. Et ce qu'il faut de didactisme dans les vitrines pour orienter l'attention. Car ces ouvrages ne sont simples qu'en apparence, et, pour tout dire, derrière les notices objectives et laconiques du catalogue se profile une des grandes batailles de l'érudition contemporaine, dont il n'est pas inutile de se former quelque idée. L'histoire des dessins de Michel-Ange et de leurs copies est presque impossible à faire. Des générations de débutants et de maîtres ont étudié, le crayon à la main, les œuvres de l'artiste, y compris ses dessins. Quelques rares disciples y avaient accès ; dans une lettre dithyrambique de 1557, Daniele de Volterra rapporte au vieux maître (celui-ci avait quitté Florence depuis 1534) comment il avait trouvé dans sa maison autant de choses à recopier qu'il aurait pu en trouver à Rome avec ses antiquités. On s'est parfois demandé, par exemple, si les dessins, un peu fluides, de l'*Annonciation* (n[os] 144 et 145, B.M.) n'étaient pas de sa main, d'après une étude du maître. Mais il y a plus ; Michel-Ange aimait donner des modèles pour des tableaux qu'il n'avait ni le temps ni le goût de peindre, et il a fallu consacrer toute une section à des études produites vers 1516 pour une *Flagellation* et la fameuse *Résurrection de Lazare*, exécutées par Sebastiano del Piombo, celui-ci les ayant « développées », on avait donc tendance à voir sa main dans un buste quelque peu retouché du *Christ à la colonne* (n° 98, B.M.) et la silhouette largement hachurée de Lazare (n° 41, B.M.). Au moins trois ou quatre autres sont repris de même à Sebastiano : *Crucifixion* (n° 87, B.M.) et, ce qui est moins évident : *Pieta* (n° 141, B.M.).

Sur tous ces points et beaucoup d'autres, la présente exposition a adopté nettement ce qu'on peut appeler l'attitude « expansionniste » inaugurée par les publications de J. Wilde (1949 et 1953). Elle ramène à Michel-Ange des dessins dont l' « autographie » avait été suspectée. Certainement avec raison dans le cas de la grandiose sanguine du torse d'*Adam* (n° 18, B.M.), d'une manière plus aléatoire pour le petit groupe caricatural à la plume, utilisé dans un tableau de Battista Franco (n° 102, Oxford). Bref, le chiffre élevé des numéros du catalogue se comprend mieux et même ne se comprend bien que dans cette perspective. Le grand travail de Berenson sur les dessins florentins (édition de 1938) retenait environ trois cents numéros. Les révisionnistes ont réagi avec L. Dussler (1959) en opposant un corpus de trois cent soixante dessins authentiques ou (pour un tiers) probables, à autant d'apocryphes. Ch. de Tolnay, au cours de sa publication monumentale (1945-1960), n'en a compté finalement, en raison de son exigence de se tenir toujours au niveau le plus élevé, que deux cent soixante-six. Depuis la réaction inverse de Wilde, plus enclin à admettre des variations, des inégalités, on est arrivé, dans l'ouvrage tout récent de F. Hartt (1971), à plus de cinq cents dessins. C'est par rapport à ce total que J. Gere a pu écrire en tête du catalogue que la Grande-Bretagne possède près des deux cinquièmes des dessins de Michel-Ange.

Des visages et des torses

C'est dire que toutes ces pièces, comme celles du Louvre — qui n'est pas si pauvre, — ou celles des Offices ont été scrutées de près et que depuis trente ans les arguments se répondent parfois avec fougue. A ceux qui s'indignent de voir susciter l'émotion du public — et l'appétit des collectionneurs, quand un dessin est par hasard disponible — pour des dessins de seconde main, F. Hartt réplique avec vivacité que les « révisionnistes », en provoquant la mise à l'écart de petits chefs-d'œuvre, ont privé le monde de hautes satisfactions. L'exposition de Londres est dans cette dernière ligne.

Michel-Ange attachait beaucoup d'importance à ses dessins. Dans une lettre à son père de janvier 1506 (il était alors à Rome), il réclame l'envoi de ses feuilles soigneusement empaquetées « *parce qu'il y a là-dedans des choses très importantes* ». C'était évidemment son stock d'études et il est permis de penser que plusieurs des feuilles exposées faisaient partie du précieux colis. Abondantes au début, les études à la plume le cèdent peu à peu à la sanguine et à la pierre noire, au moment où Michel-Ange travailla coup sur coup au projet du *Tombeau de Jules II* et au plafond de la Sixtine : la mise en route de ces énormes projets exigeait une forte activité graphique. Ils se croisent en quelque sorte sur une feuille célèbre (Oxford) où le *putto* de la Sibylle lybienne et la main de la prophétesse sont tracés à la sanguine au-dessus de six petites silhouettes des « esclaves » du *Tombeau* (n° 19, Oxford). Document captivant et fort.

On n'a rien ici de notable pour le mausolée à la réalisation interminable, mais un superbe dossier pour la Sixtine ; seule une étude de draperie, sèche et repassée (n° 17, B.M.) est difficile à admettre. L'ensemble est dominé par les torses déjà cités — toujours à la sanguine — d'Adam et celui de la Libyenne en position pivotante, avec ce visage grave qui est une des trouvailles et une des constantes de la Sixtine. Les beaux visages méditatifs, un peu las, les paupières baissées, reviendront périodiquement dans ses madones (n° 117, Windsor) ou ces têtes « idéales » (n° 130, *id.*).

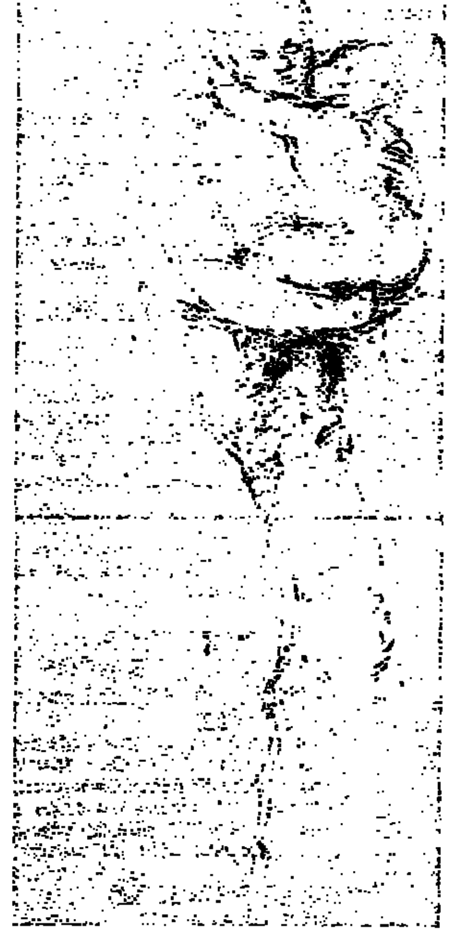
Une exaltation de la vitalité

Un autre groupe assez cohérent pour montrer le cheminement impulsif de l'artiste au travail porte sur ce qu'on est convenu d'appeler la troisième période florentine, celle où se situe, après 1520, l'élaboration de la chapelle funéraire des Médicis à Florence et la construction de la bibliothèque laurentienne. Il s'agit de trouver la structure architectonique pour contenir les tombeaux : bases, niches, ressauts, frontons se soudent ou se heurtent avec tant de force qu'on croit assister à une lutte. D'une feuille à l'autre la distribution des sarcophages et des statues se modifie, mais non la tension de l'ouvrage.

Jamais, peut-être, le dynamisme des formes construites ne surgit mieux dans son analogie avec l'articulation des membres vivants. Michel-Ange passe directement du système du corps humain à celui de l'architecture ; quand il dessine une porte pour la librairie (n° 67, B.M.), comme vingt ou vingt-cinq ans plus tard les fenêtres du troisième étage du palais Farnèse (n° 149, Oxford), il ne cherche ni l'ordre ni la pureté classique — on lui a assez reproché au cours des âges — mais une exaltation de la vitalité que l'on ressent encore aujourd'hui.

C'est ce que peut confirmer la prédilection évidente du dessinateur pour les torses. Comme Rodin plus tard, il s'adresse d'abord au massif des muscles et des articulations maîtresses. Les études sont ici particulièrement nombreuses et explicites : cet effet majeur obtenu par le grand ciseau des cuisses tournant sur le bassin l'inoubliable pose de l'*Adam* de la Sixtine, reparaît dans les quatre rampants des tombeaux médicéens ; et les dessins montrent comment ce motif obsédant a été cherché, obtenu, médité au long des années. Plus que l'illustre, trop illustre, *Laocoon* qu'il avait identifié un matin de 1506, c'est le fragment herculéen dit *Torse du Belvédère*, réapparu peu après dans quelque fouille romaine, qu'il a dû interroger avec la satisfaction d'y voir confirmées les ressources de son art. Un des interprètes anglais les plus éloquents de Michel-Ange qui a bien saisi ce rapport est Reynolds. Il demandait, dans des termes qui ne devait pas étonner : « *Quel artiste a jamais regardé* le Torse *sans éprouver le feu de l'enthousiasme, comme à la lecture de la plus sublime poésie ?* » (1780). Beaucoup de choses se lient à partir de là à travers cette exposition.

Quand il revint à Rome, en 1534, avec le programme démesuré du *Jugement dernier*, Michel-Ange conçut une symphonie des corps humains que l'Antiquité n'aurait jamais imaginé : les dessins initiaux montrent comment il comprime en petites masses ces corps agglomérés, dans un tourbillon déconcertant où ces formes à la fois énormes et légères doivent exprimer les mouvements de l'âme. Le corps est devenu entièrement signifiant et le dessin en est l'unique signifié. Dans les dessins pour une *Résurrection* du Christ, dont l'occasion n'est pas fixée avec certitude, le corps surgit et part comme une flèche (n[os] 42 et suiv.) ; parfois, il a la pesanteur de la pierre. Ainsi, aucun détail n'est inerte ; les formes peu à peu deviennent plus massives, d'une sonorité plus sourde, toujours indifférentes aux normes de l'iconographie et à ce qu'on nommait la « convenance » On ne sait plus si les figures saintes sont nues ou drapées : ainsi, *la Vierge à l'enfant* (n° 140 B.M.) et *le Christ en croix*. Les thèmes sont bizarres comme dans le grand carton, important mais peu considéré, de *la Sainte Famille* dite *Epifania* (n° 153). Une torsion, un geste, un vis-à-vis, introduisent toujours un sens supérieur.



« Madone à l'enfant », dessin à la pierre noire (vers 1560), British Museum.

Une finalité propre

Il peut résulter de cette démarche harcelante une sorte d'accablement. Mais l'exposition a pu déployer convenablement deux registres moins solennels qui renouvellent l'intérêt. D'abord des croquis, silhouettes, masques, petits monstres, cocasseries, qu'on relierait difficilement aux grands sujets, et deux, trois scènes anecdotiques possibles ou probables. En outre, il y a un ensemble exceptionnel de ce qu'on nomme, après Wilde, les « dessins de présentation » : ce sont, traitées avec une minutie infinie — qui contraste avec la brusquerie des études, — traitées à la pierre noire ou à la sanguine, des têtes d'invention : visages d'hommes ou de femmes aux coiffures fantastiques, ou des compositions allégoriques : *Ganymède, Phaeton*... ou les *Archers* (n° 123 et suiv.). Ces dessins étaient offerts en présent aux êtres chers ; ils étaient à la fois subtils comme un madrigal, précieux et intimes. Il fallait un sens aigu des replis obscurs de l'instinct et de la beauté pour échapper au pédantisme et à l'affectation. Même « fini » dans les dessins de spiritualité chrétienne destinés à Vittoria Colonna (n° 129, B.M.) dont une lettre de la marquise, de 1540 environ, nous apprend qu'on les regardait « à la loupe et au miroir ». Les *crucifixions* des années 50, 60, sont la version décantée, de plus en plus personnelle et douloureuse, de ces images pieuses.

Ainsi, aux mains de ce praticien inventif, le dessin a tout simplement changé de nature. A la fonction d'exploration des formes, qui avait toujours été la sienne, et de production de modèles, s'est ajoutée définitivement une finalité propre. Là aussi, il a changé beaucoup de choses. En achevant la promotion du dessin, il réalise évidemment une aspiration constante de la Renaissance et justifie une dépense d'énergie sans précédent dans le domaine graphique. Les théoriciens le citent dès lors à qui mieux mieux, mais leurs propos obscurcissent parfois l'évidence ; pour Michel-Ange, la production des formes se confond avec la démarche même de la pensée. On a rapporté des remarques provocantes où il présente l'activité du dessinateur comme un instrument universel : autant que les exigences spirituelles, la conquête du monde supposant l'astrolabe et la carte, l'organisation matérielle par les machines et les plans, voire la tactique du militaire, tout suppose le dessin. Dans une superbe hyperbole, on apprenait de sa bouche que « *César vainquit le grand capitaine Pompée, grand dessinateur au stylet, parce qu'il dessinait mieux encore* ».

(*) *Drawings by Michelangelo* in the collection of her Majesty the Queen at Windsor Castle, the Ashmolean museum, the British and Other English Collections, catalogue par J. Gere et N. Turner (avec le concours de M. Hirst), 201 numéros, dont 183 dessins. The British Museum (jusqu'au 27 avril).

AU THÉATRE DU SOLEIL

L'âge d'or, demain

Le Théâtre du Soleil présente à partir du 4 mars à la Cartoucherie, fermée au public depuis l'été 1973, son nouveau spectacle. Il a fallu plus d'un an pour concevoir et réaliser « l'Age d'or, première ébauche ». Pour renouveler un vocabulaire, dont le but est de raconter le présent, de le théâtraliser : « Il faut toujours se rappeler que notre instrument pour parler de la réalité n'est pas la réalité, c'est le théâtre », dit Ariane Mnouchkine. Le théâtre, c'est-à-dire la transposition, la distance. Quand on parle du passé, quand on analyse l'histoire — comme dans « 1789 » et « 1793 » — la distance est implicite. Quand on parle du présent, on doit l'inventer.

LES comédiens du Soleil se sont installés dans la Cartoucherie débarrassée des estrades de *1789*, des tables de *1793*. Ils ont fait le vide, et dans ce lieu nu ils ont accompli un grand voyage à travers les formes théâtrales : le théâtre chinois transmis par Brecht, la commedia dell'arte telle qu'on la connaît par les gravures et les masques, la tragédie grecque pour étudier le rôle des messagers, pour enrichir les techniques de narration. Ils se sont servis du passé pour inventer un langage nouveau, car il serait vain de couper le théâtre de ses racines.

« *Nous sommes tombés dans les pièges qui nous étaient tendus : la métaphore, le symbole, le psychologique, le quotidien, le dérisoire, le numéro, la parodie, surtout avec les bourgeois. Nous ne voulons pas montrer des fantoches en haut-de-forme fumant un cigare, mais définir leurs buts, leurs chemins, leur démarche propre, leurs ruses. Nous n'avons pas de théorie, pas de méthode. Nous en forgeons à force de nous tromper, et d'éliminer les erreurs.* »

L'Age d'or n'est pas une manière d'informer sur des faits, sur des conflits. Mais suivant l'exemple des jongleurs, des Tabarin de présenter sous les masques de la farce et du grotesque, avec les gestes du burlesque, une situation réelle, de montrer le comment et le pourquoi, aujourd'hui en France, des différents aspects de la lutte des classes, de « *retrouver les signes qui recréent le temps et l'espace dans lesquels se joue un conflit, les signes qui en même temps l'éclairent* »

L'espace d'abord : la Cartoucherie est devenue lieu unique et multiple à la fois. Des monticules couverts d'un tapis roux la divisent. Le plafond est caché par des plaques de cuivre, éclairées de lampions : *l'Age d'or*, l'utopie de demain... « *La Révolution doit s'arrêter à la perfection du bonheur* ».. « *La cité révolutionnaire est de ce monde* »... C'étaient les sous-titres de *1789*, de *1793*..

Arlequin et Abdallah

Mais bâtir l'espace n'est pas suffisant : « *L'art de l'acteur, c'est la transposition. Il crée tout. Il est* « *acteur-décorateur* ». *Il joue avec le vide. Il commence l'image, le spectateur la poursuit. Si vous voulez, on peut dire qu'il existe deux sortes de théâtre : le Châtelet avec ses machineries et ses huit chevaux en scène. Et puis le danseur indien, seul, nu, un anneau de grelots aux chevilles. Mais à travers lui on peut voir des chevaux ailés...*

Nous possédons maintenant la technique qui nous permet de jouer avec des objets imaginaires. Mais transposer un conflit pour qu'il soit lisible, pour faire apparaître ses ressorts sociaux, ses motifs politiques, rester clairs sans être ni schématiques, ni dogmatiques, c'est l'essentiel de notre travail. Et nous avons eu souvent l'impression de déplacer une montagne à la petite cuiller. Et même de la déplacer plusieurs fois. »

Plus encore que dans *1789* et *1793* les comédiens ont dû travailler sur eux-mêmes, « *muscler leur imagination* ». Mais ce n'était pas suffisant pour sortir de l'abstraction. Ils ont présenté des scènes d'improvisation à des groupes professionnels, ils se sont informés des détails concrets, particuliers. Il ne s'agissait pas de les reproduire, mais de s'en servir pour inventer le « signe » :

« *On voulait montrer les clivages entre des travailleurs. Il fallait donc montrer des groupes solidaires. Mais si on cherchait* « *la solidarité entre ouvriers* », *qui sait dans quel pathos nous serions tombés ! En discutant avec des employés d'une grande entreprise, l'un d'eux nous a dit :* « *Au vestiaire, avant ou après le travail, on rit bien...* » *Et nous sommes partis là-dessus : le rire est devenu* « *signe* » *La solidarité s'exprime par deux hommes qui rient ensemble et seulement ensemble. Leur rire exclut les autres.* »

Lorsque les comédiens possèdent parfaitement toutes les virtualités des prototypes, ils doivent encore les faire vivre au présent. Ainsi, que représente aujourd'hui Arlequin, type de paysan chassé de sa campagne par la misère, naïf perdu dans la ville ? Il est entre autres, Abdallah, paysan algérien devenu ouvrier immigré. Mais comment transformer le paysan Arlequin en ouvrier Abdallah ? Arlequin vit dans la rue, Abdallah dans un foyer. Arlequin vit au jour le jour de petits larcins, de petites besognes ; Abdallah travaille sur un chantier où il accomplit les tâches les plus dures, souvent les plus dangereuses. Un jour, il tombe de l'échafaudage et meurt. Arlequin ne meurt jamais. Il fait semblant. Il reste dans les conventions de la farce. Aujourd'hui, la farce ne peut pas se passer d'un moment totalement tragique, qui fait éclater les conventions.

Le jour où Abdallah meurt, ce jour-là, les ouvriers se révoltent et séquestrent le patron. Alors plusieurs questions se posent : pourquoi Abdallah accepte-t-il de monter sur l'échafaudage par ce jour de grand vent, quels sont les arguments qui l'ont convaincu ? Sera-t-il licencié s'il n'obéit pas ? Non : les autres ouvriers ont refusé.

COLETTE GODARD.

(Lire la suite page 19.)

Une sélection

Cinéma

PAS SI MÉCHANT QUE ÇA
de Claude Goretta

Un homme marié, heureux, commet des hold-up pour sauver de la faillite la petite fabrique de meubles héritée de son père. Une de ses victimes devient sa maîtresse, puis sa complice. Peu à peu, l'ébéniste-gangster se dédouble et ne cesse de faire la navette entre ses deux existences parallèles. Gérard Depardieu est prodigieux dans ce personnage éclaté. Il lui communique sa chaleur, sa vitalité, un brin de folie. Marlène Jobert est une postière piquante et courageuse. Et Claude Goretta met le film en scène sans se soucier de la vraisemblance, mais avec une grande sympathie pour ses personnages et une sorte d'optimisme mélancolique qui a du charme.

WANDA
de Barbara Loden

La femme d'un ouvrier américain, d'ascendance polonaise, abandonne le foyer, le travail à l'usine, l'ennui quotidien, pour la vie libre et de nouveaux horizons. Elle échoue avec un misérable aventurier, voleur à la tire, joue la comédie de l'ascension sociale pour aboutir à l'échec et à une sorte de tragique dérisoire. Premier film réalisé en Pennsylvanie par la femme d'Elia Kazan.

CALIFORNIA SPLIT
de Robert Altman

Rencontre d'Elliott Gould, dont le jeu est la raison de vivre, et de George Segal, pour qui le jeu est une activité provisoire — et une passion. Comme dans M.A.S.H., le Privé *et* Nous sommes tous des voleurs, *Robert Altman détourne un « genre » hollywoodien de sa mythologie et refuse les morceaux de bravoure (enfer du jeu, parties fiévreuses) pour filmer le comportement de ses deux personnages.*

L'IMPORTANT, C'EST D'AIMER
d'Andrej Zulawski

L'histoire du lent et difficile cheminement de deux êtres l'un vers l'autre. Un film nocturne, imprégné d'angoisse, où tout est tension, violence, dérision, férocité. Une sorte de furie shakespearienne pour dépeindre les sursauts de l'amour dans un monde de cauchemar. Le meilleur rôle de Romy Schneider.

AU NOM DU PEUPLE ITALIEN
de Dino Risi

Le petit juge Ugo Tognazzi, le grand bourgeois Vittorio Gassman, deux modèles italiens, deux monstres sacrés s'affrontent dans un duel à mort, au milieu d'une foule truculente, pittoresque. L'Italie d'aujourd'hui, celle du boom économique et des désastres qu'il cache, vue par Dino Risi, caricaturiste.

IL PLEUT TOUJOURS OU C'EST MOUILLÉ
de Jean-Daniel Simon

Sachant qu'on ne prête qu'aux riches, et que certains notables ont davantage d'hommes de main que d'idées neuves, devinez qui sera élu au premier tour des législatives dans une circonscription rurale du Lot-et-Garonne. Et qui apprendra à la classe paysanne que les tracteurs — aussi, — c'est politique, suivant en cela la « ligne générale » de S.M. Eisenstein...

DREYFUS OU L'INTOLÉRABLE VÉRITÉ
de Jean Chérasse

Un film français important sur un sujet longtemps tabou et qui soulève toujours les passions. Entretiens, témoignages, documents iconographiques inédits... Jean Chérasse propose, à l'usage du « grand public », qui n'est pas forcément au courant des travaux des historiens, une reconstitution des éléments divers et secrets de l'affaire Dreyfus et de ses motivations.

LA CHAIR DE L'ORCHIDÉE
de Patrice Chéreau

S'inspirant d'un roman noir de James Hadley Chase, Patrice Chéreau a réalisé un film crépusculaire, plein de cris, de violence et de cadavres. Chassé-croisé entre une jeune héritière séquestrée (Charlotte Rampling), une bourgeoise implacable et cupide (Edwige Feuillère), une ancienne trapéziste (Simone Signoret), un homme traqué (Bruno Cremer) et deux tueurs cauchemardesques.

SCÈNES DE LA VIE CONJUGALE
d'Ingmar Bergman

L'usure de l'amour, la métamorphose de la complicité conjugale en indifférence, en amertume ou en haine, la nécessité d'en arriver à des compromis : Ingmar Bergman fait dans Scènes de la vie conjugale *la synthèse de sa conception de la vie et de sa philosophie du bonheur. Primitivement destiné à la télévision, le film est divisé en six chapitres où les dialogues jouent un rôle capital.*

IL ÉTAIT UNE FOIS UN MERLE CHANTEUR
d'Otar Iosseliani

Rien de plus méditerranéen que ce film soviétique. On y respire un parfum de nonchalance et d'insolence qui donne à Tbilissi, capitale de la Géorgie, de faux airs de Naples. Curieux de tout, l'humeur baladeuse, le cœur toujours disponible, tendre et insaisissable, le héros détraque ingénument l'ordre établi.

Théâtre

LE PUPILLE VEUT ÊTRE TUTEUR
au Théâtre Essaion

Le fermier se coupe les ongles avec un gros sécateur. Assis de l'autre côté de la table, le fils du fermier, sans doute adopté, mange une pomme. Pas un mot ne sera dit. L'auteur, Peter Handke, a mis trop de soin à décrire, en plusieurs centaines de pages, les infimes détails de l'action : le dialogue serait superflu. Les metteurs en scène, Philippe Adrien et Jean-Claude Fall, ont réglé, entre la nuit de Millet et le soleil de Cézanne, une cérémonie qui a la gravité simple d'un mystère laïc.

DOMMAGE QU'ELLE SOIT UNE PUTAIN
au Studio d'Ivry

Chef-d'œuvre du théâtre élisabéthain : à Parme, un frère et une sœur s'aiment puis se tuent. Stuart Seide dirige ses acteurs comme s'ils étaient anges et fauves. Un feu central dévore ce spectacle, très proche du théâtre que recherchait Antonin Artaud.

A. A. THÉATRES D'ARTHUR ADAMOV
au T.N.P. de Villeurbanne
(jusqu'au 22)

Planchon pense qu'à l'avenir Adamov sera le Lenz du théâtre français de ce temps. A ce dramaturge maudit, qu'il fut le premier à mettre en scène avec Serreau et Vilar, il adresse aujourd'hui un salut fabuleux, tout un monde d'images.

GOUVERNEURS DE LA ROSÉE
à l'antenne culturelle du Kremlin-Bicêtre

La première troupe régulière d'acteurs noirs, « Théâtre Noir », joue avec gaieté et poésie une adaptation scénique du roman de Jacques Roumain, l'un des grands classiques de la littérature anticolonialiste.

CRIME ET CHATIMENT
au Théâtre de Paris

Le sous-prolétariat de Pétersbourg, les popes et leur or, les bureaux des ministères, toute la vie de la Russie, habitent le spectacle d'Hossein où Jacques Weber interprète avec un désarroi dostoïevskien le célèbre débat entre la liberté et la foi.

GOOD BYE Mr. FREUD et APOLOGUE
à la Porte-Saint-Martin

Jérôme Savary, Copi, Micheline Presle, Jean-Paul Farré, les « magiquettes » et la troupe à Shakespeare font revivre dans la folie les lois du mélodrame. On rit, on s'émerveille, et on peut même pleurer. Avec « Apologue », à 23 heures, la dérision continue.

LE ZOUAVE
à la Comédie des Champs-Élysées

...ou les pièges du mariage : la vie commune n'est convenable qu'à la condition de ne pas s'endormir, d'inventer chaque jour un petit « théâtre à deux ». Mais les deux époux risquent d'être éloignés par la comédie. Première pièce de Claude Rich.

LA SAVANE
au Théâtre de la Plaine

Trafiquant leurs jouets de Noël, un petit garçon et sa sœur parviennent, aidés par des ondes électro-magnétiques imprévues, à changer leur chambre en brousse africaine, avec de vrais lions. Les enfants adorent ce conte de Bradbury, mais, après, se montrent difficiles.

VOYAGE AUTOUR DE MA MARMITE
au Théâtre Essaion

Le dialogue de Labiche est aussi vert que des poireaux. La mise en scène de Caroline Huppert, aussi rouge et parfumée qu'une pêche. Un spectacle de qualité qui donne au public un sentiment rare : le plaisir.

Musique

MICHEL DECOUST ET L'ENSEMBLE 2e2m

On se souvient de la « carte blanche » laissée, en 1974, à Michel Decoust par Paul Mefano, du temps où les concerts de l'Ensemble 2e2m se passaient en petit comité, à Champigny. Les temps ont changé. L'ancien animateur musical d'Angers dirige cette fois à Paris, au Théâtre d'Orsay, une nouvelle œuvre pour cuivres de Maurice Le Roux et une création de Theodor Antoniu : Protest II, *ainsi que du Varèse, du Baggiani et du Taïra (21 h.). A 18 h. 30, le même jour, place aux « compères » Drouet (percussions) et Frémy (piano), dans un programme Serocki, Globokar, Stockhausen* (le 24 février, au Théâtre d'Orsay).

MOZART par Barenboïm

C'était au début de la saison 1974. Daniel Barenboïm renouait au sein de l'English Chamber Orchestra avec une tradition historique : chef et soliste, il interprétait une première série de concertos pour piano et orchestre de Mozart. Des moments vraiment inoubliables. Voici la seconde et la troisième série de cette intégrale à intermittence (les 19, 20 février, 5, 6 mars, Salle Pleyel, 20 h. 30).

— « IMAGES ET PERCUSSION » : Cage, Alsina, Globokar, Drouet, par J.-P. Drouet, G. Sylvestre, W. Coquillat (le 20 février, à 20 h. 30, au Musée des arts modernes). *Sous le signe de Cage, une avant-garde pince-sans-rire.*

Disques

CARMEN CRESPIN

Dans la discographie abondante de Carmen, *le récent enregistrement Erato se distingue par son caractère très français, très opéra-comique (malgré les récitatifs chantés), sous la direction brillante d'Alain Lombard à la tête de son superbe orchestre de Strasbourg, et des chœurs de l'Opéra du Rhin. Régine Crespin, surprenante Carmen, très mélodieuse, à la voix claire, très riche malgré quelques vibrations dures dans l'aigu, donne à son personnage un caractère assez dégagé et rieur, plutôt que dramatique, avec un bon José (Gilbert Py), dont le timbre évoque parfois celui de Vickers, un splendide Escamillo (José van Dam), une délicieuse et émouvante Micaëla (Jeannette Pilou).* (Trois disques Erato, STU 70900/902 ; 138 F.)

— WAGNER : Duos de *Parsifal* et de *la Walkyrie* (1er acte), par Birgit Nilsson et Helge Brilioth, Orchestre de Covent Garden, direction L. Segerstam. (Philips, 6500 661 ; 46 F) : *Pour l'immense Nilsson, qui n'a jamais enregistré les rôles de Kundry et de Sieglinde, ces deux duos qui produisent un curieux effet ainsi découpés et rapprochés. Avec un Brilioth dramatiquement assez pâle.*

— BEETHOVEN : *9e Symphonie*, direction S. Ozawa, avec M. Napier, A. Reynolds, H. Brilioth, K. Ridderbusch, les Ambrosian Singers, Orchestre New Philharmonia. (2 disques Philips, 6747 119) : *Admirable noblesse d'une interprétation, l'une des plus belles enregistrées.*

FRANK SINATRA THE MAIN EVENTS LIVE

L'enregistrement d'un concert au Madison Square Garden de New-York en octobre dernier. Le présentateur se livre pendant cinq minutes à des comparaisons avec les milieux sportifs. Et puis, Sinatra, solidement soutenu par les cuivres de Woody Herman, chante quelques-uns de ses succès : The lady is a tramp, Autumn in New York, You are the sunshine of my life. *(33 tours, reprise 54031. Dist. WEA Filipacchi music.)*

Arts

ALECHINSKY
au Musée d'art moderne

Une exposition qui nous vient de Rotterdam. Elle réunit cent œuvres depuis 1965, l'année où Alechinsky a découvert la peinture acrylique, l'a adoptée, l'a adaptée aux ourlets et volutes de son écriture extravagante et narquoise, pleine d'idéogrammes vermiculés, cracheurs et incongrus. Alechinsky est toujours à l'écoute du volcan Cobra.

DUBUFFET
au CNAC

La présentation en son entier d'une suite de quarante-sept peintures sur toile exécutée en 1974. Avec de l'ocre — c'est nouveau, — du bleu, du rouge, du noir et du blanc. Les hommes-puzzles de l'Hourloupe sont rentrés dans les toiles pour vagabonder de « paysages castillans » en « sites tricolores ».

LE LIVRE DANS LA VIE QUOTIDIENNE
à la Bibliothèque nationale

Guides, manuels, dictionnaires, répertoires, annuaires, qui ont trait à la vie religieuse, aux soins du corps, aux métiers, aux voyages, aux jeux, à la magie. Des livres d'usage pratique depuis le premier livre français de cuisine et le premier manuel d'exorcisme. Manuscrits, peintures, objets et affiches complètent cet ensemble pittoresque et curieux.

HANS REICHEL
au Musée d'art moderne

Rétrospective de l'œuvre d'un peintre marginal un peu oublié, Hans Reichel (1892-1958), né en Allemagne et ayant vécu en France. Créateur d'un monde proche de celui de Paul Klee, qui fut son ami, il nous a laissé une quantité de petites aquarelles d'une folle tendresse avec leurs couleurs transparentes et fraîches, et ce graphisme léger qui en explore les nuances pour cerner la réalité d'une rêverie intimiste.

MARK BRUSSE ET ERIK DIETMAN
à l'ARC

Rétrospectives. Du bois dont on fait des cubes et des planches pour « occuper » l'espace, ou des assemblages énigmatiques avec chaînes, écrous et crochets... Des bandes de sparadrap et de gaze pour envelopper des objets usuels, chaises, miroirs ou valise... Façons de détourner l'objet.

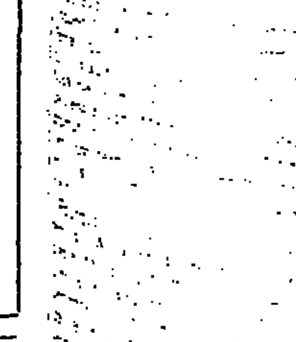
(Voir page 21.)

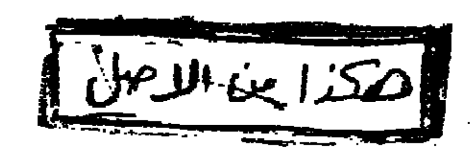
ARMAN
au Musée d'art moderne

En soixante œuvres, souvent monumentales, Arman revoit d'un œil nouveau les objets de ses « accumulations ». Voici qu'il les noie dans du béton.

CALDER
à la galerie Maeght

Calder a quitté son univers éolien et est descendu sur terre pour découper dans le papier des personnages qu'il appelle « crags and critters ».





Une étude du Syndicat français des artistes

NI DROGUÉS NI FLAMBARDS...

LA misère des artistes a changé de nom. Les mansardes sous les étoiles, les amours frileuses, les chaussures trouées, les mécènes miraculeux et les passions alcooliques s'appellent dégradation des conditions de vie, insécurité de l'emploi, responsabilité des pouvoirs publics et chômage partiel. Le poète phtisique appartient à une classe sociale exploitée.

Pour mette fin au mythe du créateur, le Syndicat français des artistes (S.F.A.-C.G.T.) publie un petit traité intitulé *la Vie d'artiste*. Un réquisitoire de deux cents pages qui devrait convaincre le plus assidu disciple de Chatterton d'oublier à jamais l'histoire romantique des génies.

Situation des artistes français : 80 % de chômeurs. Salaires : en 1967 (dernières statistiques publiées), 1 % d'entre eux ont gagné plus de 5 000 francs par mois en moyenne ; 3 % de 2 500 à 5 000 francs ; 10 % de 1 000 à 2 500 francs ; tous les autres, moins de 1 000 francs. On comptait alors 20 343 « artistes du spectacle ». Leur situation actuelle n'est guère meilleure.

Retraites : moins de 1 500 francs par an, en moyenne, pour les artistes dramatiques, 1 000 francs pour les chanteurs, 400 francs pour les choristes et les danseurs... (chiffres relevés en 1970 à la caisse de retraite des artistes du spectacle). « *Sans ressources personnelles, c'est la misère*, écrit le S.F.A. *C'est le cas de beaucoup, et parmi eux, d'artistes qui ont eu des carrières durables et ont joui d'une notoriété incontestable. Même si l'on n'est ni drogué ni flambard, on n'est pas nécessairement doué pour faire des placements heureux.* »

Alphonse Rodet avait quatre-vingt-cinq ans. Il était peintre. Il vivait à Lyon. Des amateurs fidèles lui achetaient quelques toiles. En 1920, il avait exposé au Salon d'automne. Au début de ce mois, il s'est suicidé. Son corps a été retrouvé dans le Rhône au barrage de Pierre-Bénite. Dans une lettre envoyée à son percepteur, il indiquait qu'il préférait « *exercer sa justice lui-même que supporter l'infamie de poursuites judiciaires* ». Alphonse Rodet louait son atelier aux religieuses de Notre-Dame-des-Missions. Il avait omis de déclarer ce revenu. La machine fiscale, infaillible dans la détection des centimes dissimulés au Trésor, s'est lancée à sa poursuite. Le vieux peintre avait un sens aigu de l'honneur.

Ce fait divers régional n'est pas rapporté dans le document du Syndicat français des artistes. Le livre était déjà imprimé. Mais la mort d'Alphonse Rodet pèse sur les revendications des militants. Responsabilité des pouvoirs publics ? Oui, dans ce cas et dans bien d'autres. On ne dénombre plus les compositeurs qui ont assisté impuissants à la saisie de leur piano pour non-paiement de quelque obscure cotisation. Les artistes, « *salariés intermittents, itinérants et à employeurs multiples* », selon la définition du ministère du travail, sont, aux yeux de l'Etat, des individus polymorphes : citoyens responsables devant le fisc, baladins et jongleurs devant le budget de la nation. Les artistes reçoivent de l'argent de poche.

La récession du spectacle français que décrit l'étude du S.F.A. semble suivre un cours naturel. Elle se résume ainsi :

— Régression continue de l'emploi et irrégularités accrues ; chômage généralisé, tassement des salaires, baisse constante du pouvoir d'achat ;

— Régression de l'infrastructure technique, sous-emploi, fermetures, destructions ; incertitudes pour l'avenir de la majorité des entreprises de spectacle, y compris les entreprises subventionnées ;

— Régression de la qualité artistique. Deux causes : l'influence croissante de l'inspiration mercantile et de la standardisation des contenus et des formes ; l'isolement et la pauvreté des « secteurs préservés de la qualité » ;

— Régression du champ des libertés de création, d'expression et de diffusion, multiplication des sources et des méthodes de censure, aggravation de l'autocensure.



LE TETRALOGUE WAGNER, par Gill (L'Eclipse, 3 septembre 1876)

Suit une profession de foi : « *Nous affirmons que la récession de nos activités n'est nullement un phénomène de civilisation. C'est, au contraire, la sous-utilisation du potentiel humain et technique des arts du spectacle qui engendre la sous-consommation culturelle.* »

Le syndicat apporte des preuves. Aux Etats-Unis, il y a un artiste-interprète pour 4 000 habitants ; en Autriche, au Canada francophone, en Union soviétique, un pour 4 500 ; en Grande-Bretagne, un pour 5 000. En France, un pour 7 000.

Les chiffres, dans quelque secteur que ce soit, ne plaident pas en notre faveur. Dans les pays européens, on compte en moyenne un orchestre symphonique pour 700 000 habitants ; en France, un pour 2 500 000 habitants...

« *Résolument corporatif, puisqu'il est un syndicat* », soudé à un arbre généalogique qui remonte au début du siècle, le S.F.A., à travers cette étude, apparaît comme l'organisme de défense d'une catégorie de travailleurs. « *La vie d'artiste* » se lit sur une feuille de paye. L'interprète est le « *matériel humain* » de la création, disent les syndicalistes. Il mérite des égards. Il faut lui donner le « *statut de collaborateur de création* ».

LOUIS DANDREL.

★ Editions EPI, 208 pages, 39 F.

L'âge d'or, demain

(Suite de la page 17.)

Les syndicats peuvent entrer en action, aucun chef n'a envie de risquer une grève. Simplement, le chef du personnel offre une prime de 100 F, et cet argent, Abdallah en a besoin plus que les autres.

Pourquoi le chef du personnel risque-t-il la vie d'un homme ? Parce qu'il est raciste, parce qu'il s'agit d'un Arabe ? Non. Nous ne sommes plus au temps de l'esclavage. Mais il espère une promotion si les travaux du chantier sont terminés dans les temps, et il s'aveugle sur les dangers réels.

Pourquoi les ouvriers se révoltent-ils ? A cause du sens irrémédiable de la mort. Pourquoi décident-ils de séquestrer le chef du personnel ? Ils ne décident pas de le séquestrer, mais de se venger, de faire partager leur expérience à celui qui, d'habitude, leur impose sa volonté. Ils lui jouent une farce, comme Scapin avec Géronte. Ils lui font croire que, des chantiers voisins, arrivent des hommes en colère qui veulent le bétonner. Sous prétexte de le protéger, ils l'obligent à monter, à son tour, sur l'échafaudage...

L'Age d'or ne sera pas un constat amer sur notre époque. Ce sera, forces de vie et de joie mêlées, une porte ouverte sur un futur optimiste, dont les possibles existent déjà. Nous sommes au théâtre, dans trente ans — une manière de créer à distance. — les acteurs racontent qu'il était une fois, en 1975...

« *Si nous arrivons à donner aux récits du présent le pouvoir de conviction, d'imagination attaché aux contes du passé, nous aurons déjà beaucoup avancé.* »

Cinq histoires parmi les cent mille qui pourraient être montrées. Cinq histoires qui montrent les constantes de l'époque. Ce n'est pas suffisant.

« *Nous devons travailler pendant des mois pour trouver la transposition théâtrale. Nous ne maîtrisons pas encore assez des techniques que nous découvrons chaque jour, que nous expérimentons, qui n'existent pas, qui sont à inventer. Si nous y parvenons, au lieu de nous limiter aux grands thèmes permanents, nous pourrons entrer dans un sujet vif, montrer le mouvement du temps, la marche de l'actualité.* »

COLETTE GODARD.

★ Un texte sur « *l'Age d'or* » est publié dans la collection « Théâtre ouvert », Ed. Stock.

Le «jazz-rock»: un combat douteux ?

D'une certaine « voie silencieuse » choisie par Miles Davis, de nouvelles directions dans la musique afro-américaine naquirent voilà quelques années. Elles étaient le fruit de la rencontre du jazz moderne avec deux de ses enfants répudiés, les musiques rock et pop' auxquelles il emprunta leur rythme binaire martelé et leur arsenal instrumental, amplifié et modulé électroniquement. De ces retrouvailles, le jazz gagna une nouvelle vitalité et un auditoire de plus en plus vaste : les récents concerts parisiens du Mahavishnu Orchestra et de « Return to forever » dans des salles pleines sont là pour le démontrer. Le « jazz-rock » « musique impure » ? Réserve pincée de jazzologue moralisateur ?

Certains y perçoivent, avant la mitrailleuse binaire, la sonnerie sèche du tiroir-caisse, au-delà du swing. Le filon mis à jour par Miles Davis semble, pour l'instant, inépuisable. Et incontestable sa richesse musicale. D'aucuns ont pourtant, depuis longtemps, tranché : c'est, là aussi, affaire d'idéologie. Dans ces querelles de chapelles, ou de cellules, le « jazz-rock » est fusillé, et le poing levé de Shepp s'abat pour fracasser les autels de Mahavishnu. Et aucun des deux, parmi d'autres, ne veut plus du mot jazz.

LES RISQUES CALCULÉS DE CHICK COREA

DU jazz, la musique de Chick Corea et du groupe Return to forever ? Un art qui en dérive, certainement, mais qui n'est qu'un de ses rejetons. Il garde de lui la moitié du bagage héréditaire, tient l'autre moitié du rock et, à partir de ce double héritage, construit sa propre vie. Depuis quelques années, tout un secteur de la création — celui des anciens compagnons de Miles Davis — échappe souvent au jazz — fût-il défini de la manière la plus laxiste. On devrait, faute de pouvoir multiplier utilement les étiquettes, s'en débarrasser lorsqu'on parle de cette région aux frontières mouvantes, aux aspects brouillés, cette région où travaillent Tony Williams, Jack de Johnette, Billy Cobham, Wayne Shorter, Herbie Hancock, Larry Coryell, Keith Jarrett, John McLaughlin — et Chick Corea. Les désignations, les appellations, n'ont pour avantage que d'annoncer la couleur, d'attirer le regard sur un domaine malgré tout discernable, et de rendre attentif aux liens de parenté musicale, à la permanence de traits culturels sous la discontinuité évidente des formes. Simultanément, les étiquettes sont contraignantes. Nous regrettons le poids, en plus d'un cas absurde, qu'elles ont.

Le problème du « rapport au jazz », à propos de Chick Corea, n'est pas pour autant seulement question de mandarins ou question d'ordre descriptif. Il est affaire de valeur. Il concerne tous ceux qui se méfient, à très juste titre, du vaste processus de crétinisation qu'ont toujours entretenu l'industrie du spectacle et les moyens de non-communication de masse. La musique de Chick Corea que nous avons entendue dans un Olympia comble a des qualités considérables et des limites. Beaucoup lui reprochent d'avoir adopté une rythmique carrée, strictement binaire, comme dans la pop, au détriment de la division indéterminée de chaque temps, qui était, dans le jazz, l'image de la liberté. Beaucoup regrettent aussi que cet art ait appauvri le sol harmonique et ainsi contraint le soliste ou le collectif à un piétinement, à une marche sur place.

S'évader du rock

Sans doute y a-t-il une part de vérité dans ces remarques, et Joachim Kühn n'a-t-il pas tort de dire que « *la musique de Chick Corea relève plus du* rock *que celle de Miles* » et qu'elle « *était plus ouverte quand il jouait dans l'orchestre de Davis* ». Toutefois, ces jugements frôleraient l'injustice si nous nous en tenions à une perception syncrétique et si nous nous refusions à comprendre l'entreprise de Chick Corea dans le contexte contemporain.

Le rock domine, surtout en début de concert. Mais qui n'a été étonné par ce souci de s'en évader, lorsque la batterie de Lenny White abandonna le binaire, lorsque Chick Corea revint au piano acoustique et Stanley Clarke à la vieille contrebasse à cordes, lorsqu'Al Dimeio se saisit de la guitare sèche et que les quatre hommes, quarante minutes durant, s'amusèrent au-delà de toute préoccupation de servir un « genre », au-delà du rock justement, au-delà du jazz, si ce n'est pendant le solo de drums qui nous renvoyait à l'Olympia des années 50, à la scène des Jazz Messengers, et qui laissait deviner à certains le signe d'une régression féconde, comme il en existe en tout développement. Et que dire de *The Shadow of Lo*, sinon que les septième et neuvième majeures y laissaient passer le vent de l'impressionnisme, de la musique européenne vingtiémiste, que Chick Corea adore, et qui n'a rien de rock, elle non plus.

Musique parfois bien située et parfois insituable que celle de Chick Corea. Et il faut, dans les deux cas, en comprendre les motifs. Pas mal de musiciens de jazz se sont trouvés naguère au moment d'une évolution personnelle qui les condamnait à avancer dans un désert social et à crever de faim. La tentation fut grande d'aller vers des structures plus simples, vers les battements du rock — ce que fit Miles — tout en gardant la volonté de faire bouger le système du dedans. Car Stanley Clarke et Chick Corea sont des musiciens de très grande envergure, des artistes d'une incontestable authenticité. Nul doute que leur désir « *de retrouver, enfin, un public large et plein d'amitié* », comme le dit Corea, n'a pas tué l'espoir de modifier les attentes de ce public. Le système rock a des failles. Il laisse des « possibilités de jeu ». Chick Corea, souhaitons-le, a pris des risques calculés.

LUCIEN MALSON.

LE MAHAVISHNU ORCHESTRA LA RELIGION ET LE DOLLAR

CARS de police, grilles à demi closes salle Pleyel, entrées filtrées successivement par trois rangs de contrôleurs « musclés », foule piétinant sur le trottoir de la rue du Faubourg-Saint-Honoré en quête de billets : le Mahavishnu Orchestra, à l'ahurissement ravi des organisateurs, se sera produit à guichets fermés. Le mariage du jazz, de la pop' music, de la musique classique et de la musique indienne, célébré sous les auspices de Sri Chinmoy, le guru du guitariste anglais « Mahavishnu » John McLaughlin (et de son batteur Michael Walden) attire le grand public.

Téléologie : l'argent vient de Dieu et y retourne. C'est ainsi que John McLaughlin justifie son énorme réussite. Religion et dollar : la religion du dollar. Le musicien a, au moins, le mérite de la franchise. Il ne faudra pas, alors, s'étonner qu'à la fin du concert soient annoncées simultanément pour le lendemain une méditation avec un disciple de Sri Chinmoy et, pour tout de suite, une vente à la sauvette de posters et de t-shirts à l'effigie du guitariste mystique. Grands prêtres et marchands, même combat ?

L'ombre de Miles Davis

Tout de blanc vêtu, capuche monastique sur une tête aux cheveux ras, McLaughlin salue l'auditoire, mains jointes, et demande d'un ton patelin une minute de silence. Elle sera troublée par des mécréants qui entameront, pendant quelques secondes, une improvisation d'onomatopées libres. Ils seront vite rabroués par les fidèles. Car le guitariste, visage doux d'illuminé, a l'air sincère — à moins que cela ne fasse partie d'un nouveau type de « show ». Tout est question de sincérité et de ferveur et, à tout prendre, les déclarations de Shepp semblent mieux situer l'espace idéologique de la « grande musique noire ». McLaughlin, dans une certaine mesure, c'est la réponse double à l'hédonisme de la pop' music des années 60 et aux espoirs révolutionnaires d'une frange du jazz contemporain. C'est, ensuite, un très grand guitariste. Ou avant tout ?

Et, d'entrée de jeu, plane l'ombre de Miles Davis. La plupart des maîtres d'œuvre de cette musique au nom composé (pop'jazz ? jazz-rock ?), à de rares exceptions — Coryell notamment, — sont *d'abord* passés dans l'orchestre du compagnon de route de Charlie Parker (bob-jazz ?). Valse d'étiquettes : danse à trois temps du rythme binaire. Et, bien sûr, McLaughlin — qui ne nomme pas sa musique. Musique de la convergence : à tous ces courants est venue se jeter la musique « classique ». « Third stream » : Gunther Schuller avait nommé ainsi cette confluence dans une expérience demeurée célèbre avec le Modern Jazz Quartet. C'était souvent raide et compassé. Ici, l'adjonction d'un trio (violon, alto, violoncelle) accentue l'aspect solennel, dramatique, inexorable de la musique du Mahavishnu, renforcé par les phrases péremptoires de la trompette et des saxophones, alto et soprano joués simultanément, à la façon de Roland Kirk, par un collégien doué aux cheveux en brosse.

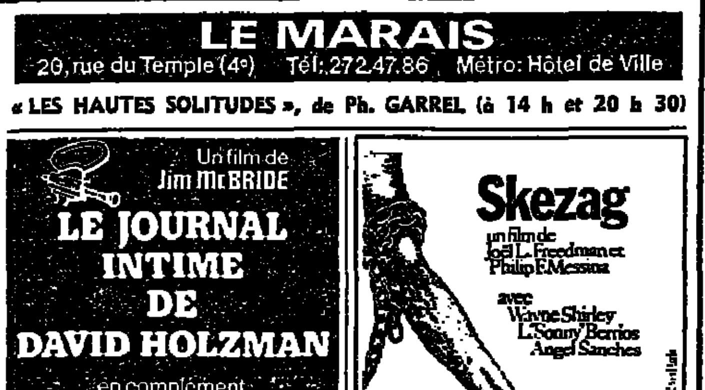
Comme un récital ultime

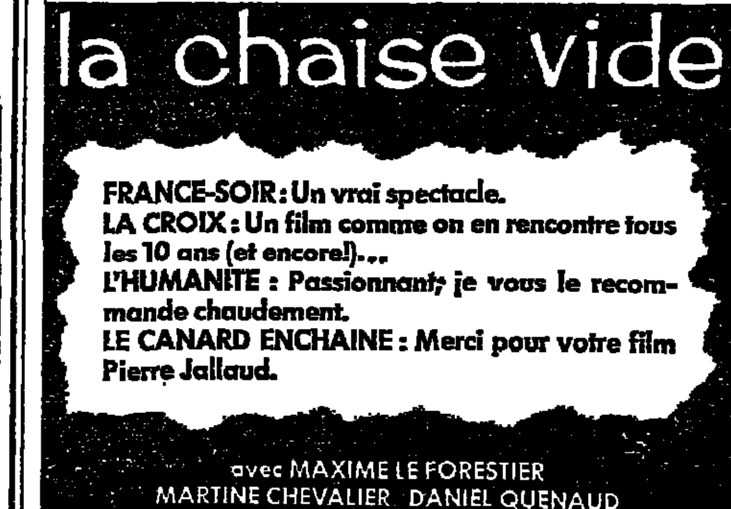
Echauffé par le climat torride du concert, le trio à cordes, après avoir basculé avec tout l'orchestre dans un pompiérisme de bon aloi, se hasarde dans une improvisation collective qui constitue le moment comique, quoique un peu longuet, de ce concert ininterrompu de deux heures et demie. Peut-être enhardi par l'atmosphère de liberté qui, après quelques exécutions presque *straight*, finit par régner sur le Mahavishnu Orchestra.

McLaughlin a, enfin, rejeté sa capuche et nous éblouit de sa technique étourdissante, alternant le maximum de vélocité et de puissance sonore en sa rituelle inspiration ascendante, avec des flots de paix soudain, d'où percent presque avec peine ses *riffs* de prédilection, presque des tics, pour repartir sur une sonorité étrangement enrouée, yeux au ciel, affectueusement talonné, traqué par le précis et attentif Michael Walden, enfermé au *centre* avec sa batterie illuminée d'écarlates changeants, derrière un paravent de plexiglas. Ses quatre-quatre avec le batteur, puis avec le bassiste, Ralph Armstrong, aussi rapide que le maître sur sa basse Fender, font la joie de la salle.

Mais rien n'égale en invention et en inspiration les chorus de l'autre vedette du Mahavishnu Orchestra : Jean-Luc Ponty. Participant d'un déluge sonore à la limite de la douleur physique, et pourtant limpide, détaché, maîtrisé, le violoniste, constamment à l'aise dans les tempos les plus invraisemblables qui naissent des « caisses » de Walden, passant tour à tour de son violon à son violon baryton, tire l'orchestre vers des sommets. Il montre un vaste panorama de ses possibilités et des richesses de la palette sonore de son instrument électrifié. Il jongle avec sa chambre d'écho, fait naître une phrase, dialogue avec elle avant de la laisser s'éteindre, ou fuir, exécute quelques traits décisifs sans jamais verser dans la banalité ou la redite. Ponty nous donne comme un récital ultime, en une danse impassible, immobile. Narquoise.

YVES BOURDE.





Cinéma

LE MARCHÉ DE L'ÉROTISME

En 1974, cent vingt-huit films classés dans la catégorie « érotique » ont été présentés en exclusivité à Paris et en banlieue, totalisant, selon *le Film français*, 6 497 687 entrées, soit 16 % du total de l'année.

Sur ce nombre, dix films ont dépassé les cent mille entrées : *Emmanuelle*, toujours en exclusivité et qui totalise actuellement 1 342 921 spectateurs ; *les Contes immoraux* (359 738 entrées) ; *les Mille et une Nuits* (262 182) ; *Dorothéa* (143 853) ; *les Impures* (142 273) ; *les Charnelles* (134 819) ; *Couples au bois de Boulogne* (120 728) ; *Chaleurs danoises* (108 687) ; *Club privé pour couples avertis* (100 144).

D'autres films « érotiques » ont déjà connu, en province, un grand succès avant même leur sortie à Paris. C'est le cas notamment des *Jouisseuses*, qui a réalisé, à Lille, 103 284 entrées en dix-huit semaines ; 44 081 à Bordeaux ; 46 374 à Toulon et 50 068 à Rouen.

Editions

UNE COLLECTION QUI SE TRANSFORME

La collection « Cinéma d'aujourd'hui » (bio-filmographies de réalisateurs), qui était publiée depuis 1962, aux éditions Seghers, vient d'être entièrement reprise par Pierre Lherminier, qui en était le directeur. « Cinéma d'aujourd'hui » se transforme en cahiers qui paraîtront tous les deux mois, seront diffusés en kiosques et en librairies et auxquels on pourra s'abonner. Format 20 × 20, 120 pages, une soixantaine d'illustrations in-texte sur papier couché. Prix de vente 15 F.

« Cinéma d'aujourd'hui » veut désormais faire une place plus importante aux grands acteurs et aux ensembles thématiques. Le numéro de mars sera consacré à *Marilyn Monroe*. En préparation, un *Orson Welles* et un *François Truffaut*.

Les éditions Seghers, d'autre part, poursuivent la publication des collections « Cinéma club » et « Cinéma 2000 », toujours dirigées par Pierre Lherminier.

EN BREF

Vient de paraître

★ **DREYFUS OU L'INTOLERABLE VERITE**, par Jean-A. Chérasse et Patrice Boussel. — L'étude historique qui a donné naissance au film de Chérasse actuellement présenté dans les salles de cinéma, avec une préface de Jacques Charrier, producteur. Avec le texte intégral des déclarations de François Mitterrand, Michel Debré, Alain Krivine, François Brigneau, Edgar Faure.

Editions Pygmalion.

★ **L'HYPERSTAR ANDY WARHOL, SON MONDE ET SES FILMS**, par Stephen Koch (traduit de l'Américain par Nicole Tisserand). — Tout ce qu'il faut savoir sur *Andy Warhol*, « prototype de la culture pop des années 60 », son cinéma, son univers, son dandysme. L'autopsie d'un phénomène par un jeune écrivain et journaliste new-yorkais qui a su dominer son sujet. Une documentation très riche.

Editions du Chêne, 58 F.

Exposition

HOMMAGE DE MARSEILLE A MARCEL PAGNOL

De la massette du grand-père André (qui était tailleur de pierre) et dont il fit un presse-papiers, au bicorne d'académicien, près de quatre cents photographies, objets personnels, livres, manuscrits, lettres, affiches de films, documents audiovisuels, évoquent quatre-vingts années d'une existence aussi riche que glorieuse. La Ville de Marseille a voulu ainsi être la première à rendre un solennel hommage à Marcel Pagnol, disparu le 18 avril 1974.

M. Michel Gernet, conservateur en chef, a divisé l'exposition en cinq « chapitres ». Le premier (« Le temps des collines ») évoque l'enfance et l'adolescence provençale ; le deuxième (« La montée des talents ») couvre la période 1910-1927 et illustre les premiers pas du futur académicien dans la littérature ; le troisième, qui s'intitule « Un cinéma grandeur nature », est illustré de nombreuses photographies de tournage et des interprètes favoris de Marcel Pagnol ; le quatrième (« La gloire en plus ») est consacré à l'innombrable correspondance que Pagnol échangea sa vie durant avec toutes les célébrités de son temps, de Mauriac et Giono à Vincent Scotto et Tino Rossi ; enfin, l'ultime chapitre (« L'eau des moulins ») est consacré à des objets personnels, à des documents photographiques prêtés par les proches et les amis de l'écrivain.

JEAN CONTRUCCI.

★ Jusqu'au 15 avril, à la bibliothèque municipale.

BUCKLEY LA PEINTURE ET SON CADRE

Cette fois encore, il est question de châssis, de supports et de surfaces. Les jeunes artistes français ne sont pas les seuls à tourner autour des problèmes de construction et de déconstruction du tableau. Une preuve : l'exposition Stephen Buckley, qui fait partie, à la galerie Jacomo-Santiveri, d'un cycle long — il doit durer jusqu'au printemps 1976 — de manifestations consacrées aux peintres anglais les plus importants de la génération actuelle.

La question du support est actuellement une des préoccupations de Buckley. Elle prend avec lui une tournure très *différente de celle que l'on* connaît chez les Niçois, par exemple. Buckley se défait du cadre traditionnel sans pour autant se passer d'éléments soutenant la surface peinte. Au contraire, il les fait proliférer. On le voit casser, superposer, emboîter des châssis entre eux, donnant à ses tableaux l'aspect d'assemblages-reliefs grossièrement cloués, cousus, agrafés. Il utilise des baguettes, des planches, des morceaux de bois calcinés, des treillis, du carton, des plaques de métal ; il tresse des *bandes de toiles, de gazes* déchirées. Tout ce matériel, Buckley le noie dans de la résine, ou le recouvre d'une pâte colorée épaisse dont l'application est gestuelle et l'effet peu séduisant.

GENEVIÈVE BREERETTE.

★ Galerie Jacomo-Santiveri, 104, rue du Bac, jusqu'au 1er mars.

Musique

ATELIERS ET CONCERTS AU MARAIS

Maurice Guillaud, qui dirige le centre culturel du Marais, vient de publier le calendrier des activités de son établissement ouvertes au public. Ces activités seront centrées, d'une part, sur le répertoire contemporain, d'autre part sur les musiques extra-européennes.

Section « recherches », Pierre Barrat a ouvert le feu avec un stage lyrique (jusqu'au 22 février). Viendront ensuite des séances de dramaturgie et d'expression de l'acteur (à partir du 26 février) et un atelier de recherches électro-acoustiques (à partir du 27 février), dirigés respectivement par Maurice Guillaud lui-même et par Nicolas Frize.

Section « rencontres », cinq concerts successifs permettront à Marie-Françoise Bucquet de répondre à la question-clé : « *Doit-on ressusciter les pianistes ?* » Elle répondra au public et jouera du Schoenberg (le 26 février), du Webern (le 28 février), du Xénakis (le 3 mars, en présence du compositeur), du Charles Ives (le 5 mars) et du Stockhausen (le 7 mars). Ces séances d'« autopsie d'une interprète » seront suivies, au mois de mars, par des rencontres publiques avec des instrumentistes à cordes du Vietnam, de l'Inde du Nord et du Sud, de la Chine, du Maghreb et de Madagascar (les 10, 12, 14, 17 et 19). Elles auront lieu à 18 h. 30 dans l'auditorium-studio de cent places récemment aménagé pour le centre dans l'hôtel de Sandreville. L'entrée sera libre. (Renseignements : 28, rue des Francs-Bourgeois ; tél. : 273-75-52).

DES CREDITS POUR LES ORCHESTRES DE PROVINCE DE L'EX-O.R.T.F.

Le secrétariat d'Etat à la culture a débloqué un crédit de 3,5 millions de francs pour permettre aux trois orchestres de province de l'ex-O.R.T.F. (Lille, Nice et Strasbourg) de reprendre leurs activités (*le Monde* du 7 janvier). Cette information a été donnée au conseil régional du Nord-Pas-de-Calais par M. Maurice Schumann, rapporteur du budget des affaires culturelles au Sénat.

Un communiqué, publié par la préfecture de région, à Lille, précise que « *le secrétaire d'Etat à la culture met actuellement au point les dispositions nécessaires à l'application de ces décisions. Les représentants des orchestres régionaux seront prochainement reçus à Paris* ».

Les Paris du XIXe siècle

par ANDRÉ FERMIGIER

QUE la Caisse des monuments historiques ait organisé, à l'occasion de l'Année européenne du patrimoine architectural, une exposition consacrée à l'architecture parisienne du dix-neuvième siècle (1), est un signe des temps. Certes, cette exposition est fort insuffisante et ne pose pas le problème fondamental du Paris d'aujourd'hui, celui de l'intégration de la ville de l'an 2000 dans l'ensemble urbain que nous a légué le siècle dernier. Telle qu'elle est, le goût et les études architecturales ayant évolué beaucoup plus lentement en France que dans les pays anglo-saxons (le livre capital de H. R. Hitchcock n'a pas été traduit et ne le sera vraisemblablement jamais), elle aurait été impossible il y a quinze ans, et, même si elle avait eu lieu, elle n'aurait provoqué que sourires et incompréhension, y compris chez ceux qui ont la charge de sauvegarder le patrimoine en question.

Que nous apprend cette exposition ? Peu de choses que nous ne sachions déjà, mais quelques vérités qu'il n'est jamais inutile de rappeler. D'abord, que la mutation de Paris, qu'a réalisée le Second Empire, se préparait était attendue, depuis le milieu du dix-huitième siècle. On a beaucoup dit que la monarchie, depuis Louis XIV et Versailles, s'était désintéressée de la capitale. Ce n'est pas tout à fait exact : elle y a installé de grands établissements, les Invalides, l'Ecole militaire, Sainte-Geneviève ; l'ensemble de la place de la Concorde, avec le percement de la rue Royale et le projet de la Madeleine, est une réalisation d'une ampleur et d'une logique dont on ne trouve pas l'équivalent en Europe (sinon peut-être à Turin) entre la Rome baroque et les grandes entreprises du dix-neuvième siècle. Mais elle n'a pas touché à la ville ancienne et, faute de temps sans doute et de moyens, non de soins, elle n'a pas fait de Paris cette ville moderne, rationnelle, clairement articulée, que réclament tous les bons esprits dans les dernières décennies de l'Ancien Régime.

Le plan des artistes

Lorsqu'on lit, en effet, la littérature architecturale de l'époque des lumières, on voit que, ne séparant pas les problèmes d'urbanisme et ceux d'architecture, elle formule presque toujours les mêmes vœux : nécessité d'aérer Paris, de l'assainir, de pourvoir le centre d'équipements utiles (les fontaines, en particulier) de régulariser le cours de la Seine, d'utiliser ses berges, de faire entrer le fleuve dans le paysage parisien. Nécessité, surtout, de créer des voies commodes de circulation (les « embarras » de l'époque sont prodigieux), d'élargir les rues, de dégager et de mettre en valeur les ponts et les monuments publics.

Les nouvelles entreprises architecturales (Sainte-Geneviève, l'Odéon, les pavillons de l'octroi) sont souvent liées à l'aménagement d'un quartier et à la construction de voies nouvelles Soufflot propose de réunir par un grand axe le Louvre et la Bastille (ce qui aurait entraîné la destruction de Saint-Germain-l'Auxerrois : Haussmann, finalement, a eu la main moins lourde), et Alfieri résume l'opinion générale lorsque, arrivant à Paris pour la première fois, il s'écrie : « Quoi, c'était cela Paris, la plus belle ville de l'univers, cette saleté, ce bruit, ce lacis dégoûtant de ruelles, ces masures qui s'accrochent au Louvre et le défigurent ! » *En dehors des jardins et de la* « sublime facciata del Louvre » *(la colonnade), tout lui paraît affreux et indigne de la capitale d'un grand royaume :* « una fetente cloaca », « un fetido fangoso sepulcro ».

L'ensemble de ces préoccupations est résumé dans les deux premiers plans d'« aggiornamento » dont Paris a fait l'objet : le plan établi entre 1773 et 1783 par le commissaire général de la voirie parisienne, l'architecte Edme Verniquet, et le « plan des artistes », ainsi nommé parce que, l'administration de l'époque étant moins autoritaire que celle d'aujourd'hui, c'est à une commission formée de spécialistes et de « gens de l'art » que l'on demanda, en 1793, de proposer un plan général d'aménagement de Paris. Ce plan, qu'on a eu la bonne idée de nous montrer (la seule bonne idée de cette exposition manquée), et qu'il est fort intéressant de comparer à celui de Haussmann, prevoyait la création du grand axe voulu par Soufflot, l'aménagement de la place de la Bastille et du Panthéon, le dégagement de Saint-Sulpice, de Saint-Médard et de la place Vendôme (avec percées permettant de rejoindre les boulevards du nord). Tout cela supposait la destruction d'un grand nombre d'églises et de couvents : l'époque n'était pas favorable à la religion, mais l'on peut dire que, dès 1800, la destruction du Paris médiéval, qu'on a tant reprochée à Haussmann, était inscrite dans les intentions sinon dans les faits.

On sait quelle fut la contribution de Napoléon à l'histoire de Paris : une conception « romaine » de l'urbanisme, de grands projets qui ne furent pas réalisés (mais souvent repris), le plus important étant l'aménagement de la colline de Chaillot, dont seul témoigne aujourd'hui le pont d'Iéna et qui devait être la réplique, la surenchère « impériale » de la place Louis-XV. Ensuite, et jusqu'à Napoléon III, prudence et doigté, pas de grandes pensées, mais un souci très louable de bonne administration et de saine gestion financière.

Si les deux grands préfets de la Restauration et de la monarchie de Juillet, le comte de Chabrol et Rambuteau, pensent plus en termes d'équipement que de prestige monumental, le second n'en achève pas moins ce que l'Empire avait laissé en plan : l'Arc de l'Etoile, la Madeleine, le Palais d'Orsay, la Halle-aux-Vins. Sur le plan social, même la monarchie de Juillet fait un effort remarquable dans le domaine de l'éducation avec la construction de l'Ecole polytechnique, de l'Ecole normale, de l'admirable bibliothèque Sainte-Geneviève de Labrouste, on semble plus se préoccuper de répression que d'assistance, et les hôpitaux sont moins nombreux que les prisons. On voit se multiplier les théâtres, qui sont charmants, et les églises, qui le sont un peu moins : Notre-Dame-de-Lorette, Saint-Denys-du-Saint-Sacrement, Sainte-Clotilde (commencée en 1846) et Saint-Vincent-de-Paul, ce chef-d'œuvre manqué.

Une bourgeoisie discrète

Mais l'époque est surtout celle de la construction privée, d'ailleurs encouragée et surveillée par les pouvoirs publics. De nouveaux quartiers apparaissent : le quartier de l'Europe, celui de la gare du Nord, bientôt relié au quartier Saint-Georges et à celui de la Nouvelle-Athènes, où se voit encore (pour combien de temps ?) la meilleure architecture parisienne du siècle dernier et dont il aurait fallu montrer plus largement les ressources, le charme et les secrets. Des hôtels particuliers, où vivent les actrices, les « lions » et les financiers de la Comédie humaine, mais aussi des immeubles de rapport dont la multiplication va complètement transformer la physionomie de Paris, qui de ville monarchique et populaire devient une ville bourgeoise, la ville d'une bourgeoisie d'ailleurs encore relativement discrète et moins soucieuse de paraître que celle dont Nash exprimait peu auparavant à Londres les ambitions sociales et culturelles. Et Paris va bientôt perdre ce qu'il conservait encore de rustique, de villageois, les maisons augmentant de gabarit et la tuile de Bourgogne faisant place sur les toits au plomb, à l'ardoise ou au zinc.

L'architecture devient une architecture de façades, élégante, correcte, presque toujours de dessin très ferme et soigné, empruntant un peu à tous les styles, mais sans pédantisme et souvent avec beaucoup d'esprit. Les quelques photos présentées à l'exposition laissent seulement entrevoir la richesse de cette architecture parisienne de la première moitié du siècle, et la moindre promenade par un dimanche de beau temps, autour de la Bourse ou entre la Trinité, la place Clichy et la rue Blanche permet de découvrir quantité d'immeubles charmants, parfaits dans leurs proportions et le jeu des ouvertures, relevés d'une ornementation ingénieuse, souvent très poétique, dont la sobriété dit encore l'influence du néo-classicisme.

Après 1860, le décor devient plus chargé, à mesure que la rente monte, dirait-on, et il faut bien avouer que malgré la qualité de l'exécution, malgré l'élément d'animation qu'y apportent les balcons, certaines percées de l'époque, ainsi le boulevard Magenta et le boulevard Richard-Lenoir (pourtant très généreusement conçu pour être les Champs-Elysées de l'est), ne sont pas particulièrement stimulantes.

On ne rouvrira pas pour autant le dossier d'Haussmann. Il faudrait une très vaste exposition pour y voir clair : on pourra le faire lors du centenaire de sa mort (en 1991), la réhabilitation complète étant alors probable. Rappelons seulement qu'il n'a fait que ce que tout le monde demandait plus ou moins depuis la fin de l'Ancien Régime ; que, sur le plan des équipements, le travail réalisé est immense et que pour sa principale erreur, l'aménagement de l'île de la Cité, il avait au moins une excuse : le total pourrissement du quartier, lacis de ruelles affreuses, dont l'insalubrité faisait un foyer endémique d'épidémies. Le Paris d'Haussmann est né de l'épidémie de choléra de 1832, qui commença précisément autour de Notre-Dame.

La pioche des démolisseurs

Quant à la qualité de l'architecture, Haussmann ne se faisait aucune illusion. Il prit ce qu'il trouva, menant ses architectes à la baguette et se disant sans doute que, pourvu que les ensembles tiennent, on ne ferait pas trop attention au détail. Comme il l'écrivit dans ses Mémoires : « Si l'Ecole des beaux-arts a doté le pays d'architectes de grand talent et de goût irréprochable..., j'ai la hardiesse de dire que parmi eux ne s'est point révélé sous l'Empire un de ces artistes dont le génie transforme son art et s'approprie aux aspirations des temps nouveaux. »

Un mot encore. L'exposition nous présente des études faites sur le neuvième arrondissement et le quartier de l'Europe. Etudes très sérieuses, mais dont les conclusions peuvent être dangereuses. Elles classent les immeubles selon leur qualité : très bonne, bonne, moyenne ou médiocre. N'est-ce pas mettre la pioche dans les mains des démolisseurs ? Ce qui importe dans l'architecture du dix-neuvième siècle, ce n'est pas telle ou telle façade, ce sont les ensembles auxquels une intervention architecturale inconsidérée risque de faire perdre leur caractère, ce qui est presque toujours le cas.

Nous avons parlé cet été du huitième arrondissement. Nous nous sommes promenés ces jours-ci dans le neuvième : il y avait là des immeubles peut-être de qualité « médiocre » qui ont été abattus. Mais que penser de ceux qui les remplacent, rue de Calais, rue Ballu ou de cette mignonne petite chose en zig zag dont l'administration des postes, toujours éclairée dans ce domaine, a eu l'idée d'agrémenter la rue de Douai, devant le lycée Jules-Ferry ?

Ne protégeons pas les maisons, mais les rues (ainsi la rue Fortuny ou la rue Jacques-Binge dans le quartier Monceau) et créons des organismes de protection et de réflexion architecturale qui nous évitent cette pratique du n'importe quoi n'importe où, qui semble de règle à Paris et ailleurs. On abat un immeuble, on fait un projet, le projet est soumis à l'architecte chargé de la surveillance du quartier : l'architecte dit oui, et le projet passe sans que personne se soit inquiété à un moment quelconque de ce qu'il y a à droite et à gauche du projet considéré Que va-t-on construire, par exemple, à la place des petits hôtels qui ont été abattus en chaîne avenue Kléber, près de l'Etoile ? Procéder par à-coups, c'est rendre inutiles les efforts les plus courageux de conservation, et il y a sur ce point toute une politique à inventer.

(*) *Architectures parisiennes du XIXe siècle*, Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine. Tous les jours, sauf mardi, de 11 h. à 20 h.

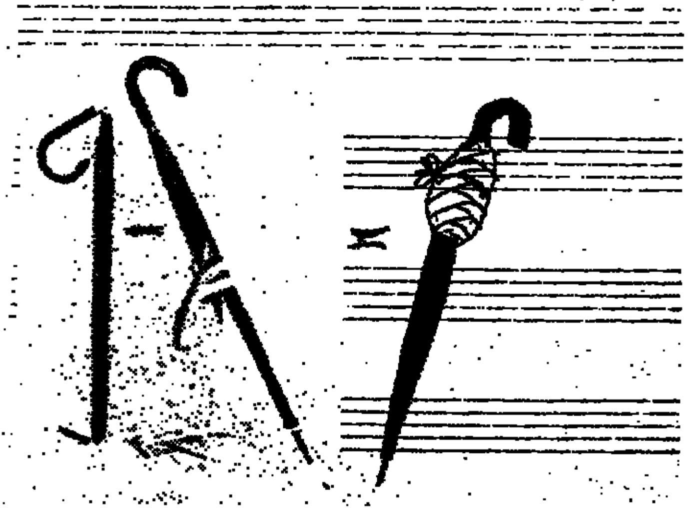
(1) Voir *le Monde* du 8 et du 15 février.

BRUSSE ET DIETMANN A L'ARC

Leçons de choses

Brusse et Dietmann, deux amis de longue date. L'un est néerlandais, l'autre suédois. Ils sont nés tous les deux en 1937, et se sont installés à Paris à peu pres en même temps. C'était au tout début des années 60, en plein « nouveau réalisme ». Partis de l'objet recupéré, ils se suivent mais ne se ressemblent pas, encore qu'il y ait chez l'un et chez l'autre un certain humour corrosif qui rapproche leur production.

A l'origine, Dietmann ramassait des déchets dans les poubelles et ses premiers grands travaux ont consisté à tout recouvrir de sparadrap, tendrement. Respectueux de la forme et de l'identité de ses objets trouvés, il exprimait à travers eux quelque chose qui ressemblait fort à l'idée d'une société malade, anémiée : de la table de toilette vieillotte, avec tous ses accessoires, aux tulipes, à l'idée d'un monde meurtri, à protéger, à soigner. Mais ces « objets pensés » ont vite pris une tournure de gag. Un exemple : les trois chaises roses d'Albuplast amputées chacune d'un pied, pour mettre à leur place un cactus de variété différente, et au rythme de croissance variable, chaque plante en poussant devant finir par renverser sa chaise... « Mobiles lents. » Et, très tôt, le mot, la phrase, le texte ont fait partie intégrante du langage de Dietmann.


Montage de Dietmann.

Son exposition se lit autant qu'elle se regarde, nécessite un déchiffrage long et difficile, d'autant que s'y mêlent allégrement l'allemand, le suédois, l'anglais, le français. Elle est faite autant d'écrits que d'images et d'objets assemblés, qu'il faut suivre dans les méandres anecdotiques d'une vie et d'une œuvre indissociables.

Peu d'artistes aujourd'hui sont aussi attentifs à rendre signifiantes les petites choses du quotidien, à tourner en dérision, à donner dans l'astuce, le gag, le jeu de mots bon ou mauvais, le canular, avec rien, ou peu. Poursuivre dans ses recoins cette pensée sauvage qui refuse de se mettre en concepts, c'est aller musarder dans quantités de feuilles, de menus objets, de photos truquées, de pages de magazines gribouillées, de phrases occultes... C'est lire, lire à haute voix — ça aide, — prendre une loupe, manipuler, retourner des fiches cartonnées accrochées comme les pages d'un grand livre déployé sur un panneau. A l'occasion, on retrouvera quelques témoignages d'actions commises par Dietmann il y a dix ans et plus. L'homme n'est pas du genre à vouloir prouver, expliquer, démontrer. Il fait. Il agit. Ses gestes sont sans lendemain (pour lui), comme avaler plusieurs mètres de sparadrap (1962) ou jalonner un itinéraire Paris-Bratislava de pyramides miniatures abandonnées au hasard des arrêts. Pratiques pourtant promises à un bel avenir, qui font l'objet d'exploitation systématique et de démarches théoriques à inscrire au grand livre de l'histoire de l'art et de ses avatars depuis quinze ans. Un gêneur, Dietmann, qui échappe à toute classification depuis qu'il s'est posé comme « l'ex-roi du sparadrap ». Face à son bric-à-brac fragile qui ne passera pas sans casse à la postérité (il est probable que l'artiste s'en moque éperdument : il vit au présent et pas plus au futur qu'au passé : son œuvre n'a rien d'une archéologie personnelle), on peut avoir envie de se raccrocher à du solide, du dur...

On peut essayer les machines de Brusse, un artisan du bois. Elles sont attrayantes, avec leur patine de vieilles poutres et pièces brûlées, érodées, récupérées, ou parce qu'elles ressemblent, avec leurs articulations simples, à des choses déjà vues. Des pièges, en fait. Des machines infernales à torture, comme au Moyen Age, avec rouages, engrenages et charnières. Que l'on essaye de les faire fonctionner, et l'on verra d'énormes pieux buter contre des coussins, marteler ces corps mous, sadiquement ou érotiquement. Dans les « strange fruits » qui succèdent aux « soft machines », Brusse utilise des bois neufs et la couleur, balance des poutres au bout de crochets, enchaîne des poids et contrepoids menaçant de tomber. Insolite et inquiet, cet univers, même quand il s'agit des volumes primaires, des cubes et des boites qui correspondent à la période américaine de l'artiste et à de nouvelles préoccupations d'ordre spatial. Les « occupations d'espace » vous étouffent ou vous éjectent quand elles deviennent environnement total. On a vu Brusse jusqu'à murer tout son espace d'exposition, porte y compris, interdisant l'accès à l'intérieur de la galerie. Piquer votre curiosité et la laisser insatisfaite fait partie du jeu.

Tout est faussé avec Brusse et ses bois, colorés ou naturels, en plaquettes et reliés comme des livres, en tapisserie-cote de maille géante, en poutres menaçantes comme l'épée de Damoclès, en objets accrochés comme des trophées de guerre, sabots de taille décroissante, alignés dans des boites, ou fagots qui ont tout du balai de sorcière, du scalp ou de la queue de cheval.

GENEVIÈVE BREERETTE.

★ ARC 2, jusqu'au 16 mars.

Théâtres

Les salles subventionnées.

OPERA, 8, rue Scribe, 9e (073-15-59), les 19 (J.M.F.), 20, 21, 26, 27 (collectiv., étud.) et 28, à 19 h. 30 : Petrouchka, Tristan (ballets) ; les 22, 25 et 1er mars, à 19 h. 30 : Don Carlo ; le 23, à 18 h. 30 : Trio à cordes français.

COMEDIE-FRANÇAISE, Théâtre Marigny, 8e (256-04-41), 20 h. 30, les 24 (abt série D) et 25 (abt série A) : la Célestine ; les 23 et 26 (abt série rouge), à 14 h. 30, le 28, à 20 h. 30 : l'Ecole des maris, le Médecin malgré lui.

ODEON, 1, place Paul-Claudel, 6e (325-70-32) (D. soir, L.), les 20 et 21 (soirée réservée), à 20 h. 30 : Une lune pour les déshérités.

PETIT ODEON. Relâche. A partir du 25, à 18 h. 30 : Rodogune.

THEATRE DE L'EST PARISIEN (S. soir, D. soir, L.), 20 h. 30, mat. le 22, à 14 h. 30, et le 23, à 15 h. : l'Opéra d' quat' sous ; le 22, à 20 h. : Cinéma.

PETIT T.E.P. Relâche. Les 27, 28 et 1er mars : Atelier-spectacle.

THEATRE DE LA VILLE, 2, place du Châtelet, 4e (887-35-39), les 19, 20, 21 et 22, à 18 h. 30 : P. Amoyal, violon, et M. Beroff, piano ; les 25, 26, 27, 28 et 1er mars, à 18 h. 30 : Mercedes Sosa ; les 19, 20, 21, 22, 27, 28, à 20 h. 30, les 22 et 23, à 14 h. 30 : la Mouette ; les 25, 26 et 1er mars, mat., les 1er et 2, à 14 h. 30 : Turcaret.

Les autres salles

ANTOINE, 14, bd de Strasbourg, 10e (208-77-71) (L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : le Tube.

ATELIER, place Charles-Dullin, 18e (606-49-24) (L.), 20 h. 30, mat. dim. à 14 h. 30 : *Un tramway nommé désir.*

ATHENEE, square Louis-Jouvet, 9e (073-82-23) (L.), 21 h., mat. dim. à 15 h. : la Folle de Chaillot.

BIOTHEATRE, 4, rue Marie-Stuart, 2e (508-17-80) (D. soir), 20 h. 30 et 22 h. 30, mat. dim. à 15 h. : les Chaises.

BOUFFES DU NORD, 209, rue du Faubourg-Saint-Denis, 10e (280-28-04) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. : les Ik.

CARTOUCHERIE DE VINCENNES, avenue de la Pyramide — Théâtre de l'Aquarium (808-99-61) (D., L.), 20 h. 30 : Tu ne voleras point (jusqu'au 22).

CHARLES-DE-ROCHEFORT, 64, rue du Rocher, 17e (522-08-40) (L.), 20 h. 45 : Dzi Croquettes.

COMEDIE CAUMARTIN, 25, rue Caumartin, 9e (073-43-41) (J.), 21 h. 10, mat. dim. à 15 h. 10 : Boeing Boeing.

COMEDIE DES CHAMPS-ELYSEES, 15, avenue Montaigne, 8e (359-37-03) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. à 15 h. et 18 h. 30 : le Zouave.

COUR DES MIRACLES, 23, avenue du Maine, 14e (548-85-60) (mer., dim.), 18 h. 30, mat. sam. 15 h. : la Station Champbaudet.

DAUNOU, 7, rue Daunou, 2e (073-64-30) (J.), 20 h. 45, mat. dim. à 15 h. : les Portes claquent.

ECOLE NORMALE SUPERIEURE, 45, rue d'Ulm, 5e (326-24-21), du mer. au sam. à 21 h., mat. dim. à 10 h : les Folies amoureuses.

EDOUARD VII, place Edouard-VII, 8e (073-67-90), à partir du 26 (L.), 21 h., mat. dim. à 15 h. : le Pape est kidnappé.

EGLISE SAINT-SEVERIN, 1, rue des Prêtres-Saint-Séverin, 5e : V. à 21 h. 30 : Job.

ESPACE-CARDIN, 1, avenue Gabriel, 8e (265-97-60) (D.), 20 h. 30, mat. sam. à 16 h. : Hot L Baltimore.

ESSAION, 6, rue Pierre-au-Lard, 4e (278-46-42), grande salle (L.), 20 h. 30 : Victor ou les Enfants au pouvoir. — (L.), 22 h. 30, mat. dim. à 16 h. 30 (jusqu'au 28) : Voyage autour de ma marmite. — Petite salle (L.), 22 h. 30 : Le pupille veut être tuteur.

FONTAINE, 10, rue Fontaine, 9e (874-74-40) (D. soir, J.), 20 h. 45, mat. dim. à 15 h. et 18 h. 30 : les Jeux de la nuit.

FIAP, 30, rue Cabanis, 14e (707-25-69), le 21 à 21 h. : les Voleurs de feu.

GAITE-MONTPARNASSE, 26, rue de la Gaîté, 14e (633-16-18) (L.), 20 h. 45, mat. dim. à 15 h. : l'Abîme, la Visite.

GYMNASE, 38, bd de Bonne-Nouvelle, 9e (770-16-15) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. : Cher Menteur.

HUCHETTE, 23, rue de la Huchette, 5e (326-38-99) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim. à 14 h. 30 et 17 h. : la Cantatrice chauve ; la Leçon.

LA BRUYERE, 5, rue La Bruyère, 9e 874-76-99) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim. à 17 h. : l'Alboum de Zoue.

LUCERNAIRE, 18, rue d'Odessa, 14e (326-57-23) (D., L.), 22 h. : Ma vie de rien. — (D. soir, L.), 24 h., mat. dim. à 18 h. 30 : le Plaisir des dieux.

MADELEINE, 19, rue de Surène, 8e (265-07-09) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. et 18 h. 30 : Christmas.

MATHURINS, 36, rue des Mathurins, 8e (265-90-00) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. à 15 h. : le Péril bleu.

MICHEL, 38, rue des Mathurins, 8e (265-35-02) (Mer.), 21 h. 10, mat. dim. à 15 h. 10 : Duos sur canapé.

MICHODIERE, 4 bis, rue de la Michodière, 2e (742-95-22) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. à 15 h. et 18 h. 30 : les Diaboliques.

MODERNE, 15, rue Blanche, 9e (874-94-28), (dernière le 19), 21 h. : le *Pique-nique de Claretta.* A partir du 22 (D. soir, L.), 21 h., mat. sam. et dim. à 15 h. : Zorglub (à bureaux fermés le 28).

MONTPARNASSE, 31, rue de la Gaîté, 14e (326-89-90) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. à 15 h. : Madame Marguerite.

MOUFFETARD, 76, rue Mouffetard, 5e (336-02-87) (D., L.), 20 h. 30 : les clowns Macloma ; 22 h. : les Chantres du yiddish (jusqu'au 22).

NOUVEAUTES, 24, bd Poissonnière, 9e (770-52-76) (J.), 21 h., mat. dim. à 16 h. : la Libellule.

NOUVELLE-COMEDIE, 7, rue Louis-le-Grand, 2e (073-54-74), à partir du 26 : Britannicus.

ŒUVRE, 55, rue de Clichy, 9e (874-45-52) (D soir, L.), 21 h. mat. dim. à 15 h. et 18 h. : la Bande à Glouton.

PALACE, 8, rue du Fg-Montmartre, (770-44-37) (D., L.), 20 h. 30, mat. sam. à 16 h. : le Marathon ; II : 23 h. : A bâtons brisés.

PALAIS ROYAL, 38, rue Montpensier, 1er (742-84-29) (L.), 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. : la Cage aux folles.

PARIS-NORD, 16, rue Georgette-Agutte, 18e (229-09-27) (D., L., Ma.), 20 h. 45 : Jeppe de la rue du Mont ; le 25 à 20 h. 45 : Daniel Barda et Sylvie Beltrando.

PLAISANCE, 111, rue du Château, 14e (273-12-65) (D.), 20 h. 30 : Vie et mort d'une concierge.

POCHE-MONTPARNASSE, 75, bd du Montparnasse, 14e (548-92-97) (D.), à 20 h. 45 : Sam. à 20 h. 45 et 22 h. 30 : le Premier.

PORTE SAINT-MARTIN, 16, bd St-Martin, 3e (607-37-53) (D.), à 20 h. 30 : Good bye Mister Freud ; (D.) à 23 h. : l'Apologue.

PARIS-AMERICAN ACTORS STUDIO, 93, av. des Champs-Elysées, 8e (225-87-80) (V et S.), à 20 h. 30 *(in english)* : The Alligation, The Songwriter.

RENAISSANCE, 20, bd Saint-Martin, 3e (208-18-50) (D. soir, L.), à 21 h. (D., mat.), à 14 h. et 18 h. 30 : Derrière le rideau.

RIVE GAUCHE, 101, bd Raspail, 6e (548-87-93) (D. soir, Ma.), à 20 h. 45 (S. et D., mat.), à 16 h. : les Adieux de la grande duchesse.

SAINT-GEORGES, 51, rue St-Georges, 9e (878-63-47) (J., D. soir), à 20 h. 30 (D. mat.), à 15 h. et 18 h. 30 : Croque-Monsieur.

STUDIO-THEATRE 14, 20, av. Marc-Sangnier, 14e (533-07-59) (D., L.), à 20 h. 30 : Lorenzaccio, les Caprices de Marianne.

TERTRE, 18, r. Lepic, 18e (606-11-82), à partir du 25 : la Chanson d'un gars qu'a mal tourné.

THEATRE D'ART, 19, av. Victoria, 1er (236-12-60) (J., V., S.), à 20 h. (D.), à 15 h. : la Femme de Socrate (D. soir, L.), à 21 h. 15 (D mat.), à 17 h. : le Dernier Empereur.

THEATRE DE LA CITE INTERNATIONALE, 21, boulev. Jourdan, 14e (589-67-57), la Resserre, à 21 h. : J.-C. Bussi (Comédie imaginaire), J.-C. Monnet (Chansons vécues) (jusqu'au 22) ; la Galerie (D.), à 21 h. : Couples, au jardin (D., L.), à 21 h. : Nuits sans nuit ; au Grand Théâtre (D., L., Me.), à 21 h. : Jacques ou la Soumission ; L'avenir est dans les œufs.

THEATRE DES DEUX-PORTES, 46, r. Louis-Lumière, 20e (357-49-92) (D. soir), à 20 h. 30 (D. mat.), à 16 h. 30 : Tentative d'évasion hors de la sphère paternelle.

THEATRE DE L'EPICERIE, 12, rue du Renard, 4e (828-18-97) (Me., J., V. et sam.), à 19 h. : *Le mime P. Duval.*

THEATRE DE FORTUNE, 147, A, bd Blanqui, 13e, les 19, 20, 21 et 22, à 21 h. : l'Œuvre sans nom.

THEATRE DE LA LISIERE, 12, rue des Meunières, 12e (366-17-75) (D. soir, J.), à 20 h. 30 (D. mat.), à 15 h. : Le jeune homme livré aux aux arbres (jusqu'au 22).

THEATRE OBLIQUE, 76, rue de la Roquette, 11e (805-78-51) (D. soir, L.), à 20 h. 30 (D. mat.) à 16 h. : le Pierrot lunaire.

THEATRE D'ORSAY, quai Anatole-France (548-65-90), les 19, 20 et 25, à 20 h. 30 : Zarathoustra ; les 21, 22, à 20 h. 30, et le 23, à 15 h. : Harold et Maude.

PETIT ORSAY, les 19, 20 et 25, à 20 h. 30 : Oh ! les beaux jours ; les 21, 22, à 20 h. 30, et le 23, à 15 h. : les Emigrés.

THEATRE DE PARIS, 15, r. Blanche, 9e (874-20-44) (D. soir, L.), à 20 h. 45 (S. et D. mat.), à 15 h. : Crime et Châtiment.

THEATRE DE LA PLAINE, 15, rue du Général-Guillaumat, 15e (842-32-25) (D. soir, L., Ma.), à 20 h. 30 (D. mat.), à 17 h. : *la Savane.*

THEATRE PRESENT, 211, av. Jean-Jaurès, 19e (203-02-55) (D. soir, L.), à 20 h. 30 (D. mat.), à 17 h. : les Voraces.

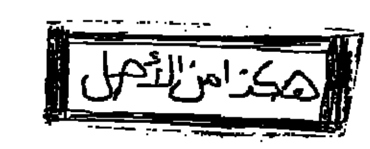
THEATRE ST-ANDRE-DES-ARTS, 6, place Saint-Michel, 6e (033-16-58) (D., L., Ma.), à 21 h. : De l'air (jusqu'au 22).

THEATRE 13, 24, rue Daviel, 13e (589-05-99) (J., V. et S.), à 21 h. (S. et D.), à 15 h. : Labiche folies.

THEATRE 347, 20 bis, rue Chaptal, 9e (874-28-34) (D. soir, L.), à 21 h. (D mat.), à 15 h. : le Fétichiste.

THEATRON, 2, rue Frochot, 9e (878-61-56) - I (L.), à 18 h. 30 : Alex Métayer ; (D. soir, L.), à 20 h. 30 (S. et D.), à 15 h. : Parle bas sinon je crie. - II (D soir, L.), à 21 h. (S. et D.), à 15 h. : Le baron perché. - III (D., L.), à 21 h. 30 : Le Croque-Note (S. et D.), à 17 h. : la Résurrection de Maloupe.

le samedi 22 février à 20 h 30 en l'église St-Séverin au cours de la soirée Amnesty International **Dina Vierny** interprétera pour la première fois en public les **chants des prisonniers sibériens d'aujourd'hui** qu'elle vient d'enregistrer sur disque Pathé-Emi.



Concerts

MERCREDI 19 FEVRIER

PLEYEL, 252, faubourg Saint-Honoré, 17e (227-06-30), 20 h. 30 : English Chamber Orchestra, sol. D. Barenboïm (Mozart).

GAVEAU, 45, rue La Boétie, 8e (225-29-14), 18 h. 45 : Ensemble instrumental de France (Mozart) ; 20 h. 30 : Orchestre des concerts Pasdeloup, dir. J.-M. Cochereau (Smetana, Prokofiev, Roussel, Chopin, Nachon).

ECOLE POLYTECHNIQUE, 5, rue Descartes, 5e (ODE. 32-83) : Chorale et Ensemble instrumental Hollner (Te Deum, Mozart).

FACULTE DE DROIT, 92, rue d'Assas, 5e, 21 h. : W. Kempf (Beethoven). Réservé aux étudiants.

LUCERNAIRE, 18, rue d'Odessa, 14e (326-57-23), 20 h. 30 : Groupe instrumental 5 (musique des cours d'Europe du XVIIIe).

EGLISE DES BILLETTES, 24, rue des Archives, 4e (272-38-79), 21 h. : Ensemble polyphonique de Paris, dir. C. Ravier (musique espagnole).

JEUDI 20 FEVRIER

SALLE GAVEAU, 45, rue La Boétie, 8e (225-29-14), 20 h. 30 : Quatuor Amati, avec M. K. Weksilber (soprano) (Schoenberg, Webern).

PLEYEL, 252, faubourg Saint-Honoré, 17e (227-06-30), 20 h. 30 : voir le 19 (suite Mozart).

FACULTE DE DROIT, 92, rue d'Assas, 5e, 21 h. : Orchestre de chambre de Caen, dir. H. Szeryng, avec B. Giuranna (Bach, Mozart).

EGLISE SAINT-ROCH, 296, rue Saint-Honoré, 1er, 21 h. : Chœurs de femmes, avec A.-M. Miranda et Lydie Delfanti (Pergolèse : « Stabat Mater ») ; Chorale E. Brasseur, avec A.-M. Miranda et L. Delfanti, Jean Giraudeau et Pierre van Prachem (Mozart : « Messe du couronnement »).

LUCERNAIRE, 18, rue d'Odessa, 14e (326-57-23), 20 h. 30 : Claire Bernard et Annie Jodry (J.-M. Leclair).

RADIO-FRANCE (Studio 104), 20 h. 30 : Orchestre de chambre, dir. A. Girard, sol. Th. Dussaut (Haydn, Tchepnine, Janacek).

NOUVEAU CARRE, 20 h. 30 : Concert O. Messiaen (Harawi), avec M.-T. Mayenez et Madeleine Petit.

MUSEE DES ARTS MODERNES, 20 h. 30 : J.-P. Drouet, G. Sylvestre, W. Coquillat (Cage, Alsina, Globokar, Drouet).

VENDREDI 21 FEVRIER

SALLE GAVEAU, 45, rue La Boétie, 8e (225-29-14), 20 h. 30 : Quatuor Amati (Vienne et ses musiciens).

PLEYEL, 252, faubourg Saint-Honoré, 17e (227-06-30), 21 h. : M. Magin (Chopin, Schumann, Magin).

EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRES, 18 h. 30 et 20 h. 30 : R. Maldonnado (musique d'Argentine).

LUCERNAIRE, 18, rue d'Odessa, 14e (326-57-23), 20 h. 30 : Orchestre Fr. de la Granville (Auber, Mozart, Vivaldi).

FACULTE DE DROIT, 92, rue d'Assas, 5e, 21 h. : Lili Kraus (Haydn, Mozart).

MUSEE GUIMET, 6, place d'Iéna, 16e, 21 h. : Ensemble instrumental Quatra.

SAMEDI 22 FEVRIER

GAITE-MONTPARNASSE, 26, rue de la Gaîté, 14e (633-16-18) à 18 h. 30 : Brigitte Haudebourg, clavecin, et J. Le Trocquer, flûte (Loeillet, Devienne, Couperin, Martinu, Berio).

LUCERNAIRE, 18, rue d'Odessa, 14e (326-57-23), 20 h. 30 : Cœur E. Brasseur, avec B. Cottret, R. Leroy (chansons maçonniques).

MADELEINE, 19, rue de Surène, 8e (265-07-09), 17 h. : J.-M. Darre et R. Pasquier (Beethoven, Franck, Chopin, Ravel).

RADIO-FRANCE (studio 105), 17 h. 30 : G. Sebok (Liszt, Bartok).

DIMANCHE 23 FEVRIER

MAIRIE DU VIe, 78, rue Bonaparte, 6e (325-79-82), 17 h : Trio Sabouret (Beethoven, Chostakovitch, Ravel).

LUCERNAIRE, 18, rue d'Odessa, 14e (326-57-23), 20 h. 30 : Concert Fauqueray (Fauqueray, Marchand, Couperin).

RADIO-FRANCE (studio 104), 17 h. : Orchestre lyrique, dir. M. Fuste-Lambezat (Offenbach).

EGLISE SAINT-THOMAS-D'AQUIN, 1, place Saint-Thomas-d'Aquin, 7e, 17 h. 45 : J. Brunner (Bach).

LUNDI 24 FEVRIER

THEATRE D'ORSAY (548-65-90), Ensemble 2 E 2 M de Champigny, 18 h. 30 : (Serocki, Globokar, Stockhausen) : 21 h. : (Le Roux, Baggiani, Varèse, Antoniu, Taïra).

LUCERNAIRE, 18, rue d'Odessa, 14e (326-57-23), 20 h. 30 : trio Fr. Deslogères (Charpentier, Holstein).

GAVEAU, 45, rue La Boétie, 8e (225-29-14), 20 h. 30 : Antoine Goulard et Geneviève Martigny (Haendel, Brahms, Bloch, Schubert).

MARDI 25 FEVRIER

PALAIS DES CONGRES, porte Maillot, 17e (758-27-08), 18 h. 30 : C. Desurmont, J. Dupouy (Gervaise, Glinka, Brahms) : 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. J. Delacote (Schubert, Mendelssohn, Schumann), avec B.-L. Gelber.

CITE DES ARTS, 18, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4e, 21 h. : G.R.M. (concert électro-acoustique) (Canton, Cochini), entrée libre.

Variétés

Le music-hall

BOBINO, 20, rue de la Gaîté, 14e (033-30-49) (L.), 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. : Barbara.

CASINO DE PARIS, 16, rue de Clichy, 18e (874-26-22) (L.), 20 h. 45, mat. dim. à 14 h. 30 : Zizi je t'aime.

FOLIES-BERGERE, 32, rue Richer, 9e (770-02-51) (L.), 20 h. 30 : J'aime à la folie.

MOUFFETARD, 76, rue Mouffetard 5e (331-59-77) (D., L.), 22 h. : les Chantres du yiddish (jusqu'au 22).

OLYMPIA, 28, bd des Capucines, 9e (742-25-49), le 26 à 18 h. : les Ménestriers ; le 22 à 17 h. : Alex Harvey Band ; le 23 à 18 h. : Ricet Barrier ; le 24 à 21 h. 30 : Chuck Berry. (L.), 21 h. 30, mat. dim. à 14 h. 30 : Coluche.

VARIETES, 7, bd Montmartre, 2e (231-09-92) (L.), 20 h. 45, mat. dim. à 15 h. : J. Martin.

La danse

NOUVEAU CARRE, 5, rue Papin, 3e (277-88-40), dernière le 19, à 20 h. 30 : Ballet-Théâtre Joseph Russillo (Mémoires pour demain).

PALAIS DES SPORTS, porte de Versailles, 15e (250-79-80) (D. soir, L.), 21 h., mer. à 15 h., sam. et dim. à 14 h. 15 et 17 h. 30 : Holiday on Ice.

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 15, avenue Montaigne, 8e (225-44-36) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. sam. à 17 h., dim. à 14 h. 30 : Ensemble national de Pologne Slask.

Le jazz

COUR DES MIRACLES, 24, avenue du Maine, 14e (548-85-60), jusqu'au 22, à 20 h. 30 . Glucose Confectionnerie : à 22 h. (sf le 25) : Steve Lacy Sextet.

AMERICAN CENTER, 261, bd Raspail, 14e (033-99-92), le 20 à 21 h. : Happening ; le 23 à 21 h. : Machi Oul Big Band.

PLEYEL, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 17e (227-06-30), le 26 à 21 h. : Duke Ellington Orchestra.

MUSEE D'ART MODERNE DE LA VILLE DE PARIS, 11, avenue du Président-Wilson, 16e, le 19 à 20 h. 30 : Groupe Arcana.

COMPLEXE OLYMPIA, 6, rue Caumartin, 9e, le 25 à 20 h. 30 : Hootenancy.

Les galas

SORBONNE, grand amphi (236-96-98), 21 h. : Union des grandes écoles (Y. Duteil, E. Mitchell).

Expositions

JEAN DUBUFFET : PAYSAGES CASTILLANS, SITES TRICOLORES. — Centre national d'art contemporain, 11, rue Berryer (267-46-84). Sauf mardi, de 12 h. à 19 h. Entrée : 4 F. Du 20 février au 5 mars.

ARMAN, OBJETS TROUVES. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (553-48-10). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 17 h. 45. Entrée : 3 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 30 mars.

PIERRE ALECHINSKY : DIX ANS DE PEINTURE A L'ACRYLIQUE. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Du 21 février au 6 avril.

YONA FRIEDMAN : UNE UTOPIE REALISEE. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus).

HANS REICHEL : PEINTURES, GOUACHES, AQUARELLES (1892-1958). — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Entrée : 5 F. Jusqu'au 20 avril.

MARK BRUSSE : rétrospective 1959-1974 ; ERIK DIETMANN : rétrospective 1958-1974 ; HESSIE, survival art. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris, A.R.C. 2 (voir ci-dessus). Jusqu'au 16 mars.

CENTENAIRE DE L'OPERA, HOMMAGE A CHARLES GARNIER : 1875-1975. — Théâtre national de l'Opéra (073-90-93). Sauf mardi, de 11 h. à 17 h. Jusqu'au 18 mars.

ART DU XXe SIECLE, FONDATION PEGGY GUGGENHEIM, VENISE. — Orangerie des Tuileries (073-99-48). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h. : le mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 8 F ; le samedi : 5 F. Jusqu'au 3 mars.

LOUIS XV : UN MOMENT DE PERFECTION DE L'ART FRANÇAIS. — Hôtel des Monnaies, 11, quai Conti (326-52-07). Sauf dimanche et jours fériés, de 11 h. à 17 h. Entrée libre. Jusqu'au 5 avril.

LE LIVRE DANS LA VIE QUOTIDIENNE. — Bibliothèque nationale, 58, rue Richelieu, galerie Mazarine (742-02-51). Tous les jours, de 11 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'en mai.

L'ART ALBANAIS A TRAVERS LES SIECLES — Petit Palais, avenue Alexandre-III (265-99-21). Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. Entrée : 5 F ; le samedi : 3 F. Prolongée jusqu'au 2 mars inclus.

LE MONDE DE FRANKLIN ET DE JEFFERSON. — Grand Palais, entrée Eisenhower (231-81-24). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h. ; le mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 6 F ; le samedi : 4 F. Jusqu'au 10 mars.

PEINTRES TEMOINS DE LEUR TEMPS « COMME IL VOUS PLAIRA ». — Musée Galliera, 10, avenue Pierre-1er-de-Serbie (720-85-46). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. 15. Entrée . 3 F. Jusqu'au 26 février.

ANDRE LEMONNIER, COULEUR. — Centre de création industrielle, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 12 h. à 18 h. ; le dimanche, de 11 h. à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 24 mars.

GAETANO PESCE, LE FUTUR EST PEUT-ETRE PASSE. — Centre de création industrielle (voir ci-dessus). Entrée : 6 F. Jusqu'au 3 mars.

BERNARD LASSUS, PAYSAGE QUOTIDIEN. — Centre de création industrielle (voir ci-dessus). Entrée : 6 F. Jusqu'au 3 mars. Le 20 février, de 20 h. à 22 h. : « Rencontre avec Bernard Lassus. »

SALON DE L'UNION DES FEMMES PEINTRES, SCULPTEURS, GRAVEURS ET DECORATEURS. — Salles d'expositions de la Ville de Paris, 16, avenue de New-York (704-70-94). De 9 h. à 18 h. (les 24 et 25 février, jusqu'à 21 h.). Entrée : 5 F Jusqu'au 3 mars.

LES ARTISTES ET L'ANNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME. Unesco (salle des Actes), 125, avenue de Suffren (523-02-88). De 9 h. à 18 h. Jusqu'au 8 mars.

CERAMIQUE IMPRESSIONNISTE. Atelier Haviland de Paris-Auteuil 1873-1882. — Bibliothèque Forney, 1, rue du Figuier. Sauf dimanche, lundi et jours fériés, de 13 h. à 20 h Entrée libre. Prolongée jusqu'au 8 mars inclus.

CHARLES DESPIAU, sculptures et dessins. — Musée Rodin, 77, rue de Varenne (551-01-34). Sauf mardi, de 10 h. à 12 h. 15 et de 14 h. à 17 h. Entrée : 5 F. Prolongée jusqu'au 15 avril.

WILLEM BUYTEWECH, 1591-1624. — Institut néerlandais, 121, rue de Lille (705-85-99). Sf lundi, de 13 h. à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 9 mars.

VISIONS D'ENFANTS DU MONDE DES INSECTES, dessins, peintures, gravures, tissus. — Laboratoire d'anthropologie, Muséum d'histoire naturelle, 45, rue Buffon (331-89-05) Sauf dimanche matin, 9 h. à 17 h Entrée : 4 F Jusqu'au 9 mars.

LA VIE UNIVERSITAIRE PARISIENNE AU XIIIe SIECLE. — Chapelle de la Sorbonne, place de la Sorbonne (325-24-13) Tous les jours, de 11 h. à 18 h. Entrée : 5 F. Prolongée jusqu'au 16 mars

PARIS AU XIXe SIECLE ET ASPECTS DE L'ARCHITECTURE RURALE EN REGION PARISIENNE. — Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (887-24-14). Sauf mardi, de 11 h. à 20 h. Entrée : 2 F. Jusqu'au 6 avril.

VILLES D'ART, CITÉS D'HISTOIRE, VILLAGES DE TRADITIONS, Conciergerie. — 1, quai de l'Horloge (033-30-06). Sauf mardi, de 11 h. à 20 h. Jusqu'au 6 avril.

PAUL BRANN ET SON THEATRE DE MARIONNETTES (MUNICH, 1907-1934). — Centre culturel allemand, 17, avenue d'Iéna (723-61-61). Sauf samedi et dimanche, de 10 h. à 20 h. Entrée libre. Du 21 février au 11 avril.

JAN VOSS, LITHOGRAPHIES. — Centre culturel allemand, 31, rue de Condé. Sauf samedi et dimanche, de 12 à 20 h. Jusqu'au 28 mars.

SALON D'HIVER : Une dizaine d'artistes contemporains. — American Center For Artists, 261, boulevard Raspail (633-59-16). Sauf dimanche, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 28 février.

AGMON, HUILES, GRAVURES, LITHOS. — Centre culturel juif, 14, rue Georges-Berger (924-13-19). Sauf samedi et dimanche, de 13 h. 30 à 19 h. ; le vendredi jusqu'à 16 h.. Jusqu'au 28 février.

Galeries

BRYEN. — Galerie de Seine, 18, rue de Seine (525-32-18). Jusqu'à fin février.

BERNARD BUFFET. — Galerie Maurice-Garnier, 6, avenue Matignon (225-61-65). Jusqu'au 8 mars.

CALDER. — Galerie Maeght, 13, rue de Téhéran (532-13-19). Jusqu'à fin février.

CORNEILLE : les aventures de Pinocchio. — L'Œil-de-Bœuf, 58, rue Quincampoix (272-24-72). Jusqu'au 7 mars.

DORVILLE. — Galerie K. Granoff, 13, quai de Conti. Jusqu'au 25 février.

DUNOYER DE SEGONZAC. Aquarelles, dessins, gravures. — Galerie Le Nouvel Essor, 40, rue des Saints-Pères (548-94-02). Jusqu'au 22 mars.

EL HANANI. — Galerie Denise-René, 196, boulevard Saint-Germain (222-77-57). Jusqu'au 26 février.

JAMES PICHETTE. — M.J.C. « Les Hauts de Belleville », 43, rue du Borrégo (636-68-13). Tous les jours, de 15 h. à 19 h. Du 21 février au 15 mars.

SEUND JA RHEE. — Galerie Yves Brun, 7, rue Budé (325-92-01). Jusqu'au 1er mars.

ZUKA. — Galerie Darthea-Speyer, 6, rue Jacques-Callot (033-78-41). Jusqu'au 28 février.

EN BANLIEUE

AUBERVILLIERS. Mathelin : Monuments et songes. — Théâtre de Commune. Jusqu'au 1er mars.

MEUDON. Les impressionnistes d'Auvers-sur-Oise. — Centre culturel, 2, rue de l'Eglise (626-41-20). De 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h. Jusqu'au 5 mars.

CRETEIL. Yvaral et Siège poème. — Maison des arts et de la culture (899-90-50). Jusqu'au 1er mars.

LA DEFENSE. Nouvelles images. — Galerie, esplanade de la Défense. Jusqu'au 9 mars.

SAINT-MAUR-DES-FOSSES. Art africain. Mythes et vie de la savane. — Musée, 5 ter, avenue du Bac, à La Varenne (283-41-42). Sauf mardi, de 14 h. à 18 h. Entrée libre. Prolongée jusqu'au 23 février.

VILLEPARISIS. Miralda. — Centre culturel municipal, place Henri-Barbusse (268-17-30). Jusqu'au 15 mars.

EN PROVINCE

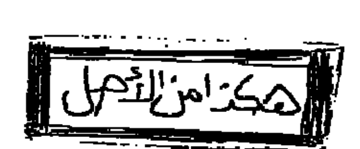
LILLE. Tapisseries Brabançonnes. — Musée des beaux-arts. Jusqu'au 24 mars.

LYON. Peintures lyonnaises, du XVIIe et XIXe siècle. — Musée des beaux-arts.

SAINT-PAUL-DE-VENCE. L'art graphique à la Fondation Maeght. — Février-mars.

* * *

Le musée Cernuschi sera fermé jusqu'au 4 mars inclus en raison de travaux de réaménagement.



Cinéma

La cinémathèque

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

MERCREDI 19 FEVRIER. — 15 h., Les burlesques ; 18 h. 30, *India*, de R. Rossellini ; 20 h. 30, *Dollars*, de R. Brooks ; 22 h. 30, *Mahler*, de K. Russel.

JEUDI 20 FEVRIER. — 15 h., *le Vent*, de V. Sjostrom ; 18 h. 30, *Trop de maris*, de W. Ruggles ; 20 h. 30, *le Boucher*, de C. Chabrol ; 22 h. 30, *la Strada*, de F. Fellini.

VENDREDI 21 FEVRIER. — 15 h., *l'Aurore*, de F.-W. Murnau ; 18 h. 30, *Bed Time Story*, d'A. Hall ; 20 h. 30, *la Maison du Dr Edwards*, d'A. Hitchcock ; 22 h. 30, *le Reptile*, de J.-L. Mankiewicz.

SAMEDI 22 FEVRIER. — 15 h., *la Bataille d'Alger*, de G. Pontecorvo ; 18 h. 30, *la Vie de O'Haru, femme galante* ; 20 h. 30, *Viridiana*, de L. Bunuel ; 22 h. 30, *l'Ange bleu*, de J. von Sternberg.

DIMANCHE 23 FEVRIER. — 15 h., *Ivan le Terrible*, de S.-M. Eisenstein ; 18 h. 30, *Qu'il était bon mon petit Français*, de P. dos Santos ; 20 h. 30, *Husbands*, de J. Cassavetes ; 22 h. 30, *Un dimanche comme les autres*, de J. Schlesinger.

LUNDI 24 FEVRIER. — Relâche.

MARDI 25 FEVRIER. — 15 h., *l'Opéra de quat'sous*, de G.-W. Pabst ; 18 h. 30, *le Journal d'une femme de chambre*, de J. Renoir ; 20 h. 30, *Propriété interdite*, de S. Pollack ; 22 h. 30, *Tous en scène*, de V. Minnelli.

Les exclusivités

LES ANGES GARDIENS (A., v.o.) (*) : Mercury, 8e (225-75-90), Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; v.f. : ABC, 2e (236-55-54), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Cambronne, 15e (734-42-96).

AU LONG DE LA RIVIERE FANGO (F.) : La Clef, 5e (337-90-90), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).

AU NOM DU PEUPLE ITALIEN (It., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), 14-Juillet, 11e (700-51-13).

CALIFORNIA SPLIT (A., v.o.) : P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42), Biarritz, 8e (359-42-33), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08).

CELINE ET JULIE VONT EN BATEAU (Fr.) : Olympic, 14e (783-67-42).

C'EST PAS PARCE QU'ON A RIEN A DIRE QU'IL FAUT FERMER SA GUEULE (Fr.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Orléans, 14e (508-03-75), Galaxie, 13e (331-76-86), Capri, 2e (508-11-69), Maine Rive Gauche, 14e (567-06-96), George-V, 8e (225-41-46).

LA CHAIR DE L'ORCHIDEE (Fr.) (**) : Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Impérial, 2e (742-72-52), Maxeville, 9e (770-72-87), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36), Gaumont-Convention 15e (828-42-27).

LA CHAISE VIDE (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16), 14-Juillet, 11e (700-51-13), U.G.C. - Marbeuf, 8e (225-47-19).

CHINATOWN (A., v.o.) (*) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Murat, 16e (288-99-75) ; v.f. : Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Maxeville, 9e (770-72-87), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74), Marignan, 8e (359-92-82).

DAISY CLOVER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).

LES DOIGTS DANS LA TETE (Fr.) : Racine 6e (633-43-71).

DOSSIER ODESSA (Angl.-all., v.f.) : Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70).

DREYFUS OU L'INTOLERABLE VERITE (Fr.) : Dragon, 6e (548-54-74), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).

DU SANG POUR DRACULA (A., v.o.) (**) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; v.f. : Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).

L'ENNEMI PRINCIPAL (bol., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91), 14-Juillet, 11e (700-51-13).

EN PLEINE GUEULE (can.) : Jean-Renoir, 9e (874-40-75), Quintette, 5e (033-35-40).

LES FILLES DE KA-MA-RE (Jap., v.o.) (**) : Studio Galande, 5e (033-72-71), Gramont, 2e (742-95-22).

GENERAL IDI AMIN DADA (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

LE GHETTO EXPERIMENTAL (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86).

LA GIFLE (Fr.) : Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Maxeville, 9e (770-72-87), Concorde, 8e (359-92-84), Royal-Passy, 16e (527-41-16).

LE GRAND OCEAN (Fr.) : Plaza, 8e (073-74-55).

LES HAUTES SOLITUDES (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86) à 14 h. et 22 h. 30.

L'HOMME AU PISTOLET D'OR (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

Les films nouveaux

PAS SI MECHANT QUE ÇA, film français de Cl. Goretta, avec Marlène Jobert et Gérard Depardieu : Concorde, 8e (359-92-84), Lumière, 9e (770-84-64), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), les Nations, 12e (343-04-67), Quartier Latin, 5e (326-84-65), Gaumont-Convention, 15e (828-42-37), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Victor-Hugo, 16e (727-49-75).

LE JEU AVEC LE FEU, film français d'A. Robbe-Grillet, avec J.-L. Trintignant, Ph. Noiret, Anicee Alvina et Sylvia Kistel : Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), Studio Médicis, 5e (633-25-97), Bienvenüe-Montparnasse, 14e (544-25-02), Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90), Magic-Convention, 15e (828-20-32), Scala, 10e (770-40-00), Liberté, 12e (343-01-59), Murat, 16e (288-99-75), Marotte, 2e (231-41-39), U.G.C., 6e (325-71-08).

AU NOM DE LA RACE, *film* français de Marc Hillel et Clarissa Henry : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97), Studio Jean-Cocteau, 5e (033-47-62).

UN JOUR LA FETE, film français de P. Sisser, avec le Big Bazar et Michel Fugain : Ermitage, 8e (225-15-99), Rex, 2e (236-83-93), Nation, 12e (343-04-67), Murat, 16e (288-99-75), Telstar, 13e (331-06-19), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (734-20-70), Madeleine, 8e (073-56-03), Magic-Convention, 15e (828-20-32), Clichy-Palace, 17e (387-77-29).

SUPERFLICS, film américain de G. Parks, avec R. Leibman et D. Selby (v. o.) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; (v.fr.) : Rex, 2e (236-83-93), Napoléon, 17e (380-41-46), Miramar, 14e (326-41-02), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).

MILAREPA, film italien de Liliana Cavani (v. o.) : Studio Git-Le Cœur, 6e (326-80-25), *Boîte-à-Films, 17e (754-51-50)*.

LA COUPE A DIX FRANCS, film français de Ph. Condroyer, avec Didier Sauvegrain et R. Vuillaume : Studio Logos, 5e (033-26-42), Elysées-Point Show, 8e (225-67-29), Studio République, 11e (805-51-97).

LES AUTRES, film français de Hugo Santiago : Studio Alpha, 5e (033-39-47).

SKEZAG, film amériacin de J. Freedmann et Ph. Messina (v. o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).

LE BOUCHER, LA STAR ET L'ORPHELINE (*), film français, avec le Magic Circus, M. Presle, M. Simon : Kino Panorama, 15e (306-50-50).

HARRY AND TONTO (A., v.o.) : Passy, 16e (288-62-34), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

IL ETAIT UNE FOIS HOLLYWOOD (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Caméo, 9e (770-20-89) ; Clichy-Pathé, 17e (522-37-41).

IL ETAIT UNE FOIS UN MERLE CHANTEUR (Sov., v.o.) : Pagode, 7e (551-12-15).

IL PLEUT TOUJOURS OU C'EST MOUILLE (Fr.) : Panthéon, 5e (033-15-04) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Studio Raspail, 14e (326-38-98).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) : Gaumont-Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Gaumont-Gambette, 20e (797-02-74) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Fauvette, 13e (331-56-86).

LA JEUNE FILLE ASSASSINEE (Fr.) (**) : Bergère, 9e (770-77-58).

JIMI PLAYS BERKELEY : THE DOORS : FEAST OF FRIENDS (A., v.o.) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; Action-République, 11e (805-51-83).

LANCELOT DU LAC (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

LA PRISE DU POUVOIR PAR LOUIS XIV (It., v.o.) : La Pagode, 7e (551-12-15) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

LE JOURNAL INTIME DE DAVID HOLZMAN (A.) et SICILIA (It., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86), à partir de 16 h. 30.

MAI 68 (Fr.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).

MES PETITES AMOUREUSES (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).

LE MONASTERE DES VAUTOURS (Mex., v.o.) : *Studio de l'Etoile*, 17e (380-19-93).

PHANTOM OF PARADISE (A., v.o.) : Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Odéon, (325-59-83).

QUE PENSEZ-VOUS DU CORNED-BEEF (Fr., D.A.) : Arlequin, 6e (548-62-25).

LA RAGE AU POING (Fr.) (**) : France-Elysées, 8e (225-19-73), Fauvette, 13e (331-60-74), Danton, 6e (326-08-18), Méry, 17e (522-59-54), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Cambronne, 15e (734-42-96), Omnia, 2e (231-39-36), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

LE RETOUR DU GRAND BLOND (Fr.) : Paris, 8e (359-53-99), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), Diderot, 12e (343-19-29), Montréal-Club, 18e (607-16-81).

SCENES DE LA VIE CONJUGALE (Suéd., v.o.) : Biarritz, 8e (359-42-33), la Clef, 5e (337-90-90), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; v.f. : Vendôme, 2e (073-97-52), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), les Nations, 12e (343-04-67), Liberté, 12e (343-01-59).

SERIEUX COMME LE PLAISIR (Fr.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Quintette, 5e (033-35-40), Gaumont-Bosquet, 7e (551-44-11).

LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59).

LA SOUPE FROIDE (Fr.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Fauvette, 13e (331-60-74), Hautefeuille, 6e (633-79-38).

TREMBLEMENT DE TERRE (A., v.o.) : Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33), Wepler, 18e (387-50-70).

UN LINCEUL N'A PAS DE POCHE (Fr.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), Marivaux, 2e (742-83-90), Publicis-St-Germain, 6e (222-72-80), Boul'Mich', 5e (033-48-29), Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Passy, 16e (288-62-34), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montparnasse, 15e (326-22-17), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

VANDA TERES (Fr.) : la Clef, 5e (337-90-90), Bilboquet, 6e (222-87-23), Omnia, 2e (231-39-36), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).

VINCENT, FRANÇOIS, PAUL... ET LES AUTRES (Fr.) : Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).

WANDA (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

RADIO-TÉLÉVISION

Vu

Aux armes citoyens

On parle toujours des extra-terrestres, de la force, de la puissance, des petits hommes verts. On doit les faire à notre image. Y a-t-il rien au monde, en effet, de plus robustes, de plus résistants à la souffrance que les pauvres hommes noirs, jaunes ou blancs de cette terre ? On pouvait se le demander en regardant la télévision mardi soir. D'abord sur FR 3, la Marne, *1914, dans la série « Les grandes batailles du passé ». Un passé récent. Il y a des témoins, des vétérans. On les a interrogés. On pensait que ça changerait d'Azincourt ou de Poitiers. Pas du tout. La passion des toqués de l'histoire — des amateurs souvent — mis alors à contribution par Henri de Turenne et Daniel Costelle, leur puissance d'évocation était si parlante que leurs reconstitutions n'avaient rien à envier à celle-ci. Il n'y a pas de plus beau compliment.*

Au fil des images : la frontière belge dégarnie et bientôt franchie par les troupes allemandes. Paris si proche, si menacé. L'offensive russe déclenchée — une chance ! — plus tôt que prévu. L'attaque au clairon. La supériorité technique de l'ennemi, toujours en avance d'une guerre : mitrailleuses, uniformes vert-de-gris, casques à pointe, camouflés, confondus avec des sous-bois, crachant le feu sur l'assaut vite disloqué de ces jolis soldats de plomb, rutilants, sabres au clair, en pantalons garance. Réquisition des taxis de la Marne, chauffeurs enchantés, l'œil fixé sur le compteur, brinquebalant leur chargement de pioupious ensommeillés. Les cogitations du père Joffre (1) à califourchon sur sa chaise. La mort de Péguy, fauché là dans ce champ, près de cette rangée de peupliers, un mort parmi neuf millions de morts. Ses guerres, l'Europe les paie cher.

A peine sorti de là, on prend en marche sur l'A 2 le film des « Dossiers de l'écran », les Camarades, *de Mario Monicelli. Turin, 1905, autre combat, une guerre de cent ans sur le front social. Autres armes, des fusils contre des pierres, la troupe ouvrant le feu sur les grévistes du textile. Autre leçon, à nous de la tirer. Seuls. De débat, pratiquement, il n'y en a pas eu. La C.G.T. a refusé d'y participer. Elle voulait un dialogue entre partenaires sociaux. Elle n'admettait pas la présence dans les studios de personnalités politiques. Il y avait là M. Roger Chinaud (R.I.), agressivement accroché aux mérites du régime qui a accordé l'assurance chômage, la mensualisation. Et, en guise de contrepoids, M. Dominique Taddei (P.S.), très ouvert, très loyal.*

Les autres centrales, elles, étaient venues. A tort ou à raison. Elles ont passé la soirée à se justifier, justifiant ainsi la C.G.T. Je n'ai rien retenu, ou pas grand-chose, de ces échanges embarrassés, mollassons, sinon les trop rares interventions de Mme Michèle Perrot, historienne, sur les initiatives révolutionnaires du syndicalisme à ses débuts — la C.G.T. est née en 1895. Et sur l'amélioration générale des conditions de vie comparée à un ascenseur où chacun a sa place. Et reste à sa place. Les ouvriers ont encore faim, mais d'autre chose : du pouvoir de décision. Et ils ont soif : de justice.

CLAUDE SARRAUTE.

(1) Joffre était général en chef et non Gallieni, comme nous l'avons indiqué par erreur dans « le Monde » daté 16-17 février.

La publicité s'étend sur Antenne 2

Les paquets de lessive, les briquets et les appareils ménagers feront, à partir du 1er avril, une plus fréquente apparition sur le petit écran. La Régie française de publicité annonce en effet la diffusion de nouveaux « écrans » publicitaires sur TF 1 et Antenne 2.

Sur la chaîne en noir et blanc, de nouveaux « spots » suivront le journal de 13 heures. Ils ne dépasseront pas une durée totale de six minutes.

La chaîne en couleurs (plus recherchée par les annonceurs et actuellement débordée de demandes) diffusera environ vingt-cinq minutes supplémentaires de publicité : vers 15 h. 30 (entre « Aujourd'hui, madame » et la série), cinq jours par semaine. Et, en soirée (vers 21 h. 30), les vendredi, samedi et dimanche.

« *Notre objectif financier n'est pas modifié*, dit-on dans les services de M. Jean-Claude Servan-Schreiber, à la Régie française de publicité. *Comme cela a été stipulé au moment de la répartition des ressources entre les différents organismes de l'ex-O.R.T.F., le montant des bénéfices publicitaires ne doit pas excéder le quart des recettes globales des chaînes. Ce plafond ne sera pas dépassé.* »

Selon la Régie, l'horaire de ces nouveaux « écrans » vise à « *aérer l'antenne* » sans perturber les grilles. Mais les émissions du week-end diffusées après le journal, sur Antenne 2, devront demeurer rigoureusement calibrées à cinquante-cinq minutes, pour ne pas risquer d'être interrompues par les « spots » publicitaires de 21 h. 30.

TRIBUNES ET DÉBATS

MERCREDI 19 FEVRIER

— « *Les Chiliens en France* » font l'objet d'un dossier sur France-Culture, à 16 heures.

— *M. Dimitri Panine*, ingénieur russe compagnon de Soljenitsyne, est interviewé par Jacques Chancel sur France-Inter, à 17 heures.

— *M. René Haby*, ministre de l'éducation, répond aux questions des élèves de classes de troisième et de terminale du lycée Lamartine à Paris, sur TF 1, à 18 h. 17.

— *M. Michel Debré* est interrogé par Didier Lecat, Claude Maurel et Jean-Claude Vajou, sur Radio-Monte-Carlo, à 19 heures.

— *M. Shimon Pérès*, ministre de la défense israélien, est interviewé par Europe 1, à 19 h. 20.

— *M. Etienne Fajon*, membre du bureau politique, exprime le point de vue du parti communiste en tribune libre sur FR 3, à 19 h. 40.

— *M. Jacques Tessier*, président de la C.F.T.C., est l'invité de la tribune libre de TF 1 au cours du journal de 20 heures.

— « *Le nouveau divorce* » est le sujet du magazine « Le Point sur l'A 2 », avec M. Jean Lecanuet, ministre de la justice, Me Francis Jacob, avocat, M. Henri Gaillac, magistrat, et Marianne Lhose (*France-Soir*), sur Antenne 2, à 21 h. 20.

JEUDI 20 FEVRIER

— « *Une troisième guerre mondiale est-elle possible ?* » est la question posée par Yves Loiseau et Jean Montalbetti à MM. Alfred Kastler, Louis Leprince-Ringuet, Eugène Ionesco, Alejo Carpentier, Roberto Rosselini, Anthony Borgess, Friedrich Durrenmatt, sur France-Culture, de 14 heures à 17 h. 25.

— « *Qu'est-ce que la distribution sélective de l'information ?* », sur France-Culture, à 18 h. 30.

— *Le prince Rainier III de Monaco* est interviewé par Jacques Chancel sur France-Inter, à 17 heures.

— *Les musulmans* exposent leur point de vue en tribune libre sur FR 3, à 19 h. 40.

JEUDI 20 FEVRIER

— *M. François Mitterrand* est interviewé par Anne Sinclair à propos de son livre *la Paille et le Grain*, sur Europe 1, à 13 h. 30.

— *MM. Jean-Michel Catala*, secrétaire général des jeunesses communistes, et *Robert Grossman*, délégué à la jeunesse U.D.R., débattent, sur France-Inter, à 19 h. 20.

— *Le major Mengistu Haile Mariam*, chef de la junte en Ethiopie, est interviewé par Antenne 2 à 20 heures.

L'ACTUALITÉ SUR LES ÉCRANS DE TOULOUSE

● La station régionale de Toulouse a dressé une liste, en temps d'images, des différentes rubriques qui composent ses programmes d'actualité télévisée. Sur une période de dix mois, on relève, par ordre croissant : armée, 0,60 % ; politique, 2 % ; variétés, 3 % ; santé, 3,5 % ; économie, 4 % ; sciences et techniques, 4,5 % ; équipement et aménagement du territoire, 5 % ; éducation, 6 % ; social, 6 % ; industrie et artisanat, 8 % ; agriculture et élevage, 10 % ; informations générales et faits divers, 12 % ; sports, 12 % ; arts et culture, 16 %.

● *Stage « Audiovisuel-Image ».* — Le groupe de recherche et d'éducation pour la promotion organise un stage sur ce thème, du 24 février au 1er mars 1975. Renseignements : 13-15, rue des Petites-Ecuries, 75010 Paris ; tél. : 824-50-36, 824-46-76.

SPORTS

Manifestation à Rennes pour la visite de M. Mazeaud

Le passage à Rennes, mardi 18 février, de M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie, chargé de la jeunesse et des sports, a été marqué par une manifestation des étudiants en éducation physique, qui, au nombre de trois cents environ, s'étaient massés devant la préfecture.

M. Mazeaud, qui mène en province une intense campagne en faveur de son projet sur l'organisation du sport en France, a insisté, devant les cinq cents personnalités réunies à la préfecture de Rennes, sur la priorité à accorder au sport dans les écoles primaires.

La question des horaires des professeurs d'éducation physique donna lieu à un débat animé : « *Il n'est pas dans mes intentions d'attaquer une corporation*, a affirmé le ministre, *je désire simplement faire connaître une situation de fait : si tous les professeurs d'éducation physique acceptaient la formule des heures supplémentaires, il n'y aurait pas de crise dans l'enseignement sportif.* »

[La formule des heures supplémentaires à laquelle fait allusion M. Mazeaud est celle qui tend à amener les professeurs d'éducation physique à assurer la marche des associations sportives des établissements scolaires en dehors de leurs vingt heures de service hebdomadaires. Actuellement, ces professeurs consacrent à l'association sportive trois heures prises sur leurs vingt heures. Ce sont ces trois heures hebdomadaires que le secrétaire d'Etat voudrait « récupérer ». Il se heurte sur ce point au syndicat des professeurs (SNEP). — F. S.]

Dans un communiqué diffusé récemment, l'intersyndicale de l'Ecole normale supérieure d'éducation physique et sportive (ENSEPS) dément qu'il y ait eu accord entre le personnel de l'ENSEPS et le secrétaire d'Etat pour une fusion avec l'I.N.S. (Institut national des sports). « *L'ensemble du personnel s'est toujours opposé au transfert de l'ENSEPS et a constamment dénoncé la procédure employée par M. Mazeaud* », précise le communiqué.

LES KUMULS EN FRANCE EN 1976 ?

Comme les Kiwis — ou All Blacks — néo-zélandais, les joueurs de rugby de Papouasie (Nouvelle-Guinée) viennent de se donner un nom symbolique tiré du bestiaire local : ils s'appellent désormais les Kumuls, ce qui, en plusieurs langues de l'archipel, signifie oiseau de paradis. Cet oiseau apparaît d'ailleurs sur le drapeau du pays.

Les Kumuls désirent se faire connaître à l'étranger. En mai, ils participeront aux rencontres de la Coupe du Pacifique. En juin, ils joueront en Grande-Bretagne. Un projet existe aussi d'organiser un « tour de France » en 1976, écrit la revue australienne « Pacific Islands Monthly ».

FOOTBALL. — *Le club brésilien de Botafogo a battu le 18 février, au stade Colombes, une entente Paris-Saint-Germain-Marseille par 3 à 2.*

SCIENCES

L'INDONÉSIE ACHÈTE DEUX SATELLITES DE COMMUNICATIONS AUX ÉTATS-UNIS

Selon une information en provenance de Djakarta, la société américaine Hughes Aircraft a signé un contrat de 71,1 millions de dollars (305 millions de francs) avec le gouvernement indonésien pour la fourniture de deux satellites de télécommunications. Ces satellites serviront à relier entre elles les cinq mille îles de l'archipel indonésien.

C'est la première fois, après la vente de satellites au Canada, que la société Hughes Aircraft, qui détient un quasi-monopole dans le domaine des satellites de communications (elle a construit la plupart des satellites internationaux d'Intelsat), obtient un nouveau contrat pour des engins domestiques à l'étranger.

La vente à l'Indonésie paraît s'être faite assez rapidement. L'Indonésie ne prend pas de risques puisque les satellites qui seront construits sont du même modèle que les satellites vendus au Canada, eux-mêmes dérivés des derniers satellites Intelsat. Les deux satellites canadiens déjà lancés fonctionnent bien.

L'Indonésie disposera de ces satellites très rapidement, puisque le premier sera lancé dès 1976. Dans un premier temps, les engins seront utilisés pour relayer des communications téléphoniques et des émissions de télévision. Puis l'Indonésie envisage de distribuer les programmes de radio grâce à ce satellite, et de louer les voies restantes peut-être à d'autres clients.

« Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche-lundi, un supplément radio-télévision avec les programmes complets de la semaine.

LES PROGRAMMES

MERCREDI 19 FÉVRIER

● CHAINE I : TF 1

18 h. 20 Le fil des jours.
18 h. 40 Pour les petits : Le manège enchanté.
18 h. 50 Pour les jeunes : L'île aux enfants.
19 h. 40 Une minute pour les femmes.
19 h. 45 Feuilleton : Aurore et Victorien, de M. Toesca, réalisation J.-P. Carrère, avec V. Jannot et J. Buron.
Quinze ans avant la Révolution, l'histoire d'un amour fou, qui tourne à la mésalliance, entre la fille d'un aristocrate auvergnat et son régisseur. L'héroïne, Aurore, découvre la force protectrice du prolétaire Victorien.
20 h. 35 Dramatique : « les Evénements de Bronte », de L. Scascia, F. Carti, B. Benedetti et N. Badaluppo. Réal. F. Vancini, avec L. Garrani, M. Biginno, F. Seclzo, A.-M. Chio.
Encouragés à la révolte par l'approche des troupes de Garibaldi, les habitants d'un pauvre village sicilien s'affranchissent dans la violence du joug de la bourgeoisie. La répression viendra du bras droit de leur héros, chargé de mater l'insurrection et de rétablir la légalité.
22 h. 25 Emission médicale : Suicide, production P. Desgraupes, I. Barrère, E. Lalou.
Première partie : Urgence et réanimation.

● CHAINE II (couleur) : A 2

18 h. 30 Pour les petits : Le palmarès des enfants.
18 h. 55 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilleton : Typhelle et Tourteron.
20 h. 35 Série : Kojak : « Coup de théâtre ».
21 h. 30 Magazine d'actualités : Le point sur l'A 2.
Le nouveau divorce : la fin du péché.
22 h. 20 Magazine sportif, par R. Chapatte.
Portrait du boxeur Jean Mateo.

● CHAINE III (couleur) : FR 3

19 h. Pour les jeunes : Osmond's Brothers, Invitation du ski et Loco émotive.
19 h. 40 Tribune libre : Le parti communiste français.
20 h. Emissions régionales.
20 h. 30 Histoire du cinéma : cycle Douglas Sirk. « Mirage de la vie » (1959), avec L. Turner, J. Gavin, J. Moore, S. Dee, S. Kohner.
Deux veuves américaines, une blanche et une noire, vivent, travaillent ensemble, élèvent leurs petites filles. Elles connaissent la réussite, mais les enfants, devenues grandes, se montrent ingrates et provoquent des drames. Un paroxysme de sentiments et de passions. La très grande classe du mélo américain.

● FRANCE-CULTURE

20 h., Musique de chambre : « Sept caractères d'après La Bruyère » (Louvier) ; 21 h., Dits et écrits sur la musique : « Les quatuors de Beethoven », de J. de Kerman ; 21 h. 20, La science en marche, par F. Le Lionnais : La chimie n'est plus une cuisine, avec P. Lazro ; 21 h. 50, Musique de notre temps : avec R. Koering ; 23 h., Aux quatre vents : Comment voyez-vous l'Angleterre ; 23 h. 45, Voix alternées, avec M. Difrane, M.-C. Bancquart et P. Dalle Nogare.

● FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30 (S.), Soirée lyrique : « Arabella » (R. Strauss), avec S. Nimsgern, Montserrat Caballé, O. Miljakovic, K. Moll, O. Dominguez, R. Kollo, J. Scovotti, C. Gaifa, R. Borgato, L. Falcone, L. Monreale. Orchestre symphonique et chœurs de la RAI, direct. A. Rennert ; 23 h. 10, Musique française méconnue : Œuvres pour orchestre à cordes (P. Mari, G. Massias, A. Lemeland) ; 24 h., Musique et poésie : Bernard Noël (Couperin, Campra, Bach, F.-B. Mache, H. Pousseur, T. Takemitsu) ; 1 h. 30, Nocturnales.

JEUDI 20 FÉVRIER

● CHAINE I : TF 1

18 h. 20 Le fil des jours.
18 h. 40 Pour les petits : Le manège enchanté.
18 h. 50 Pour les jeunes : L'île aux enfants.
19 h. 40 Une minute pour les femmes.
19 h. 45 Feuilleton : Aurore et Victorien.
20 h. 35 Série : Jo Gaillard : « Cargaison dangereuse ». Réal. Christian-Jaque, avec B. Fresson, D. Briand, L. Garrani, P. Préjean.
Le capitaine au grand cœur accepte de transporter de Sète au Canada une cargaison atomique. Tous les membres de son équipage ne sont pas d'accord.
21 h. 20 Magazine de reportage : « Satellite », prod. J.-F. Chauvel.
Chypre : l'impasse. Les jésuites aujourd'hui. Les petites et les moyennes entreprises en difficulté.
22 h. 15 Basket-ball : C.U.C.-Budapest.

● CHAINE II (couleur) : A 2

18 h. 30 Pour les petits : Le palmarès des enfants.
18 h. 55 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilleton : Typhelle et Tourteron.
20 h. 35 Dramatique : « La Berthe », roman. Adapt. et dialogues d'H. Spade. Réal. Ph. Joulia. Avec B. Brunoy, M. Garrel, C. Brosset, F. Ulysse, L. Conte, P. Rousseau, J. Perez.
La Berthe, une vieille bigote d'un petit village de montagne, a prédit le retour du Christ trois jours après sa mort. Or, trois jours, heure pour heure, après son décès, un inconnu apparaît, déchaînant les passions et les craintes les plus folles.
Philippe Joulia a tourné ce conte réaliste à Bonneval, en Savoie, dans un paysage sauvage de bout du monde.

● CHAINE III (couleur) : FR 3

19 h. Pour les jeunes : Osmond's brothers, Invitation au ski et Loco émotive.
19 h. 40 Tribune libre : Les musulmans.
20 h. Jeu : Altitude 10 000, d'A. Jérôme et P. Vignal.
20 h. 30 Un film... un auteur : « Docteur Folamour », de S. Kubrick (1963), avec G. Scott, P. Sellers, St. Hayden, K. Wynn, Sl. Pickens.
Un général américain paranoïaque déclenche, en pleine paix, l'opération d'alerte — irréversible — qui doit conduire au bombardement atomique de l'U.R.S.S. Une œuvre de « politique-fiction » justement célèbre. A ne pas manquer.

● FRANCE-CULTURE

20 h., « Le prince sans histoire », d'E. Pakravan, avec J. Mauvais, J. Topart, Ph. Coypel, V. Messica (réal. R. Auclair) ; 21 h. 20, Biologie et médecine, par les professeurs R. Debré et M. Lamy : La rééducation des enfants handicapés, avec le professeur Vendre ; 21 h. 50, Livre d'or ; 22 h. 40, Café-théâtre, par Y. Taquet : « L'opossum », de F. Esnet à Rennes ; 23 h. 25, Les noctambules, par Matil : Les routiers.

● FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30 (S.), En direct de l'Auditorium 104 : Orchestre de chambre de la radiodiffusion, direct. A. Girard, avec le concours de T. Dussaut, pianiste : « Symphonie no 23 en ré majeur » (M. Haydn), « Concerto en sol majeur » (Joseph Haydn), « Huit bagatelles » (A. Tcherepnine), « Idylle » (Janacek) ; 22 h. 45 (S.), Clarté dans la nuit ; 23 h., Le monde des jazz : L'œuvre de Charlie Parker ; 24 h. (S.), La musique et ses classiques ; 1 h. 30, Pop-music.

DÉFENSE

APRÈS LA MANIFESTATION DE NANCY

Un appelé du contingent a été mis aux arrêts

A l'occasion de la venue à Nancy de M. Jean-Michel Catala, secrétaire général de la jeunesse communiste et membre du comité central du P.C.F., une centaine *d'appelés en civil ont* apporté leur soutien à la campagne de signatures en faveur du « *statut démocratique du citoyen soldat* » proposé par le parti communiste français. Après une assemblée générale dans une salle du centre de la ville, lundi 17 février, les appelés ont envoyé une délégation se soumettre aux questions des journalistes et distribuer des tracts (environ 2 000) dans les rues de Nancy (*le Monde* du 19 février).

Selon le secrétaire fédéral du P.C.F. de Meurthe-et-Moselle, un appelé du 26e régiment d'infanterie de Nancy, M. Pascal Delmont, a été mis aux arrêts.

Interrogé par Radio-France, le général de corps d'armée Marcel Bigeard, secrétaire d'État à la défense, a affirmé, mardi 18 février, que la manifestation de Nancy était organisée par les jeunes communistes et que des réformes du service national étaient en préparation.

M. Louis Baillot, député communiste de Paris, membre du comité central du P.C.F. et chargé de l'étude des problèmes de défense, affirme « *l'attachement des communistes à une armée capable de défendre l'indépendance et l'intégrité nationale* », et déclare que le P.C.F. défendra les revendications des soldats, « *tout comme il défendra la condition des sous-officiers et officiers que le simulacre de consultation actuel ne pourra qu'effleurer* ».

« Il est intéressant de relever que le général Bigeard n'a pas pu qualifier cette manifestation d'antimilitariste ou mettant en cause l'institution militaire. En effet, les soldats se sont prononcés clairement contre l'armée de métier et pour une armée démocratique. »

M. Louis Baillot a conclu :

« Pas plus Bigeard qu'un autre ne prendra les communistes en défaut. Le P.C.F. continuera de lutter pour une armée moderne au *service exclusif de la nation.* »

De son côté, M. Catala rappelle que les Jeunesses communistes de France « *rejettent l'antimilitarisme et les formes d'action irresponsables, pour exiger une amélioration générale des conditions de vie, l'extension des droits démocratiques, le respect de la vocation exclusive de l'armée de défense du territoire* ». Il affirme que le projet de « *statut démocratique du soldat* » a déjà obtenu vingt mille signatures en France.

Le général de corps d'armée Louis Pichon, commandant le 1er corps d'armée stationné à Nancy, a déclaré que « *les appelés du contingent qui ont pris la parole sont, aux termes du règlement militaire, punissables, et ils le seront selon les articles du règlement* ».

Il a ajouté : « *Si les partis politiques ont le droit d'avoir les opinions qu'ils désirent, ils n'ont pas celui de débaucher les soldats en essayant de vouloir les inciter à critiquer les conditions dans lesquelles s'exerce le service militaire. Cet événement, qui a été démesurément exploité à des fins politiques, est un exemple des manipulations auxquelles peut être soumis, contre son gré, tout appelé du contingent.* »

[L'article 10 du statut général des militaires précise : « Les militaires servant au titre du service national, qui seraient membres de groupements politiques ou syndicaux avant leur incorporation ou leur rappel à l'activité, peuvent y demeurer affiliés. Ils doivent, toutefois, s'abstenir de toute activité politique ou syndicale pendant leur présence sous les drapeaux. » Les militaires doivent obtenir l'autorisation du ministre lorsqu'ils désirent évoquer publiquement une question politique.]

BONN ET PARIS EXAMINERONT LES CONDITIONS D'UNE EXPORTATION DE LEURS ARMES.

Bonn (*A.F.P.*). — M. Georg Leber, ministre ouest-allemand de la défense, a annoncé, lundi 17 février, à la télévision, que des pourparlers « *au plus haut niveau* » auront lieu entre Paris et Bonn dans le courant de l'année au sujet des problèmes politiques soulevés par la fourniture à des pays tiers d'armes élaborées en commun par la France et la R.F.A.

Le ministre était interrogé par les producteurs de l'émission « Report » (première chaîne), qui ont estimé que les ventes par la France de systèmes d'armes germano-français à des pays situés dans des zones de tension risquent de mettre la République fédérale d'Allemagne dans une position délicate envers certains de ses partenaires. Ils ont notamment cité les cas de l'avion-école Alpha-Jet auquel s'intéresse l'Egypte, du missile anti-char Milan, proposé à la République d'Afrique du Sud, à la Rhodésie et à divers pays d'Afrique noire, ainsi qu'à la Grèce, et du missile anti-aérien Roland à des pays arabes.

[Lors de leurs entretiens des 3 et 4 février à Paris, MM. Georg Leber, ministre ouest-allemand de la défense, et Yvon Bourges, ministre français de la défense, avaient examiné l'avenir de la coopération en matière d'armements et commencé l'étude des clauses que s'imposeraient les deux partenaires à l'exportation de certains de leurs matériels de guerre (« le Monde » du 5 février).

A propos de l'avion franco-allemand Alpha-Jet, qui intéresse, à des degrés divers, des pays aussi différents que la Belgique (trente-trois exemplaires en cours de commande), la Turquie, la Finlande ou l'Egypte (une vingtaine d'exemplaires, mais aucun contrat signé), il faut noter que ce programme a été ralenti au point que les constructeurs ne peuvent pas, à ce jour, envisager un début de livraison avant 1980. Entre les deux pays constructeurs, en effet, de longues discussions depuis plusieurs mois n'ont pas abouti et il n'existe, à l'heure actuelle, aucune décision sur un engagement de dépenses d'industrialisation de l'Alpha-Jet.]

Une lettre du général Vuillermet

Nous avons reçu la lettre suivante du général de corps d'armée Jean Vuillermet, inspecteur de l'infanterie :

Les armées sont, depuis quelques mois et peut-être pour quelques autres mois encore, une mine de sensationnel. Cela peut-il durer très longtemps quand cela prend une forme partiale qui blesse la sensibilité, l'honnêteté, le sens civique de ceux qui servent dans ces armées pour leur vie entière, pour quelques années ou quelques mois ? Au rythme actuel, il y aura fatalement une diminution ou de l'intérêt ou des réactions, dans un sens d'ailleurs imprévisible.

En effet, les militaires d'active et du contingent ont droit comme tous les autres corps et groupes de la nation à une certaine objectivité globale. Chaque fait isolé, transformé en événement par le sorcier des temps modernes qu'est le journaliste, devrait être situé statistiquement et en importance relative. Ce qui est à inscrire au passif est à mettre en balance à l'actif, dont on ne parle pas, sous prétexte que ce qui est bien n'intéresse pas le *lecteur*.

Quelques exemples vaudront mieux que de longues explications.

Un accident mortel dans une formation est toujours un drame qui endeuille à la fois une famille et une collectivité. Mais la presse ne pourrait-elle ajouter, quand elle l'annonce, comme elle le fait après une catastrophe aérienne ou ferroviaire, quel est le résultat des mesures de discipline et d'instruction prises dans les armées en matière de circulation routière et de prévention ? A tout instant, les données sont disponibles. Sait-on que nos dizaines de milliers de véhicules, confiés à de jeunes conducteurs parfaitement conscients de leur responsabilité, sont impliqués dans un accident, presque toujours *léger*, *seulement une fois tous* les 80 000 kilomètres... deux fois le tour de la Terre ? Sait-on que certains régiments connaissent des périodes où ils parcourent 300 000 kilomètres sans même le moindre accrochage ? Sait-on qu'il faut dépasser plusieurs millions de kilomètres pour enregistrer la probabilité d'un accident mortel ?

Le militaire en service court quatre ou cinq *fois moins de risques* que le civil du même âge. Dès qu'il est hors service, il retrouve, hélas ! le danger commun de la route des week-ends. Et pourtant la fable des 7 % de pertes tolérées a la vie dure !

Il y a quelques jours, dans une des vingt mille chambres où se répartissent nos soldats, un fait rare, isolé mais odieux, se produit, impliquant trois lâches, d'ailleurs immédiatement *identifiés* et transférés à la justice ; trois sur les quelques milliers d'inconscients, de délinquants, drogués, alcooliques, dévoyés, abandonnés des familles, rejetés de l'école et du travail, anarchistes et insociables, que le pays nous confie (et dont beaucoup, et c'est là notre fierté, feront de bons soldats et de bons citoyens) au même titre que deux cent quarante mille *jeunes gens normaux*. Or que constatons-nous ? Par le pouvoir magique de transmutation du fait isolé, statistiquement peu fréquent, la presse en fait un véritable événement, cloue au pilori le numéro d'un régiment *connu, apprécié, estimé de 90 %* de nos concitoyens dans sa région d'implantation. Qu'en pensent ceux qui, par dizaines de milliers, ont servi avec honneur et générosité dans ses rangs ?

Que quelques libérables, qui étaient peut-être de ces gamins qui ont causé des millions de francs de dégâts dans les facultés et les écoles depuis quatre ou *cinq ans à l'occasion des manifestations* estudiantines, crient dans un coin de quartier : pour la radio d'un dimanche matin, c'est un événement à joindre aux grandes heures révolutionnaires...

Et ceux qui partent de leur régiment tout simplement quittes d'un service bien accompli ? Et les recrues qui par milliers et sans le moindre retard ont rejoint leur unité en pleine grève des P.T.T. ? Pas intéressant...

A-t-on parlé ailleurs que dans la presse régionale, avec laquelle nos corps ont partout des relations de franchise, d'estime mutuelle et d'amitié vraie, de ce que nos unités ont fait ces derniers mois : cadres et troupe ensemble à l'œuvre dans les campagnes sinistrées alors que des appels des cultivateurs aux chômeurs étaient restés sans écho ; cadres et troupe ensemble pour recueillir, dans une atmosphère hallucinante, les restes mortels des victimes de la catastrophe aérienne d'Ermenonville, pour déblayer une prison ravagée ou pour préserver nos massifs forestiers de Corse, sacrifiant la permission espérée ? Sans intérêt ? Pas sûr.

Quelques dizaines de comités antimilitaristes s'agitent... cependant, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, dans les airs, sur les mers, dans nos camps, nos campagnes, nos hôpitaux, nos ateliers, nos centres de transmission, nos arsenaux, nos usines, un million de Français sont au travail et à la veille pour la défense. A tout instant, dans deux cents garnisons, l'armée est prête à arriver avec les premiers secours *civils* : en cas de catastrophes, vingt mille à trente mille cadres et hommes sont prêts

Depuis la fin de la campagne d'Algérie, ce sont bien les économies faites sur les traitements, les indemnités, le prêt, comme une stricte gestion, qui ont contribué pour peut-être 20 à 30 milliards de francs actuels à la constitution d'un capital d'immeubles, d'armes, d'équipements, de savoir-faire, de prestige international, capital qui a grossi le patrimoine des Français.

On pourrait, en poursuivant ainsi, trouver matière à un quotidien des forces armées, comme en Union soviétique, mais ce ne devrait pas être nécessaire dans un pays qui veut payer le prix de son indépendance.

● *Un appelé du 150e régiment d'infanterie de Verdun,* M. Serge Camier, vingt ans, de Vénissieux (Rhône), a trouvé la mort dimanche dernier, écrasé dans son trou par un char, au cours de manœuvres au camp de Sissonne (Aisne). A la suite de cet accident, une quarantaine d'appelés se sont rassemblés pour exprimer *leur mécontentement* et leur solidarité. Cet accident est le troisième signalé depuis le début de 1975 à l'occasion d'exercices dans l'armée de terre, qui incorpore chaque année près de deux cent quatorze mille hommes.

ÉDUCATION

A Caen

Le secrétaire d'État aux universités empêche l'élection d'un président membre du SNE-Sup

De notre correspondant

Caen. — L'université de Caen *n'a toujours pas de président.* L'intervention du secrétaire d'État aux universités a en effet empêché l'élection de M. Armand Frémont, professeur titulaire sans chaire, adjoint au directeur de l'unité d'enseignement et de recherche des sciences de la terre et de l'aménagement régional. M. Frémont est membre du Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup.).

Il avait manqué trois voix à M. Frémont pour être élu, le 24 janvier, en remplacement de M. Jacques Isard, démissionnaire (*le Monde* daté 26-27 janvier). La majorité requise ce jour-là était de quarante voix, soit la moitié des membres du conseil. Au cours de la séance, M. Max Robba, vice-président de l'université, et M. Yves Martin, recteur de l'académie, avaient nettement indiqué que, conformément à une position constante de l'administration de l'éducation nationale, les professeurs titulaires sans chaire étaient assimilés à des professeurs titulaires : il n'était donc pas nécessaire, aux termes de l'article 15 de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur, que le conseil vote une dérogation — à *une majorité des deux tiers* — pour que M. Frémont soit élu président (1).

Toutefois, M. Martin avait indiqué que le secrétaire d'État venait d'être saisi, dans l'après-midi même, d'un recours sur ce point, et qu'il allait réexaminer la question. La réponse fut donnée trois semaines plus tard, alors que le conseil de l'université, réuni à nouveau lundi 17 février, essayait de sortir de l'impasse : le secrétaire d'État refusait de reconnaître le rang de professeur titulaire à un professeur sans chaire, le classant dans la catégorie des maîtres de conférences...

M. Frémont, seul candidat en lice, devait obtenir 53 voix — la majorité des deux tiers — pour que le conseil accepte la dérogation. Le retard du représentant de la C.G.T. lui fut fatal : il n'obtint que 52 voix, 19 se prononçant contre.

LOIC HERVOUET.

(1) L'article 15 de la loi prévoit : « *Sauf dérogation décidée par le conseil à la majorité des deux tiers (le président) doit avoir le rang de professeur titulaire de l'établissement et être membre du conseil ; s'il n'est pas professeur titulaire, sa nomination doit être approuvée par le ministre de l'éducation nationale, après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.* »

[M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'État aux universités, après avoir voulu « tester » à Toulouse-Le Mirail un système électoral injuste (« le Monde » du 21 janvier), s'oppose, par une interprétation restrictive de la *loi d'orientation*, à l'élection d'un président membre du SNE-Sup. Le changement de la position ministérielle à ce sujet semble indiquer une volonté politique en contradiction avec le style « libéral » qu'a voulu se donner M. Soisson depuis son arrivée au secrétariat d'État.]

● ERRATUM — Une erreur de transcription nous a fait écrire dans *le Monde* du mardi 18 février que les instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques (IREM) disposaient d'un personnel de formation correspondant « *à plus de trois mille demi-services d'enseignants du second degré* ». Il s'agit de *trois cents* demi-services.

GRÈVE DES ÉTUDIANTS EN DROIT DE CLERMONT-FERRAND

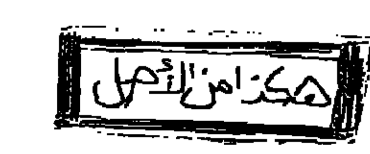
Les étudiants en droit de l'université de Clermont-Ferrand continuent le mouvement de grève qu'ils ont entamé le 7 février. Ils ont cependant évacué, mardi 18 février, en fin de matinée, les locaux qu'ils occupaient depuis plus de vingt-quatre heures. Les étudiants demandent que la note d'admissibilité aux épreuves d'examens reste fixée à 7 sur 20.

A la fin de l'année universitaire 1973-1974, une modification au système de notation pour les examens à l'unité d'enseignement et de recherche de droit de l'université de Clermont-Ferrand avait imposé pour l'admissibilité à l'oral, l'obtention de la note 10 sur 20 aux épreuves écrites (au lieu de la note 7 sur 20, qui était précédemment exigée). Après la rentrée d'octobre 1974, les étudiants des quatre années d'enseignement avaient réagi par des pétitions et des motions

Au mois de décembre, le conseil de l'U.E.R. s'était prononcé favorablement pour la revendication des étudiants, suivi, il y a quelques jours, par le conseil de l'université.

Mais le recteur de l'académie, M. Joseph Verguin, a rappelé — dans une lettre adressée à M. Robert Kohlmuller, président de l'université — que la réglementation interdit toute modification aux modalités des examens, passé un délai d'un mois après la rentrée universitaire.

● *Grève d'élèves au lycée technique de Cherbourg.* — Les élèves du lycée technique Alexis-de-Tocqueville, à Cherbourg, ont décidé mardi 18 février une « grève illimitée » des cours, lors d'une assemblée générale qui regroupait la grande majorité d'entre eux. Les élèves de cet établissement demandent que ceux du collège d'enseignement technique annexé puissent participer avec eux — ce qui n'est pas le cas actuellement — aux activités prévues dans le cadre des « 10 % », ce dixième de l'horaire scolaire consacré à l'ouverture sur la vie moderne.



MANIFESTATIONS D'ÉTUDIANTS D'I.U.T. A BREST ET A TOULOUSE

Près de huit cents étudiants des instituts universitaires de technologie de Lorient, Vannes, Quimper, Lannion et Brest ont manifesté mardi 18 février dans l'après-midi dans le centre de Brest. A Toulouse, ils étaient environ six cents à répondre à l'appel de l'UNEF et à défiler dans les rues de la ville.

Les étudiants réclament principalement la reconnaissance de leurs diplômes dans les conventions collectives. Ils estiment en effet que cette reconnaissance leur permettrait de trouver à l'issue de leurs études un emploi et un salaire correspondant à leur formation.

Les étudiants des I.U.T. de la région parisienne et l'Union nationale des étudiants de France (UNEF, ex-Renouveau) appellent à une journée nationale d'action, le jeudi 20 février, jour de la réunion de la sous-commission mixte des conventions collectives.

● *Le salaire des maîtres d'internat et surveillants d'externat* (M.I.-S.E.) des établissements secondaires vient d'être majoré de neuf points, avec effet rétroactif, à compter du 1er juillet 1974. Le salaire des M.I.-S.E. progressera, en outre, de 7 points au 1er juillet 1975, et de nouveau de 7 points au 1er juillet 1976. La Fédération de l'éducation nationale (F.E.N.) commente ce résultat, dans un communiqué, comme étant « *l'issue favorable d'une bataille longue et difficile* », après la revalorisation des traitements de la catégorie B de la fonction publique.

Les deux principaux syndicats de la Fédération de l'éducation nationale se prononcent contre la réforme de l'enseignement

Les conseils nationaux du Syndicat national des instituteurs (SNI) et du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES), tous deux affiliés à la Fédération de l'education nationale, se sont réunis mardi 18 fevrier à Paris. Les deux syndicats se sont prononces contre les propositions de « modernisation du systeme éducatif français » du ministre de l'éducation.

Le jugement négatif du SNES ne constitue pas une surprise, puisque ce syndicat avait déjà mis en garde le public contre les « formules publicitaires » qui cachent à ses yeux la nature réelle du projet de M. Haby (« le Monde » du 15 février).

La réaction du SNI était moins prévisible. Les propositions du ministre reprennent en effet certaines idées pédagogiques défendues depuis longtemps par cette organisation. Le projet prévoit en outre la possibilité pour les instituteurs, par le jeu des promotions internes et des inscriptions sur les listes d'aptitude, d'entrer dans le corps des certifiés, voire même celui des agreges. Cette mesure s'ajoutant à la promesse d'une résorption complète des auxiliaires dans le premier degré, les instituteurs avaient de quoi être satisfaits.

Il semble que le SNI n'ait pas voulu paraître, par une position neutre sinon bienveillante, cautionner une entreprise gouvernementale. Aussi a-t-il eu recours à l'un de ses plus anciens chevaux de bataille : la laïcité. En discernant dans le projet ministeriel une « tentative de privatisation » de l'enseignement, il se donne le moyen de prendre ses distances. — Y. A.

Le SNES : « Mettre en échec le projet »

Le Syndicat national des enseignements de second degré (SNES) appelle les enseignants « *à refuser le projet Haby, à mettre en échec ce projet et la campagne de propagande gouvernementale officiellement organisée au sein même des établissements* ».

Le SNES estime, en effet, que « *les dispositions réelles contenues dans le projet Haby visent à renforcer sous des formes nouvelles la ségrégation et la sélection sociale des enfants et des jeunes, à aggraver les conditions de travail des élèves et des maîtres, à appauvrir le contenu scientifique de l'enseignement, à mettre en place un carcan idéologique au service du pouvoir politique, à renforcer considérablement l'autoritarisme, à soumettre plus étroitement le service public à la domination et aux intérêts du patronat et du pouvoir à dégrader la situation des personnels* ».

A ce projet, le SNES oppose « *les exigences d'une réforme démocratique de l'enseignement* » ainsi que « *les objectifs et les moyens d'une autre politique scolaire* ».

Le SNI : « Avis défavorable »

Le Syndicat national des instituteurs (SNI) « *mandate ses délégués au conseil d'enseignement général et technique et au conseil supérieur de l'éducation nationale pour émettre un avis défavorable aux propositions gouvernementales de réforme du système éducatif* ».

Tout en enregistrant certaines améliorations, le SNI estime que « *le projet se fonde sur une conception sélective et élitiste de la société, dont il fige les inégalités et les structures. Il traduit globalement une conception des responsabilités educatives de la nation selon deux perspectives : l'une aristocratique et privée, l'autre commune et publique.* »

« *Malgré une fréquente similitude de langage, l'actuel projet ministériel ne répond ni à la conception de l'éducation contenue dans le projet d'« école fondamentale » du SNI ni à l'idéal qui anime les instituteurs et P.E.G.C.* (professeurs de l'enseignement général des collèges) *français, attachés à la laïcité de l'école et de l'Etat et à l'émancipation des travailleurs.* » Aussi, « *par fidélité à ces principes et à ceux du syndicalisme ouvrier* », le SNI « *rejette toute tentative de privatisation, toute incitation à l'abandon prématuré de scolarité au bénéfice du patronat, toute coupure entre l'école élémentaire et le premier cycle, toute hiérarchie dans les formations et interventions des enseignants* ».

Après le vote de la loi libéralisant l'interruption de grossesse

Le MLAC n'entend pas se démobiliser

« *Le MLAC ne se taira pas* » : cette phrase, extraite d'une motion votée lors des assises nationales du Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception (1), qui se sont tenues les 8 et 9 février derniers, montre bien que ce mouvement, après le vote de la loi libéralisant l'interruption de grossesse, n'entend pas cesser son action. C'est également ce qu'ont affirmé, au cours d'une conférence de presse tenue le 18 février, les membres du nouveau secrétariat permanent.

Le MLAC a l'intention d'agir dans deux directions principales :

● Pour « *imposer la loi* », « *ce que le gouvernement ne peut faire seul* », notamment par des actions au niveau local, en liaison avec le personnel hospitalier ; à un niveau plus large en éditant un Livre blanc rassemblant les informations sur les lieux où l'on peut légalement obtenir un avortement, et sur les médecins qui acceptent de le faire ;

● Pour « *dépasser* » cette loi, en continuant la propagande, et en « *faisant reculer* » la limite de dix semaines, « *insuffisante*, affirme-t-il, *du fait même des refus successifs qu'essuient parfois les femmes avant de trouver un médecin, puis un établissement, qui consente à les recevoir* ». Le MLAC continuera également de préconiser la méthode Karman pour procéder à l'avortement, « *méthode rapide et sûre* », et surtout de réclamer le remboursement par la Sécurité sociale.

Pas de démobilisation du MLAC donc, qui semble ne pas hésiter à braver l'article 10 de la loi, selon lequel toute publicité ou propagande en faveur de l'avortement est interdite.

[L'interprétation du nouveau secrétariat, affirmant qu'il n'y a pas de changement de tendance au sein du mouvement, ne semble pas totalement partagée par certains membres — fondateurs — de l'ancien bureau, d'ailleurs provisoirement maintenu jusqu'à la prochaine réunion du « collectif national ». Ceux-ci paraissent regretter une certaine « politisation », sous l'influence notamment de certains groupes d'extrême gauche comme « Rouge » et « Révolution ! ».]

(1) 34, rue Vieille-du-Temple, 75004 Paris, tél. 278-70-38.

DES VACATAIRES POURRAIENT SUPPLÉER LES SERVICES HOSPITALIERS DÉFAILLANTS déclare Mme Simone Veil

(De notre correspondant.)

Nice. — *Ce que nous voulons éviter à tout prix, c'est la création d'« avortoirs »*, c'est la spécialisation de cliniques privées, la commercialisation de l'interruption de grossesse », a déclaré mardi 18 février Mme Simone Veil, ministre de la santé, à Nice où elle venait de poser la première pierre d'un hôpital, d'une école d'infirmières et d'une crèche. Répondant aux questions des journalistes sur les difficultés d'application de la loi sur l'interruption de grossesse, en raison notamment des réticences rencontrées auprès de certains services hospitaliers d'obstétrique et de gynécologie, Mme Veil a précisé : « *C'est à chaque médecin, à chaque auxiliaire médical de décider en conscience de son attitude. La plupart d'entre eux se trouvent placés soudainement devant une situation à laquelle ils n'étaient pas préparés. Le temps corrigera les flottements, mettra les choses en place. Dans l'immédiat, nous nous préoccupons de dégager des solutions de sagesse. Mon ministère étudie la possibilité d'engager des vacataires pour suppléer les services hospitaliers défaillants, quelles que soient les raisons de leur défaillance. Ces médecins interviendraient dans le cadre public à côté des services hospitaliers par le biais de l'hôpital de jour en particulier.* »

APRÈS UNE DÉCISION DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE

Remous religieux et politiques en Italie sur la libéralisation de l'avortement

De notre correspondant

Rome. — Saisie par un magistrat milanais, la Cour constitutionnelle italienne vient d'entrer à son tour dans le débat sur l'avortement. En déclarant, mardi 18 février, que l'interruption de grossesse provoquée ne pouvait avoir de conséquences pénales quand la santé physique ou psychique de la mère était en jeu, elle a créé un flou juridique qui devra être dissipé par l'adoption d'une nouvelle loi.

Les articles du code — remontant à l'époque fasciste et punissant de deux à cinq ans de prison les responsables d'un avortement — ne sont pas supprimés par la Haute Cour. Mais leur mise en question par cette décision devrait embarrasser désormais les tribunaux ou les encourager à interpréter à leur guise la législation.

Radio-Vatican a aussitôt réagi en qualifiant la sentence de la Cour constitutionnelle « *d'extrêmement grave et d'inspiration discutable* ». Pour des raisons opposées, les partisans d'une libéralisation de l'avortement ne crient pas victoire. L'interruption de grossesse, remarquent-ils, reste « *un délit contre la santé et l'intégrité de la descendance* » ; mais c'est tout de même à eux que l'on doit ce premier pas. Commentaire significatif du quotidien d'extrême gauche, *Il Manifesto* : « *Le mouvement pour l'avortement a effrité une pierre de l'édifice du code fasciste. Maintenant, faisons-le crouler.* »

Les plus satisfaits, finalement, sont les communistes et les démocrates-chrétiens, qui se trouvent d'accord, à peu de chose près, pour « *dépénaliser* » l'avortement sans vraiment le « *libéraliser* ». Les communistes, par exemple, suggèrent de remplacer les peines de prison par des amendes. C'est dire que l'interruption de grossesse restera un délit, comme l'a réclamé avec insistance le Conseil permanent de l'épiscopat italien.

Les petits partis laïcs se montrent, en revanche, plus déçus par la sentence de la Cour constitutionnelle, dans la mesure où ils veulent aller plus loin. Le porte-parole du parti républicain, qui compte quatre ministres au gouvernement, a délaré : *Cette sentence aura pour effet de faire approuver une mauvaise loi, qui ne résoudra pas le problème dramatique de l'avortement massif.* » Plus catégorique encore sont les radicaux, qui se préparent à recueillir des signatures pour un référendum abrogeant la loi actuelle, « *la Cour constitutionnelle ne change rien, elle ne résout rien* ».

ROBERT SOLÉ.

CARNET

Naissances

— M. Pascal Bouvier et Mme, née Brigitte André, sont heureux d'annoncer la naissance
d'Adeline
60, rue du Chemin-Vert,
92 Boulogne.

— Eveline et Bernard Vorms sont heureux d'annoncer la naissance de
Charlotte,
le 5 février 1975.
11, rue Brémontier, Paris-17e.

Fiançailles

— M. et Mme Marcel-Charles Heidsieck,
M. et Mme Charles-Henri Heidsieck,
sont heureux d'annoncer les fiançailles de leur petite-fille et fille
Béatrice
avec
M. Frédéric Blanchard-Dignac.
2, place Royale,
51 Reims.

— Mme Pierre Dignac,
Mme Vital Blanchard,
Mme Anne-Marie Dignac,
M. Rolland Blanchard,
sont heureux d'annoncer les fiançailles de leur petit-fils et fils
Frédéric
avec
Mlle Béatrice Heidsieck.
2, rue Ducau,
33 Bordeaux.
Grignols, Gironde.

Décès

— Mme Jacques Laury,
Mme Georges Bernard,
M. et Mme Michel Laury, et leurs enfants, ainsi que leur famille,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Marcel ACH,
survenu le 13 février.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Pietro Bergonzi, née Janine Lépée,
M. et Mme Claude Parodi, Pierre et Vanessa,
M. et Mme Stéphano Marchiafava, Camilla, Sophie et Giovanni,
M. et Mme Vittorio Noli et Alessandro,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Pietro BERGONZI,
chevalier de la Légion d'honneur,
leur époux, père et grand-père,
survenu à Rome le 13 février.
Les obsèques religieuses ont eu lieu dans l'intimité.

— M. et Mme Jean Boiry,
M. et Mme Roger Boiry,
M. et Mme Max Boiry,
Leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès, dans sa quatre-vingt-dixième année, de
Mme veuve Paul BOIRY,
née Germaine Bisch.
Les obsèques auront lieu le jeudi 20 février, à 10 h. 30, au temple d'Auteuil (53, rue Erlanger, Paris-16e).

— Mme Jacques A. Gendrot, née *Marie-Ange Jacq*,
Rémi, Isabelle, Antoine, Marie, Béatrice,
M. et Mme François,
Le docteur et Mme Jacq,
ont la douleur de faire part du décès du
docteur Jacques A. GENDROT,
survenu à Bénodet, le 11 février, dans sa soixante-deuxième année.
La cérémonie religieuse a été célébrée en l'église de Bénodet (Finistère), le vendredi 14 février.
Un service religieux sera célébré le vendredi 21 février, à 19 heures, en l'église Stella-Matutina, 71, avenue Foch à Saint-Cloud.
Cet avis tient lieu de faire-part.
10, rue Coutureau,
92 Saint-Cloud.

— Le docteur Charles Brisset,
Les membres du comité de gestion,
Les médecins de la clinique de Ville-d'Avray et le personnel soignant, administratif et de service,
ont la douleur de faire part du décès du
docteur Jacques A. GENDROT,
survenu à Bénodet le mardi 11 février 1975.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale à Bénodet, le vendredi 14 février 1975.
Clinique médicale de Ville-d'Avray,
23, rue Pradier,
92410 Ville-d'Avray.

— On nous prie d'annoncer le décès de
Mme René LABEY,
née Irma Francès,
rappelée à Dieu le 15 février, dans sa quatre-vingt-douzième année.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption.
De la part de
M. et Mme Charles Lucet,
M. et Mme Jean Michoux,
M. et Mme Bernard Labey,
Ses enfants,
M. et Mme Jean-Louis Lucet et leurs enfants,
M. et Mme Patrick O'Cornesse et leurs enfants,
M. Bertrand Labey,
Mlles Christine et Marie-Cécile Labey,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants.
87, avenue Mozart,
75016 Paris.

— Mme Edouard Loewy,
M. et Mme Robert Loewy, et leurs enfants,
M. et Mme Alexandre Loewy, et leurs enfants, et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Edouard LOEWY,
libraire-expert
Les obsèques ont été célébrées, le jeudi 13 février, dans la plus stricte intimité familiale.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. et Mme Roger Soria, et leurs enfants,
Mlle Betty Sberro,
Les familles parentes et alliées,
ont l'immense douleur de faire part de la disparition de leur père chéri,
M. William SBERRO
Les obsèques ont eu lieu, à Nice, le lundi 17 janvier.
4, boulevard Gambetta, 06 Nice.

Remerciements

— Mme Jacques Decoust et ses enfants, prient tous ceux qui leur ont témoigné leur sympathie et pris part à leur peine, à la suite du décès de
M. Jacques DECOUST,
de trouver ici l'expression de toute leur gratitude.

Anniversaires

— Pour le septième anniversaire, le 20 février, du rappel à Dieu de
M. René PAUCHET,
attaché à la direction des services de tourisme Michelin
(Guide France),
sa femme demande à ceux qui restent fidèles à son souvenir d'avoir une pieuse pensée pour lui.

Avis de messe

— Une messe sera célébrée à l'intention de
Mme Maurice AMMAN,
épouse de l'amiral Amman,
décédée le 12 février 1975 :
— le lundi 24 février 1975, à 18 h. 30, en l'église Saint-Louis de Brest (Finistère) ;
— le jeudi 27 février 1975, à 18 h., en l'église Saint-Louis des Invalides, à Paris-7e.

— Une messe sera dite, le 25 février 1975, à 19 heures, en l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, 252 bis, rue Saint-Jacques, à la mémoire de
M. Wladimir BACH,
décédé le 1er janvier 1975.

— La famille, les amis et les élèves du doyen
Gabriel LE BRAS,
prient ceux qui sont restés fidèles à son souvenir d'assister ou de s'unir en pensée à la messe qui sera célébrée à son intention, le vendredi 21 février, à 18 h. 30, par M. le chanoine Boulard, en l'église Saint-Etienne-du-Mont (chapelle des catéchismes), 1, place Sainte-Geneviève, Paris-5e.

Communications diverses

— L'Union sioniste de France organise une séance cinématographique, ce mercredi 19 février, à 20 h. 30, 84, rue de la Roquette, à Paris-11e. La projection du film « Tant qu'il y aura l'amour », retraçant le déroulement de la guerre du Kippour, sera suivie d'une conférence donnée par M. Garin, ancien ambassadeur d'Israël au Rwanda et ancien rédacteur en chef de « l'Information d'Israël ».

— L'Association générale d'Alsace et de Lorraine (81, rue de Rome, à Paris-17e) tiendra son assemblée générale le samedi 1er mars, à 12 h., chez « Jenny », 39, bd du Temple (place de la République), Paris-11e.

Soutenances de thèses

— Samedi 22 février, à 14 heures, université de Paris-Sorbonne, amphithéâtre Descartes, M. Bernard Chedozeau : « Religion et morale chez P. Nicole (1650-1680) ».

— Samedi 22 février, à 14 heures, université Paris-I, salle L.-Liard, M. Félix Bourriot : « Recherches sur la nature du Génos ; étude d'histoire sociale athénienne. Périodes archaïque et classique ».

— Mardi 25 février, à 14 h. 30, université Paris-X Nanterre, salle C 25, Mme Jeanne Gaillard : « Paris, la ville (1852-1870) ».

Visites et conférences

JEUDI 20 FEVRIER

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 11 h., 58, rue de Richelieu, Mme Legregeois : « Exposition Le livre et la vie quotidienne ». — 15 h., Musée des monuments français, Mme Gatouillat : « Grands thèmes de la sculpture gothique ». — 15 h., 25, rue du Docteur-Roux, Mme Pennec : « L'appartement de Pasteur et son tombeau à l'Institut Pasteur ». — 15 h., entrée du Palais de justice, Mme Vermeersch : « La Sainte-Chapelle ». — 20 h. 30, 21, rue Notre-Dame-des-Victoires, Mme Thibaut : « La Rome antique : le siècle de Trajan ».

15 h., 163, avenue Victor-Hugo : « Chez le maître tapissier Picard-Ledoux » (A travers Paris). — 15 h., 63, rue de Monceau : « Hôtel de Camondo » (Mme Ferrand), entrées limitées. — 15 h., 6, place des Vosges : « Un peintre fantastique, Victor Hugo, dans son hôtel de la place des Vosges » (Mme Hager). — 15 h., église Saint-Séverin : « Présence du Moyen Age » (Histoire et Archéologie). — 15 h., place de l'Hôtel-de-Ville : « Salons de l'Hôtel de Ville » (Jadis et Naguère). — 15 h., musée Guimet, 6, place d'Iéna : « Art et religions d'Afghanistan et d'Asie centrale » (Paris et son histoire). — 14 h. 45, 1, quai de l'Horloge : « La Conciergerie et expositions Villes d'art » (Tourisme culturel).

CONFERENCES. — 14 h. 45, Musée des arts décoratifs, 109, rue de Rivoli, M. Barbin : « Louis XV, gravures ». 16 h. 30, Conservatoire national des arts et métiers, 292, rue Saint-Martin, M. Jean-Baptiste Ache : « Traitements esthétiques du béton : art et technique dans le traitement des surfaces ». — 20 h. 30, Cercle suédois, 242, rue de Rivoli, M. Jacques Chabannes et Mme Luce Peyrer : « Le déjeuner de Paris : les écrivains et l'histoire » (Dîner-débat du Club du Faubourg). — 21 h., 11 bis, rue Keppler : « La vie spirituelle dans le monde actuel » (Loge unie des théosophes).

A L'HOTEL DROUOT

Jeudi

EXPOSITIONS

de 11 h. à 18 h.

S. 1. - Meubles, objets d'art 18e-19e s. Porcelaine, faïence, tapis, etc. MM. Dillée. Mes Ader, Picard, Tajan.
S. 4. - Armes blanches et à feu. M. Johnson. S.C.P. Laurin, Guilloux, Buffetaud.
S. 5. - Art nègre. Armes. M. Johnson. Mes Boisgirard.
S. 7. - Bel ensemble de céramique. Porcelaines anciennes montées. MM. Lacoste. Mes Ader, Picard, Tajan.
S. 16. - Dessins, tableaux modernes. MM. Durand-Ruel, Pacitti, Maréchaux, Cézanne. Mes Ader, Picard, Tajan.

VENTE A VERSAILLES

Me G. BLACHE, comm.-priseur à VERSAILLES, 5, rue Rameau,
950-55-06 et 951-23-95
DIMANCHE 23 FEVRIER à 14 h.
200 TABLEAUX MODERNES
des meilleurs artistes contemporains et de la fin du XIXe siècle.
Exposition vendredi et samedi.

VENTE A CHARTRES

GALERIE DE CHARTRES
DIMANCHE 23 FEVRIER à 14 h.
OBJETS D'ART - PENDULES
BIJOUX - SIEGES et MEUBLES
EPOQUE, STYLE, RUSTIQUES
ARMOIRES ANCIENNES
PIANO QUART QUEUE ERARD
TAPISSERIES XVIIe et XVIIIe
DIMANCHE 2 MARS à 14 h.
POUPEES DE COLLECTION
Jouets, jeux et trains.
Expos. : les vend. précédant les ventes 14-18 h. ; sam. précédant les ventes 10-12 h. et 14-18 h. ; dim. matin des ventes 10-11 h. 30.
Me Jean LELIEVRE, comm.-pris., 8, rue Famin - 28000 CHARTRES, Tél. (37) 21-04-33.

PRESSE

Le conflit entre la préfecture de Paris et les vendeurs de journaux

Les kiosquiers : nous ne sommes pas des pornocrates

« *C'est l'arbitraire total. On veut nous interdire d'exposer et de vendre ce qui est pourtant autorisé.* » Du fond de son kiosque de l'avenue Henri-Martin, M. Louis Durand, secrétaire général du Syndicat parisien des diffuseurs de presse C.G.T., lève l'étendard de la révolte pour les deux cent quatre-vingt-dix kiosquiers de la capitale menacés par l'administration de la pire des sanctions : le retrait définitif de la permission de gérance. Concessionnaires de la Ville de Paris, ils ont tous reçu, en date du 30 janvier, une lettre du sous-directeur des domaines de la préfecture les menaçant de ses foudres s'ils n'apportent pas davantage d'attention au commerce des « *revueset photographies licencieuses* ».

La lettre rappelle qu' « *aux termes de l'arrêté préfectoral du 17 octobre 1953, réglementant la tenue des kiosques à fleurs et à journaux, des baraques, chalets-abris et des postes fixes de crieurs de journaux, il est notamment* interdit d'exposer (1) *et de* vendre (1) *toutes publications, brochures, images, illustrations* qui seraient considérées par l'administration comme contraires à la décence, aux bonnes mœurs et à l'ordre public (1) », et ce, « *même si ces publications ne sont pas interdites à l'affichage par arrêté ministériel* ». Et avant de brandir la menace, l'administration recommande de « *limiter l'affichage des revues légères ou érotiques comportant notamment en couverture des photographies trop « suggestives »*.

La soudaine réaction de la préfecture de police, devant une phénomène amorcé depuis plusieurs années, a immédiatement déclenché la colère des kiosquiers — et notamment de ceux (cent cinquante environ) qui assurent une partie non négligeable de leur chiffre d'affaires en vendant des publications érotiques, — qui refusent d'être les boucs émissaires de l'invasion pornographique. Certes, aucun d'eux ne songe à nier que, dans certains quartiers, les kiosques sont devenus autant d'étalages de chairs mornes, d'assemblages de figurants dénudés à l'œil triste qui tentent de faire preuve de leur talent propre, et que, sous ce flot, les formes « conventionnelles » de presse disparaissent quelque peu. Ils sont conscients aussi qu'une minorité d'entre eux — une cinquantaine — acceptent de commercialiser des revues dépourvues d'autorisation de vente et s'exposent de ce fait aux sanctions de la loi. Mais les autres, ceux qui ne font qu'offrir aux lecteurs les périodiques que leur acheminent les Nouvelles Messageries de la presse parisienne ?

« *Le 10 janvier, au cours d'une réunion des organisations de marchands de journaux et des messageries, notre organisation a précisément soulevé le problème de la prolifération de ces revues, qui sortent au rythme de deux à trois titres nouveaux par semaine,* remarque M. Durand. *Il nous avait été précisé que nous sommes tenus de par la loi de distribuer toutes les publications qui en font la demande. La loi du 16 juillet 1949 permet aux messageries de refuser la distribution d'un titre faisant l'objet de la double interdiction d'affichage et de vente aux mineurs — et celui-ci est effectivement aussitôt retiré du circuit s'il est déjà chez les dépositaires, — mais, en revanche, elle oblige à diffuser toutes les publications régulièrement distribuées par les messageries. En nous interdisant de vendre des produits autorisés, la préfecture de Paris se met donc en contradiction avec la loi.* »

Depuis le règlement sur les « aubettes » de Charles X, les kiosquiers parisiens ont connu bien des vicissitudes, y compris au nom de la morale. Les plus vieux se souviennent encore de la terreur semée dans les années 30 par un prêtre, l'abbé Lambert, qui, de Montparnasse aux Grands Boulevards, allait de kiosque en kiosque lacérer les revues lestes de l'époque. Mais aujourd'hui la menace est plus sérieuse. Tout en reconnaissant que, dans son kiosque de Neuilly, entre deux églises, il ne lui est guère possible d'afficher des revues suggestives — bien qu'il en vende. — M Roland Petit, cinquante-cinq ans de métier, président du Syndicat professionnel des marchands de journaux — l'autre grande organisation de vendeurs, — s'interroge : « *L'arrêté préfectoral de 1953 doit-il encore être compris dans son sens le plus étroit, ou bien faut-il admettre un caractère évolutif pour la morale ? Il n'y a pas bien longtemps, on trainait en justice les vendeurs de publications exhibant des systèmes pileux, ce qui ne semble vraiment plus être le cas aujourd'hui. Et pourquoi les dispositions contenues dans la nouvelle circulaire n'affectent-elles que la fraction du réseau de distribution qui vend dans la rue ? N'importe qui — y compris les mineurs — pourra continuer d'aller dans les drugstores non seulement contempler les couvertures, mais même feuilleter toutes les revues qu'on veut nous empêcher de vendre, privant ainsi bien des kiosquiers d'une partie de leurs recettes. Et que dire de tous ces « cinémas pornos » qui offrent complaisamment à tous les regards des photos libidineuses ?* »

Déjà les kiosquiers préparent leur contre-attaque. « *Une réunion sur le sujet est prévue le 19 février à la préfecture,* dit M. Durand. *Si elle n'aboutit pas à l'annulation de la circulaire du 30 janvier, nous adresserons aussitôt à nos collègues des consignes afin qu'ils renvoient aux messageries toutes les parutions présentant un caractère plus ou moins érotique, y compris celles qui n'ont pas de vocation pornographique particulière mais qui dévoilent des nudités sur leur couverture.* » C'est dire que les kiosques risquent alors de paraître bien vides.

JAMES SARAZIN.

(1) Souligné dans le texte.

● *Le quotidien* « *la Croix* » paraît, depuis son numéro daté du 18 février, sous une formule rénovée, avec une mise en pages plus claire. La manchette de première page est désormais de couleur brique, et le sous-titre « L'événement » a été mis en valeur.

La principale innovation est la publication, en page 3, d'un dossier explicatif sur l'événement principal du jour.

Quant à la situation économique du journal, André Géraud assure, en page 1, que, grâce à ses lecteurs, le quotidien a réussi à franchir le « *mauvais pas* » dans lequel l'avait mis la grève des P.T.T.

INSTITUT

Académie française

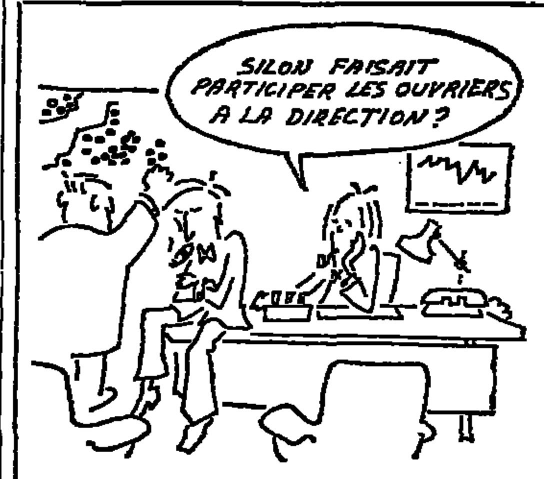
ÉLECTION JEUDI AU FAUTEUIL DE MARCEL PAGNOL

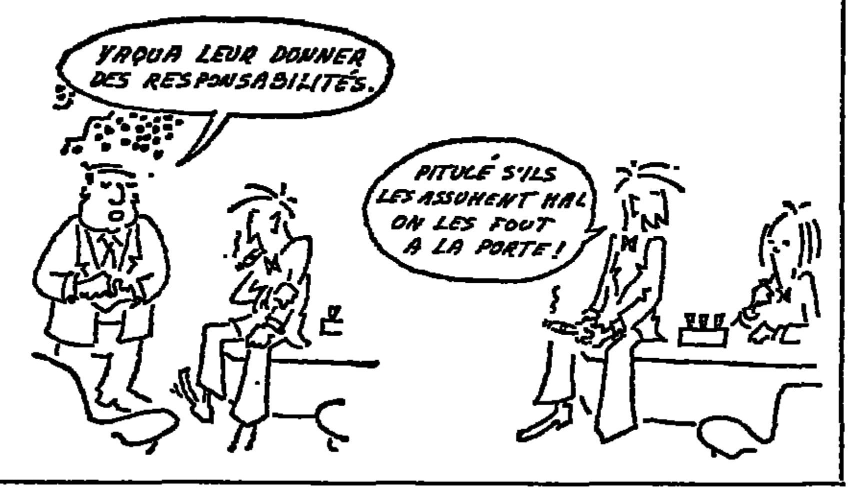
L'Académie française est appelée à élire, le jeudi 20 février, un académicien au siège vacant par suite de la mort de Marcel Pagnol. Cinq candidats sont en présence : Mme Janine Charrat, MM. Jean-Louis Curtis, Alain Decaux, Jean Guitton et Mme Louise Weiss.

AUJOURD'HUI

SILON, YAQUA et PITUCÉ

DE GUY BÉART
DESSINS DE KONK





Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 19 février 1975 :

DES DECRETS

● Fixant les modalités de mise en œuvre d'une action de protection judiciaire en faveur de jeunes majeurs.

● Déclarant d'utilité publique et urgente la construction de sections des autoroutes A 43 (Lyon-Chambéry) et A 41 (Grenoble-Genève) et portant modification de plans d'urbanisme directeurs.

UN ARRETE

● Fixant les effectifs du personnel des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires des centres hospitaliers et universitaires.

Circulation

● CEINTURE DE SECURITE EN BELGIQUE. — Le port de la ceinture de sécurité sera obligatoire en Belgique à partir du 1er juin prochain, a annoncé le ministre des communications. Cette obligation est aussi valable dans les agglomérations pour les deux passagers occupant les places avant. La loi s'applique seulement aux véhicules immatriculés après le 14 juin 1968. Certaines catégories d'usagers : chauffeurs de taxi, livreurs, médecins, jeunes enfants et femmes enceintes pourraient être exemptés du port obligatoire selon des modalités actuellement à l'étude. — (A.F.P.)

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 20 février à 0 heure et le jeudi 21 février à 24 heures :

La perturbation pluvieuse qui affectait le nord de la France, mercredi matin, se déplacera assez rapidement vers les Alpes et l'Europe centrale dans sa partie est, tandis qu'elle stagnera dans sa partie ouest à la latitude de la Bretagne. Elle épargnera donc dans sa partie active le Bassin aquitain et le sud-ouest du Massif Central. Les nouvelles perturbations du large s'approcheront, en fin de période, de l'ouest de la France.

Jeudi matin, le temps sera très nuageux à couvert de la Bretagne au nord du Massif Central, au Jura et au nord des Alpes, avec quelques pluies (neige en montagne vers 1 200 mètres). Dans la journée, ces précipitations s'atténueront dans les régions du Centre, mais elles pourront persister le soir sur le massif alpin, ainsi que sur le nord-ouest du pays.

Au sud de cette zone très nuageuse, le temps sera encore assez ensoleillé, un peu frais le matin dans l'intérieur, mais avec des températures agréables l'après-midi.

Au nord de la zone très nuageuse, le temps sera également assez frais, souvent brumeux le matin, puis nuageux avec des éclaircies. Quelques faibles gelées sont à craindre au lever du jour près des frontières du Nord et du Nord-Est.

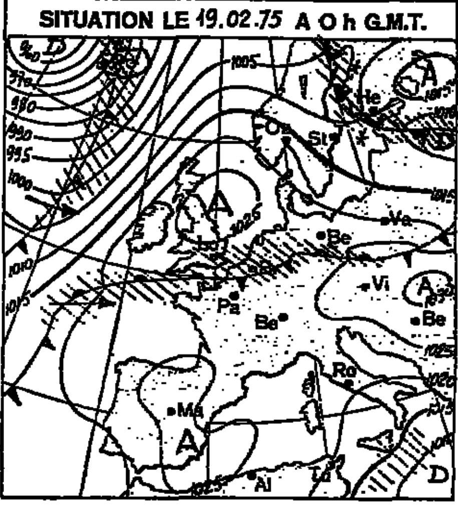
Les vents, sur notre pays, seront très variables en direction, mais généralement faibles à modérés.

Mercredi 19 février, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget, de 1 019 millibars, soit 764,3 millimètres de mercure.

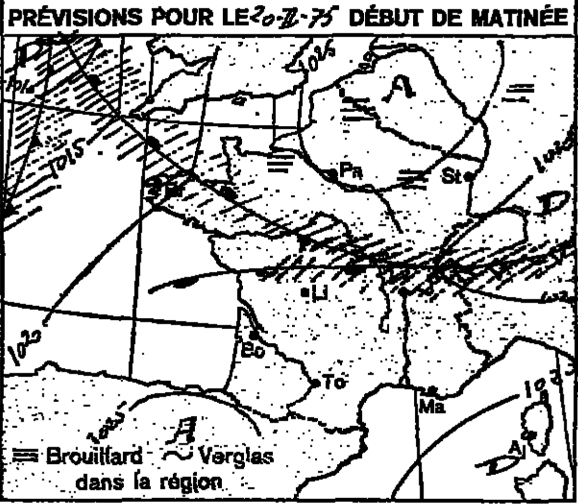
Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 18 février ; le second, le minimum de la nuit du 18 au 19) : Ajaccio, 13 et 1 degré ; Biarritz, 15 et 5 ; Bordeaux, 15 et 0 ; Brest, 12 et 9 ; Caen, 12 et 6 ; Cherbourg, 11 et 5 ; Clermont-Ferrand, 14 et —1 ; Dijon, 12 et 1 ; Grenoble, 12 et 0 ; Lille, 8 et 2 ; Lyon, 11 et 1 ; Marseille, 17 et 2 ; Nancy, 11 et 5 ; Nantes, 14 et 8 ; Nice, 14 et 7 ; Paris-Le Bourget, 11 et 9 ; Pau, 17 et 1 ; Perpignan, 16 et 3 ; Pointe-à-Pitre, 23 et 20 ; Rennes, 11 et 8 ; Strasbourg, 10 et 2 ; Tours, 14 et 7 ; Toulouse, 16 et 0.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 10 et 3 degrés ; Athènes, 10 et 7 ; Bonn, 7 et 3 ; Bruxelles, 8 et 1 ; Le Caire, 15 (min.) ; îles Canaries, 20 et 13 ; Copenhague, 6 et 0 ; Genève, 9 et —1 ; Lisbonne, 18 et 7 ; Londres, 9 et 3 ; Madrid, 16 et —1 ; Moscou, —10 et —14 ; New-York, 6 et 4 ; Palma-de-Majorque, 16 et —3 ; Rome, 15 et 0 ; Stockholm, 2 et —6 ; Téhéran, 10 et 4.

SITUATION LE 19.02.75 A O h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 20-II-75 DÉBUT DE MATINÉE



Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige ▽ averses orages Sens de la marche des fronts
Front chaud Front froid Front occlus

AUTOMOBILE

Chrysler a enregistré une perte record en 1974

Chrysler, troisième constructeur automobile américain, a perdu 52 millions de dollars (234 millions de francs) en 1974. Ce déficit s'explique, pour l'essentiel, par les pertes considérables enregistrées par la firme au cours du quatrième trimestre 1974 (73,5 millions de dollars, soit 330 millions de francs environ). C'est la première fois depuis sa création que Chrysler enregistre un déficit de cette ampleur. On s'attend qu'il soit le seul constructeur américain à faire état de pertes en 1974. General Motors a, en effet, enregistré un bénéfice de 350 millions de dollars (4,27 milliards de francs) et American Motors des profits d'environ 37 millions de dollars (121,5 milliards de francs) ; les résultats de Ford n'ont pas été annoncés, mais ils ne devraient pas être négatifs. M. Lynn Townsend, président de Chrysler, a déclaré, au cours d'une conférence de presse, que la compagnie enregistrerait de nouvelles pertes au cours du premier trimestre 1975 et qu'elle devrait continuer à réduire ses activités au niveau international pendant les six premiers mois de 1975. « *Nous allons devoir procéder à des coupes sombres jusqu'à ce que la société fasse des bénéfices* », a-t-il précisé, ajoutant que Chrysler avait dû, pour faire face à ses échéances, faire appel au crédit de près de deux cents banques. M. Townsend a néanmoins confirmé que Chrysler n'envisageait pas d'abandonner sa filiale britannique, bien que celle-ci lui pose les problèmes les plus difficiles « *en raison de la situation politique économique et sociale de la Grande-Bretagne* ». C'est la raison pour laquelle Chrysler a décidé de confier à sa filiale française la construction de son nouveau modèle européen de petite cylindrée, qui devait être initialement fabriqué à la fois en Grande-Bretagne et en France.

PEUGEOT ET CHRYSLER-FRANCE AUGMENTENT LEURS PRIX

Les prix des automobiles Peugeot et Simca-Chrysler viennent d'être majorés. Pour Peugeot, l'augmentation, 4 % en moyenne, est applicable depuis le 10 février. Pour Chrysler-France, la hausse est de 4,5 % en moyenne depuis le 12 février. Elle ne s'applique pas au modèle Bagheera, construit avec Matra.

Renault avait majoré ses prix de 4,2 % en moyenne le 23 décembre et Citroën de 4,5 % en moyenne le 3 février.

On apprend, d'autre part, que le modèle « économique » de la Citroën CX n'est plus construit. La demande pour ce modèle était, selon le constructeur, demeurée très faible par rapport aux commandes de CX normales. Les deux modèles CX 2000 et CX 2200 sont maintenant exportés dans toute l'Europe, sauf en Grande-Bretagne.

Après les hausses récentes, les modèles les moins chers (clef en main) de la construction française sont la 2 CV 4, à 11 788 F ; la Simca LS 5 CV, à 11 929 F ; la Renault 4 (clef en main, avec plaques d'immatriculation et plein d'essence), à 12 000 F, et la Peugeot 104 L, à 16 550 F.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C. C. P 4 207 - 23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M. ex-COMMUNAUTE (sauf Algérie)	90 F	160 F	232 F	300 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	144 F	273 F	402 F	530 F
ETRANGER par messageries I - BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	115 F	210 F	307 F	400 F
II. - TUNISIE	125 F	231 F	337 F	440 F

Par voie aérienne tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus), nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie.

Vie quotidienne

LES NOUVELLES PIÈCES DE 50 F VONT ÊTRE FRAPPÉES EN PETIT NOMBRE

Les nouvelles pures de monnaie françaises de 50 F en argent et de 10 F en alliage de cuivre-nickel et aluminium vont être peu à peu mises en circulation.

M. Fourcade déclare dans un communiqué que les pièces de 50 F en argent, frappées en petit nombre, seront attribuées au fur et à mesure des fabrications aux titulaires de pensions et retraites servies par les comptables du Trésor et les receveurs des P.T.T., à raison d'une pièce par bénéficiaire.

La pièce de 10 F, dont le modèle est dû au peintre Georges Mathieu, sera mise en circulation tout au long de l'année. M. Fourcade indique que soixante millions de ces pièces seront à la disposition du public avant la fin du mois de décembre prochain.

Éducation

● *Les « 10 % » au musée.* — La direction des Musées de France rappelle aux chefs d'établissements, professeurs et instituteurs de la région parisienne souhaitant visiter les musées nationaux avec leurs élèves, dans le cadre du tiers-temps pédagogique ou des « 10 % », qu'ils peuvent s'adresser au service éducatif des musées. Celui-ci met en effet à leur disposition, le plus souvent gratuitement, un personnel spécialisé pour accompagner ces visites. Le service éducatif peut aussi organiser des séances de travail dans les établissements.

★ Renseignements au bureau d'action culturelle de la direction des Musées de France, palais du Louvre, 75001 Paris, tél. 260-39-26, postes 33-12 et 34-16.

Transports

● *Cartes pour mutilés ou aveugles.* — La R.A.T.P. va procéder au renouvellement des coupons de passage aux postes de contrôle automatique des stations du réseau ferré délivrés aux titulaires de cartes de priorité « grand mutilé de guerre » ou « aveugle civil » attribuées par la préfecture de police pour permettre à leur assistant ou à leur guide, lorsque celui-ci les accompagne au cours d'un parcours sur le réseau ferré, de franchir, en utilisant le coupon, les postes de contrôle automatique.

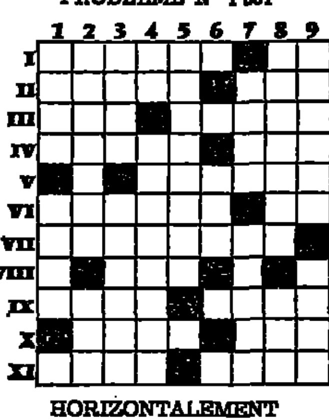
Les formules de demande seront à la disposition des titulaires de ces cartes à partir du 1er février : dans les stations terminus et de correspondance du métro urbain ; au bureau d'accueil de la R.A.T.P., 53 *ter*, quai des Grands-Augustins, Paris-6e.

Stages

● *Linguistique africaine.* — Un stage sur ce thème est organisé du 7 au 26 juillet 1975 au centre culturel les Fontaines à Chantilly (Oise), par l'association Afrique et Langage. S'inscrire avant le 31 mars auprès de cette association, 28, rue d'Assas, 75006 Paris. Tél. 222-23-78.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 081



HORIZONTALEMENT

I. Parmi les spécialités de Bordeaux; Arme (épelée). — II. Moyen de culture ; Prénom féminin. — III. Poussait à des actions d'éclat; Transporte. — IV. Prend l'eau, à l'occasion ; Dissipa. — V. Duc ou tyran — VI. Moins fort ; Abréviation. — VII. On peut se reposer sur elles les yeux fermés — VIII. La chose de César. — IX. Permet de serrer très fort ; Son timbre n'intéresse pas les collectionneurs. — X. Abri ; Ne veut rien savoir. — XI. Bouche un trou ; Localité de France.

VERTICALEMENT

1. Titres dévalués ; Creuse son lit en Espagne. — 2. En Italie ; Figure. — 3. Petites prisons ; En train de se déplacer sans but apparent. — 4. Préfixe ; Momentanément absente. — 5. Ne manquaient pas de sel. — 6. Ne fait donc aucun doute. — 7. Traduisait une certaine allégresse ; Mauvaise odeur. — 8. Esquivais ; Conduit au dépôt. — 9. Pas léger; Un air de circonstance.

Solution du problème n° 1 080

Horizontalement

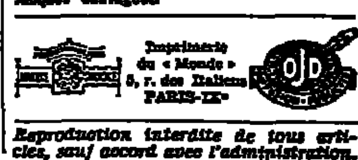
I. Bris ; Ecru. — II. Oignon ; Un. — III. Stade. — IV. Nuageuses. — V. Noires. — VI. Perler. — VII. Ussel ; Su. — VIII. Tester. — IX. Ices ; Puce. — X. Nom ; Poète. — XI. Equestres.

Verticalement

1. Bonne ; Usine. — 2. Ri ; PS; Coq. — 3. Iguanes ; Emu. — 4. SN ; Gorets. — 5. Oseille ; PS. — 6. Enture ; Spot. — 7. Aser ; Toer. — 8. Rudes ; Secte. — 9. Unes ; Curées.

GUY BROUTY.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication,
Jacques Sauvageot.



ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,02
REPRESENTAT. : Demandes	15,00	17,21
Offres	30,00	35,02
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	36,00	42,03

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER		
Achat — Vente — Location	24,00	28,02
AUTOS — BATEAUX	22,00	25,68
PROPOSITIONS COMMERC.		
CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	22,00	25,68



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

GROUPE CONSTRUCTIONS METALLIQUES, MECANIQUES, MATERIELS DE LEVAGE CLES EN MAIN, recherche

DIRECTEUR DÉPARTEMENT CONSTRUCTION MÉTALLIQUE

Ing. Cent. A.M. ou équiv., minim. 35 a., marié il aura à :

- Mettre en route nouvelle unité fabrications industries et standard ;
- Développ., stimuler B.E. pr abaiss. coûts, solutions nves, calculs modern., activités complém. ;
- Renforcer service montage performant, le structurer ;
- Prendre grand soin facteurs ambiance ateliers ;
- Contrôle, gestion prévisionnelle, budgets, contrôles résultats, assurer rentabilité ensemble confié;
- Collab. av. Directeurs cclaux France, Export, participer négociat. haut niveau, faire devis ;
- S'intégrer dans équipe direction qui aidera à prendre commandements, et attendra participation hardie, franche, simple ;
- Se montrer bon gest., bon commerç., chef inventif.

LIEU : Océan Atlantique, 1 heure plages, 50 km cap. univers. 15.000 habitants, logement assuré.



consultants attend lettre manuscrite expliquant en détail pourquoi vous répondez à cette annonce et croyez convenir pour ce poste. 2 photos, C.V. complet - 3 sente des Dorées, 75019 PARIS.

SOCIETE FRANCAISE SIEGE SOCIAL PARIS
Pour l'une de ses usines située dans le *Vaucluse* employant 70 personnes et devant traiter 50 000 tonnes par an de produits minéraux argileux.
recherche

directeur d'usine

Il assurera la montée en production de nouveaux ateliers et gérera en liaison directe avec la Direction Générale, l'ensemble des fonctions : production, entretien, contrôle de fabrication, personnel, administration, exploitation des carrières.

Doit posséder: une autorité naturelle, le sens de l'organisation, de solides connaissances en mécanique et électricité, expérience d'au moins 5 ans dans direction d'usine ou d'unité de production.

Conviendrait à un ingénieur (grande école ou équivalent). Rémunération annuelle de départ 80 000 francs ou plus selon personnalité.

Adresser lettre de candidature et CV manuscrit sous référence 9904 à

OrT / ORGANISATION ET PUBLICITE
2 RUE MARENGO 75001 PARIS Q.Tr.

Le Directeur Général d'une entreprise de FORGE-ESTAMPAGE de 400 personnes (proche grande ville de l'Est), cherche

un ingénieur, adjoint au chef de fabrication

appelé à remplacer celui-ci dans un proche avenir.

Les fabrications sont de haute technicité (pièces estampées de 0,4 à 50 kg), l'outil de production important (maxipress de 1 300 t). Il est responsable de la forge, des débits, de la mise au mille, des matériels et outillage ainsi que du personnel et de tout ce qui contribue à la fabrication dans les meilleures conditions de rentabilité.

Spécialiste de l'estampage (école de Creil) ou ingénieur ayant l'expérience du métier, il est âgé de 30 ans min., a le sens de la conduite des hommes et l'esprit d'équipe.

Ecrire à P. VERDURE (ss réf. 106 M).

ALEXANDRE TIC S.A.
2, RUE G.-DE-CHATILLON - 59000 LILLE
PARIS - LYON - GENEVE - ZURICH - BRUXELLES

conseiller de gestion

Base Sud-Ouest

CENTRALE D'ACHATS produits de grande consommation, C.A. 350 millions, recherche dans le cadre de son expansion UN CONSEILLER DE GESTION.

Libre rapidement, il devra apporter avec une formation supérieure et un esprit de synthèse, une expérience de contrôle ou de conseil de gestion de préférence en entreprise à implantation décentralisée. Déplacements à prévoir.

Adresser lettre manuscrite indiquant prétentions, C.V. détaillé sous réf. 717/M (Réponse et discrétion assurées), au :

Groupe Opéra Sélection
8, RUE DE LA MICHODIERE - PARIS 2e

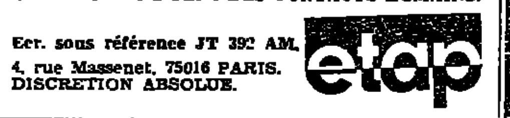
GROUPE AGRICOLE EN FORTE EXPANSION VILLE CENTRE FRANCE
recherche

CADRE COMPTABLE RESPONSABLE DE LA SECTION ADHÉRENTS

Il s'agit d'assister un grand nombre d'adhérents sur les plans juridique, financier et comptable, cette assistance allant du conseil à la prise en charge de leur comptabilité.

OUTRE DE BONNES COMPETENCES COMPTABLES ACQUISES DANS SOCIETE OU CABINET, CE POSTE REQUIERT UN EXCELLENT SENS DES CONTACTS HUMAINS.

Ecr. sous référence JT 392 AM,
4, rue Massenet, 75016 PARIS.
DISCRETION ABSOLUE.



etap

FILIALE EUROPÉENNE
GROUPE PHARMACEUTIQUE
INTERNATIONAL
installe un Centre de Recherches aux environs de NICE
recrute

INGÉNIEUR A.M. (MARINE MARCHANDE OU ASSIMILÉ)

MISSION : participation en liaison avec Société d'Engineering au projet global (construction, organisation, conception).

Durée du contrat : 2 à 3 ans.
Possibilité ultérieure est offerte pour diriger maintenance du Centre de Recherches après construction.

NOUS RECHERCHONS : un HOMME de 30 ans minimum, bilingue anglais, ayant expérience dans réalisation complexe industriel en rapport avec industrie chimique, pharmaceutique ou alimentaire.
Connaissances de la climatisation et régulation des fluides seraient appréciées.

Adresser C.V., photo, références, prétentions à : Mme BARON, 2, rue Lhomond, 75005 PARIS.

CLUB IMAGES ET CONNAISSANCE DE LA MONTAGNE
recherche

LABORANTIN SAFARI-PHOTO

Laborantin confirmé pour prendre la responsabilité d'un laboratoire de développement de diapositives en bain

Période du 15 JUIN au 15 SEPTEMBRE

Ecrire avec C.V. à :
CLUB IMAGES ET CONNAISSANCE DE LA MONTAGNE
73150 VAL-D'ISÈRE - B.P. 47 - Tél. : 06-00-03

O — A — P

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION D'EAU
recherche pour la PROVINCE

INGÉNIEUR *25 ans MINIMUM*

Formation grandes écoles : Centrale, Ponts et Chaussées, Mines, Génie Rural, etc.

Adjoint à un Directeur Régional ; chargé des études techniques, de l'exploitation des services d'eau potable, d'irrigation et d'assainissement, ainsi que de l'exécution des stations de pompage et des travaux de canalisations.

Ultérieurement, problèmes administratifs et commerciaux, activité diversifiée, grande initiative, évolution certaine garantie pour candidat dynamique et responsable.

Envoyer C.V. plus deux photos sous référnece 266.

OAP 29 bd Saint-Martin 75003 PARIS *chargé de la sélection*

SOCIETE EUROPEENNE DE PROPULSION
ETABLISSEMENT DE VERNON
recherche

INGENIEUR METALLURGISTE

ou formation équivalente pour assurer à *l'intérieur d'une équipe existante* un travail d'assistance technique auprès de Bureaux d'Etudes et de Fabrication dans les différents domaines propres à la métallurgie touchant la technique spatiale.
Expérience industrielle souhaitée.

Adresser c.v. et prétentions en précisant la Réf. 114 à S.E.P. Service du Personnel B.P. n° 802, 27207 Vernon

SEP

SOCIETE COMMERCIALE BORDEAUX
recherche

CHEF SERVICE INFORMATIQUE

Pour réussir à ce poste il faut :
— Bonne formation professionnelle ;
— Maîtriser la gestion administrative, l'analyse, la programmation et le langage COBOL ;
— Connaissances HONEYWELL - BULL (71.58) souhaitées.

Ce poste conviendrait à un homme jeune, dynamique, désirant obtenir une bonne situation dans le Sud-Ouest.
La rémunération de départ ne peut être inférieure à 60.000 F.
Adresser curriculum vitae manuscrit + photo à : D 6.829 Havas BORDEAUX.

EN BRETAGNE

nous recherchons pour
ÉLECTRONIQUE PROFESSIONNELLE

DES INGÉNIEURS TELECOM ou SUPELEC

Débutants ou expérience 3 ans maximum.

Adresser C.V., photo et prétentions à n° 94.191, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

Centre culturel rég. Rhône-Alpes ch. animateur ayt pratique relations collectivités. Envoy. offre avant 10 mars sous le n° 7.988, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Association médico-sociale du bâtiment et des travaux publics du département de l'Ain recherche MEDECIN DU TRAVAIL à temps plein. Adresser C.V. et prétentions à HAVAS, 01000 Bourg-en-Bresse, n° 6.127.

RECHERCHONS
PROGRAMMEURS H. ou F.
— Pratique assembleur PL 1 requise ;
— Connaissance OS anglais souhaitée pr contrat temporaire sur région orléanaise.

Adr. lettre + C.V. dét. + photo à HAVAS ORLEANS, n° 6.244.

offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

TRES IMPORTANT GROUPE FABRICANT D'ELECTRO-MENAGER ET DE RADIO-TELEVISION
recherche

JEUNES CADRES GESTION-CONTROLE

Formation Supérieure (HEC - Sup de Co - Sciences Eco etc...)
Débutants ou de préférence avec quelques années d'expérience similaire.
Ayant de sérieuses notions de Comptabilité et le désir de " foncer " dans une entreprise dynamique.

Les postes proposés exigent mobilité intellectuelle et physique liée à une réelle rigueur d'esprit.

Adresser C.V. sous référence 10.208 à

GEDEV SÉLECTION
34 BIS, RUE VIGNON, 75009 PARIS

- BROWN and ROOT -

recrute

INGENIEURS DE CONTRATS

AGE : 30 ans minimum

DIPLOMES : préférables mais pas indispensables

- *Parfaitement bilingues Français-Anglais*
- *Habitués aux négociations et aux contrats à haut niveau*
- *Rompus aux programmes des contrats d'équipement.*

Une expérience de 5 ans minimum dans un engineering lourd ou dans l'industrie pétrochimique sera très appréciée.

Envoyer C.V. détaillé en précisant âge, expérience, prétentions à :

BROWN & ROOT FRANCE
Direction du Personnel
Cedex No 11 - 92081 PARIS-LA-DEFENSE

C&C

CHEF DE MARCHÉ GRANDE EXPORTATION

120/140.000 F

Nous avons besoin, au niveau de la Direction de notre Division, de nous entourer de jeunes Managers capables de développer les ventes à l'exportation dans des domaines métallurgiques et sidérurgiques.

Nous recherchons donc un négociateur, habitué aux contacts élevés, ayant un excellent contrôle de lui-même, et capable de traiter des affaires complexes dans un milieu qu'il connaît bien.

Nous sommes capables de tailler le poste à vos mesures en vous laissant toute l'autonomie et les initiatives que vous recherchez. Nous vous formerons également à nos produits.

De votre côté, il vous faut une expérience certaine de la grande exportation, un diplôme d'études supérieures commerciales et la pratique d'une ou plusieurs langues.

Le poste est à Paris, les voyages sont, vous vous en doutez, fréquents.

Merci d'envoyer votre C.V. sous référence 1.949 à

INTERNATIONAL BUSINESS DRIVE
6-8, RUE DE LA ROSIÈRE
75015 PARIS
à qui nous avons confié cette démarche.

S.A. CHIFFRE AFFAIRES HORS TAXES
33 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL PARIS
recherche

HOMME JEUNE, SOLIDE
FORMATION :

ATTACHÉ DE DIRECTION

ORGANISATION GESTION
POSITION CADRE

Expér. et connaissances branche papeterie souhait. C.V. détaillé, références, Mme Vallée - B.P. 342, 75621 Paris Cedex 13.

BANQUE PRIVÉE
Paris-8e, en pleine croissance, recherche

CHEF COMPTABLE

capable de mettre en place et de suivre la comptabilité de la banque.
Notions d'informatique appréciées.

Ecrire sous référence CB/BB.
T.A.S., 77, rue La Boétie, 75008 PARIS.
Nos Conseillers vs garantissent une discrét. absolue.

Organisme à caractère social d'importance nationale
recherche pour PARIS

CADRE études supérieures

POUR COLLABORATION À ÉTUDES ET RÉALISATIONS SOCIALES
Connaissances construction appréciées

Envoyer curriculum vitae et prétentions, n° 94.643, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ ENGINEERING
recherche

INGÉNIEUR CHIMISTE

5 ans d'expérience en engineering ou exploitations usines d'engrais (acide sulfurique, acide phosphorique, engrais) pour responsabilités techniques réalisations importantes à l'étranger.

Anglais indispensable.

Envoyer C.V. manuscrit ss réf. 3.731 à P. Lichau S.A. 10, rue Louvois, 75063 Paris Cedex 02, qui transm.

ENSEMBLIER INDUSTRIEL

X - E.C.P. - ...

- 10 ans minimum expérience approfondie en ingénierie;
- compétences technique et économique pour l'étude des projets et leur réalisation;
- organisation, direction et suivi des opérations d'édification au plus haut niveau.

Poste nécessitant personnalité de grande envergure. Une double expérience approfondie d'ensemblier industriel et d'ingénierie est indispensable.

Rémunération élevée.

Adresser C.V. détaillé manuscrit et niveau actuel de rémunération, sous référence 2120, à D. DANGER, CORT 65, avenue Kléber, 75116 PARIS.

Discrétion assurée

CHEF DE PROJET

Haut Niveau pour mise en place T.P. sur IBM 3/15 128 K.
Expérience Compta analytique, gestion stocks et fabrication.

Envoyer C.V. et prétentions avec photo à : HORSTMANN, rue Ambroise-Croizat, ZI, 91122 PALAISEAU. Tél. : 920-84-00.

Du fait de l'introduction de ses appareils à polycopier sur papier normal, SHARP recherche

UN TECHNICIEN

pour assurer serv. après-vente. Connaissance P.P.C. et anglais souhait., âge 25 ans minimum. Envoyer C.V. à S.B.M., 22-24, r. Saint-Georges, PARIS-9e.

MULTINATIONAL FIRM seeks

CAPABLE YOUNG MEN

BILINGUAL FRENCH/ENGLISH

to assist in management development training. Education in the behavioral sciences preferable. Familiary with communication skills, group process, behavior modification, industrial management an asset.

Good starting salary and advancement opportunities.

Please reply to SPERAH, under no 2781, 12, rue Jean-Jaurès, 92807 PUTEAUX.

TRAVENOL

Filiale française de BAXTER LABORATORIES INC. 5 continents. 18.000 personnes, 20 nationalités. Nous sommes une société jeune, très dynamique, ouverte aux hommes de valeur. Nous poursuivons un développement remarquable de nos activités hospitalières.
Pour faire face à notre expansion rapide, nous implantons dans les prochains mois un système IBM 3 en nos bureaux de PLAISIR qui s'intégrera dans un programme de développement européen de l'informatique (5 ordinateurs IBM 3 déjà installés). Après un audit interne de nos besoins en fonction de nos plans de développement, nos nouveaux systèmes seront basés sur un ordinateur avec terminaux « on-line ».
Dans le cadre de notre DIRECTION DE L'INFORMATION ET DE L'INFORMATIQUE, nous recherchons immédiatement :

CHEF DE PROJETS

Nous recherchons un homme de 28 ans minimum, Analyste-Programmeur, confirmé de très haut niveau, ayant de bonnes connaissances en langue anglaise et capable d'animer et de diriger une équipe d'analystes-programmeurs. Il devra posséder une expérience réussie d'au moins 5 ans en analyse organique et en programmation ainsi qu'une connaissance solide et PRATIQUE du GAP II et/ou du DOS COBOL. De plus, il devra faire preuve de connaissances approfondies dans deux ou plus des domaines suivants : 1) langage ASSEMBLEUR 2) Télétraitement - 3) les packages BOMP ou DL 1 - 4) les systèmes d'exploitation de la série 360 ou 370.
Rapportant directement au Directeur de l'Informatique : cet homme : 1) participera, en liaison avec le responsable de l'Organisation et Méthodes, à la rédaction des cahiers des charges et d'analyses fonctionnelles - 2) dirigera l'analyse organique et la programmation - 3) sera responsable de l'évaluation des moyens, hommes et matériels nécessaires aux besoins - 4) assurera le suivi des projets et aidera à la mise en place des chaînes.

PROGRAMMEUR

Nous voulons une personne de 22 ans minimum, possédant une expérience réussie d'au moins 2 ans en programmation et une connaissance pratique et substantielle du GAP II. Elle devra, si possible, connaître aussi le COBOL ou l'ASSEMBLEUR.
Cette personne sera responsable, à partir des dossiers d'analyse et de spécification de programmes, de la programmation, de la préparation nécessaire à l'exploitation et de la documentation des programmes.

CHEF D'EXPLOITATION

Nous voulons un homme de 27 ans minimum, possédant une expérience réussie de 4 ans ou plus d'exploitation, avec un minimum d'une année de direction d'exploitation. Il devra posséder une connaissance approfondie de l'IBM 3 et de la programmation, de préférence en GAP II.
De plus, il devra faire preuve de connaissances dans deux ou plus des domaines suivants : 1) système d'exploitation DOS - 2) langage COBOL - 3) les systèmes de transmission - 4) langue anglaise.
Rapportant directement au Directeur de l'Informatique, cet homme 1) participera, en liaison avec l'équipe d'analyse programmation, aux travaux de programmation - 2) sera responsable de la perforation et de la bonne marche du système - 3) planifiera la charge ordinateur - 4) assurera avec le responsable de l'Organisation et Méthodes la liaison avec les utilisateurs.

ANALYSTE-PROGRAMMEUR

Nous recherchons une personne de 25 ans minimum.
Elle devra posséder une expérience réussie d'au moins 3 ans de programmation ainsi qu'un an d'expérience ou plus d'analyse organique. Elle devra aussi si possible : 1) faire preuve d'un sens aigu de la méthode et du respect des plannings de réalisation - 2) connaître l'ASSEMBLEUR ou un autre langage équivalent - 3) connaître le DOS COBOL ou le GAP II - 4) connaître les systèmes de télétraitement (IBM 3, 360 ou 370) - 5) posséder des connaissances en langue anglaise.
Rapportant au Chef de Projet, cette personne : 1) participera à l'analyse organique et à la programmation - 2) dirigera éventuellement des programmeurs moins expérimentés.

LES LABORATOIRES TRAVENOL S. A.

Vous proposent, dans le cadre d'un système de gestion par objectifs : 1) une ambiance de travail motivante et performante - 2) un programme cohérent et continu de « management development » ; 3) des possibilités réelles de promotion au sein des LABORATOIRES TRAVENOL S.A. ou TRAVENOL EUROPE. Seules de fortes personnalités, jeunes et décidées à réussir dans la perspective d'une association à long terme avec notre organisation, enverront de toute urgence leur curriculum vitae avec salaire actuel, prétentions et photo (retournée) à M. C. VERNE, Directeur du Personnel. LABORATOIRES TRAVENOL S.A., B.P. 26, 78370 PLAISIR. Ne pas téléphoner. Il sera répondu à toutes les candidatures. Nous garantissons une discrétion absolue.

Poursuivant son expansion sur le marché mondial des biens d'équipement

IMPORTANT GROUPE MECANIQUE DE PRECISION

(CA supérieur à 2 milliards de Francs - 19.000 personnes)
recherche
pr une de ses principales unités industrielles
REGION PARISIENNE

deux ingénieurs chefs de produits

Directement rattachés au Directeur Programmes et Produits de l'unité.

ILS SERONT :
- responsables de l'animation des actions commerciales, techniques et industrielles d'une famille de produits destinés à de gros équipements mécaniques.
- chargés d'assurer la rentabilité d'ensemble des produits en mettant en oeuvre des techniques éprouvées de gestion prévisionnelle.

Les deux hommes recherchés seront âgés d'au moins 32 ans, diplômés d'une grande école d'ingénieurs, posséderont une expérience industrielle réussie d'environ 5 années (Anglais apprécié).

Ils se verront proposer une évolution de carrière motivante au sein du groupe ainsi qu'une rémunération attractive.

Adresser lettre, CV et photo avec prétent. sous le No 93.991 à CONTESSE Publicité 20, av. Opéra 75040 PARIS Cedex 01, q.tr.

Importante Société Française située à Paris, (Quartier Saint-Lazare), 230 MF de CA, 1.550 personnes, recherche pour son service Organisation et Informatique

organisateur

65-70.000 F — Réf : LE 521

pour lui confier la conception, la mise en place (comprenant la formation du personnel) et le suivi de réformes d'organisation et de procédures administratives. Une évolution à terme vers des postes opérationnels est envisageable.

La personne recherchée a quelques années d'expérience en organisation ou, à défaut, une très bonne connaissance des problèmes administratifs d'une grande société. Une formation supérieure et de bonnes connaissances en informatique seront des atouts.

analyste-chef de projet

65-75.000 F — Réf : LE 522

pour lui confier la conception de chaînes de traitement en liaison avec les organisateurs, la supervision de programmeurs, la mise en place et le suivi des applications.

La personne recherchée a une formation du type MIAGE, IUT ou école d'ingénieur et une solide expérience en informatique de gestion acquise de préférence sur gros ensembles IBM.

Adresser CV détaillé en précisant la réf. à EGS

CONSEIL EN RECRUTEMENT 19 RUE DE LA PAIX 75002 PARIS

DIRECTEUR EXPORTATION

Fr. 120.000 Max.

Un des premiers fabricants Européens de matières plastiques industrielles, filiale d'un important groupe international, *cherche* son Directeur d'Exportation. Il aura pour mission de développer les marchés déjà existants et d'en implanter de nouveaux, impliquant, au départ, principalement les pays du Marché commun. Les ventes s'adressent à des industries diverses, en particulier les industries électrique et électronique, les télécommunications et l'automobile.

Basé à Paris, ce poste évolutif conviendrait à un cadre dynamique, âgé de 28 ans minimum. Une formation technique telle que l'électronique ou autre, serait souhaitée sans toutefois être indispensable. Par contre, le candidat pourra justifier d'une réelle expérience de l'exportation de préférence dans la vente de produits techniques. De nationalité indifférente, il sera bilingue Anglais/Français. La connaissance d'une autre langue étrangère serait très appréciée.

Adresser C.V. détaillé sous référence 13.359 à SNPM PETITES ANNONCES 100, avenue Charles de Gaulle 92522 NEUILLY, en indiquant votre rémunération actuelle, ainsi que votre adresse privée et votre numéro de téléphone.

En tant que Conseillers de Direction chargés de la sélection des Cadres nous vous garantissons le secret absolu des candidatures. L'identité des candidats ne sera dévoilée qu'avec leur accord donné à l'issue d'un entretien personnel.

NOUS SOMMES LE SERVICE INFORMATIQUE D'UN LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE (Paris-Nord-Ouest). Notre nouveau matériel, un 370/DOS-VS de 160 K, nous permet d'aborder le télétraitement. Nous cherchons

un analyste programmeur

pour lui confier l'analyse organique et la programmation en Assembleur et COBOL de ces applications TP.
C'est un bachelier, titulaire d'un DUT ; il a mûri, en trois ans, ses connaissances des techniques, appris à respecter une méthodologie et s'est familiarisé avec CICS. C'est pour lui un atout, d'avoir une expérience en gestion de production.
Ecrire à J. THILY ss réf. 2680 M. Carrières de l'Informatique.

ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
LYON - LILLE - GENEVE - ZURICH - BRUXELLES

---

dumez

Bâtiment et T.P.

recrute pour ses chantiers Outre Mer

deux ingénieurs mécaniciens confirmés

(AM, ICAM, ESME...)

un pour le MAROC - réf. 4120 A — un pour l'IRAN - réf. 4120 B

Ces ingénieurs ayant 8 à 10 ans d'expérience, auront la responsabilité complète de l'entretien du parc engins.

deux ingénieurs mécaniciens débutants

(AM, ICAM, ESME...)

un pour l'IRAN - réf. 2120 C — un pour le GOLFE PERSIQUE - réf. 2120 D

Ces jeunes ingénieurs se verront confier progressivement des responsabilités importantes au niveau de l'entretien du matériel de chantier. Ces chantiers comportent environ de 400 à 500 personnes.

Naturellement la connaissance de l'anglais est indispensable.

Le Groupe DUMEZ actuellement en expansion peut offrir à des personnalités de valeur et ayant une grande mobilité, de réelles possibilités de carrière tant en France qu'à l'Étranger.

Merci d'adresser votre CV complet en précisant la référence à notre Conseil qui garantit une réponse rapide.

egor 5, rue Meyerbeer — 75009 Paris

SLIGOS

GROUPE A VOCATION EUROPEENNE

intensifie son action de conseil en systèmes d'informations auprès des entreprises.

Vous avez plusieurs années d'expérience dans le management par l'informatique et vous souhaitez jouer un rôle essentiel dans l'informatique de gestion nouvelle (gestion par la téléinformatique, l'informatique répartie, les mini-systèmes, etc...) SLIGOS vous offre des postes de

CONSULTANT
SENIOR CONSULTANT
DIRECTEUR D'ETUDES

Les postes à pourvoir sont situés à Paris.

SLIGOS — Conseil, assistance et réalisations, produits informatiques, services de gestion.

Adr. C.V. ou tél. à Mle LAURENT pour rendez-vous SLIGOS (DSI) 91, Rue Jean-Jaurès 92807 PUTEAUX Tél. : 776-42-42

C&C

Une société d'investissements immobiliers, filiale d'une banque internationale de 1er rang, recherche pour PARIS un

contrôleur comptable et financier

Il aura pour mission :
- d'établir les plans de trésorerie et de contrôler la comptabilité de la Société,
- d'assurer l'administration interne,
- d'examiner les bilans et comptes de résultats des SCI.

Ce poste, en création, convient à un candidat :
- de niveau DECS, ou équivalent,
- ayant une expérience d'au moins 2 ans de la gestion financière et comptable, de préférence dans le secteur immobilier.

La connaissance de la langue Anglaise serait appréciée.

La rémunération annuelle se situera entre F.F. 40 000 / 60 000, en fonction du niveau de formation et d'expérience.

Envoyer CV détaillé et lettre manuscrite au Service 6210 M de

plein emploi 118 rue réaumur paris 2

Usine fabrication matériels pour industries pétrolières forages et têtes de puits
recherche
pour FONCTION

COMMERCIALE SÉDENTAIRE

JEUNE TECHNICIEN

ayant connaissance de ces matériels.

Langue anglaise lue et parlée indispensable.

Adresser C.V. et prétent. à BEZIN, n° 89.000, 62, rue de Richelieu, PARIS (2e)

UN GRAND GROUPE INDUSTRIEL FRANÇAIS cherche pour sa DIRECTION COMMERCIALE à Paris

un chef de secteur de ventes à l'étranger

Il est chargé de suivre et de promouvoir les ventes dans les pays de son secteur. Il est assisté par le personnel des agences existant à l'étranger qu'il informe, motive et contrôle. Il s'appuie sur les services fonctionnels de la direction commerciale (Technique-Marketing-Programmation) pour **les études de marchés, la négociation, la gestion commerciale.**
C'est un cadre de formation supérieure, commerciale, HEC, ou technique : Mines, Centrale, de 32 ans minimum qui a l'expérience de la vente des produits industriels. Bien sûr l'anglais est indispensable et une langue supplémentaire : espagnol, italien, est un atout de plus.
Ecrire à G. BARDOU ss réf. 2837 M.

ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
LYON - LILLE - GENEVE - ZURICH - BRUXELLES

IMPORTANTE SOCIÉTÉ INGÉNIERIE

BANLIEUE SUD

recherche

INGÉNIEUR

GRANDES ÉCOLES

POUR DIRIGER ETUDES GENERALES D'IMPLANTATION DES REACTEURS NUCLEAIRES ET COORDONNER LES INSTALLATIONS DES DIFFERENTES TECHNIQUES.

INTERVENTIONS A TOUS LES STADES :
- CONCEPTION,
- REALISATION,
- MONTAGE.

POSTE A POURVOIR PAR INGENIEUR CONFIRME.

10 ans d'expérience en partie au moins dans le nucléaire et dans l'installation et les équipements.

ANGLAIS NECESSAIRE.

SEJOUR ET RELATION ETATS - UNIS.

GENIE ATOMIQUE APPRECIE.

Adresser curriculum vitae et prétentions sous référence J.B. 02-17, à n° 78.490, PUBLIALE, B.P. 153-02, 75062 PARIS CEDEX 02, qui transmettra.

Société en expansion recherche pour Siège PARIS

INGÉNIEUR
DIPLOME-Position II

Expérience Bureau d'Etudes, Laboratoire essais moteurs ou mécaniques, après-vente et technico-commercial.

Connaissances mécanique indispensables, moteurs thermiques, groupes moto-pompes, hydraulique souhaitées.

Déplacements en France et à l'étranger. Langue anglaise appréciée.

41 h. 15 en 5 jours - Avantages sociaux. Restaurant d'entreprise.

Adresser C.V., photo et prétentions à n° 94.182, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

GROUPE INTERNATIONAL DE DISTRIBUTION DE MATERIEL DE T.P.
recherche son

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Connaissance anglais indispensable.
Salaire égal ou supérieur à 100.000 francs.
Capacité en rapport. Réponse et discrétion assurée.
Env. curriculum vitae à P.A., 13, rue de Grenelle, 75007 PARIS, qui transmettra.

offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi

INGENIEUR CONSEIL EN FORMATION

PARIS - 70 - 80 000 F.

- Pour un important SYNDICAT PROFESSIONNEL de la métallurgie représentant plus de 100 000 personnes en vue de prendre en charge les aspects techniques et pédagogiques de la formation professionnelle continue : étude des besoins, conception des programmes, coordination des actions, animation des conseillers régionaux.
- L'étendue des responsabilités, la multiplicité des contacts tous niveaux et la promotion envisagée dictent les critères suivants : - ingénieur diplômé 30 ans minimum - expérience du secteur Fonderie - compétences et attraits pour la formation et l'animation - personnalité efficace - esprit prospectif et créateur.

Adresser un C.V. détaillé à Hervé LE BAUT. Référence 9113/A

BOSSARD SELECTION

12, rue Jean Jaurès - 92807 PUTEAUX. (Membre de SYNTEC et de l'ANCERP.)

TEKELEC TA AIRTRONIC

600 personnes - 150 millions de C.A.

organise l'expansion de son Département d'Instrumentation électronique et recherche à cet effet, pour son Centre Technique de Boulogne (92)

LE RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Cet Ingénieur de haut niveau, âgé de 32 ans minimum, aura une formation polyvalente (par exemple A. et M. + Supelec ou Centrale, etc.) complétée par une expérience de plusieurs années en milieu industriel. Il devra en outre posséder parfaitement la langue anglaise.

A la tête d'une équipe d'une quinzaine d'ingénieurs, techniciens et dessinateurs, il devra pouvoir maîtriser parfaitement les problèmes techniques et de gestion que pose l'industrialisation, en vue de la production par séries importantes, de matériels hautement sophistiqués relatifs à l'électronique de pointe.

Envoyer C.V. détaillé sous référence 979 à : TEKELEC - AIRTRONIC B.P. no 3 - 92310 SEVRES.

---

analyste organique

Société : ● Très importante entreprise, leader national du Bâtiment et des T.P. - proche banlieue Sud - IBM 370 sous DOS.

Poste : responsable, ● de la conception technique de chaînes de traitement, ● de l'encadrement de l'équipe de réalisation, ● du démarrage, en liaison avec les utilisateurs.

Il est souhaité pour ce poste, position cadre : ● une formation supérieure en informatique et une pratique réelle de l'analyse organique, ● une bonne connaissance du langage COBOL et du DOS, ● une capacité à s'intégrer rapidement dans une équipe jeune et dynamique permettant d'évoluer par la suite vers d'autres responsabilités, à Paris ou en Province.

Adresser C.V. détaillé, prétentions et photo (retournée) sous réf. 29161/M à I.C.A. qui transmettra, (discrétion assurée).

I.C.A. International Classified Advertising 3, RUE D'HAUTEVILLE - 75010 - PARIS

Pour renforcer son équipe INSTRUMENTATION ÉLECTRONIQUE et intensifier son action sur LA RÉGION PARISIENNE

UNE SOCIÉTÉ D'ÉLECTRONIQUE DE RENOMMÉE MONDIALE

recherche des

INGÉNIEURS COMMERCIAUX

POSSEDANT :
- des connaissances particulières dans le domaine des oscilloscopes, générateurs, centrales de mesures, matériel hyperfréquence, enregistreurs et alimentation stabilisée ;
- la pratique de la prospection, de la négociation et du suivi de clientèle constituée essentiellement d'utilisateurs directs (END-USERS).

S'adresser pour rendez-vous à M. SOURZAT, tél. : 830-11-11, poste 555, ou adresser curriculum vitae et photo à n° 94.436, CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris (1er), qui transmettra.

ETMI

EDIZIONI TECNICHE E MEDICHE ITALIANE

MILAN

recherche

TECHNICIEN DE FABRICATION

Confirmé. Bilingue complet (français, italien)
Stage de 3 à 6 mois avant départ aux Editions MASSON
Réf. MR. 80

Adresser lettre, C.V. détaillé, à Michel ROLLAND, Directeur du Personnel, Editions MASSON, 120, bd Saint-Germain, 75280 PARIS CEDEX 06.

BANQUE HERVET

recherche

ADJOINT AU RESPONSABLE

département crédit bail

aptitudes commerciales et connaissances techniques indispensables.
Formation supérieure souhaitée.

Adresser c.v. manuscrit, photo et prétentions à Direction du Personnel, B.P. 154 92201 Neuilly.

PROXIMITE GARES EST-NORD
Impte Sté, GENIE CLIMATIQUE, C.A. 60 mill., rech.

ATTACHÉ ADMINISTRATIF

ADJOINT AU DIRECTEUR ADMINISTRATIF

30 ans minimum. Solide formation juridique et AU MOINS 5 ANS expérience professionnelle dans poste similaire. Parfaite connaissance Droit des marchés publics et privés, contentieux, recouvrements, assurances (domaines Bâtiment), gestion administrative du personnel, droit du travail, etc. Notions de comptabilité générale et analytique indispensables.
Avantages sociaux.

Ecrire avec C.V. et prétentions sous référ. 3.122 à C O R T - 65, av. Kléber, 75116 Paris. Discrét. ass.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

RECHERCHE

CHEF COMPTABLE

NIVEAU B. T. C. S.

POUR SA

DIVISION MECANIQUE

EN PROCHE BANLIEUE NORD PARIS.

BONNE EXPERIENCE EXIGEE
COMPTABILITE ANALYTIQUE
ET APPLICATIONS INFORMATIQUE
NOTAMMENT ANALYSE FONCTIONNELLE.

AGE 30 ANS MINIMUM.

Ecrire avec curriculum vitae, photo attachée et prétentions à n° 78.437, PUBLIALE, B.P. 153-02, 75062 PARIS CEDEX 02, qui transmettra.

Recherchons **ANIMATEUR** affecté à terrain pour l'aventure : dynamique, créateur, ayt contact, sens pédagogique avec l'enfant. Expérience nécessaire. Ecrire avec C.V. et prétentions à C. E. D. A. C., 29, av. Sarrail, 90000 BELFORT.

INDUSTRIEL PRODUITS ALIMENTAIRES de diffusion NATIONALE recherche

CADRE COMMERCIAL

30 ans minimum, diplômé E.S.C...
Expérience milieu ALIMENTATION.
Très ouvert aux méthodes modernes PROMOTIONNELLES auprès des CENTRALES D'ACHATS ET GRANDES SURFACES.
Résid. Centre Est ville universitaire.
C.V. détaillé sous référence 5.041 M, à C.R.E.S., 11, place Aristide-Briand, 69003 LYON.

IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL NATIONAL ayant de nombreuses implantations à l'étranger

recherche pour sa

DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES à PARIS

JEUNE SUP de CO - ESSEC

Il prend en charge :
- tout le domaine des relations avec les Ecoles supérieures et professionnelles (stages, rencontres, publicités, etc.) ;
- l'accueil des nouveaux collaborateurs et la mise en place d'actions d'intégration pour les jeunes ingénieurs.

Envoyer C.V. et photo à D. GAYET, 20, rue Spontini, PARIS (16e).

IMPTE Sté de TELECOMMUNICATIONS, PARIS-13e, rech.

AGENT TECHNIQUE ELECTROMECANICIEN

2e catég. pour assurer la maintenance et dépannage d'install. téléphoniq. réalisées en technologie CROSSBAR C.P. 400. Prendre contact à 588-40-40, avec M. BOUVET.

Demande :

TECHNICIEN GESTIONNAIRE

pour fabrication céramique, coulage, émaillage, décor, cuisson pièces en forme. Tél. : 446-18-27.

IMPORT. Sté de TELECOMMUNICATIONS, PARIS-13e, rech.

UN INGENIEUR

DEBUTANT (format. en électronique et utilisation de petits calculateurs) pour participer à la gestion d'un réseau téléphonique à programme enregistré.
Après une période de formation, le candidat sera amené à effectuer des déplacements en région paris. et en province. Ecrire avec C.V., photo et prétentions sous référ. B. à A.O.I.P., B.P. 301, PARIS-13e.

SOURIAU recherche

UN CHEF DE GROUPE

Pour prendre en charge toute la partie administration des ventes de l'une de ses divisions gestion des stocks, courrier commercial, tableau de bord, relations avec l'informatique.

Env. C.V., photo et prétentions : Direction du Personnel 9, rue Gallieni, 92103 BOULOGNE

SCMI GROUPE **SICLI**

recherche pour son Agence à **NANCY** et pour **BLANC-MESNIL**

DESSINATEURS-PROJETEURS

en tuyauterie industrielle.

Connaissance protection incendie (SPRINKLER) nécessaire ; acceptant déplacements sur chantiers.

Téléphoner ou se présenter : 2-4, rue Blaise-Pascal, 93152 BLANC-MESNIL Service du Personnel Tél. 931-06-82

Adjoint

DIRECTION COMPTABLE ET FINANCIERE

recherché pour groupe HORSTMANN/ROFFO minimum niveau DECS. Connaissances informatique souhaitables.

Le candidat aura une expérience d'au moins 5 ans de chef comptable dans une société importante.

Env. C.V., prétentions et photo ou téléphoner au 920-84-00.

HORSTMANN, rue Léon-Blum ZI, 91122 PALAISEAU (ligne de Sceaux).

GROUPEMENT PROFESSIONNEL région agréable proche de Paris confiera la

RESPONSABILITÉ de son service **COMPTABLE**

à DIPLOME 28 ans minimum. Il aura à ELABORER ET GERER les budgets d'organismes extérieurs.
C.V. détaillé sous référ. 5.038 M, à C.R.E.S., 11, place Aristide-Briand, 69003 LYON.

IMPORTANTE SOCIETE proche banlieue Nord-Ouest recherche

UN INGÉNIEUR

E.N.S.A.M. - E.C.A.M. - I.C.A.M. ou équivalent

Ayant 3 ans d'expérience min. dans la réalisation de matériel électronique professionnel pour prendre la DIRECTION de son service.

METHODES USINAGE

Ecr. avec C.V., photo et prét., sous référ. 74, à TH-C.S.F. SERVICE RECRUTEMENT 53, r. Greffulhe, 92 LEVALLOIS

Bur. d'études rég. Paris ch. resp. comm. dyn., 30 a., min., connais. et expérience dans T.P., L. angl., envoyer C.V. manus. + prét. Le journal transmettra N° T 0 65325 Régie-Presse, 85 bis rue Réaumur Paris-2e

---

Important concessionnaire véhicules industriels PARIS SUD recherche
1 comptable 1er ou 2e échelon EXPERIMENTE
1 secrétaire comptable
1 dactylo-facturière
libres rapidement.
Tél. P.R.V. 735-52-00

SOCIETE DE CREDIT PARIS recherche
2 REDACTEURS AU SERVICE CONTENTIEUX D'UN ETABLISSEMENT FINANCIER
(Financement de crédits automobile et biens mobiliers). AYANT LICENCE EN DROIT et 2 ans minimum expérience dans les techniques et procédure recouvrement de dossiers de crédit.
Lieu de travail quartier Etoile envoyer C.V. manus. et prétent. photos, Service du Personnel B.P. 720.08 PARIS-8e.

Technicien qual. Télévision Salaire 3.000 à 7.000 F mens. Tél. 278-62-06

Importante Société recherche

DESSINATEURS E. 1 et 2

petites études et d'exécution, de préf. Qualifiés en caténaires ou lignes électriques.
S'adresser : M. MATHONNAT, 51, rue Marjolin, LEVALLOIS. Tél. : 739-32-24 entre 9/12 h., sauf lundi et samedi.

STE TELECTROPHONE 805-68-87 recherche

TECHNICO-COMMERCIAL

Bon vendeur et base technique pour développer département, AUDIO-VISUEL produits PHILIPS.

IMPORTANTE SOCIETE EQUIPEMENTS INDUSTRIELS recherche pour AFFAIRES en ENTREPRISE GENERALE-EXPORTATION

1) CADRES ACHETEURS

MISSION :
Achats pièces rechange d'ensembles industriels clés en main.
FONCTIONS :
- Mise en route et exploitation système IBM 3740 ;
- Responsablité équipe chargée de : Achat, planification des réceptions, emballage et expéditions pièces.

QUALITES EXIGEES :
- Etre bon acheteur ;
- Avoir notions informatique ;
- Sens organisation ;
- Sérieuses références professionnelles.

2) ACHETEURS CONFIRMES

Les candidats doivent posséder :
EXPERIENCE :
- Négociation ;
- Révision de prix ;
- Calcul frais financiers ;
- Commandes.

CONNAISSANCES :
- Droit Civil ;
- Code commerce pour rédaction contrats.

Seraient susceptibles encadrer et animer petite équipe Notions comptabilité appréciées.

Lieu de travail : BANLIEUE SUD-PARIS

Adresser C.V. détaillé et prét. à n° 93.592 CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

IMPTE Sté de TELECOMMUNICATIONS, PARIS-13e, rech.

UN AGENT TECHNIQUE

2e catég. pour PROSPECTION auprès de la clientèle acquise (Paris et région parisienne) dans le domaine des installations téléphoniq. Ecr. avec C.V. sous référence C., à A.O.I.P., Boîte postale 301, PARIS-13e.

IMPTE Sté de TELECOMMUNICATIONS, PARIS-13e, rech.

UN INGENIEUR

ayant 1 ou 2 années d'expér. en COMMUTATION TELEPH. dans le but d'une assistance techniq. au service de vente pr la définition d'installations téléphonique privée et l'établissement de devis technique correspondant. Ecrire avec C.V. et prétent. sous référence D. à A.O.I.P., B.P. 301, PARIS-13e.

IMPTE Sté de TELECOMMUNICATIONS, PARIS-13e, rech.

UN AGENT TECHNIQUE

2e catég. Avant 1 ou 2 années expér. en commutation téléphonique dans le but d'une assistance technique au serv. des ventes pour la gestion de commandes et pour l'établiss. de documents techniq. d'installation téléphonique. Ecrire avec C.V. s/référ. E, à A.O.I.P., Boîte postale 301, PARIS-13e.

SOCIETE PRODUITS CHIMIQUES importance moyenne PARIS (17e), appartenant à un groupe important, recherche

Jeune DIPLOME

formation JURIDIQUE et, si possible, comptable. Pouvant s'occuper des problèmes administratifs et de gestion du personnel, assurer la supervision des services comptables.

Ecr. avec C.V. et prétentions à 94.705 CONTESSE PUBL., 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

IMPORTANTE STE EDITION

recrute collaborateurs (trices) plus de 25 ans, libres immédiatement, travail sur rendez-vous. 75 - 91 - 92 - 93 - 77 Formation assurée. Rémunération élevée. Tél. jeudi 20 février : 587-09-65.

Institut sénégalais recherches agricoles, recrute

DIPLOME

ETUDES SUPERIEURES
Grandes écoles ou niv. équival. pour mener programme de restructuration agraire en milieu rural. Expérience de terrain souhaitée. Ecr. avec C.V. C.N.R.A., BAMBEY Sénégal.

IMPORTANTE ENTREPRISE DE BONNETERIE (Spécialisée en Sportswear) RECHERCHE.
Collaborateurs dynamiques, enthousiastes, capables de s'intégrer au sein d'une équipe jeune.
POSTES A POURVOIR

RESPONSABLE

PRODUCTIONS ETRANGERES
Cadre
Poste nécessitant : parfaite connaissance de la confection, autorité, sens des relations humaines, disponibilité pour voyages fréquents.
Coefficient 550/600.
Salaire annuel : 72.000/75.000.
Devra résider à Troyes (Aube).

CHEF SERVICE

ORDO-LANCEMENT, CADRE
Chargé des achats, lancements, coordination plannings, possédant expérience, autorité, sens relations humaines.
Coefficient 450/500.
Salaire annuel : 60.000/65.000.
Lieu de travail : Troyes (Aube).

TECHNICIEN DE BONNETERIE

(CONFECTION)
Niveau chef de fabrication (contremaître).
Coefficient : 300/330.
Rémunération annuelle :
Salaire : 36.000.
Indemnité frais de séj. 20.000.
Lieu de travail : Tunisie.

CHEF DE COUPE

CONFIRME
Coefficient : 300/330.
Pour unité de production sise à Libourne (33).
Salaire annuel : 45.000 après confirmation.
Adresser lettre de candidature manuscrite, C.V., photo, préciser prétentions à :
Ecr. N° 7.996 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

---

représent. offre

Impte société textile P. à P. recherche pour secteur Sud et Sud-Est :

1 REPRESENTANT

EXCLUSIF
pour implantation d'une collection manteaux style jeune. URGENT. Ecrire ou téléph. à : SOMEREN FRANCE, 75749 PARIS. — CEDEX 15. B. P. 115. Téléphone : 538-65-14.

Entreprise Spécialisée

APPAREILS DE MANUTENTION ET DE STOCKAGE

(chariots, remorques industrielles, gerbeurs, etc.)

ROUES ET ROULETTES

recherche

REPRESENTANT EXCLUSIF

expérimenté - ayant voiture pour secteurs :

NORD ET EST DE PARIS

Ne pas se présenter.
Envoyer lettre manuscrite, C.V. et photo à :
S.A. - HERVIEU,
6, avenue des Petites-Hales,
Z. I. 94015 CRETEIL.

représent. demande

Ex. V.R.P., 54 ans, habitant Marseille, ayt gde expér. vente, rech. représentation matériel industriel, thermique ou agricole. Ec. HAVAS MARSEILLE 91.441.

cours et leçons

Rattrapage orth., dyslexie, dissertation. J. F. agrég. donne cours partic. franç. ts niveaux secondaires. 647-87-63.

Etrangers, amélior. votre franç. J.F. agrég., spécialisée cours de franç. pour étrang. 647-87-63.

L'Anglais rapide, prof. d'origine Tous les niveaux. 224-96-60.

MATH-PHYS RATTRAPAGE rapide par Prof. Terminale, PCEM, Fac. 526-82-47

travail à domicile

Demande

Frappe rap. ts trav. dactylo. I.B.M. Boule av. lect. opt. (magnéto-manuscrits). 266-59-83.

chasse-pêche

80-SOMME. A LOUER DROIT DE PECHE sur 3 ha 06 a. 45 ca. d'étang à 45 km AMIENS Est. Mise à prix 8.000 F l'an. S'adres. : OFFICE NOTARIAL, 9, rue Marc-Sangnier, 80010 AMIENS. TEL. (22) 92-22-22.

---

emplois féminins

SOCIÉTÉ DE LOCATION SAISONNIÈRE disposant de 1.500 appartements cherche

TRÈS BONNE SECRÉTAIRE

Minimum 33 ans

Expérience Agences de Voyages ou de Location Saisonnière indispensable

Ecrire avec curriculum vitae, références et photo à : HAVAS CONTACT, 156, boulevard Haussmann, 75008 PARIS, sous Référence 35617, qui transm.

Impte sté mutualiste, banl. Ouest, rech. cadre féminin, 35 a. min., ayant expér. de secr. de mutuel. et de correspond. d'entrep., Sécurité soc., person. féminin, impt. à dirig. Ecr. av. réf. n° T 65.262, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE recherche secrétaire sténo-dactylo bilingue anglais/français, expérimentée. Langue maternelle anglais. Carte de travail. Ecrire à C.C.I., 38, cours Albert-Ier, 75008 Paris.

Organisme AGRICOLE PROFESSIONNEL cherche : **SECRETAIRE STENO-DACTYLO** cap. initiatives et respons. Ne pas téléph., se prés. ce jour C.N.J.A., 14, rue La Boétie (8e).

Directeur formation recherche - URGENT

SECRETAIRE EXPERIMENTEE

PARFAITE STENODACTYLO
Compétences, initiative et sens des relations humaines. 40 h. en 5 jours - PARIS-16e
Envoyer lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions : n° 94.648 CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.

POUR LE SECONDER, **DIRECT. GENERAL STES** recherche

Jeune INFIRMIERE

Minimum 25 ans - Libre immédiat. Bonne santé et moralité exigées
- Le poste nécessite une très bonne culture générale.
- Des connaiss. de Secrétariat indispensables et une grande aisance dans les contacts.
- Déplacements fréquents EUROPE et AFRIQUE.
- Bon salaire + indem. déplac.

Adr. lettre manuscr., C.V., photo et prétent. à : Mme MARIN, 22, rue Chapon, PARIS (3e).

Centre René Huguenin Place Dautch-de-la-Meurthe 78 - ECQUEVILLY recherche

INFIRMIERES DE

40 heures par semaine. Salaire début. 2.670 F ; si anciemn. 2 ans, 2.850 F + prime 7,5 %. 5 sem. congé, poss. logt célib. Ecrire ou tél. pr R.V. 475-50-06.

IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL Paris quartier ETOILE recherche

SECRÉTAIRE

très expérimentée, parfaite sténo et dactylo en français ayant une excellente connaissance de la langue russe. Très bonne présentation. Libre dès que possible.

Adresser lettre et C.V. à n° 94.443, Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

Centre de formation professionnelle recherche pour organisation de ses enseignements et de ses examens

SECRETAIRE ADMINISTRATIVE

Expérimentée - Sténodactylo Sens de l'accueil Connaiss. juridiques appréciées QUARTIER ETOILE
Adresser C.V. manuscrit à : n° 94.220 CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.

Pr Poste chargé de relat. av. les Entrep. J.F. 25 a. min. excel. niv. cultur. et intellect. Forte et sympat. person. — RIC. 27-46.

GAUMONT recherche pour son service juridique. Jeune femme licenciée en droit, dactylo. Ecr. en adressant C. V., 30, av. Ch.-de-Gaulle 92200 NEUILLY.

proposit. comm. capitaux

GRAND ETABLISSEMENT BANCAIRE EN IRAN

recherche

INDUSTRIELS

souhaitant participer dans le domaine de la construction et de ses annexes.

Ecrire ss n° D.F. 213, 309, r. de l'Université, Paris-7e.

Vous disposez de 50.000 F

DEVENEZ FABRICANT DISTRIBUTEUR

grâce à notre matériel vous permettant de créer votre propre entreprise, en bénéficiant de notre expérience et de notre concours. Tél. : 254-91-39 et 252-17-87.

Industrie d'équipem. nantaise, usine neuve, ch. d'af. en crois. de 25 % par an, ch. apport financier jusq. 1.000.000 Francs. Ecrire à : S.O.G.E.F.I.C., 25, r. d'Hauteville, 75010 Paris.

Ch. parten. financ. dyn., act. avec 50 U cap. et expér. comm. extér. p. exécut. comm. export. 110.000 US dollars mens. pour industrie pétrolière.

M. SEN, 23, av. Rhin-et-Danube, 59370 MONS-EN-BARŒUL. Tél. (20) 51-06-84.

sports loisirs

Cherchons COEQUIPIERS 23/28 ans, région Marseillaise pour voyage Afghanistan été 75.

Ec. HAVAS MARSEILLE 30.510.

occasions

TABLEAUX DE MAITRE Dessins sculptures pour collection U.S.A., etc. LIT. 07-58

Antiquaire achète mobilier, luminaire, objet d'art 1920, 1930, 1940. Par lettre ou par tél. jusqu'à 23 h. Eric Philippe, 2, av. Jeanne-d'Arc, 94110 Arcueil. Tél. 655-72-83.

MAISON GORVITZ-FAVRE

recherche beaux objets qualité, mobil. de salon, lustres, bronz., vitrines, sièges, porcel., argent. 203, av. de Gaulle Neuilly-sur-Seine SAB. 87-76

demandes d'emploi

INGÉNIEUR URBANISTE
diplômé, 33 ans

Formation de base Architecture
10 ans expér., opérations d'envergure nationale.
Spécialisé dans le domaine INFRASTRUCTURES.

- Politique de stationnement, études techniques et exploitation.
- Transports et réseaux urbains.
- Environnement.

— Recherche poste de Direction Etudes Importante société T.P. ou Engineering.
Serait en mesure de créer équipe, études et promot.

— Etudie toutes propositions.

Ecrire n° 2.537, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens - 75427 PARIS-9e.

RELATIONS HUMAINES

CADRE SUPERIEUR ayant assumé des responsabilités de Direction du Personnel et rompu à toutes les questions de RECRUTEMENT, FORMATION, CONDITIONS DE TRAVAIL, RELATIONS avec les PARTENAIRES SOCIAUX, souhaite apporter sa collaboration à une moyenne ou grande entreprise.
Ecrire à n° 94.274, CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris (1er), qui tr.

CADRE SUPÉRIEUR 44 ANS

diplômé E.S.C.
rompu aux affaires en général.
Marketing, études de marchés et prévisions de vente-publicité. Direction et animation force de vente, administration et gestion des ventes, politique de prix, prix de revient, tableau de bord. Région indifférente, étudierait toutes propositions.

Ecrire n° 94.914, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS (2e), qui transmettra.

Voir la suite des demandes d'emploi en page 33

exclusivités

appartements vente

Paris

RANELAGH, 220 M2
LUXUEUX DUPLEX
+ 2 TERRASSES 60 M2.
Double exposition. TEL. Chambre service, box. — 704-88-18.

AV. FOCH (imme) gd stdg 60 m2 poss. prof. libérale. — 553-13-15

15e Brancion. Part. vd dir. Appt. rez-ch. 60 m2, 3 p. cuis., s. eau, w.-c., tél. courette — 504-62-64.

VIIe Invalides ODE. 95-10
cour-jardin
70 m2, gd standing, Hts plaf. p. Somptueuses réceptions.

rès av. Maine. Part. vd 3 p. c., s, calme, clair. 4e ét. ss-asc. 0.000 F. — Tél. : 783-68-44

. bd DIDEROT. Liv. dble + ch. cuis., bns + serv. 125 m2. m. PDT. Tt cft 380.000 F. lace mardi/mercr. 13/18 h.

Alésia, 2 p. c. w.-c., s. d'eau. 110.000 F. — 533-07-22.

RAIS. Près place des Vosges n. nf. GD STANDING. Appt lex. Liv + 2 ch. 420.000 F. a. tous les jours 14/19 h.
RUE PAS DE LA MULE

BD SUCHET s/square,
n. 1958, 150 m2, Gd standing. récept. 2 ch., 2 bns. Tél. roe. 750 000 F. — 224-08-10

ACE des ETATS-UNIS (près) t., asc., balc., sol. Rav. 4 p. , bns, 2 ch. serv. 224-80-10.

t. préf. part., 6e, Luxembourg. rmant duplex, double liv., minée, salle bns, cuis., petite sse, 1 ch., tél., 65 m2. 00 F. Tél. de 16 à 20 h. sauf lundi — 22-30-88.

Maison Part. 5 p., 2 niv. Jardin privé 140 m2
, soleil. — ODE. 95-10.

NEES original 60 m2 en , living, poutres appar., nées, pet. terrasse, état -c. — 170.000 — 366-45-29.

IRONNE Grenier à rénover 2 envir. 38.000 — 535-29-62

CITE UNIVERSITAIRE
Imm. récent. Beau 95 m2 cuis. équipée. Tél. Park. Px 460.000 F. LAB. 13-09

ON Immeuble 17e ravalé Appt sompt. 75 m2, -écept., parquet versailles, , bs, tél. 350.000. 548-65-80

rue de la Harpe - 4e ét. viss. 2 p., reft nf. Jeudi 13 à 16 h 30 256-16-87.

Luxueux studio, 50 m2, gd confort, imm. stand. 370.000 F. - 770-66-14.

Dans hameau privé
imeub. neuf, gd standing
5 p., 135 m2 + ch. serv. 6.000 F/m2 - 227-11-95.

, 7 p., 185 m2 + ch. serv. 6.000 F/m2 - 227-11-95.

14e SAINT-JACQUES - Imm. stand. sur jardin, 2 pces, tél., 159.000 F. - Tél. 535-29-62.

Région parisienne

PLACEMENT INTERESSANT
Vente d'apparlem. 2 et 3 pièces à BOIS-D'ARCY.
Renseign. téléph. : 969-91-08.

Maisons-Laffitte. Part. de préf. à part. vd urgt. Appt 66 m2, 3 p., cuis., s. bns, w.-c., séch., cave, parkg, téléph. 165.000 F. 912-22-01 après 18 h. 30.

PARLY II. 3-4 p., 2e ét. type 1, 100 m. forêt Fausses-Reposes. 215.000 F.
Tél. 954-37-45 ou 603-96-23 poste 320

LEVALLOIS. Près Mo, b. 5 p., 108 m2, 2e asc., s/verd., imm. réc. ALGRAIN, 285-00-59, 09-54.

MONTROUGE, pr. pte Orléans 3 p. gd cft, 1er ét. tr. calme école, commerç. — ALE 15-01.

RUEIL Centre ville Calme, soleil
Lux. living dble + 2 ch., gar., gd conft. 350.000 F. - 967-83-15.

appartem. achat

Sté rech. à acheter appartement près NATION. — Tél. : 343-62-14

MONGE, Maubert rech. appt. 2-3 pièces, p. à p. ét. peu élevé. Ecrire No 2547 « le Monde » Pub. 5, rue des Italiens 75427 Paris-9e.

immeubles

RECH. PAIEMENT COMPT
Immeubles import. de qualité, libres ou occupés préfér. burx. I.M.C.O.S., 25, rue Marbeuf 225-09-21 — 359-82-67

TROUVILLE-SUR-MER - Dans petit immeuble normand Lux. studios, 2, 3 et 4 pièces. VUE PANORAMIQ. SUR MER. Crédit. Livraison été 1975. Rens. : Sogefrance, 13, bd de Courcelles, 75008 Paris - 522-37-60

pavillons

JOURDAIN pav. 3 p., c., bns, jard. + 95 m2 local tte propr. 250.000 F. - Tél. 797-93-21

villégiatures

EN CORSE, 50 m de la plage près aérop. Bastion, villa 3 P.P. meubl. pr 4 pers. Loc. journ. ou mois PUQ 18, Lot. les Rosiers 84500 Bollène.

locations non meublées

Offre

(93) Bagnolet, Mo Gallieni
SANS COMMISSION
3 p. 66 m2, loy. 744 à 776 F.,
4 p. 77 m2, loy. 818 à 903 F.,
5 p. 96 m2, loy. 956 à 1.063 F.
charges et parking en sus.
S'adresser Bureau de gérance, LES PARCS DE LA NOUE, 1 à 13, rue de la Noue, BAGNOLET. — Tél. : 858-02-31.

PR. ST-GERMAIN, 105 m2, imm. nf ds parc, liv. dble, 3 ch., 2 bns, tél., park. 1.600 + ch. 797-93-21.

Neuilly, imm. 75 stand. calme 50 m2, 2 p., park. — 553-16-44.

Importante société loue
SANS INTERMEDIAIRE
Appartements neufs tt confort
PARIS-19
36-40, rue du Pré-Saint-Gervais, face Mo Place-des-Fêtes,
5 pièces 100 m2, loyer mens. : 1.308 à 1.400 F.
Charges environ 22 % en sus Parking 110 F. Renseignements sur place de 14 h. à 18 h.

ST-GEORGES, bel imm. p. de t. 115 m2, hall, salon, s.-à-mang., 2 ch., bns, b. cuis. refait neuf. 2.250 + charges — 797-93-21.

locations meublées

Offre

GEORGE-V - Luxueux 3 pièces, cuis., bains + cab. toilette, w.-c., tél., balcon, 3.100 F.

ST-AUGUSTIN. B. 3 pces, cuis., bns, wc, tél., chff. centr., 2.150 F. - LAF. 15-66.

GAMBETTA. - Luxueux meublé, 100 m2, living, 2 chbres, cuisine, bains, tél. 2.500 F. - 797-93-21.

hôtels-partic.

ST-CLOUD, très bel hôtel part. gde récept., 7 chbr., 4 sanit. + serv. + jard. Tél. et except. 270-05-03 h. b.
Exclusivité C. 2 M. Immobilier

XVIe MUETTE Hôtel particul. à rénover, garage. - 637-78-52.

villas

CHATOU, B. villa 8 p. tout cft 350 m2, Habit. s/jardin 1.600 m2 ALGRAIN 285-00-59 - 09-54

constructions neuves

INFORMATION LOGEMENT
Centre Etoile : 525-25-25
Centre Nation : 346-11-74
Centre Maine : 734-17-09
Pour vous loger ou pour investir vous propose :
— 30.000 appartements et pavillons neufs à l'achat ;
— une document. précise sur chaque programme ;
— un entretien personnalisé avec un spécialiste ;
— des conseils juridiques, fiscaux et financiers.
SANS AUCUN ENGAGEMENT DE VOTRE PART.
Service gratuit de la Compagnie bancaire.



CHAMPS-ELYSEES
11, RUE DE BERRI
STUDIOS et 2 P.
6 PIECES, 7e étage, 165 m2 TERRASSE 100 m2
TRES GRAND STANDING
PRIX FERMES et DEFINITIFS
FINITIONS EN COURS
Bur. de vente s/place ouv. ts les jours de 14 à 19 h (sauf. mercr.)
P. DOUX 3, av. Grande-Armée 553-16-62

CHATOU R.E.R. ETOILE
Site exceptionnel. Bord de Seine
Pour vivre A DEUX. Dans 46 m2 « H.O. ». Nouvelle formule
LIVRAISON MARS 1975
« LE BELVEDERE »
85, av. Gambetta, à CHATOU
de 10 h à 12 h et 14 h à 19 h.
LE SAMEDI ET MARDI + DIMANCHE APRES-MIDI
H. LE CLAIR - ELY. 69-36

bureaux bureaux

28, avenue de Messine
tout près du Parc Monceau
1.000 m2 de bureaux à louer
— livrables en avril 1975 —
Renseignements :
Richard Ellis 17, rue de la Baume 75008 PARIS. Tél. : 225-27-80 - 359-29-93 +
Sogepat 25, rue Marbeuf 75008 PARIS. Tél. : 225-05-04/09-21.

locaux commerciaux



VIe - ODEON
NEUF
500 m2 à 1.000 m2
DE SURFACE COMMERCIALE
Magnifique hall d'exposition et de réception, avec grande surface vitrée, hauteur sous plafond 4,80 mètres environ.
Sous-sol important aménageable
PARKINGS SOUTERRAINS
CONCEPTION MODERNE
DE GRANDE CLASSE
Renseignements et visites :
SOREDIM, CAR. 91-45.

HALLES, magnif. local 300 m2 exclus. pr création, art, film. photo. 6.000 F/mois. 231-22-83.

fonds de commerce

17e MAIRIE - LIBRAIRIE-PAPET., JNX, tél. + logt. Petit loyer. 105.000 F. 387-65-24.

propriétés

VESINET Résidentiel Calme
Proximité R.E.R. et commerces. Agréable PROPRIETE, récept., 3 p., 5 ch., bains, confort, gar Beau jardin 1.500 m2 s/pelouse. AGENCE de la TERRASSE Le Vésinet - 976-05-90

terrains

Terrains industriels proche Banlieue SUD, s/IVRY, VITRY, CHOISY, VILLENEUVE-LE-ROI partir de 1.500 m2. NADE, 110, Bd. Sébastopol (3e) — 887-78-34.

GARCHES 2' GARE Calme
Ultra résidentiel. Beaux terrains 700 m2. - KATZ : 970-33-33.

CROISSY VILLAGE 13 km Ouest
Gde façade. Entièrem. viabilisé. AGENCE de la TERRASSE Le Vésinet - 976-05-90

usines

[illegible]

viagers

[illegible]

demandes d'emploi

IEUR INFORMATICIEN
8 ans exp. dans système organisation et dem. entres informatiques cherche système ou responsabilité ation France ou Etranger. Libre de suite.
D 6816 HAVAS BORDEAUX.

supér., 40 ans I.C.A.M., ans expérience industrie, 3 ans direction usine, relations connaiss. humaines, rompu à la gestion et à l'organisation. Anglais courant, connaiss. allemand, espagnol, libre rapidement, cherche poste de direction usine ou de directeur général de petite ou moyenne entreprise. Lieu de trav. : France ou étrang. Ecrire : M. LEGRAND, 14, rue Brazza, 92800 Puteaux.

30 a., dipl. gest. opt. Finances-comptab., lic. sc. éco., Arabe lu, parlé et not. anglais. Accept. dépl. étranger. Libre immédiat. S. KATEB, 69, r. Croulebarbe, 75013 Paris.

SOCIETE ENGINEERING PETROCHIMIE, ch. à replacer son CONDUCTEUR DE TRAVAUX T.C.E.
M. 2 B - ENGINEERING
71 bis, r. Rochebrune,
MONTREUIL. Tél. : 858-51-87.

Ingénieur confirmé, trilingue, qualifié génie atomique, électronique, gestion, cherche situation France ou étranger.
Ecr. No 2.531 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Cadre financier connais. change expér. divers pays européens, trilingue, étud. ttes proposit. France ou étranger. Ecrire No 65.303 Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur-2e, q. fr.

J.H., 27 a., marié, 2 enfts, gde expér. ccial(e Commerçt. et V.R.P.) cherche poste à resp. Déplacements possib. Faire of. sérieuse à Gérard Cocozza, 30, av. Maurice-Thorez, 94200 Ivry.

J. F., attachée de Direction. 29 a. Cadre ccial forte person., format. Secrét. Direct., ch. situation vivante, responsab., contacts. Lib. Ste. CHAUMONT, 36, r. Pré-Saint-Gervais, 75019. 203-37-37, av. 8 h. 30 et soir.

Jeune fme secrét. Direction, 10 ans réf. Avocats, rech. sit. préf. Notaire Paris-8e et 17e. 3.000 x 13. Ecrire : DAG, 76, r. Rivoli, Paris-4e, q. fr.

J. Fme Française, exc. présent.
INTERPRETE ALL. ITAL.
très qual. affaires et technique long sél. étrang. Ts déplac. FOIRE, EXPO. 326-70-83 ou éc. Zylberberg, 9, r. Odéon, Paris.

H.E.C. - 37 ans
chef exportation sté multinat., parl. angl., allem., ital., 10 a. expér. commerc intern. métallurgie et biens d'équipem., ch. situation exportation pouvant évoluer vers direction commerc. Ecr. No 2.548 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

ASSISTANTE DIRECTION
ALLEMAND-ANGLAIS
CADRE
8 ans expér. secrét. direction tril., connaissances en gestion, recherche
POSTE A RESPONSABILITE
GRADEL, 59 D, av. de Colmar, 92500 RUEIL.

AFRIQUE - OUTRE-MER
Cadre agricole - 32 ans
10 ans de pratique, 4 ans en Afrique Noire, épouse africaine. expér. production, commercialisation fruits, légumes, produits horticoles, habit. des contacts, [illegible]

CADRE COMMERCIAL ET ADMINISTRATIF
44 ans, marié, sans enfants, ATTACHE DIRECT. COMMERC. Import. groupe textile depuis 1958, cherche, pour convenance personnelle, situation, même autre branche, région indiffér. sauf Paris. Référence de premier ordre. Ecrire no 295, REGIE-PRESSE, 85 bis rue Réaumur, Paris-2e.

HOMME DE CONTACT
Cadre commerc., 28 ans, angl. courant, réf. 1er ordre, négociat., animat., ventes, relat. publ., presse, actif et créatif, rech. poste à responsabilités dans
— Prod. gde consomm. et luxe ;
— Presse, édition, publicité ;
— Service export.
Dépl. long. durée et résid. O.-M. ou Province acceptés.
M. B. SOULTAN, 2, r. du Gal-Estienne, 75015 Paris. 577-95-90.

Ingénieur originaire d'Afrique du Nord, diplômé d'une grande école française d'ingénieurs + formation économique, financière et juridique, 12 ans d'expérience technique et gestion d'entreprises, références de premier ordre, recherche emploi haut niveau, France, Afrique du Nord ou Moyen-Orient. — Ecrire : no 2.542, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Cadre, 33 a., Latino-Américain, docteur en économie et administrat. d'entr., parlant franç., espagnol, allemand, angl., 6 a. expér. juridique et bancaire, spécialiste financement comm. internat. cherche poste st. dans banque industr., Sté d'import-export. — Ecrire à no 92.847, REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Ingénieur technico-ccial 47 ans, spécialis. promotion et vente en France et ts pays d'Europe occident. de matér. et appareils de mesure électron. angl. et amér., familier relat. hum. et ccial(es) à ts nivx, habitué et épris de voyages, bil. franç.-angl., rech. situation. Ecrire M. LABRANCHE Y. HENRI, rue Neuve, 28420 BEAUMONT-LES-AUTELS.

CADRE TECHNICO-COMMERC. 32 ans, dynamique, bon niveau technique et commercial, rompu aux contacts clients et fournisseurs, accepte déplacements. — M. CARON, B.P. 19, 95400 ARNOUVILLE-LES-GONESSE.

F. 47 a., standardiste, employée de bureau travaillant le matin, cherche mi-temps pour après-midi. Téléphoner CAR. 70-55, à Mme Gilles, 9 hres à 12 hres.

J. H., 26 ans, dég. O.M., form. comm. suisse, école comm. + lic. sc. éco. (gest.), esp., 7 ans Amér. Sud, anglais, ch. emploi CADRE ADMIN., COMMERC. ou FINANC. Etudie toutes proposit. Ecr. no 2.437, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Cadre 34 ans, Sciences Po, 3 ans expérience bancaire, ANGLAIS, ALLEMAND, ESPAGNOL courants, RUSSE bon, célib., peut voyager, ch. poste exig. langues. Ecr. no 2.538, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.H. 24 ans, diplômé Sciences Po + D.E.S. Sc. Eco, dég. O.M., ch. poste SECTEUR BANCAIRE ou BUREAU ETUDES. Ecrire no 93.920, CONTESSE PUBL., 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.f.

CADRE 38 ANS
Licencié en droit, spécialiste financement entreprises, double expérience juridique (6 ans) et financière (5 ans), cherche poste d'avenir dans secteur bancaire ou secrétariat général P.M.E. Ecrire HAVAS CONTACT, 156, boulevard Haussmann. 75008 PARIS, no 61.794.

INGENIEUR ENSI
[illegible]

L'immobilier

appartements vente

COURBEVOIE
Résidence Villebois-Mareuil
proximité gare Bécon-les-Bruyères
DU STUDIO AU 6 PIÈCES
BALCONS - TERRASSES - JARDINS
A PARTIR DE 3.300 F/M2
Sur place : 28, rue Franklin, du mardi au samedi, de 14 h. 30 à 19 heures.
COSEMIIC : 772-19-91

Paris

RUE DE TOCQUEVILLE
Imm. réc. Stud. tt cft, 35 m2. Prix 165.000 F. T. 229-44-61.

ILE SAINT-LOUIS. Vue sur Seine au MIDI dans immeuble d'époque XVIIe, 2e étage, haut. ss plaf. 4 m. 15, appt 165 m2 + garage. PASTEYER, L'Antiqu. en immeuble. 266-35-84, matin.

Bt.-Chaumont. Imm. P.T. 5e ét. vue s/parc. B. 3 p., tt cft, 66 m2 + balc. 10 m. PTAIRE 607-39-53.

PLACE DU TERTRE (près)
Gd 3 p., tt conft, dépend., sol., calme. Prix 220.000 - 588-01-20.

ETOILE. Très beau 7 p., étage élevé. Imm. gd stdg. 622-02-17.

MIRABEAU. - Immeuble 60. 50 m2, s/jardin, parfait état. Tél. 270.000 F - 229-52-98.

168, rue SAINT-HONORE
6e ét., ss asc., 2 pces, tt cft, situat. exceptionn. 250.000 F. - S/pl. jeudi, vendr., 11 h. à 17 h.

MARAIS
STUDIOS ET DUPLEX TT CFT
Visite jeudi, vendredi, samedi, 14 à 18 h. Direct. propriétaire, 13, rue Vieille-du-Temple.

ILE SAINT-LOUIS. 2 terrass. VUE S/SEINE. Triplex. Récept. 2 ch., 2 bains + gd stud., tt conft, 200 m2. TEL., TELEX. Même immeuble, 2 P., tout confort - TEL. 553-02-19.

SAINT-GEORGES
6 p., cuis., entr., 2 wc, bs + s. eau, 1er ét., imm. P. de T., prof. libér. possible. 825-60-40.

BEAU LIV. DBLE + CHBRE. ASC., TT CFT. Mercr. et jeudi, 14 h. 30 à 19 h. 30, 69 bis, RUE BRANCION.

HENRI-MARTIN
Etg. élevé, appt 420 m2, terrasse plain-pied, gd stdg, liv. + 1 ch. Px élevé justifié. 577-60-10, mat.

Mo Volontaires. Im. mod. 100m2 livg dble, 2 chbres, s/jardin, tél., balc., 420.000 F. 589-49-34.

55, AVENUE BOURDONNAIS
2e étg., 3 P.P., confort, soleil. VUE. S/pl. jeudi, 14 à 18 h. EXCLUSIVITE - 705-50-36.

CHAMP-DE-MARS (7e)
Directement sur jardins.
Appt de classe, 7 p., 360 m2, jardin particulier 450 m2, Boiseries d'époque Louis XV et XVI. Grand luxe. Prix élevé justifié. - Michel & Reyl S.A. 265-90-05.

7e - 74, rue de Sèvres
Gd studio, cuis. équip., coin-repas, entrée, bains, ch., moq., 37 m2. Vis. jeudi, 10 h.-16 h.

RUE CAULAINCOURT (18e)
S/rue, ascens., imm. bourgeois, 4 pièces, conft, 100 m2 envir. Etude ORDENER. T. 076-61-47.

MICHEL-ANGE. Imm. P. de T. standing. Grand 3 pces, tt cft. MARTIN, Dr Droit - 742-99-09.

15e SEJOUR + 3 CHAMBRES confort. - IMPECCABLE. Prix : 270.000 F. - POR. 03-83.

10e Prop. vend, état neuf, gd séj. 45 m2 av. balc. + 2 ch., tt conft. Moq. Tél. Pos. cial. 8, bd Bonne-Nouvelle, 18-19 h. Tél. : 770-86-33.

75, BD EXELMANS
Part. vd ds bel imm. p. de t. **2 PCES** tt conft, étage élevé. Ascenseur - 165.000 F. S. place : jeudi, vendr., 13-19 h.

TROCADERO DUPLEX 7e et 8e ét.
Liv. 3 ch., 2 bns, bar biblioth., terrasse. Jardin 140 + 140 m2 aménagem. luxueux. - 966-08-48.

19e AU BORD DE L'EAU - FUTUR BASSIN DE PLAISANCE
SPECIAL PLACEMENT
RENTABILITE MAXIMALE
Dans immeubles rénovés 100 %
20 STUDIOS
tout confort - cuis. équip. décorés - moquette
Location et gestion assurées
GIRPA 325-56-78 325-25-25

12e - LEDRU-ROLLIN
Ds tr. bel IMM. de caractère et entièrement et LUXUEUSEMENT RENOVE
Ascens. - V.-o. - Interphone
50 STUDIOS
GD CONFORT - Cuis. équipée
Décoration raffinée
PLACEMENT ou HABITATION
RECHERCHE
GIRPA 325-56-78 325-25-25

16e EXELMANS. Tr. bon imm. constr. Guimard 1905
3 P. P Tt cft. 65 m2 environ. Jeudi, 14 h. 30-17 h. 30, 142, AV. DE VERSAILLES.

EXCLUSIVITE
SEGONDI - 874-08-45
EXCEPTIONNEL
8e PARC MONCEAU. Appart. profess. dans imm. récent, stand., 6-7 PIECES agencées, insonorisées. Parf. état. 160 m2. Conv. architectes, groupes avocats ou médecins. Vis. s/place jeudi 14 h. à 17 h. : 26, RUE MURILLO.

VUE IMPRENABLE
S. JARDINS LUXEMBOURG
Grand standing - Etage élevé Magnifique 6 pièces. 225 m2, balcons, 2 chbres de service. FRANK ARTHUR — 924-07-49.

BOIS VINCENNES
MAISON 6-7 PCES, tout confort, avec jardin. - PLEIN SOLEIL. Prix 520.000 F. Tél. : 344-07-13.

VUE S/Parc MONTSOURIS
14e étage, double exposition : imm. réc., gd stdg, vente dble liv., 3 chbres, 140 m2 + 50 m2 terras., très bien amén., excell. état, téléph., 2 parkings. Reprise crédit vendeur à taux avantag. 800.000 F. - Tél. : WAG. 89-39. [illegible]

7, AVENUE FOCH
MAGNIF. 8 PCES EN DUPLEX ch. serv., gar. Ce jr, 13 à 17 h.

6e Immeuble XVIIIe. Très bel appart. de caract., 4 pièces, 106 m2 entièrement refait à neuf. 650.000 F. S/pl. 10-17 h, 48, rue Monsieur-le-Prince - 633-14-51.

71, RUE DE SEVRES
Immeuble soigneusement rénové
RESTE 2 appts en DUPLEX de 2 et 3 PIECES
Habitable de suite
Vis. ts les jours de 11 h. à 18 h.

Région parisienne

91 - WISSOUS
P. à P. vd appt réc., lib. sept./oct., tt cft, gar., s.-sol, 160.000 F (possibil. crédit transmissible). Vis. sam. et/ou dim. apr.-midi. Ecr à 6.671, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Versailles R.D. Imm. récent, P. de T., living double + 2 ch., tt cft, balcon, prix : 250.000 F (facilités) - 744-73-01.

ASNIERES (près gare). Imm. neuf, 2-3 p., grande terrasse. MARTIN, Dr Droit - 742-99-09.

PANTIN (Mo Eglise)
Propriétaire vend, libres, studios et 2 pièces, confort. Crédit important. M. MARTIN, 17, rue Godot-de-Mauroy, 75009 PARIS - 742-99-09.

BOULOGNE. Près SEINE, IMM. RECENT, tout cft, étage élevé. Séjour + chbre, cuis., bains. Px 120.000 F. VAL. 36-49.

PARC LA CELLE-ST-CLOUD Bel appt 100 m2, liv. 30 m2, 3 ch., bains, cuis. équipée, box. A SAISIR 270.000. FRANCE PROMOTION IMMOBILIERE - 976-07-86.

BOULOGNE - Pr. EGL.
occupés, R.-de-Ch., sur avenue et jardinet, dans immeuble en rénovation, 2 Pces, cuis., dép. JOUBERT et ANDRE, 5, rue Alphonse-de-Neuville-17e. Téléphone : 924-96-17, poste 26.

Province

Courchevel 1850. Jardin alpin, prop. vd appt expos. N.-O., 3 p. c., s. bs, wc, ent., balcon, cave. Ecr. à 7.973, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

appartem. achat

Part. ch. studio ou 2 p., cft, Paris ou banlieue Saint-Lazare. Agence s'abstenir. Ecr. à 6.679, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

FONCTIONNAIRE UNESCO, ch. 2-3 p., Rive gauche ou 16e. Téléph. 520-39-62, heures repas.

ACHETE, URGT, COMPTANT, chambre bonne, Paris. 873-20-67.

POUR CLIENT ETRANGER - rech. 5 à 7 p., tt cft, 16e, 17e, 8e, Neuilly, Rive gauche. Michel & Reyl S.A. - 265-90-05.

ACH., URGT, RIVE GAUCHE, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12e, studio - Paiement comptant chez notaire - Tél. : 873-23-55.

PAIE COMPTANT 3/4 PIECES 8e, 15e, 16e, 17e arrond. à particulier. — 266-32-35.

locations meublées

Demande

Etudiante ch. chbre rive gche, calme, maxi. 350 F - 627-90-76.

locations non meublées

Offre

SENTIER
STUDIO, cuisine, salle d'eau indépendante : 650 F T. T. C. Téléphone : 523-17-50 LE SOIR.

PUTEAUX GARE. Imm. neuf. JAM. HABITE, GD STANDING STUD., cuis. équ., bs, TEL. cave, park., 800 F - 555-73-54.

PLACE D'ITALIE
Petit imm. neuf, bel appartem. 4 PIECES, tout conft, moderne, park., 1.800 F/mois. Voir Syndic G. PLISSON. Tél. : 331-83-77.

GARE de LYON. Ref. neuf. Liv. 2-3 ch., tél., 1.700 F. 622-02-17.

6e (OBSERVATOIRE)
5 P., 100m2 env., tt cft, tél., ref neuf, 3e ét., asc. Loyer mens. 3.000 F, ch. en sus. Pr vis. et rens., tél. : 870-58-97, 25-53.

16e POMPE. Tr. b. im. r.-de-ch. av. jard. int. (160 m2). Liv. 30 m2. Gde entr. 3 chbres, 2 sanit., cuis., ch. de bne. Tél. Travaux. Bail 9 ans. 2.500 F. 742-58-41

ALESIA 4 PIECES confort. Téléphone - Prix 1.600 ms. ch. comp. POR. 03-83.

DEFENSE. Studios neufs jam. hab., cft, cuisinet. éq., cave, parking. 800 C.C. — 073-85-47.

16e RUE GAL-DELESTRAINT 3 P., cuis., s. bns, rez-chaussée im. anc., bail 6 ans. Possib. profess. libérale. 1.400 F C.C. — 073-85-47.

Demande

URGENT
COLLABORATEUR JOURNAL ch. stud. ou 2 P., cuis., S. de [illegible]

constructions neuves

LECOURBE 201
4 pièces, 96 m2 50 habitables
5 pièces, 114 m2 70 habitables
Très bel appartement au dernier étage 175 m2 habitables avec 22 m2 de balcon et 45 m2 de terrasse
Quelques studios encore disponibles
Prix fermes et définitifs
Livraison juin 1975
Renseignements sur place 201, rue Lecourbe ou
CIME Tour Maine Montparnasse
Tél. : 538-52-52

A PARIS (12e)
Mo PICPUS, NATION
PORTE DE VINCENNES
22, RUE MOUSSET-ROBERT
(Voie privée et calme entre rue Sibuet et avenue A.-Netter)
LE « 22 » MOUSSET-ROBERT
Du STUDIO au 4 PIECES
Immeuble résid. 10 étages, balcons, terrass., façade marbre
PX FERMES ET DEFINITIFS
Livraison prévue : été 1975.
Bur. de vente sur place tous les jours de 14 h. à 18 h. 30 (sauf lundi et mardi), S. I. E. T. R. A., 125, rue du Cherche-Midi (15e). FON. 36-57 — SUF. 24-28.

SAINT-TROPEZ
23, avenue Général - Leclerc. Appts except. par situat. et prix. Retraite ou placement. Ex. : 3 pces, 188.300, gar. incl. Livraison : 3e trimestre 1975. Vis. s. pl. ts les jrs (94) 97-09-85 et F.I.F., Paris-1er - 722-15-30.

PARIS-11e
182, av. Philippe-Auguste ds pet. imm. de stdg. à vendre STUDIOS, 2 P., 3 P. S.O.G.E.I. 331-45-61 +

TOULOUSE
HOTEL DE MANSENCAL
1 et 3, rue Espinasse, construct. exception., quart. histor., ch. à 7 P., 3.500 F M2 (prix ferme). Livr. de suite. Vis. s/pl., ts les apr.-midi (sf dim.) (61) 53-05-07 et F.I.F., Paris (1er), 722-15-30.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
LE CAPRI
27, rue de la Croix-de-Fer, ch. à 5-6 P., calme, jard., piscine, 3.200 F/M2. Prix ferme. Appart. tém., décoré, Livr. avril 75. Sur pl., ts les jrs (sf mardi), 14 à 18 h. 963-53-17 et F.I.F. 722-15-30.

bureaux

IVRY JEANNE HACHETTE
Métro Mairie d'IVRY
Bureaux amén. 150 à 1.500 m2.
SEMI - 672-66-57.

PROPRIETAIRE
Loue 1 ou plus. bureaux Immeuble neuf. Tél. : 758-11-30.

17e RUE LAUGIER. Imm. neuf 185 m2 burx, lux. aménag., 3 tél. 10 postes + 40 m2 sous-sol archives ou park. Bail neuf ss cession. - MAHOUT - 622-27-68.

immeubles

Propr. vend pour 700 000 F
1) Montmartre : 13 logements, dont 7 libres (plus av. cft).
2) Saint-Denis : huit 2 pces, dont plusieurs libres.
3) Clichy : trois 2 pces, entr., cuis., ch., ch. cent., dont 1 libre.
4) Saint-Mandé : deux beaux 3 pièces, entr., cuisine, w.c.
Rens. : SOTRAG - ALM. 19-90.

12e arrond. UN commerce + 20 appts (2 pces ou stud., cft). Prix : 650.000 F. - ALM. 19-90.

XVe, Prop. vd ds même imm.
1. 11 studios, w.-c., cft., moquette. Libres.
2. Trois 2 pièces libres.
3. 11 2 pièces occupées.
4. Un commerce occupé.
5. Un grand terrain 560 m, accès voitures. Libre.
Px. 1.400.000 Tél. ALM. 19-90.

7e arr., situation 1er ordre Imm. 420 m au sol-Rez-ch. + 6 étages (dont 7 appart. libres). Prix. 4.800.000 F. Tél. propr. ALM. 19-90.

18e arr. Imm. 28 appart. (2 pièces ou studios cft.) Prix. 1.000.000. ALM. 19-90.

locaux commerciaux

Importante Sté multinationale rech. 300 m2 magasin exposit., 8e, 17e, 16e arr. Faire offre : S. Kimel Cell - Tél. 878-97-52.

Loc. Bureaux, centre LYON, 15 à 30 m2 meublés, avec réception et standard. Ecrire : HAVAS - Lyon 5034.

Cède bail 2 boutiques et bur., 20, r. Pascal, 5e. - 1o) 42 m2 + s/sol + tél. - 2o) 48 m2, r.-de-chauss. + étage, w.c., 2 tél., lib. ECO - 344-55-59, heures bureau.

PLACE DAUMESNIL
A vendre immeuble industriel : 4.000 m2 burx, 4.000 m2 dépôt-atel., park. 229-32-31 et 49-20.

Près TOUR NOBEL
LOCATION 420 M2
entièrement aménagés. Parking. Téléphone. Restaurant.
COSEMIIC. — TEL. 772-19-91.

locaux indust.

94 - VITRY
A louer 8.800 m2, hauteur 2,75 m. + bureaux et sanitaires. 90 m2, accès ferroviaire et routier.
PRIX INTERESSANT.
STEF, Vitry. Tél. : 680-41-39, Direction Entrepôts : 322-88-94.

fonds de commerce

Urg. A vend. prix int. fabrique tricots, Paris. Tél. 229-31-77.

Cède torréfact. café, C.A. 65.000 mens., avec ou sans livrais. Ecr. no T 65.126 REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e.

hôtels-partic.

9e, CITE MALESHERBES
Originale maison particulière, gd ATEL. ARTISTE + loggia + 4 p. + appt serv. 553-02-19.

PTE AUTEUIL, Boulogne, résid. AGREAB. H.P. RECEP + 4/5 ch. Calme jard., gar. 578-93-93.SNPI.

BOULOGNE. Parc des Princes, réception, 6 ch., beau jardin, appt serv., garage. - 637-14-68.

NEUILLY Hôtel particulier 300 m2 utiles + jardin. Tél. 225-63-05 (10-12 h.).

propriétés

A 35 min. de PARIS, région Chantilly-Senlis : belle maison 6-7 pces, 140 m2 + terrain. Ligne téléphonique réservée. Double garage 308.000 F. Crédit moins de 10 %. Maison toute équipée, visitable le week-end sur rendez-vous. 742-68-15.

RAMBOUILLET (près). Raviss. demeure s/5 ha. Vue rare sur forêt. LE POULAIN. ODE. 73-37.

PROX. FORET VAL DU LOING
JOLIE MAIS. RURALE ds brg résid. Séjour + salon 45 m2, cuis., 2 ch., bs, w-c, chff. cal gaz, dép. amén. Terras. Jdin clos en bord d'eau. 255.000. Fac. G.I.M. FACE EGLISE A NEMOURS 428-03-89 et 11-74.

70 KM OUEST, DREUX. Très beau corps de ferme, tt cft, impec., dép., jard. 9.300m2 récept. 120 m2, 7 ch., 3 s. de bs.
LARGIER
(B. DUSSAUSSOY)
32, bd Malesherbes. ANJ. 18-83.

VILLENNES PROPRIETE
sur terrain 3.800 m2 + pavillon gardien + garage. 227-29-59.

20 km Sud-Ouest
Belle Villa 9 pces sur parc boisé, 3.000 m2. 734-98-87.

VESINET IBIS
très bel. mais. meulière, récpt. 6 ch. tt cft., jard. d'angle 1.500 m2, 2 gar. 567-22-88.

terrains

Près SETE, à FLORENSAC-34 7 km mer, huit terrains boisés de 400 m2 à 750 m2 viabilisés, à partir de 35.000 F. Construct. villas personnalisées à la demande. Rens. CALVET, 42, allées Paul-Riquet, 34500 BEZIERS. Tél. : (67) 28-43-73.

VALLEE CHEVREUSE Métro. Grand choix terr. 350 m2 à 2.500 m2. Except. - 928-36-36.

pavillons

VERSAILLES
Pav., séj. + 3 ch. + S. de B., cuis., s.-sol complet, gar., gren., jardin. 17 à 20 h. — 460-33-60.

MASSY - Pavillon récent, parf. état, 3 p. + grenier, ss-sol, terrain 400 m2, 250.000 F - Cabinet Poulain - 928-00-69.

ANTONY. Près bus et Mo, pav. neuf, et luxueux, 5 p. Tél. à partir de 18 h. : 237-29-41.

villas

LE VESINET VILLAGE 2' R.E.R.
Belle maison, anc. lux. aménagée, séj. + 6 ch., 2 bns, gar. 2 volt. Jard. 700 m2. I.M.F. 976-33-14.

BOUGIVAL RESIDENTIEL Constr. récente
Villa 200 m2 habitables. Liv. + bur. + 4 ch., 3 bns. Garage - Exceptionnel I.M.F. - 976-33-14

Vds ou loue mars oct. BELLE VILLA d'angle 150 M. mer, côte vendéenne. Poss. 2 log., entrées indép. 7 p. S-s. THOMAS Bernard, 45450 FAY-AUX-LOGES.

CROISSY 6' R.E.R. VILLA
splendide s/650 m2. Récept. 50 m2 en 2 p., 4-5 chbres, bains, gar., parfait état except. EXCLUS. FRANCE PROMOTION IMMOBILIERE 976-87-86

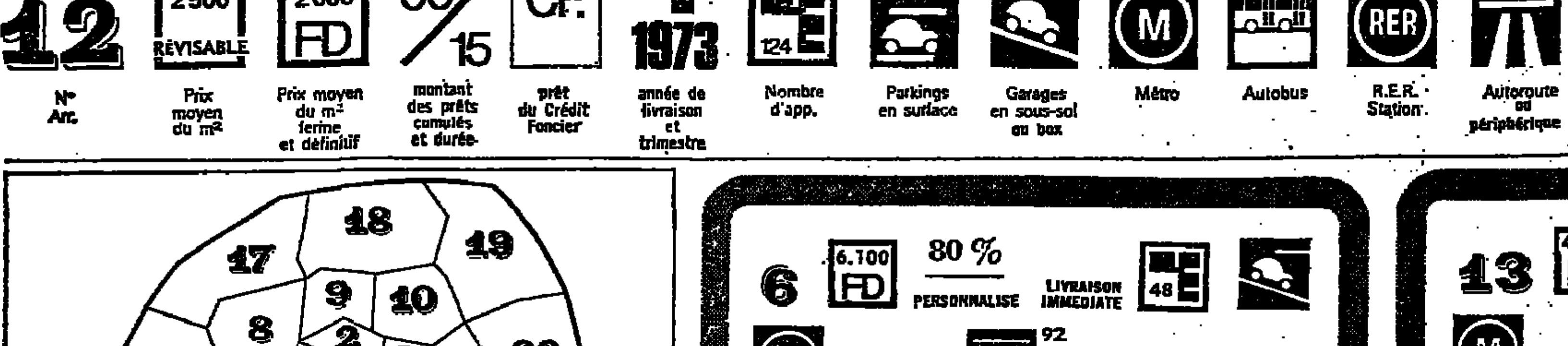
viagers

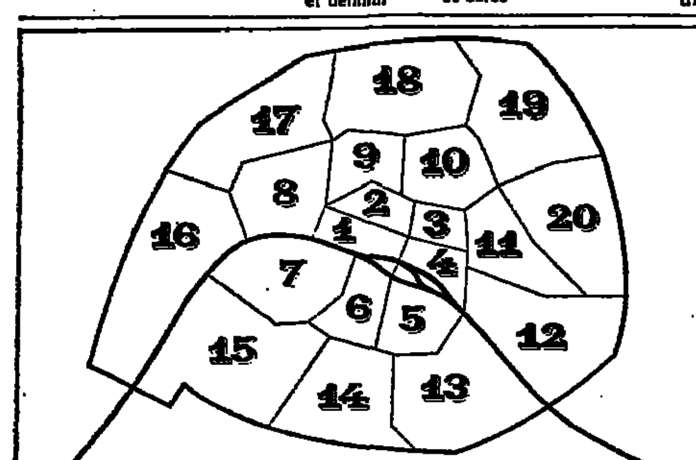
NEUILLY, lib. ap. 3 p., ch. b. calme, ensol. 2 T. 75-77 a. Cpt. + 1.850 rte. LODEL. 700-00-99.

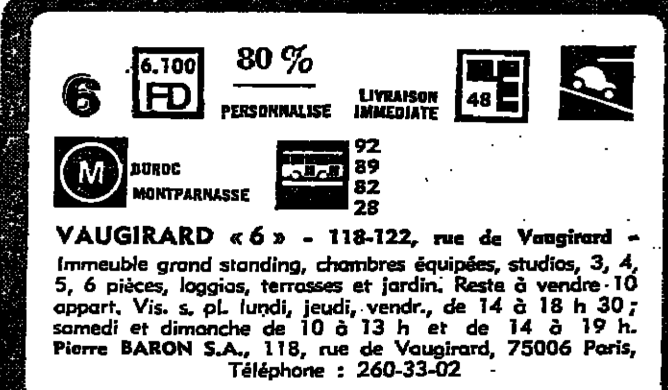
Vendez rapidement en viager Expert. gratuite. Discrétion. ETUDE LODEL. 700-00-99. 35, bd Voltaire, PARIS-XIe.

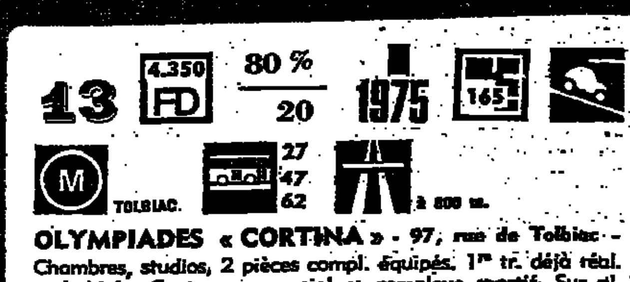
Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

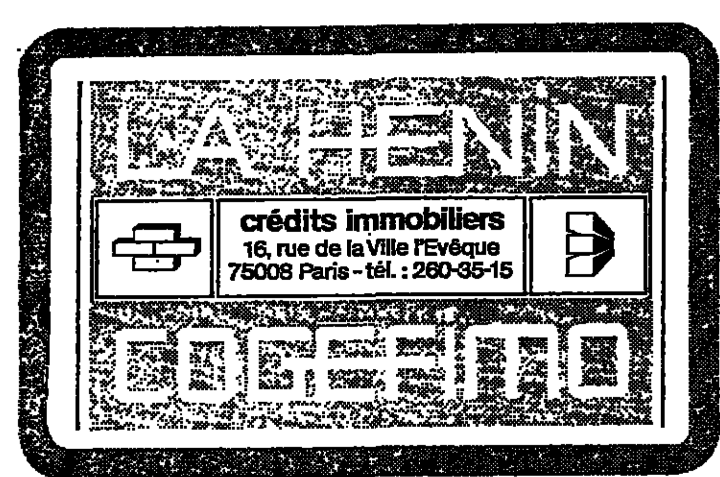
LE MONDE IMMOBILIER PARIS.

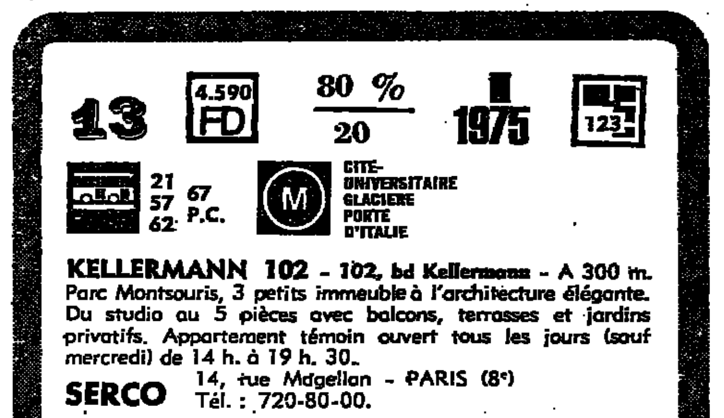


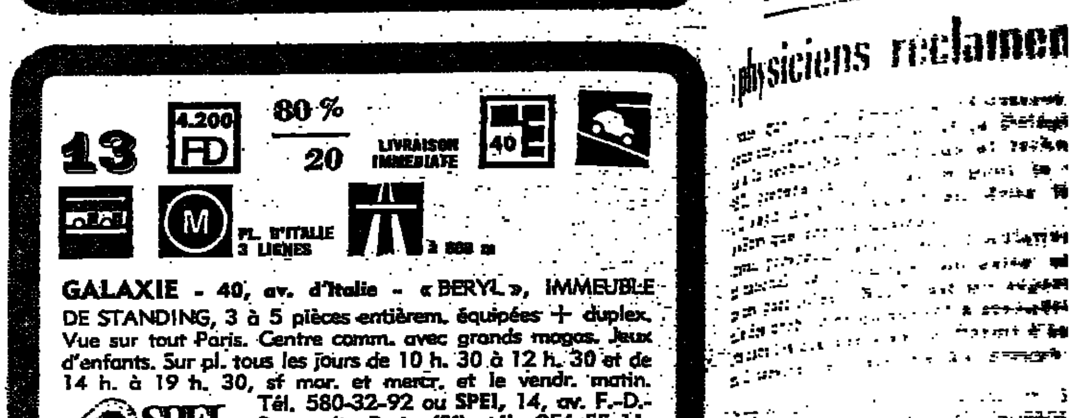


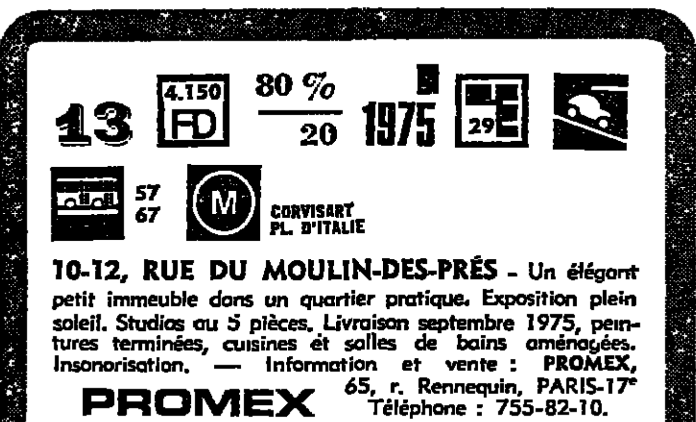


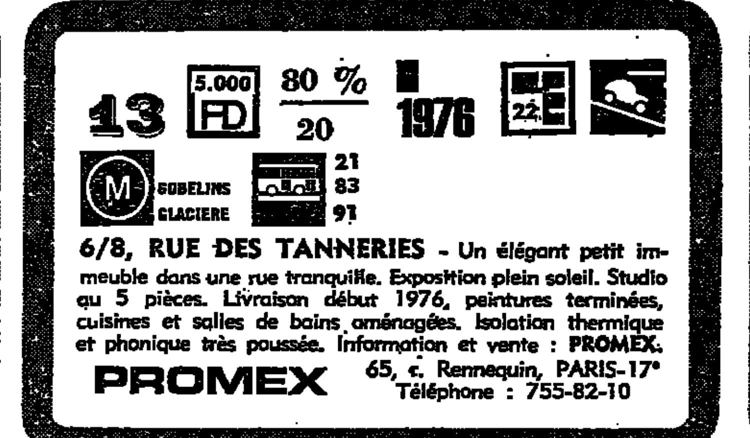


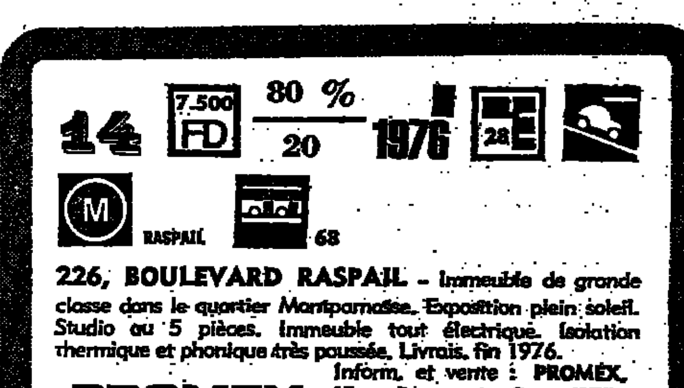


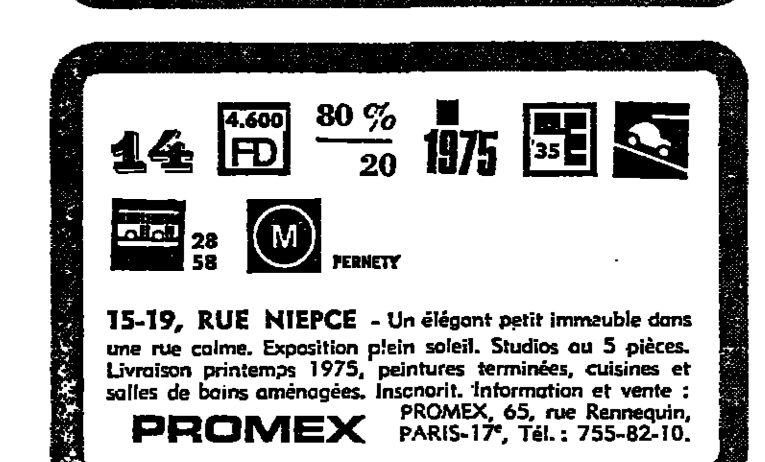


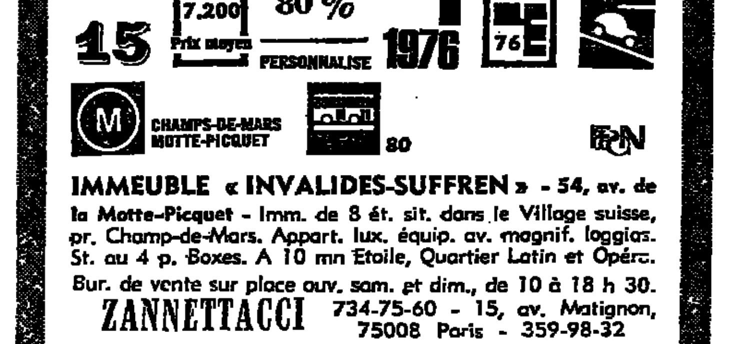


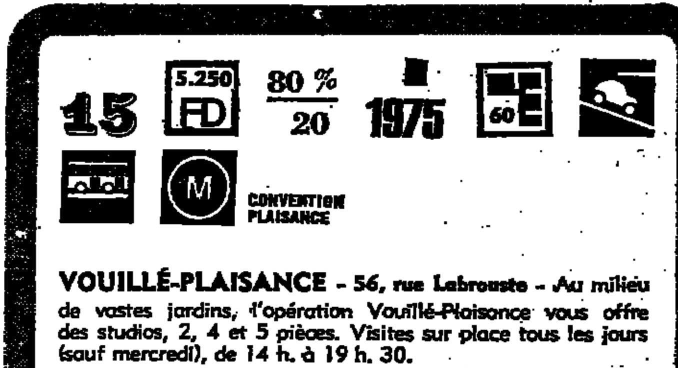


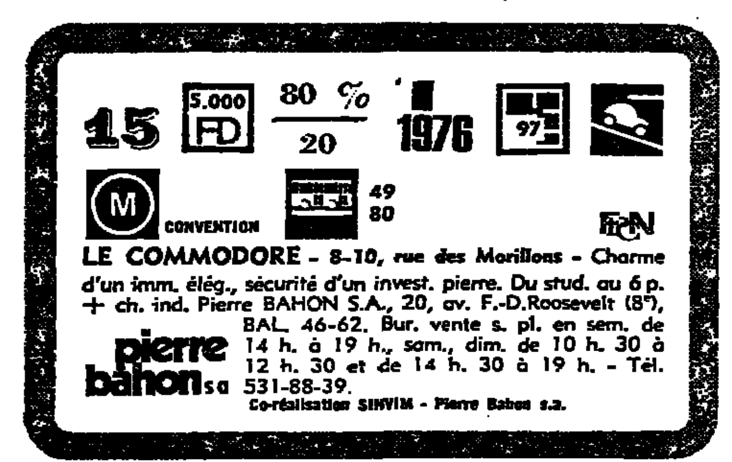


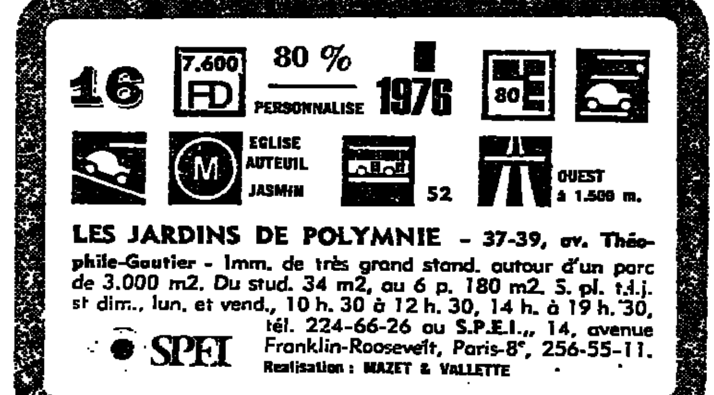


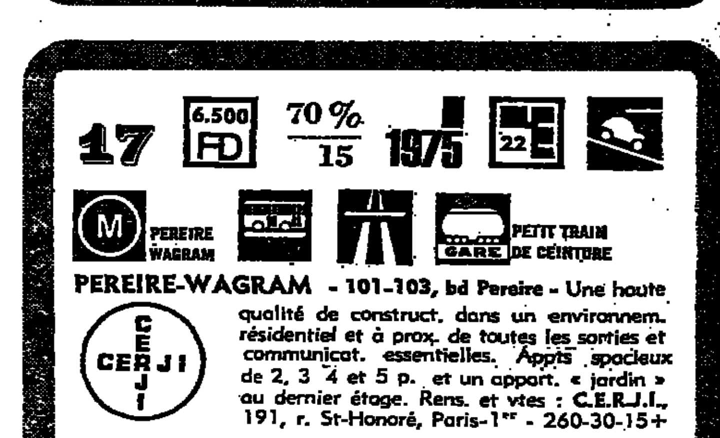


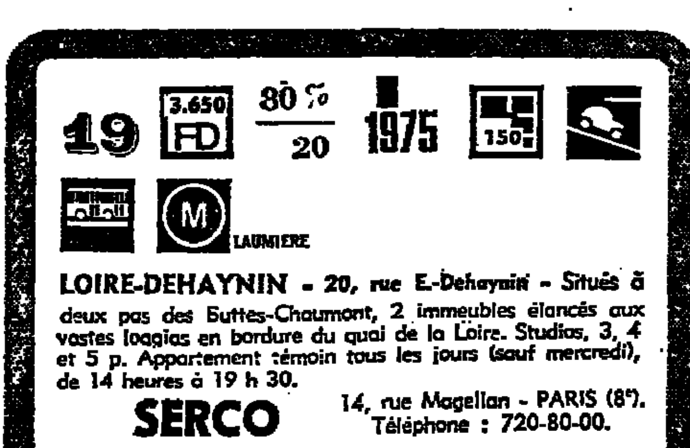






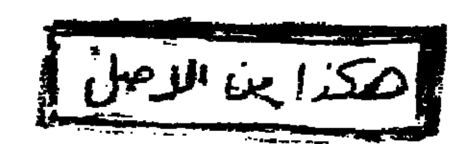












ENVIRONNEMENT

LE DÉBAT SUR LES CENTRALES NUCLÉAIRES

Les parlementaires communistes demandent une commission d'enquête

Dans les milieux politiques comme au sein de la communauté scientifique, le débat nucléaire est largement engagé. Les députés communistes ont déposé le 18 janvier, sur le bureau de l'Assemblée nationale, une proposition de résolution « tendant à créer une commission d'enquête parlementaire sur les conditions d'implantation et de construction de centrales nucléaires en France ». Les parlementaires du P.C. estiment en effet que « les réacteurs utilisant la filière américaine ne présentent pas les garanties de fonctionnement suffisantes ».

De son côté, la Fédération française des sociétés de protection de la nature (1) a lancé le même jour une pétition nationale demandant une suspension du programme nucléaire français, jusqu'à l'adoption de la loi sur la protection de la nature, qui est promise depuis des années. La F.F.S.P.N. demande que ce texte soit examiné dès la prochaine session parlementaire, qu'il soit adopté sans délai et que la procédure d'enquête d'utilité publique soit réformée comme l'avait promis M. Giscard d'Estaing pendant sa campagne électorale.

Dans un communiqué, la Ligue des droits de l'homme (2), estimant que le dossier nucléaire soumis aux élus locaux est trop sommaire, juge cette « procédure antidémocratique ». Elle demande « un vaste débat à l'échelle nationale, portant sur une appréciation totale et sincère des avantages et inconvénients du choix nucléaire comme principale source d'énergie ».

Pendant ce temps, l'appel des quatre cents scientifiques qualifiant notre option nucléaire de « décision irréfléchie dont les conséquences risquent d'être graves » et appelant la population à refuser l'installation des centrales (« le Monde » du 11 février) continue à recueillir des signatures. Inversement, des ingénieurs travaillant à Saclay au Commissariat à l'énergie atomique désapprouvent certains aspects de cet appel.

La Délégation générale à la recherche scientifique et technique (D.G.R.S.T.) prépare la publication d'un important rapport qui servira d'élément d'appréciation dans la préparation du VII[e] Plan. Il porte sur la physique corpusculaire et touche dans certaines de ses parties aux « nuisances de l'énergie nucléaire ».

Enfin, sur le terrain, les prises de position se succèdent, également contradictoires. A Whyl, dans la plaine du Rhin, manifestants allemands et français occupent un site nucléaire. Le District de Paris, lui, admet le principe des centrales pour la région parisienne, mais refuse de se prononcer sur leur lieu d'implantation.

(1) F.F.S.P.N., 37, rue Cuvier, 75005 Paris. Tél. : 707-31-95.
(2) 27, rue Jean-Dolent, 75014 Paris. Tél. : 331-71-25.

DANS UN RAPPORT SUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Des physiciens réclament un débat profond et sérieux

Le texte que nous publions ci-dessous est extrait d'un important rapport dont la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (D.G.R.S.T.) prépare la publication pour le mois d'avril. Il s'agit d'un document en deux tomes intitulé « Physique corpusculaire ».

Ce travail prospectif établi sur l'initiative de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) est un répertoire très fouillé des problèmes qu'auront à résoudre les physiciens dans les dix ans à venir. Parmi d'autres éléments, il servira de matériau au groupe qui prépare les options du VII[e] Plan en matière de recherche scientifique. Le premier tome, rédigé sous la responsabilité de MM. Robert Klapisch et Georges Ripka, porte sur la physique nucléaire proprement dite.

Le dernier chapitre avait fait l'objet au printemps 1974 d'une controverse au sein des membres du conseil scientifique de l'IN2P3. Voici des extraits de la version définitive touchant à un sujet brûlant, « le problème des nuisances de l'énergie nucléaire ».

« La France est un des pays industriels les plus dépourvus en ressources énergétiques fossiles. Son développement économique depuis deux décennies a reposé — dans une mesure sans cesse croissante — sur des importations de pétrole extrait loin de son territoire. L'année 1974 marque à cet égard un tournant historique avec la décision gouvernementale d'accélérer le développement de l'énergie nucléaire. Il est désormais certain qu'à moyen terme une part essentielle de l'énergie produite dans ce pays proviendra de la fission nucléaire. Il est très remarquable que cette possibilité repose sur des découvertes effectuées il y a moins de quarante ans et dans lesquelles des physiciens français ont joué un rôle important.

» On sait que la rentabilité de cette forme nouvelle d'énergie a longtemps été controversée. Sa compétitivité aurait pu s'imposer il y a plusieurs années déjà, n'était la baisse importante, survenue vers 1965, du prix des produits pétroliers. Le retournement de tendance, prévisible depuis 1970, a été précipité par les événements de l'automne 1973, et les plus sceptiques sont maintenant convaincus de l'intérêt économique de l'énergie nucléaire. Les filières à neutrons thermiques — dont l'industrialisation est très avancée — sont maintenant deux à trois fois moins chères par kilowattheure que les sources d'énergie fossile.

» Le passage à une utilisation sociale massive pose inévitablement le problème des dangers et nuisances liés à cette forme nouvelle d'énergie. Tous les développements industriels basés sur la technologie (automobile, aviation, grande industrie chimique, agriculture moderne, etc.) comportent des nuisances (1). Ce qui distingue l'énergie nucléaire, c'est plutôt qu'un débat public approfondi s'amorce au stade actuel. On ne peut que s'en féliciter et se demander quel rôle peuvent éventuellement y jouer les physiciens nucléaires.

» Les nuisances potentielles de l'énergie nucléaire sont aujourd'hui bien inventoriées par les spécialistes. Dans la plupart des cas, il s'agit de questions (sécurité de chaudières, pollution thermique, etc.) qui relèvent de domaines totalement étrangers à la physique nucléaire.

» Si certains problèmes paraissent aujourd'hui bien maîtrisés (2), d'autres demandent encore une étude sérieuse. Qu'adviendra-t-il par exemple des installations nucléaires lorsque — dans trente ou cinquante ans — on voudra les fermer et rendre le site propre à un autre usage ? Ne devrait-on pas prévoir les sommes nécessaires dans le prix de revient de construction des centrales ? Que penser des risques d'accidents lorsque la multiplications des centrales rendra fréquents les transports d'éléments combustibles irradiés entre les centrales et les usines de retraitement ? Ne devrait-on pas en tenir compte dans l'implantation territoriale des centrales ?

» Le physicien nucléaire est dans ces affaires un témoin privilégié plutôt qu'un expert. Lui qui manipule journellement depuis des années des corps radioactifs, qui a appris à s'entourer des précautions nécessaires, qui invente des instruments de plus en plus sensibles pour mesurer les rayonnements, ne pourra que confirmer le sérieux des problèmes posés. Peut-être exprimera-t-il l'opinion que ces problèmes ne paraissent pas insolubles et mettra-t-il en garde contre la tentation du « bon marché ». Mais il ne pourra que renvoyer l'opinion aux véritables experts : ingénieurs, économistes, juristes, qui devront élaborer des solutions dont l'adoption est en dernière analyse un acte politique.

» Un problème important, à la solution duquel la physique nucléaire pourrait contribuer, est celui du sort à long terme des déchets radioactifs. Les solutions actuellement retenues qui impliquent le stockage de ces produits radioactifs à vie longue dans des environnements inertes et sous surveillance constante pourraient se révéler insuffisantes d'ici à quelques décennies. On ne peut exclure d'ici là que des procédés nucléaires ne permetent de détruire ces noyaux en les transformant en produits stables ou de courtes périodes. Il serait certainement nécessaire d'encourager les recherches dans cette direction.

» En conclusion, les physiciens nucléaires ne peuvent qu'aprouver un débat profond et sérieux sur les risques, les modalités et les fins de l'utilisation sociale de l'énergie nucléaire... »

(1) On ne peut ignorer par ailleurs les nuisances causées par les sources d'énergie fossiles (fuel, charbon) qui sont actuellement employées. Il faut savoir qu'une centre le de 350 MWe fonctionnant au charbon rejette chaque jour dans l'atmosphère 75 tonnes d'oxyde de soufre, 16 tonnes d'oxyde d'azote et 5 tonnes de poussières.
(2) En mille années-réacteurs de fonctionnemnet, l'A.I.E.A. ne note aucun incident ayant impliqué un déversement accidentel de radioactivité dangereuse aux abords d'un réacteur de puissance.

DES INGÉNIEURS DE SACLAY N'APPROUVENT PAS L'APPEL DES « QUATRE CENTS »

Dans une lettre adressée aux « quatre cents » scientifiques qui ont lancé un appel concernant le programme nucléaire français, la section de Saclay du Syndicat des ingénieurs et cadres de l'énergie atomique, affilié à la Confédération générale des cadres, exprime ses réserves.

« *Si nous approuvons votre appel en vue de recherches sérieuses pour trouver de nouvelles sources d'énergie, pour diversifier celles existantes et diminuer le gaspillage, nous ne pouvons approuver la partie qui s'adresse davantage aux instincts de peur des hommes qu'à leur raison.* »

Après avoir souligné le caractère « tendancieux », selon eux de l'appel, les ingénieurs et cadres de l'énergie atomique ajoutent : « *Nous estimons intolérable que vous choisissiez, peut-être par maladresse, comme bouc émissaire le commissariat à l'énergie atomique, qui est un organisme d'intérêt public. Si vous estimez que les techniques nucléaires actuelles ne sont pas bonnes, il faut nous aider à les perfectionner en les rendant toujours plus sûres. Il serait préférable que vous mobilisiez l'opinion pour que cesse la croissance zéro en recherche fondamentale et appliquée, dans le domaine nucléaire en particulier.* »

Une lettre de MM. Klapisch et Ripka

MM. Robert Klapisch et Georges Ripka nous écrivent, à propos du rapport de prospective sur la recherche en matière de physique nucléaire, que nous publions aujourd'hui et auquel nous faisions déjà allusion dans notre article du 11 février :

Ce rapport est le résultat de deux ans de travail d'un groupe de neuf physiciens du C.E.A. et de l'I.N.-2 P-3 (1), sous la coresponsabilité de Georges Ripka et de moi-même. Son objet essentiel est de tenter de dégager une prospective de ce que sera la recherche fondamentale en physique nucléaire au cours de la prochaine décennie. Ce n'est qu'à titre tout à fait accessoire qu'est faite une brève mention, à la fin du rapport, de l'impact social de cette discipline, notamment dans le domaine de l'énergie nucléaire. Ce rapport, de trois cents pages, est actuellement sous presse dans la série « Prospective » de la D.G.R.S.T.

Le conseil scientifique de l'I.N.-2 P-3 n'a jamais été saisi de ce rapport, qu'il n'a donc pu ni rejeter ni approuver. Le rapport a été rédigé en toute indépendance et publié sous la responsabilité exclusive des membres du groupe de travail. C'est uniquement par souci de recueillir des avis et suggestions autorisés extérieurs au groupe que les membres du conseil scientifique de l'I.N.-2 P-3 ont reçu, en avril 1974, communication d'une version préliminaire de ce rapport. Aucune remarque d'importance ne nous fut faite directement à la suite de cet envoi.

Seule une lettre ouverte d'un groupe de neuf élus syndicaux (sur la quarantaine de membres que compte ce conseil), détachant trois phrases dans un rapport de trois cents pages, choisit de nous faire un procès d'intention, en nous accusant de « *servilité à l'égard du pouvoir* ». Cette première version (écrite en janvier 1974) devait très naturellement s'étoffer par la suite, pour aboutir au texte définitif.

(1) Institut national de physique nucléaire et de physique des particules.

● L'ATOME A L'ACADEMIE. — L'Académie des sciences morales et politiques a entendu lundi 17 février une communication de M. Jean Couture, ingénieur général des Mines, sur les problèmes de l'énergie nucléaire en France. L'orateur s'est, d'une part, attaché à calmer les inquiétudes légitimes relatives aux dangers et aux nuisances consécutives aux usines atomiques. Selon lui, une solution doit être trouvée à mesure que se développe l'énergie nucléaire. M. Couture a, d'autre part, insisté sur les avantages que notre pays a su acquérir, tant en ce qui concerne la fabrication des grands composants industriels que dans le domaine de la production et du traitement des combustibles nucléaires.

● OCCUPATION DE LA « COLLINE VERTE ». — Des manifestants empêchent, depuis lundi matin 17 février, la construction d'une route qui doit permettre d'exploiter, à Jarrié (Isère), au sud de l'agglomération grenobloise, une carrière de 43 hectares dans une colline boisée. Samedi, cinq cents personnes s'étaient rassemblées à l'appel du comité de défense. Elles avaient planté quarante-trois arbres sur le tracé de la route et élevé un barrage de rondins (*le Monde* daté 8-9 septembre 1974).

Dans la région parisienne

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU DISTRICT DIFFÈRE SA DÉCISION

« *Etant donné le déséquilibre existant entre la consommation et la production d'énergie* », le conseil d'administration du District de la région parisienne a adopté, le 18 février, à l'unanimité moins une voix et trois abstentions, un avis favorable à l'installation de centrales nucléaires aux abords de la capitale.

Toutefois, le conseil n'a pas suivi le comité consultatif économique et social qui avait accepté que l'on construise des centrales à Barbey (Seine-et-Marne) et à Achères ou à Limay (Yvelines) (*le Monde* du 6 février). Il a demandé « *à être mieux informé sur le choix définitif des sites à retenir avant de se prononcer* ».

Cette position prudente, comparable à celle du conseil général de Seine-et-Marne, est surtout inspirée par un rapport de l'agence financière du bassin Seine-Normandie analysant les conséquences de l'installation des centrales sur les eaux.

Tous les conseillers se sont déclarés partisans du principe des centrales nucléaires, à l'exception de M. Erwin Guldner, maire (sans étiquette) de Sceaux, qui ne voit pas l'utilité de telles usines en région parisienne. Le rapporteur du dossier, M. Georges Suant, maire (sans étiquette) d'Antony, a exprimé son inquiétude : « *Les citoyens ont raison de ne pas croire sur parole les affirmations de techniciens, selon lesquelles il n'y a pas de danger. Est-il sage de ne s'orienter que vers le nucléaire ?* » « *Non*, a répondu M. Georges Valbon, maire (communiste) de Bobigny, *une nouvelle usine marémotrice est possible dans la baie de Saint-Michel, par exemple.* » M. Paul Seramy, maire (sans étiquette) de Fontainebleau, a rappelé que les problèmes d'eau, de température et de récupération de la chaleur n'étaient pas réglés.

Le conseil d'administration a donc demandé à l'administration de trouver des sites en aval de la capitale, d'entreprendre une campagne d'information sur l'énergie nucléaire et de lui faire visiter les centrales en fonctionnement.

Dans la plaine du Rhin

LE SITE DE WYHL OCCUPÉ

(De notre correspondant.)

Strasbourg. — Après Marckolsheim, l'épreuve de force s'est engagée à Wyhl, commune du pays de Bade, en République fédérale d'Allemagne, où doit s'édifier une centrale nucléaire. Les travaux avaient commencé le 17 février. Ils ont aussitôt provoqué une levée de boucliers, tant du côté allemand que français. Les vingt et une associations de défense de l'environnement du pays de Bade et d'Alsace ont battu le rappel de leurs adhérents. Depuis mardi matin, cinq cents manifestants occupent le terrain, bloquent les bulldozers et montent des tentes. « *Tant que les interventions contre l'implantation de cette centrale n'auront pas toutes été examinées à fond et d'une façon démocratique, les associations des habitants du Kaiserstuhl s'opposeront au démarrage de la construction* », a expliqué l'un des responsables allemands.

Un volumineux dossier de protestations et de plaintes a été déposé au tribunal administratif de Fribourg par les écologistes d'outre-Rhin. Pourtant, vendredi dernier, la Société d'électricité du pays de Bade a reçu le permis définitif de construction. J.-C.P.

A PROPOS DE...

Un projet du gouvernement des États-Unis

La bride sur le cou pour les transporteurs aériens ?

Le gouvernement des Etats-Unis envisage de mettre fin au contrôle qu'il exerce sur l'activité des compagnies aériennes américaines par l'intermédiaire du Bureau de l'aéronautique civile (CAB) créé en 1938. La Maison Blanche prépare un projet de loi allant dans le sens d'une telle « déréglementation ». Des mesures similaires sont à l'étude pour les chemins de fer et les transports routiers.

*L'acceptation par le Congrès de ces propositions aurait pour résultat de changer, d'une façon radicale, la nature des relations existant entre le gouvernement fédéral et les divers secteurs de l'industrie des transports aux Etats-Unis depuis la fin du siècle dernier. Ces relations sont fondées sur le contrôle exercé par les agences du gouvernement fédéral, et notamment l'*Interstate Commerce Commission *pour les chemins de fer.*

Pour le transport aérien, le projet de loi préparé par l'administration — qui devrait être présenté dans un mois — prévoit de supprimer le contrôle exercé par le CAB sur la fixation des tarifs aériens, l'attribution des lignes et la création de nouvelles compagnies. Celles-ci devront cependant continuer à respecter les normes fédérales de sécurité.

Par le biais de cette réforme du CAB, le gouvernement fédéral espère rétablir une véritable concurrence, qui économiserait au pays une somme estimée à 1 milliard de dollars (près de 5 milliards de francs). Cependant, afin de ne pas trop perturber une industrie que la crise économique affecte très sérieusement, la « déréglementation » envisagée se ferait par étapes.

Longtemps le CAB fut un farouche défenseur du libéralisme. Depuis deux ans environ, face aux difficultés auxquelles se heurtaient les compagnies aériennes, il avait sensiblement modifié sa politique, se déclarant partisan d'un certain dirigisme, ou du moins d'une certaine rationalisation de l'activité aérienne.

Il s'employa notamment à atténuer la concurrence entre compagnies régulières et transporteurs à la demande par la fixation d'un prix plancher pour les vols charter. Mais il échoua récemment dans cette tentative. Cet échec peut être considéré comme une victoire des transporteurs à la demande (supplementals) *hostiles à une telle mesure, ces transporteurs qu'en d'autres temps le CAB soutint de toutes ses forces.*

Les compagnies régulières américaines supportaient de plus en plus mal la tutelle du CAB, qui, disaient-elles, intervenait à tout bout de champ, s'opposant par exemple à l'abandon par tel transporteur d'un service déficitaire et à la création d'une ligne rentable. Désormais en état de gérer leur réseau comme elles l'entendent, les compagnies devraient pouvoir améliorer leurs recettes.

TRANSPORTS

Les pilotes italiens dressent une liste noire des aéroports de la péninsule

De notre correspondant

Rome. — Sur les trente-six principaux aéroports italiens, un seul, celui de Gênes, serait sûr. Tous les autres, affirme l'Association nationale des pilotes de l'aviation civile (ANPAC) présentent des irrégularités plus ou moins graves qui menacent la sécurité des quelque 5,5 millions de passagers empruntant chaque année les lignes aériennes intérieures.

Les trente-cinq aéroports incriminés ont été classés par les pilotes en trois catégories : « *déficient* », « *sérieusement déficient* » et « *critique* ». Dans le premier groupe figurent : Bergame, Bologne, Brindisi, Cagliari, Forli, Milan-Linate, Milan-Malpensa, Naples-Capodichino, Pise, Rome-Ciampino, Rome-Fiumicino, Turin-Caselle, Trévise-San-Angelo, Trieste, Venise-Tessera et Vérone. Les aéroports « *sérieusement déficients* » sont ceux d'Albenga, Ancone-Falconara, Catania, Crotone, Foggia, Campedusa, Lecce, Olbia-Costa-Esmeralda, Palerme-Punta-Raisi, Pantelleria, Pescara, Reggio-de-Calabre et Trapani. Six aéroports enfin, qualifiés de « *critiques* », risquent d'être boycottés par les pilotes pour peu que les conditions météorologiques ne soient pas excellentes. Il s'agit d'Alghero, Bari-Palese, Comiso, Florence-Peretola, Rimini et Miramar, Tarente et Grottaglie.

Ce n'est pas la première fois que les pilotes italiens dénoncent le mauvais état et le sous-équipement de leurs aéroports. Ils le font avec le pessimisme foncier et compréhensible de tous les pilotes, agrémenté de cette tendance bien italienne à la dramatisation.

La croisade des pilotes n'en paraît pas moins justifiée. Elle avait commencé au lendemain de l'accident aérien de Punta-Raisi, qui fit cent quinze morts en mai 1972. Plusieurs rapports et « Livres blancs » incitèrent le conseil des ministres à débloquer, en décembre 1973, quelque 200 milliards de lires de crédits pour des travaux urgents. Mais, selon les pilotes, on n'a toujours pas vu la couleur de cet argent.

Le ministre des transports, M. Martinelli, vient d'annoncer une nouvelle allocation de 1 000 milliards de lires pour une « *amélioration effective des infrastructures aéroportuaires* ». — R. S.

PÊCHE

Plusieurs ports sont bloqués par des chalutiers

Le climat restait tendu ce mercredi 19 février dans la plupart des ports de pêche français en raison de la crise que connaît cette activité, gravement affectée par la hausse du prix des carburants et par la chute des cours du poisson.

Lancé en début de semaine par les pêcheurs artisans d'Etaples, le mouvement de protestation s'est amplifié mardi. Directement ou indirectement, ce sont les quelque vingt mille pêcheurs artisans français qui sont concernés. Les ports de Boulogne et de Dunkerque ont été bloqués par des barques de pêche. Dans le grand port flamand, plusieurs cargos restaient au mouillage sur rade ce mercredi matin, dont le dernier-né des navires de la flotte marchande de la République populaire de Chine, le *Long-Men*. Les services des navires transbordeurs sur la Manche étaient paralysés. D'autre part les marins de Cherbourg et de Douarnenez ont, par solidarité, déposé leur rôle d'équipage.

On notait toutefois que les pêcheurs du quartier maritime du Guilvinec, en Bretagne-Sud, avaient refusé de se joindre au mouvement de grève.

Des incidents ont eu lieu dans la nuit de mardi à mercredi près d'Abbeville. Des camions transportant du poisson vers la région parisienne ont été interceptés par les manifestants et leurs cargaisons ont été détruites.

Une délégation de marins-pêcheurs bretons accompagnée par M. Guy Guermeur, député U.D.R. du Finistère, devait être reçue, jeudi 20 février, par M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports, puis par le directeur de cabinet de M. Jacques Chirac.

Enfin, les pouvoirs publics ont démenti les informations qui avaient fait état du décès d'un marin-pêcheur à Etaples, à la suite de coups qu'il aurait reçus lors des manifestations qui ont eu lieu devant le secrétariat d'Etat à la marine marchande, lundi. La mort de ce pêcheur serait due à un infarctus ; le permis d'inhumer a été refusé, le décès ayant été constaté avant l'arrivée du corps à l'hôpital. Les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. ont cependant vigoureusement protesté contre l'intervention des forces de police, lundi à Paris, et ont apporté leur soutien aux marins artisans.

LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

CONFLITS ET REVENDICATIONS

LA GRÈVE DES OUVRIERS BELGES D'UNE FILIALE DE B.S.N.

Travailleurs sans frontières

« Français, Wallons, même patron, même combat. » *La manifestation inédite organisée le 17 février dans les rues de Levallois-Perret par les ouvriers de l'entreprise verrière Glaverbel-Mécaniver, près de Charleroi, filiale du groupe B.S.N. - Gervais - Danone, a eu pour première conséquence d'amener M. Antoine Riboud, P.-D. G. de B.S.N., à se rendre en Belgique pour examiner sur place, mardi 18 février, les moyens de trouver une solution au conflit.*

« Non au démantèlement ! Les patrons licencient, licencions les patrons ! », *clamaient lundi les manifestants belges qu'accompagnaient des délégations C.G.T.-C.F.D.T. du Nord. Cri de désespoir ou point de départ d'un nouveau « Lip » belge ? Menacés de licenciement par le projet de fermeture de leur four à verre plat, les cinq cent quatre-vingt-neuf ouvriers de l'entreprise Glaverbel-Mécaniver sont en grève depuis cinq semaines et occupent leur usine. Depuis huit jours, ils vendent en gros et au détail des « plateaux » de verre de 2 m. 80 sur 1 m. 60.*

Dans le secteur du verre à vitre, la récession qui affecte par priorité les industries du bâtiment et de l'automobile a frappé singulièrement les usines de Glaverbel-Mécaniver, non seulement sur le marché belge — où elles vendent un cinquième de leur production — mais encore à l'étranger. Avant la crise de l'énergie, ce marché était en expansion régulière de 6 à 8 % par an, alors que l'on enregistre subitement un recul atteignant 25 % dans certains pays.

Invoquant les « transformations technologiques » et la nécessité de maintenir sa compétitivité, la société Glaverbel-Mécaniver entend poursuivre la mise en place d'unités de « float-glass », c'est-à-dire de verre « flotté », procédé d'origine britannique dont les produits, plus économiques à fabriquer, se substituent progressivement au verre à vitre. A ces problèmes de récession et de changement technologique, s'ajoute, selon la direction, celui posé par l'accroissement des coûts de production, plus rapide que celui des prix de vente sur le marché belge.

Les salariés de la région de Charleroi, déjà fortement touchés par le chômage, ont refusé ce qu'ils appellent le démantèlement de Glaverbel-Mécaniver et des entreprises sous-traitantes périphériques. Ils ont constitué un comité de grève à Gilly et s'apprêtaient à procéder ce mercredi à une première paie sauvage des ouvriers.

L'industrie du verre est la plus ancienne du Pays noir wallon. Elle est également la plus ancienne de France, l'une de celles où notre pays a pris une position dominante en Europe. Elle se trouve aujourd'hui en difficulté. A la B.S.N. de Wingles (Pas-de-Calais), quatre cent cinquante personnes, sur un effectif de huit cent soixante-quinze, risquent d'être licenciées après la décision du groupe B.S.N.-Gervais-Danone d'arrêter les deux fours de verre à vitre. Emplois menacés aussi à l'usine Sourel de Bagneux-sur-Loing, près de Nemours, où mille deux cents personnes viennent d'être mises en chômage technique. Les choses sont pires encore en Allemagne.

En interpellant leurs patrons au-delà des frontières, les travailleurs tentent d'organiser eux aussi une résistance « européenne » aux stratégies des firmes multinationales face à la crise.

JEAN BENOIT.

● LA C.F.T.C. A L'ELYSEE. — MM. Jacques Tessier, président de la C.F.C., et Jean Bornard, secrétaire général, ont été reçus, le 18 février, par le président de la République. L'entretien a principalement porté sur la réforme de l'entreprise. Les syndicalistes chrétiens ont insisté sur la nécessité de rendre obligatoire la représentation des salariés, avec voix délibérative, dans les conseils de surveillance.

LE SÉCRÉTARIAT D'ÉTAT A LA CONDITION FÉMININE OCCUPÉ PAR DES OUVRIÈRES PENDANT UNE DEMI-HEURE

Les cinquante ouvrières de l'entreprise de télévision Grandin, de Montreuil (Seine-Saint-Denis), qui occupaient mardi, depuis 11 h. 30, les locaux du secrétariat d'Etat à la condition féminine, les ont quittés de leur plein gré à midi. Elles ont été reçues par Mme Giroud.

Les manifestantes entendaient ainsi protester contre le licenciement des cinq cents employés — dont trois cent cinquante femmes — de l'entreprise, qui a déposé son bilan le 7 février. Elles ont déclaré en sortant du bureau de Mme Giroud que celle-ci les avait reçues aimablement mais n'avait pu leur donner aucune espèce d'espoir précis.

● M. NORBERT SEGARD, ministre du commerce extérieur, a, dans une interview accordée à l'agence Tass, estimé que les échanges commerciaux entre l'U.R.S.S. et la France tripleront au cours des prochaines années.

EMPLOI

LES DISCUSSIONS SUR L'INDEMNISATION DU CHOMAGE PARTIEL N'ONT PAS ABOUTI

La réunion relative à l'indemnisation du chômage partiel, tenue le 18 février entre le C.N.P.F. et les syndicats, s'est terminée sur une rupture, bien que le patronat ait proposé une autre rencontre.

Les employeurs n'ont offert que de porter de 3 F à 3,50 F l'indemnisation horaire à leur charge, alors que les syndicalistes leur demandaient 4,65 F (qui, avec l'aide gouvernementale de 2,10 F, donnait une indemnisation égale au SMIC, soit 6,75 F).

Les organisations syndicales C.G.T., C.F.D.T., F.O., C.G.C. et C.F.T.C., dans une déclaration commune, estiment « inadmissible qu'aucune solution satisfaisante ne soit envisagée par les pouvoirs publics ni par le patronat ». Elles ont l'intention d'« intervenir à tous les niveaux » pour faire aboutir leurs revendications.

MM. Bergeron et Faesch (F.O.) ont, le même jour, demandé au ministre du travail que le gouvernement relève substantiellement le « plafond » de ressources qui limite le droit aux actuelles prestations du chômage partiel.

LA C.G.T. ET LA C.F.D.T. LANCENT UNE CAMPAGNE CONTRE LE CHOMAGE DES JEUNES

Pour protester contre le chômage, qui touche particulièrement les jeunes, la C.G.T. et la C.F.D.T. ont décidé, avec l'appui d'une dizaine de mouvements de jeunesse (JOC, UNEF, UNCAL, etc.), de lancer une campagne d'action qui sera marquée dans toute la France par la tenue d'assises locales pour l'emploi des jeunes. Les organisateurs, qui ont présenté cette campagne mardi 18 février au cours d'une conférence de presse, estiment que les projets gouvernementaux sur la pré-formation, les contrats emploi-formation, etc., n'apportent pas de solutions satisfaisantes. Ils réclament une *« garantie de premier emploi »*, c'est-à-dire la suppression de toute discrimination à l'égard des jeunes dans l'embauche, la garantie de ressources, notamment par l'attribution d'une allocation d'attente et du bénéfice des prestations sociales pour les jeunes n'ayant jamais travaillé, la garantie de l'embauche au retour du service militaire.

Ils protestent aussi contre la dévalorisation des diplômes et demandent aussi que les titres scolaires soient reconnus dans les conventions collectives et les statuts.

Les assises locales, qui regrouperont des jeunes travailleurs, des lycéens, des collégiens, seront pour eux l'occasion d'exprimer leurs revendications, qui pourraient déboucher sur des actions concrètes.

LOGEMENT

Charges locatives

M. Jacques Barrot : Si nous échouons dans la voie contractuelle, il faudra envisager le recours à la législation

Devant les journalistes de la presse spécialisée, M. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat au logement, et M. Pierre Delmon, qui préside la commission sur les charges locatives, ont fait le point, mardi 18 février, sur l'application des accords passés en novembre 1973 et septembre 1974 entre propriétaires, gérants et locataires.

« *Nous nous sommes engagés dans la voie de la concertation entre les intéressés*, a déclaré M. Barrot, *car il s'agit de changer les comportements des propriétaires aussi bien que des locataires. Nous avons l'espoir d'échapper à la nécessité d'une législation spécifique. Mais si les litiges se multiplient, si nous échouons dans l'application de cette méthode contractuelle, il faudra avoir recours à des voies plus contraignantes.* »

M. Delmon a clairement insisté sur la nature de « contrats » des accords que les associations représentatives de propriétaires, de gérants et de locataires se sont engagées à faire respecter par leurs mandants, qu'il s'agisse des clauses des contrats de location ou de la répartition des charges. La grande faiblesse de ce dispositif volontariste est que, en cas de non respect de ces contrats-types nationaux, il n'existe pas d'instance locale de concertation permettant de surmonter ces difficultés.

Le secrétaire d'Etat au logement a fait un premier pas dans cette direction en envoyant, le 18 décembre dernier, une circulaire aux préfets et directeurs départementaux de l'équipement pour les charger de diffuser les textes des accords intervenus et d'encourager l'adoption de « conventions » complétant les accords nationaux. Ils devront rendre compte le 15 mars des résultats obtenus. Cette circulaire, ainsi que les textes des accords, font l'objet d'un « Bulletin officiel » du ministère de l'équipement, dont la lecture peut être très utile à tous ceux qui signent ou ont signé un contrat de location (1).

Cependant, des litiges existent, qui prouvent combien lente est la progression de l'esprit de concertation. Rue du Docteur-Finlay, à Paris (15e), dans un immeuble de cent quatre-vingts logements appartenant à la CANCAVA (Caisse de retraite des artisans), les épreuves de force se succèdent depuis deux ans. En janvier 1975, le congé signifié à quarante locataires s'est accompagné de visites d'huissiers, de saisies-gageries pratiquées en l'absence des locataires avec l'aide de serruriers... En février, c'est, en tout, quatre-vingts locataires, pour la plupart membres de l'Association de défense des locataires, qui ont reçu leur congé. Ils ont mis en consignation le montant de deux mois de loyer et ont assigné le propriétaire en justice : le dossier sera plaidé le 11 mars et M. Barrot s'est intéressé lui-même à cette affaire. Même s'il parvient à régler ce litige, il ne pourra constamment intervenir personnellement : la nécessité se fait sentir d'instances locales d'arbitrage.

Pour aller plus loin encore, M. Barrot a demandé à M. Bernard Roux, directeur de l'Imprimerie nationale à Douai, qui présida durant six ans un conseil de résidents d'un ensemble de la S.C.I.C., une étude sur les réalisations en France et à l'étranger en matière de participation des locataires dans les ensembles. Ce rapport lui sera remis le 15 mai.

Enfin, M. Barrot s'est déclaré farouchement partisan de la libération des loyers des appartements de la catégorie II A soumis à la loi de 1948 : « *Je suis convaincu qu'il faut y arriver, en trouvant le moyen de protéger les personnes âgées qui ne disposent pas des ressources suffisantes pour faire face à de lourdes hausses.* »

(1) *Bulletin officiel du ministère de l'équipement*, n° 1213, direction des journaux officiels, 26, rue Desaix, Paris Cedex 15. 1 F.

AFFAIRES

LA CINQUIÈME SALAISONNERIE FRANÇAISE EN DIFFICULTÉ

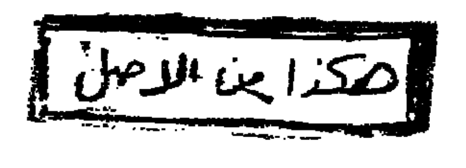
Le sort de la Société mixte agricole (SMIA) Dor sera scellé avant le 3 mars prochain par le tribunal de commerce. Moins de neuf mois après son lancement, cette opération d'intégration de la production et de la commercialisation (*le Monde* du 5 février 1974), où se retrouvaient une salaisonnerie, la société DOR (25 %), un groupement de producteurs de porcs, la COOPAC-SEM (45 %), une centrale d'achat de bouchers, la chaîne B.F. (20 %), et le Fonds de solidarité céréaliculteurs - éleveurs, Unigrain (10 %), risque donc de capoter si un plan de redressement acceptable n'est pas trouvé. Le cinquième groupe salaisonnier français, qui connaît les mêmes difficultés conjoncturelles que l'ensemble de la profession, aurait eu sa gestion lourdement obérée par l'implantation d'une nouvelle usine à Saint-Pol-sur-Ternoise.

LES COMMANDES DE L'ADMINISTRATION A LA C.I.I. VONT ÊTRE ACCÉLÉRÉES

M. Giscard d'Estaing a présidé, mardi 18 février, une réunion consacrée aux problèmes industriels, réunion à laquelle assistaient M. Chirac, premier ministre ; M. Fourcade, ministre de l'économie et des finances, et M. d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.

Pour l'essentiel, cette réunion a été consacrée à l'étude du dossier de la Compagnie internationale pour l'informatique (C.I.I.), et plus particulièrement à la participation de l'Etat au capital de cette entreprise. Il ressort des discussions que cette participation serait importante, sans pour autant être majoritaire.

Dans l'immédiat, une décision a été prise pour soutenir l'activité de la C.I.I. : la passation des commandes de l'administration va être accélérée et le secteur public va se voir motivé à acheter français.



LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

LES PROBLÈMES DE L'ÉNERGIE

APRÈS S'ÊTRE ENTRETENU AVEC M. KISSINGER

Nous n'avons jamais réellement boycotté aucun pays

déclare le chah d'Iran

Zurich *(A.F.P.)*. — La politique pétrolière de l'Iran est fondée uniquement sur *« le principe de la transaction commerciale »*, a déclaré mardi après-midi le chah d'Iran à l'issue de son entretien de deux heures trois quarts à Zurich avec le secrétaire d'Etat américain Henry Kissinger.

Le souverain iranien a ajouté : *« La politique et le commerce sont deux choses différentes. Nous n'avons jamais réellement boycotté aucun pays. Nous n'avons pas pris part au dernier embargo de 1973, décrété par certains pays producteurs, et nous ne prendrons part à aucun embargo. »*

Il a dit encore que, à son avis, la politique d'embargo était maintenant irréalisable en raison des stocks constitués par les pays consommateurs, qui disposent de réserves pour quatre-vingt-dix jours, alors qu'une guerre éventuelle au Proche-Orient ne durerait pas plus de trois semaines. *« Mais*, a précisé le chah, *si la guerre survenait* [au Proche-Orient], *nous ne participerions pas à un embargo. »*

« Lorsque nous vendons notre pétrole et que nous remplissons nos pétroliers, peu nous importe où il va », a-t-il ajouté.

En ce qui concerne la fixation du prix du pétrole et la proposition, formulée il y a environ trois semaines par M. Kissinger, d'établir un « prix-plancher », le chah a déclaré que la question serait prochainement débattue à Alger, lors de la réunion « au sommet » de l'OPEP. Il a ajouté qu'en réalité le prix du pétrole avait déjà baissé en raison de l'inflation et de la dévaluation de fait du dollar. On peut, selon lui, estimer l'augmentation des produits industriels importés par les producteurs de pétrole à quelque 35 %, alors que le prix réel du pétrole pouvait maintenant être évalué à 7 ou 8 dollars le baril et non plus au prix affiche de 11 dollars. *« Ce qui m'intéresse*, a-t-il encore dit, *c'est de maintenir un pouvoir d'achat constant. »*

A propos de l'indexation du prix du pétrole sur les produits industriels, le chah a rappelé que M. Kissinger s'était déjà déclaré favorable à ce principe. Il a ajouté que la question était de lier le prix du pétrole à celui de ces produits. Il a estimé qu'il faudrait maintenant établir une liste de quelque vingt à trente produits de base sur lesquels pourrait être indexé le pétrole. *« Cela sera difficile*, a-t-il dit, *mais cela est faisable. »*

Après avoir souligné le *« caractère explosif »* de la situation au Proche-Orient, le souverain iranien a déclaré, en réponse à une question, qu'il était favorable à l'élimination de toute présence de puissance étrangère dans le Golfe et l'océan Indien. Mais, a-t-il dit, compte tenu du fait que certaines puissances y sont déjà présentes *« non seulement nous ne sommes pas opposés à la présence américaine, mais nous y sommes favorables »*. De son côté, M. Henry Kissinger, interrogé sur ce que son gouvernement comptait faire pour combattre l'inflation dans le monde, a déclaré : *« Notre administration fera tout ce qui est en son pouvoir pour soutenir le cours du dollar »*. Il a ajouté qu'il partageait le souci du chah d'Iran de combattre *l'inflation* et a dit que l'essentiel était maintenant de *« maintenir le dialogue ouvert »*. Enfin, le secrétaire d'Etat s'est félicité des relations *« extrêmement étroites entre l'Iran et les Etats-Unis »*, et il a ajouté qu'il était tombé d'accord avec le chah pour estimer que ces relations n'avaient jamais été meilleures.
nia

LE PRIX-PLANCHER DU PÉTROLE DEVRAIT ÊTRE DE 4,5 DOLLARS LE BARIL

déclare M. Davignon

Londres (Reuter). — Les pays consommateurs de pétrole devraient établir un prix-plancher de 4,5 dollars le baril afin de protéger les investissements dans d'autres sources d'énergie contre l'éventualité d'une chute brutale des prix du « brut », a déclaré mardi M. Etienne Davignon, président de l'Association internationale de l'énergie (A. I. E.).

Cette proposition se rapproche de celle qui a été faite récemment par le secrétaire d'Etat Henry Kissinger, lequel n'a cependant pas proposé de chiffre pour le prix-plancher.

M. Davignon a formulé cette proposition à l'issue d'une conférence devant l'Institut royal des affaires internationales de Londres.

● ACCORD FRANCO-SYRIEN DANS LES TELECOMMUNICATIONS. — Le gouvernement syrien a ratifié, lundi, l'accord de coopération conclu entre la France et la Syrie dans le domaine des télécommunications.

En vertu de cet accord, signé en juillet dernier à Paris, la France participera à la création d'un Institut de télécommunications en Syrie et au développement des services postaux.

L'accord prévoit, en outre, la fourniture et l'installation par la société française CIT-Alcatel de quatre centraux de communications électroniques (système Pluton).

Pour des raisons inconnues

LE POMPAGE DE LA TAPLINE EST INTERROMPU

Le pompage du pétrole saoudien dans l'oléoduc de la Tapline reliant les champs pétrolifères d'Arabie Saoudite au littoral libanais de la Méditerranée et dont le terminus se trouve à Zahrani, près de Saïda (Liban), est arrêté depuis le 9 février, a déclaré mardi soir un porte-parole autorisé de la Tapline.

Le porte-parole s'est refusé à dévoiler les raisons de cet arrêt.

Les réservoirs de la Tapline contiennent actuellement 3,5 millions de barils de pétrole brut, qui pourront assurer le fonctionnement de la raffinerie de la MEDRECO (Mediterranean Refinery Company), située à proximité du terminal de Zahrani, pendant une période de six mois, indique-t-on de source bien informée. Ces réservoirs ont une capacité totale de 4,5 millions de barils.

Aucun pétrolier n'est venu charger du pétrole brut saoudien à Zahrani depuis deux mois, ajoute-t-on de même source. La raffinerie de la MEDRECO assure 40 % de la consommation en carburant du Liban, le reste étant fourni par la raffinerie de l'Iraq Petroleum Company installée à Tripoli, près du terminal de l'oléoduc reliant les champs pétrolifères irakiens de Kirkouk au littoral libanais.

[Le pétrole acheminé par la Méditerranée est le plus touché par la détente actuelle du marché, due en partie à la clémence de l'hiver ; en effet, le bas niveau des frets avantage relativement le « brut » le plus lointain, celui du golfe Persique.]

MALGRÉ SES ÉNORMES REVENUS PÉTROLIERS

Abou-Dhabi pourrait connaître des difficultés financières

Abou-Dhabi *(A.P.)*. — Malgré la très forte augmentation de ses revenus pétroliers, qui ont atteint 4 milliards de dollars en 1974, l'émirat d'Abou-Dhabi, qui compte à peine cinquante mille habitants, risque de connaître bientôt des difficultés financières. Pour deux raisons principales :

D'abord, l'émir a envoyé des subsides au Bangladesh et à la Somalie *menacés par la famine*. Il a aussi alimenté les finances de l'Egypte, de la Syrie et de la Jordanie, les « pays du champ de bataille », tout comme il semble encourager tous les mouvements nationalistes depuis ceux des musulmans aux Philippines jusqu'à ceux du Front de libération de l'Erythrée. Il a avancé 100 millions de dollars au Fonds monétaire international.

Ensuite, la production pétrolière s'est considérablement ralentie, et elle serait maintenant inférieure de moitié à ce qu'elle était l'an dernier.

En outre, l'émir a entrepris d'ambitieux projets de développement. Selon un diplomate occidental le pays ne disposerait déjà plus de réserves financières car *« l'argent s'y perd comme l'eau dans le sable »*.

[Surprenante information ! Abou-Dhabi était considéré jusqu'à maintenant comme un cas typique de pays pétrolier « condamné » à d'énormes excédents de balance des paiements. Selon le correspondant du « New York Times » à Mascate, le sultanat d'Oman — qui a tiré 1 milliard de dollars en 1974 de la vente de son pétrole — connaîtrait lui aussi des « difficultés » financières...]

BANQUE

● LA FIRST NATIONAL BANK OF CHICAGO, qui a une succursale à Paris, affirme n'avoir jamais figuré sur la liste des établissements boycottés par les Arabes, contrairement à certaines informations (*le Monde* du 19 février) en provenance de Beyrouth. La banque fait remarquer qu'elle a développé au cours des mois précédents ses affaires au Proche-Orient. Elle a récemment participé à la création d'une nouvelle banque égyptienne dont le principal actionnaire est la banque Misr (51 %) et dont elle détient elle-même 20 % du capital.

AU PARLEMENT EUROPÉEN

M. Ortoli présente un programme pour réduire la dépendance de l'Europe

De notre correspondant

Strasbourg. — M. Ortoli, président de la Commission des Communautés européennes, a lancé, mardi, devant le Parlement européen, à Strasbourg, un avertissement sur les dangers qui guettent la construction européenne. M. Ortoli, qui dressait à la veille de l'anniversaire de la fondation de la CECA le bilan de vingt-cinq années de coopération européenne, a également lancé un vigoureux appel à l'union politique en présentant le programme de la Commission de Bruxelles pour 1975.

Si l'institution de conseils européens au niveau des chefs de gouvernement comporte des chances, a-t-il dit, elle recèle aussi des dangers pour l'intégration européenne, dangers qu'on ne pourra éviter que si la *« Commission exerce pleinement sa vocation retrouvée d'institution politique »*.

La Commission devra communiquer aux gouvernements cette volonté politique qui caractérise, selon M. Ortoli, le programme d'action de la Commission : *« Cette attitude profondément politique, cette ambition de donner un autre rythme et une autre ampleur à la réalisation de l'Europe inspirent le programme de 1975. »*

Le programme d'action comporte cinq objectifs majeurs : la Commission veut essayer en tout premier lieu de réduire la dépendance de l'Europe, aussi bien sur le plan de l'énergie que sur celui de la diminution de sa souveraineté. Pour l'énergie il faut fixer des objectifs *« communs globaux, et par des sources d'énergie »*, et développer les ressources propres de la Communaté *« par tous les moyens raisonnables »*, a indiqué M. Ortoli, qui a souligné en outre que *« notre indépendance vis-à-vis de l'extérieur risque de se cristalliser dans un renoncement teint aux couleurs du réalisme »*.

A un moment où les Etats pris isolément sont impuissants à exercer une influence sur la redéfinition des pouvoirs et des équilibres économiques et monétaires dans le monde, M. Ortoli a déclaré qu'une Europe communautaire, *« bien loin de réduire des souverainetés déjà diminuées, est un instrument de reconquête de la souveraineté. Elle est un facteur d'exercice plein de la part de pouvoir qui nous est reconnue dans les nouveaux centres de décision. C'est vrai en matière d'énergie, en matière monétaire, en matière de commerce international »*.

Mais pour ce faire, il faudra redéfinir l'attitude de l'Europe vis-à-vis des Etats-Unis, enclins, en raison même des désunions de l'Europe, à manifester leur volonté sous forme d'un leadership de plus en plus affirmé, a souligné M. Ortoli. Le deuxième grand objectif de la Commission consiste dans le rétablissement de l'équilibre économique et social de l'Europe grâce à une croissance fondée sur des bases nouvelles. Ces bases comportent quatre orientations : le développement de politiques économiques complémentaires et le renforcement de la solidarité pour éviter, dans la conjoncture actuelle, le retour du protectionnisme ; la reprise d'une croissance fondée sur l'investissement ; la mise en place de certains instruments d'action et de réflexion, comme la création d'une banque européenne des exportations et celle d'un institut de moyen terme de la Communauté pour examiner les problèmes de l'avenir économique occidental ; la définition d'une politique plus proche des hommes. Dans ce but la Commission présentera en avril prochain le projet d'un statut de la société européenne.

La recherche d'interdépendance économique à long terme avec les pays du tiers-monde et la reprise de l'union économique et monétaire constituent d'autres objectifs majeurs de la Communauté.

J.-C. HAHN.

LA VIE ÉCONOMIQUE

A L'ÉTRANGER

EN ALLEMAGNE FÉDÉRALE

L'augmentation des salaires est limitée à 6,5 % dans les services publics

Bonn. — Une des conditions présentées par le gouvernement fédéral et le patronat allemand comme indispensables à la reprise économique, est en passe d'être réalisée. Les augmentations de salaires obtenues par les syndicats dans plusieurs secteurs industriels et dans les services publics se situent plusieurs points en dessous des hausses de l'année dernière.

Après que les métallos de Rhénanie-Westphalie eurent obtenu 6,8 % (« le Monde » des 16-17 février), les employeurs (Etat fédéral, Länder et communes) et les syndicats se sont mis d'accord le lundi 17 février sur une augmentation de salaires de 6 % et le paiement d'une prime de 100 deutschemarks (environ 185 F) pour les un million quatre cent mille ouvriers et employés des services publics. L'ensemble représente une augmentation moyenne de 6,48 %.

Cette « *modération* » des syndicats, louée de tous côtés suffira-t-elle à assurer la réussite de la politique économique gouvernementale et de la relance conjoncturelle ? Tous les responsables et les experts du gouvernement, de la Bundesbank et du patronat reconnaissent l'incertitude de la situation, mais risquent malgré tout leur pronostic. Tous estiment que « *la reprise vient* ». Quand sera-t-elle effective ?

Le président de l'Office fédéral du travail a déclaré le mercredi 19 février que le chômage ne diminuerait pas avant le milieu du mois de mai. Alors qu'en février le nombre de chômeurs dépasserait 1,2 million, de mai à décembre le gouvernement fédéral compte sur un taux de chômage moyen de 2,3 % (510 000 sans emploi) contre 5,1 % actuellement.

« *La reprise viendra cette année*, a déclaré M. Friderichs, ministre fédéral de l'économie, *mais il est difficile de dire quel mois : on manque de connaissances précises.* » Tout le monde s'accorde à penser que ce ne sera pas avant l'automne. Dans son dernier rapport mensuel, la Bundesbank se prononce en tout cas contre tout nouveau programme public de relance : « *Il est dangereux*, écrit-elle, *d'utiliser les mauvais indices conjoncturels pour demander constamment des mesures d'incitation complémentaires.* »

D'après les expériences des années précédentes, il faut attendre encore quelque temps, estime la Banque centrale, avant de savoir si la politique monétaire de la Bundesbank et le programme de relance du gouvernement fédéral ont « *mordu* ». Bien que les « *tendances récessives* » se soient accentuées à la fin de 1974, une amélioration s'est esquissée dans des branches comme l'automobile et le bâtiment qui ont le plus souffert de la crise. Il reste à savoir si l'augmentation de la demande intérieure suffira à prendre le relais des commandes étrangères qui continuent à baisser.

DANIEL VERNET.

A Alger

Les pays du tiers-monde s'accordent avec quelque difficulté sur la politique de développement industriel

De notre correspondant

Alger. — *La réunion ministérielle du « groupe des 77 » a pris fin le mercredi 19 février à 2 heures du matin au Palais des nations, mais ne s'est pas pour autant terminée : après avoir passé trois nuits blanches à discuter des trois résolutions, les délégués, faute de temps, ont décidé de renvoyer les textes au siège de l'ONUDI (Organisation des Nations unies pour le développement industriel), à Vienne, où une commission de quinze membres achèvera de les mettre en forme.*

Les résolutions qui serviront de documents de travail à la conférence de Lima en mars sont au nombre de trois. La première, assez courte, concerne la réforme et le rôle de l'ONUDI ; la seconde, d'une cinquantaine de pages, intéresse le plan d'action du développement et de la coopération, principalement dans le domaine du transfert technologique ; la troisième traite des contrats et des arbitrages entre pays en voie de développement et les firmes des Etats industrialisés.

Les différentes délégations ont affirmé qu'elles étaient d'accord sur le fond et que les difficultés rencontrées étaient d'ordre rédactionnel. Celles-ci reflètent néanmoins des différences d'appréciation dues, comme l'a admis M. Belaïd Abdesselam, ministre algérien de l'industrie et de l'énergie qui présidait, à la diversité des pays, des problèmes, des situations, des ressources et des besoins.

Les débats se sont déroulés sur une toile de fond que résument quelques statistiques. Les pays en voie de développement représentent 70 % de la population du globe, mais ne reçoivent que 20 % du revenu mondial. Leur part dans la production industrielle mondiale est inférieure à 7 % ; celles des pays africains n'est aujourd'hui que de 0,5 %, et en supposant qu'ils progressent au rythme de 12 % par an, ce qui est loin d'être acquis, elle sera en l'an 2000 de 2 %. Quant à l'Amérique latine, elle espère que sa part dans la production industrielle mondiale passera de 3,4 % à 13,5 % d'ici à la fin du siècle.

Il est évident qu'en fonction de leur régime politique et de leur degré d'avancement technologique, les États ne voient pas toujours la coopération d'un même œil. Ainsi plusieurs pays d'Amérique latine ont souligné que le problème des investissements concerne avant tout les gouvernements, alors que les pays les plus pauvres d'Afrique ou d'Asie ont mis l'accent sur l'aide que devrait leur apporter la communauté internationale — et même les plus favorisés des pays pauvres — pour les aider à assurer leur décollage économique. Toutefois le sentiment d'être plus ou moins les « *damnés de la terre* » a constitué un lien entre tous les participants. Cela explique que, en dépit de certaines divergences, le quart-monde et le tiers-monde demeurent finalement soudés. Ils ont besoin de s'épauler mutuellement pour tenter d'arracher aux pays industrialisés quelques avantages.

A partir de ces données, deux idées maîtresses se sont dégagées. La première vise à réorganiser l'ONUDI pour en faire un organisme spécialisé qui aurait son autonomie, comme l'UNESCO ou la FAO (1), de sorte qu'il puisse jouer un rôle efficace et ne soit pas bloqué par la mauvaise volonté des Etats industrialisés.

Le fait qu'il faille cinq ans environ pour modifier le statut de l'ONUDI et en faire une institution autonome a mis d'accord les partisans de la transformation immédiate et ceux qui étaient favorables à une temporisation. En atendant, les « 77 » pourraient demander au secrétaire général de l'ONU de déléguer ses pouvoirs au directeur exécutif de l'ONUDI.

La seconde idée concerne la nécessité de favoriser et d'accélérer l'industrialisation des pays en voie de développement, en obtenant, comme l'a souligné M. Abdesselam, une modification des rapports avec les Etats industrialisés et en faisant de l'ONUDI un organe qui serait réellement au service des nations démunies. Il leur apporterait l'aide dont elles ont besoin pour récupérer leurs ressources naturelles, tout en engageant la transformation sur place de ses ressources. L'organisation du développement industriel serait ainsi amenée à financer un certain nombre de projets industriels et pourrait être le principal coordonnateur d'opérations qui permettraient au tiers-monde de prendre le train du développement et de la modernité.

PAUL BALTA.

(1) UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, dont le siège est à Paris ; F.A.O. : Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation, dont le siège est à Rome.

BILLET

En attendant M. Bonnet...

Mardi 18 février, 20 heures. Les dirigeants des quatre principales organisations paysannes viennent de discuter deux heures et demie durant avec le secrétaire d'Etat à l'agriculture, M. Deniau. Ce dernier quitte le président de la Fédération des exploitants en lâchant un « *Moi, je veux bien...* », ponctué d'un geste d'impuissance des bras.

En clair, le premier round des discussions entre les professionnels et les pouvoirs publics sur les aides directes à accorder aux producteurs s'est achevé dans la confusion.

Les primes « *économiques* » aux éleveurs de vaches ? L'enveloppe sera de 1,37 milliard de francs — et non de 1,2 milliard, comme il avait été annoncé après le dernier conseil des ministres de l'agriculture à Bruxelles. Qui en bénéficiera ? Sur quels critères ? On ne sait. Une seule chose est certaine : la prime sera moins forte que celle de 200 francs versée en juillet dernier, et moins d'exploitants la toucheront.

Les « aides sociales » complémentaires ? « *On est dans le bleu* », commentait un professionnel dans les escaliers de l'hôtel de Villeroy. Les professionnels parlent d'un effort de 2,7 *milliards* : l'administration n'avance aucun chiffre. Quatre ou cinq modalités de calcul et de versement sont « étudiées ». M. Debatisse a lâché le chiffre de 1 200 francs par exploitant. Combien ? Lesquels ? Si le tiers des paysans, les plus pauvres, reçoivent une telle prime, les charges pour les finances publiques seront de l'ordre de 500 millions de francs. Si tous la perçoivent, la charge atteindra 1,5 milliard. Mais est-il raisonnable de faire un cadeau au plus gros des agriculteurs ? La Rue de Rivoli, pour qui l'heure de la relance n'a pas encore sonné, ne semble guère disposée à délier les cordons de la bourse. D'autant que la Commission de Bruxelles lui donne des arguments en évaluant à 11,7 % la hausse des prix agricoles en France. Dès lors, si l'on comptabilise la prime à la vache, pourquoi y ajouter une aide sociale ?

En bref, face aux professionnels qui ont chacun leur solution, l'administration pense que les comptes ne sont pas loin des promesses. Alors ? « *On attend M. Bonnet...* »

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Francs suisses	
48 heures	5 1/2	6 1/2	3/4	1 3/4	0	1
1 mois	6 1/8	6 5/8	4 1/8	4 5/8	2 1/4	2 3/4
3 mois	6 3/4	7 1/4	5 1/4	5 3/4	4 3/8	4 7/8
6 mois	7	7 1/2	5 3/4	6 1/4	5 1/4	5 3/4

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

BANQUE TRANSATLANTIQUE

Dans sa séance du 17 février 1975, le conseil d'administration de la Banque Transatlantique, réuni sous la présidence de M. Philippe Aymard, a examiné les comptes de l'exercice 1974, qui font ressortir un bénéfice net de 6 384 162,58 F, contre 4 millions 532 516,39 F, dont 875 238,16 F de plus-values à long terme, pour l'exercice précédent.

Il a été décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le 21 avril prochain, de distribuer un dividende de 6 F par action de 50 F (l'impôt déjà versé au Trésor étant de 3 F) égal à celui de l'année précédente mais s'appliquant à un capital porté en cours d'exercice de 16 millions de francs à 20 millions de francs par incorporation de réserves.

COMPAGNIE FRAISSINET

Le chiffre d'affaires global hors taxes de l'exercice 1974 s'est élevé à 11 739 638 F contre 11 483 910 au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires se décompose comme suit :

— opérations de lotissements : ventes, 1 006 727 F contre 1 640 068 F en 1973.

— locations et opérations financières : revenus des immeubles : 2 240 456 F contre 2 226 343 en 1973.

Revenus du portefeuille : 5 millions 870 752 F contre 5 392 935 F en 1973.

Autres produits financiers : 6 millions 267 888 F contre 2 224 567 en 1973.

Au cours de l'exercice 1974, les sociétés aéronautiques du groupe ont obtenu des résultats très satisfaisants compte tenu de la crise.

Elles se sont classées au premier rang des distributeurs des matériels qu'elles représentent pour les ventes hors des U.S.A.

— Chez Beechcraft, pour tous les modèles avec un chiffre d'affaires de 9 000 000 de dollars ;

— chez Learjet, pour tous les modèles avec un chiffre d'affaires de 5 059 000 dollars ;

— chez Hawker Siddeley, pour le modèle 125/600 avec un chiffre d'affaires de 6 000 000 de dollars.

D'autre part, ces sociétés se sont engagées récemment dans la représentation de différentes marques d'hélicoptères, et viennent de réaliser leur première vente d'un matériel de ce type.

Transair France, la principale filiale aéronautique, prévoit le maintien, sinon même l'accroissement, du dividende servi pour l'exercice précédent.

Enfin, les résultats du secteur immobilier ont été satisfaisants.

COMPAGNIE MÉTALLURGIQUE ET MINIÈRE

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice 1974 (produits accessoires exclus) s'élève à 40 millions de francs, contre 22 millions de francs pour l'exercice précédent.

L'arrêté des comptes, qui est actuellement en cours, laisse prévoir une progression sensible du bénéfice par rapport à celui de 1973, ce qui amènera sans doute le conseil, le capital étant reconstitué, à proposer à l'assemblée générale la distribution d'un dividende qui tiendra compte des résultats satisfaisants de l'exercice.

SÉLECTION - RENDEMENT

Lors de sa séance du 13 février, le conseil d'administration de la société, réuni sous la présidence de M. Henri Fournier, a arrêté les comptes de l'exercice 1974 tels qu'ils seront proposés à l'assemblée générale des actionnaires en avril prochain.

Le capital de la société atteint 177 millions de francs, contre 168 millions de francs, soit une progression de plus de 5 % ; l'actif net, en baisse de 4 %, est 209,5 millions de francs, contre 218 millions de francs au début de l'exercice.

La valeur liquidative de l'action s'établissait le 31 décembre 1974 à 118,17 F, tandis que, déduction faite du dividende net détaché le 30 juin 1974, elle était de 120,68 F à la fin de 1973. La baisse de 2,08 % — essentiellement due à la hausse des taux des obligations — est ramenée à 1,25 % si l'on tient compte de l'avoir fiscal et du crédit d'impôt attachés au coupon.

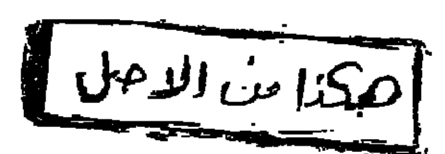
Le dividende de 10,87 F (avoir fiscal de 1 F compris), que le conseil proposera à l'assemblée générale, assure à l'action un rendement de 9 % par rapport à la valeur liquidative (ex-coupon) au début de l'exercice et de 10,04 % par rapport à cette valeur à la fin de l'exercice.

GROUPE XEROX CORPORATION

Le chiffre d'affaires de l'année 1974 s'est élevé à 3,58 milliards de dollars, contre 2,99 milliards de dollars en 1973 (+ 19,6 %) et le bénéfice net à 331,1 millions de dollars contre 300,5 millions de dollars (+ 10 %).

Compte tenu de l'inflation mondiale et des conditions économiques générales, ces résultats sont considérés comme satisfaisants par les dirigeants de Xerox, qui prévoient la persistance des mêmes problèmes au moins pour le premier semestre de 1975. Xerox espère cependant un bon accroissement du chiffre d'affaires et une bonne progression de ses bénéfices, mais à un taux moins élevé que celui de son chiffre d'affaires.

هكذا من الاصل



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
18 FÉVRIER

Une reprise s'amorce après les premiers cours

Après s'être de nouveau alourdie durant la première demi-heure de transactions, la tendance, à la stupéfaction générale, s'est soudainement renversée sur la reprise de l'action Française des pétroles.

Les pertes initiales ont été en grande partie effacées et plusieurs valeurs ont même progressé de façon notable. En clôture, les baisses l'emportaient encore sur les hausses, mais leur ampleur était minime dans la majorité des cas. Seize titres ont encore fléchi de 2 % environ et douze ont monté dans les mêmes proportions.

Intervention des organismes de placement collectif ? L'hypothèse n'est pas à écarter. D'aucuns en parlaient autour de la corbeille, comme l'on reparlait aussi d'un possible abaissement du taux de l'escompte. Un fait est certain en tout cas : quelques achats étrangers ont été enregistrés. Ces quelques « touches », comme disent les boursiers, ont suffi, vu l'activité assez faible qui a régné dans l'ensemble, à amorcer ce mouvement de reprise.

Recul de Crédit national, Financière de Paris, Générale occidentale, Locabail, Pricel, Radar C.D.C., Veuve Clicquot, C.G.E., Creusot-Loire, Denain, Aquitaine, Raffinage, Bellon, L'Oréal.

Progrès de Prétabail, Cetelem, U.C.B., Ricard, Viniprix, Poclain, Galeries Lafayette, Paris-France, Jeumont Moulinex, Bic.

L'or a encore baissé, le lingot a perdu 460 F à 25 280 F et le kilo en barre 255 F à 25 425 F. Le prix du métal jaune est resté encore plus élevé à Paris qu'à Londres (184 dollars l'once environ au lieu de 180,40 dollars). Nouveau recul des pièces. Le napoléon, pour sa part, est revenu de 274,90 F à 270,10 F (après 271,90 F). Le volume des transactions a encore diminué : 14,42 millions de francs contre 23,76 millions.

Aux valeurs étrangères, forte reprise des allemandes. Ailleurs, les cours ont généralement fléchi.

LONDRES

La reprise se poursuit

La reprise, amorcée mardi après-midi, se poursuit sur l'espoir d'une nouvelle baisse des taux d'intérêt. Le marché est calme, à part une flambée d'achats sur les pétroles et sur les mines d'or, stimulées par la hausse du métal.

OR (ouverture) dollars : 182 50 contre 181 ..

VALEURS	CLOTURE 18/2	COURS 19 2
War Loan 3 1/2 %	24 1/8	24 1/8
Beechamps	187 1/2	188 1/2
British Petroleum	367 1/2	375 1/2
Shell	217	223 ..
Vickers	121 3/4	122 1/4
Imperial Chemical	217	219 ...
Courtaulds	94	98 .
De Beers	235 1/2	239 1/2
* Western Holdings	34 1/8	35 7/8
Rio Tinto Zinc Corp	138	142 ...
* West Driefontein	46 1/2	48 ...

(*) En livres

MARCHE MONETAIRE

	Taux Banque de France	Taux du marché
Effets publics	....	....
Effets privés	....	10 %
Moyen terme	....	8 1/2 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	17/2	18/2
1 dollar (en yens)	293 40	292 36

DROITS DE SOUSCRIPTION

VALEURS (Actions et parts)	Modalités	Derniers cours
Gontreville, c. 33	2 p. 5	.
Guyenne-Gascogne, c. 2	1 p. 8	16 40
Merlin-Gerin, c. 18	2 p. 5	9 ..
Vallourec, c. 31	1 p. 4	4 70

NOUVELLES DES SOCIETES

C.I.C. — Bénéfice net pour l'exercice 1974 : 25,55 millions de francs contre 28,33 millions de francs. Le dividende global reste inchangé à 9 F.

IMMOFICE. — Bénéfice net pour 1974 : 18,68 millions de francs contre 13,77 millions de francs (12,45 F par action contre 11,15 F, compte tenu des 600 000 titres nouveaux correspondant à l'augmentation de capital). Dividende global : 11 F contre 9,50 F (+ 15,79 %).

GROUPE DROUOT. — Les résultats globaux de ce groupe d'assurances en 1974 seront du même ordre qu'en 1973.

NEW YORK

Indécis et actif

Le marché s'est montré indécis et actif mardi, à New-York, où l'indice Dow Jones perdait près de trois points en clôture, à 731,30 (— 2,90). La séance s'était ouverte sur un repli assez sensible dû à la diminution du dividende de Du Pont de Nemours et à la perte de Chrysler pour le quatrième trimestre de 1974. Puis les cours se sont redressés sur la réduction de son taux de base par la Chemical Bank (8 1/2 % contre 9 %) pour reperdre du terrain au cours de la dernière heure.

En dépit des mauvaises nouvelles, Wall Street consolide sa reprise des dernières semaines tout en restant attentif aux perspectives économiques à moyen terme, qui restent fort incertaines, en dépit de l'optimisme gouvernemental. Des prises de bénéfice ont pesé sur les cours des valeurs d'ordinateurs (I.B.M.), tandis que l'action Pan Am progressait vivement après l'accord avec l'Iran.

L'activité est restée assez forte, avec 23,99 millions de titres traités contre 23,29 millions.

VALEURS	COURS 14/2	COURS 18/2
Alcoa	34 5/8	35 7/8
A.T.T.	50 3/4	50 1/2
Boeing	17 1/8	17 1/4
Chase Manhattan Bank	33 1/4	32 7/8
Du Pont de Nemours	99 3/4	100 3/4
Eastman Kodak	85 1/8	83 7/8
Exxon	73 5/8	74 1/8
Ford	35 3/4	35 1/8
General Electric	42 7/8	42 3/8
General Foods	22 1/2	22 1/2
General Motors	38	37 3/4
Goodyear	15 3/4	15 1/2
I.B.M.	220 1/8	212
I.T.T.	19 1/4	18 7/8
Kennecott	34 1/4	34 3/8
Mobil Oil	41 3/8	40 7/8
Pfizer	33 1/4	33 ...
Schlumberger	102 ...	99 1/8
Texaco	25	25 1/8
U.A.L. Inc.	19 3/4	18 3/8
Union Carbide	48	47 7/8
U.S. Steel	48 ...	47 7/8
Westinghouse	12 1/2	12 3/8
Xerox	76 5/8	76

La Bourse de New-York était fermée lundi en raison du Washington Day.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE Base 100 : 31 déc. 1974.)

	17 févr.	18 févr.
Valeurs françaises	114,1	113,4
Valeurs étrangères	119,8	119,1

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	68,1	67,3

BOURSE DE PARIS — 18 FÉVRIER — COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	39 80	1 159
5 %	56	0 247
5 % 1920-1980	d 136	0 247
3 % amort. 45-54		1 660

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
France (Vie)	381	381
Préservatrice S.A.	315 20	315 20
Prévoyance	1052	1065
Protectrice A.I.R.	238	229
Séquanaise Banq.	240	242 ..
SLIMINCO	140	148
Sté Cent. Banque	72	71 50
SOFICOMI	128	129
Un. Imm. France	108	109
Acier Investiss.	94	93
Gestion Sélect.	184	198
Invest. et Gest.	.	93 80

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
E.D.F. parts 1958	357 50	357 50
— parts 1959	360	360
Ch. France 3 %	d 127	128
Abeille-I.A.R.D.		430
Abeille (Vie)	206	204
A.G.P.	342	341
Concorde	250	249
Epargne France	340	340
Fonc. T.I.A.R.D.	85	85
Foncière (Vie)	296	294
France (I.A.R.D.)	301	301

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
C.A.M.E.		3 90
Créd. gén. indust.	110	110
(M) Crédit Mod.	90	o 87
Financière Sofal	149	146
Finextel	118	119
Fr. Cr. et B. (Cie)	79	76 50
France-Bail	194	196
Hydro-Energie	d 47	47
Immobanque	140	140
Immoffice	113 50	111
Interbail	135	135
Locafinancière	119 30	118 50
Lyon-Alemand	133	132
Soc. Mars. Crédit	263	263
Rente foncière	740	730
S.I.L.I.C.	271 80	271 80
SINVIM	130	130
Voitures à Paris	235	242
Cefigi	110 60	110 50
Foncina	o 105	103
Gr. Fin. Constr.	118	114 40
Immindo	103 80	103 80
Immoinvest	81	80 50
Cie Lyon Imm.	93	93 30
Sagimo	105 50	105
UFIMEG	87 50	87 50
U.C.I.M.O.	100 50	100 60
Union Habit.	125 50	126

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Charg. Réun. (p.)	2895	2880
Orléans	81	78
(Li) Dév. R. Nord	132	131
Electro-Financ.	268 50	265
Fin. Bretagne	43	42 90
Fin. Haussmann	51	51 10
Financière Iéna	o 97	o 97
Gaz et Eaux	295	283
La Mure	38	85 50
Lebon et Cie	160	157
(Ny) Lordex	...	108
Cie Marocaine	...	27 20
O.V.A.I.M.	49	49
OPB-Paribas	94	93 80

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Pathé-Marconi	89	88
Tour Eiffel	61 30	63 80
Air-Industrie	68	68 20
Applic. Mécan.	135	140
Arbel	180	172 50
Ateliers G.S.P.	u 65	u 63
Av. Dass.-Breguet	221	222
Bernard-Moteurs	76	76
B. S. L.	249	238
Cie des Compt.	171 20	171 20
C. M. P.	299	290
Cope All. Europe	193	190 10

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Shell Française	d 75	77 20
Astral	69 40	d 71 50
Carbone-Lor.	95 20	55 20
Cockery	38 90	38 90
Delalande S.A.	556	555
Finalens	o 31 50	31 50
FIPP	43 80	43 80
(Ly) Gerland	238	240
Gévelot	415	431
Grande-Paroisse	110 20	119 20
Huiles G. et dér.	102	101 90
Labaz	420	412

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Vaal Reefs	183	183 70
West Rand	22 75	22 75
Alcan Alum.	90	93
Cominco	116	113 60
Finoutremer		143
Minerals Resourc.	12 70	12 30
Noranda	140 50	137
Vieille Montagne	510	505
Am. Petrofina	..	150
British Petroleum	35 50	35 05
Gulf Oil Canada		123
Petrofina Canada	d 89	d 89
Shell Tr (port).	...	21 95

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Euro-Croissance	126 06	120 35
Financière privée	284 76	271 84
Fructidor	131 24	125 29
Gestion Mobilière	170 65	162 91
Mondiale Invest.	170 50	162 77
Oblisem	119 27	113 86
Optima	128 68	122 85
Sicavimmo	164 79	157 32
S. I. Est	322 15	307 5.
Soginco	107 22	102 36
Sogintor	347 23	331 46
Univalor	140 89	134 49
Valorem	136 20	130 02

*Cours précédent

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger après la clôture la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
534	4,50 % 1973	540 20	533	531	533 80
1840	C.N.E. 3 %	1114	1100	1100	1100
250	Afrique Occ.	254	254 10	256	254 10
320	Air Liquide	317 10	318	319 50	320
57	Als. Part. ind	86 50	84 10	85 60	84
77	Alsthom	92 80	91 20	91 50	91
600	Cie Gle Eaux	586	585	585	582
106	Electro-Méc.	104	106 50	106 50	104 50
195	Eng. Matra	191	183	180	184
157	E. J. Lefebvre	155	153	153	153
58	Esso S.A.F.	61 10	60 60	61 20	60 10
158	Eurafrance	161 40	158 40	158 40	155 30
275	Europe N° 1	298	290 10	291 50	294
165	Olida-Caby	169 20	167	165	168
75	Opfi-Paribas	76	76 50	76 50	76 60
22	Paris-France	127 60	134 50	135 50	140
133	Patern. S.A.	136	135	135	135
61	Pechelbronn	63 90	63	63	62 50
126	P.U.K.	127	127	126 50	127
240	Tales-Luz.	270	267 10	269 40	269
260	T.R.T.	277	276	273 50	276
840	Tél. Electr.	850	851	853	851
626	Tél. Ericss.	635	635	634	626
62	Terres Roug.	72	71 10	71 10	72 55
153	Thomson-Br.	169	169 90	172	170 50
139	U.I.S.	150 10	152	152	150 50
305	U.C.B.	328	331	352	332 80
182	Ou.Fr Bques	207	205	205	205
158	Gen. Electric	180 20	179 20	178 50	179 20
159	Gen. Motors	162	162	161 80	160
19	Goldfields	25 44	25 25	25 25	25
38	* Harm. Go.	46 50	48 20	48 20	45 50
220	Hoechst Akti	236 50	240	240	240
18	Imp. Chem.	21 30	21 50	21 70	21 50
111	Imperial Oil	118	116 50	117	115
715	I.B.M.	931	924	924	925
100	Internickel	105 80	102 80	104	104 80
198	Bayer	210 10	216	216	215
105	Buffelsfont.	121 50	120	118 50	118
9 50	Charter	13 50	13 40	13 40	13 40
145	Chase Manh	144	142 90	141 90	145
365	C.F. Fr.-Can.	375	377 10	381	375
12	De Beers (S)	14 60	14 10	14 10	14 10
187	Dome Mines	222	222 10	224	226
395	DuPont Nem.	429	415	416	420
296	East Kodak	362	358	358 50	358
60	East Rand	59 60	62 90	69	69 10
210	Ericsson	238 50	233 50	233 50	231
290	Exxon Corp.	318 90	315 50	316 50	315
164	Ford Motor	155	157 50	157 50	154 30
143	Free State	162	162	162 10	164 90
163	St-Helena	186 20	184 50	185 10	185
440	Schlumberger	430	428 40	430 ..	430
16	Shell Tr (S.)	21 50	21 50	21 90	21 30
425	Siemens A.G.	440	455	454	450
23	Sony	34 10	33 40	33 90	33 60
11	Tanganyika	12 90	13	13	13 05
155	Unilever	181 80	181 80	181 80	181 30
27	Union Corp.	25 80	28 20	26	26
154	U. Min. 1/10	169 .	166 50	166	165 50
255	West Driet	280 20	277	280	274
114	West Deep	125 10	122 20	122 90	120 10
186	West Hold.	203 50	204 50	203 ..	201
4	Zambia Cop.	3 95	3 90	3 85	3 95

* VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o. : offert ; c. : coupon détaché ; d. : demande ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique, portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 18/2	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
États-Unis ($ 1)	4 270	4 266	4 285
Canada ($ can. 1)	4 260	4 271	4 25
Allemagne (100 DM)	184 340	184 376	183 75
Belgique (100 fr.)	12 312	12 335	12 10
Danemark (100 krd.)	77 650	77 870	77
Espagne (100 pes.)	7 610	7 627	7 45
Grande-Bretagne (£ 1)	10 227	10 253	10 28
Italie (100 lires)	0 670	0 674	0 685
Norvège (100 krn.)	85 700	85 600	86 50
Pays-Bas (100 fl.)	177 350	177 950	177
Portugal (100 esc.)	17 740	17 730	17 60
Suède (100 krs.)	107 920	108 020	107 50
Suisse (100 fr.)	173 600	172 800	173 75

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 18/2
Or fin (kilo en barre)	25680 .	25140
Or fin (kilo en lingot)	25740	25280
Pièce française (20 fr.)	274 90	270 10
Pièce française (10 fr.)	192	191 50
Pièce suisse (20 fr.)	268 90	261 80
Union latine (20 fr.)	245 20	242
Souverain	248	242
Pièce de 20 dollars	1184	1145 60
Pièce de 10 dollars	594 80	577
Pièce de 5 dollars	445	437 50
Pièce de 50 pesos	1030	1009 50
Pièce de 10 florins	234 .	228 80

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Nouveaux débrayages mercredi

La situation reste confuse à la régie Renault malgré l'extension à tout le personnel des augmentations accordées aux «caristes»

La direction de la régie Renault a décidé, mercredi 18 février au soir, d'étendre à l'ensemble du personnel (cadres exceptés) l'augmentation de salaire qu'elle venait d'accorder à environ quatre mille cinq cents caristes et ouvriers de la manutention. En outre, elle s'est engagée à ouvrir, le 18 mars, des négociations générales sur les classifications, avec effet rétroactif au 1er mars.

Ces mesures ont été prises après une journée assez confuse, certains débrayages limités ayant été déclenchés tant à Billancourt qu'à Flins et à Sandouville. Les ouvriers peintres de la région parisienne, ce mercredi matin encore, ne se satisfaisaient pas des promesses de la direction et n'avaient pas repris le travail. Les chaînes de montage risquaient donc d'être bloquées. Selon les syndicats, la direction aurait laissé entendre qu'elle était prête à recourir au lock-out si la situation ne redevenait pas normale, mais une telle mesure, si elle était prise, risquerait, disent les syndicalistes, de détériorer encore la situation. Une réunion extraordinaire du comité d'entreprise devait avoir lieu ce mercredi en début d'après-midi.

Voici l'essentiel des mesures pour la totalité des ouvriers O.S. et P. 1 A : classification au maximum de leur catégorie d'ici au 10 mars (augmentation d'environ 30 centimes de l'heure) et versement d'une prise d'attente de 13 centimes à compter du 1er février. Pour les ouvriers professionnels la possibilité de passer au coefficient maximum sera élargie, soit 50 % des effectifs au lieu de 35 % actuellement. L'équivalent de la prime, soit 22,50 F par mois pour quarante heures, sera versé au 1er mars aux professionnels, employés, agents de maîtrise et techniciens.

« *Succès fondamental* », a déclaré M. Roger Sylvain (C.G.T.). Il a souligné la « position réaliste » de la direction, mais indiqué que les travailleurs seront seuls juges en dernier ressort. Pour lui, la négociation du 18 mars ne devrait pas traiter seulement des classifications, mais s'élargir aux problèmes de pouvoir d'achat, de garantie de l'emploi, de réduction de la durée du travail qui n'ont pas été réglés au moment des discussions des accords pour 1975, que la C.G.T. et la C.F.D.T. n'ont d'ailleurs pas voulu ratifier.

Aux Etats-Unis

UN MÉDECIN EST CONDAMNÉ POUR AVOIR LAISSÉ MOURIR UN FŒTUS SUPPOSÉ VIABLE

New-York (*A.F.P.*). — Un médecin américain, le Dr Kenneth Edelin, a été condamné samedi 15 février par le tribunal de Boston. Il avait pratiqué, en octobre 1973, un avortement sur une femme enceinte de près de six mois. L'avortement étant légal, le docteur Edelin n'a pas été attaqué sur ce point, mais sur le fait qu'il aurait laissé mourir un fœtus supposé viable. Le juge lui a infligé une peine de principe : un an de « mise à l'épreuve ».

L'ouverture des poursuites a été rendue possible par une imprécision dans la décision de la Cour suprême, du 22 janvier 1973, déclarant anticonstitutionnelle la législation anti-avortement de plusieurs Etats : cette décision reconnaissait le droit de la femme de mettre ou non fin à sa grossesse, mais ne disait rien ou presque des droits d'un fœtus viable ou des devoirs d'un médecin à son égard. Le verdict de samedi relance aux Etats-Unis une vive controverse entre les partisans de l'avortement et ceux qui lui sont opposés. Dans l'immédiat, il va sans doute amener les médecins à envisager avec plus de réserve les avortements vers le sixième mois de grossesse, et devrait, à long terme, contraindre la Cour suprême à redéfinir sa jurisprudence sur le droit à l'interruption de grossesse.

Parallèlement, on estime à neuf cent mille le nombre de femmes qui auraient subi, en 1974, un avortement aux Etats-Unis.

Le numéro du « Monde » daté 19 février 19.. a été tiré à 562 020 exemplaires.

Les conclusions de l'enquête sur les circonstances du décès de Mgr Tort sont rendues publiques

Le cardinal François Marty, archevêque de Paris, et Mgr Collini, évêque coadjuteur de Toulouse, viennent de rendre publics les résultats de l'enquête qu'ils avaient ouverte sur les circonstances du décès de Mgr Roger Tort, évêque de Montauban, survenu à Paris, dans la nuit du 16 au 17 janvier, dans un hôtel de la rue du Ponceau. L'enquête n'a pas réussi à reconstituer l'itinéraire et l'emploi du temps de Mgr Tort le soir de son décès.

Aux prêtres et aux fidèles du diocèse de Montauban :

« Vous êtes dans la peine. Pendant plus de quatre années vous avez été les témoins de la sagesse, de la lucidité, de l'esprit de foi de votre évêque, Mgr Tort. Sa disparition soudaine vous a bouleversés. Vous vous êtes rassemblés nombreux pour la prière le 22 et le 23 janvier dans votre cathédrale.

» Parce que les circonstances dramatiques de sa mort ont donné lieu à des insinuations malveillantes, nous nous sommes engagés à vous communiquer le résultat de nos recherches. A la suite d'une enquête méthodiquement menée avec le concours de personnes qualifiées, voici les conclusions auxquelles nous avons abouti.

» Mgr Tort est arrivé à Paris le dimanche 12 janvier pour participer, dans la semaine suivante, à deux sessions de travail. Il logeait 106, rue du Bac, dans une des chambres mises à la disposition des hôtes de passage au Secours catholique.

» Il avait fait part de son intention de passer la soirée du jeudi 16 janvier chez un camarade de captivité. Il se proposait d'ailleurs de réunir à Montauban, en septembre prochain, ses amis des années de guerre : ceux du 24e R.T.S., des stalags VI G et VI H, et surtout du commando 1 714.

» Malgré nos investigations, il nous a été impossible de reconstituer son itinéraire et son emploi du temps ce soir-là, de 19 heures à 23 heures. A partir des déclarations recueillies, il apparaît que Mgr Tort a été subitement pris d'un malaise. Pour demander du secours, il est entré dans un hôtel rue du Ponceau, vers 23 heures. Quelques instants après, il est décédé brusquement dans la chambre mise à sa disposition. Appelé d'urgence, le médecin n'a pu que constater le décès. Parmi les objets restitués par l'Institut médico-légal, figurent son anneau pastoral, une croix, un chapelet.

» Tels sont les faits. Ils ne peuvent justifier des interprétations qui jettent le discrédit sur le témoignage d'une vie entière. Nous gardons le souvenir d'un prêtre et d'un évêque très apostoliques, qui avait une haute conscience de sa mission. »

Cardinal Marty,
Mgr Collini.

M. Jean-Pierre Fourcade se refuse à masquer les divergences entre la France et les États-Unis sur le problème de l'or

Le cours de l'once d'or sur les marchés libres européens marquait une légère tendance à la hausse mercredi matin, s'établissant à 182,50 dollars sur la place de Londres contre 181 dollars la veille. Cette remontée, qui fait suite à l'accès de fièvre enregistré la semaine dernière, est attribuée, en partie, aux nouvelles propositions présentées par M. Robert Vandeputte, président de la Banque nationale de Belgique, aux terme desquelles les banques centrales seraient autorisées à acheter et à vendre de l'or entre elles, pourvu que le prix du métal sur les marchés libres ne tombe pas sensiblement au-dessous des niveaux actuels. Ces propositions, inspirées par l'accord intra-communautaire de Zeist en avril 1974, répondent à l'une des principales préoccupations américaines, à savoir l'absence de toute augmentation globale des stocks d'or officiels.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, s'exprimant mardi soir devant la chambre de commerce franco-américaine à Paris, n'a pas craint de souligner les divergences existant entre les positions françaises et américaines sur ce sujet brûlant, estimant que le meilleur moyen de les faire disparaître était de ne pas les masquer. La France, a-t-il rappelé, réclame une banalisation de l'or, avec un retour à la liberté des transactions entre banques centrales, tandis que les Etats-Unis s'acharnent à le démocratiser en lui ôtant tout rôle dans les règlements de pays à pays.

M. Fourcade a réaffirmé enfin que « *le désordre international actuel ne peut continuer sans risques graves* », et qu'il convenait d'établir un « lien » entre la création de droits de tirage spéciaux (D.T.S.) et l'aide au développement, autre point de friction avec les Etats-Unis, et de consentir un effort plus important pour régulariser les cours des matières premières. Tous ces problèmes seront évoqués à Paris lors des prochaines réunions monétaires du comité des Vingt.

MORT DU METTEUR EN SCÈNE AMÉRICAIN GEORGE MARSHALL

Le réalisateur américain George Marshall est mort à Los Angeles. Il était âgé de quatre-vingt-quatre ans.

[Avec George Marshall, c'est l'un des artisans d'Hollywood qui disparaît. Il avait débuté comme figurant à l'Universal, avec Harold Lloyd et Hal Roach, en 1913. Il devint ensuite assistant puis réalisateur de courts métrages pour la même compagnie avant de diriger, au lendemain de la première guerre mondiale, des « séries » avec Ruth Roland, pour Pathé, et de longs métrages avec Tom Mix, pour la Fox.

George Marshall réalisa ensuite des films de tous genres, tournant régulièrement deux ou trois films par an, capable souvent de signer une bonne réalisation, sans un style vraiment original mais avec suffisamment de métier, d'adresse et d'entrain. Il dirigea Laurel et Hardy (*les Sans-Soucis*, en 1934), W.C. Fields (*le Cirque en folie*, 1934 également), James Stewart et Marlène Dietrich dans un de ses meilleurs films, un western à mi-chemin de la parodie, *Femme ou démon* (*Destry rides again*, 1939).

George Marshall tourna de nombreux westerns, des westerns classiques, musicaux ou humoristiques. Il mit en scène plusieurs films dont la vedette était Glenn Ford, la plus connue de ces réalisation restant *la Vallée de la poudre* (1957), qui racontait avec beaucoup de verve un épisode du conflit entre les bergers et les cow-boys à l'époque de l'Ouest. — C. F.]

● *Le Grand Prix du cinéma français* pour 1974 a été attribué mardi soir à *Parade*, de Jacques Tati, par un jury présidé par M. Wilfrid Baumgartner.

FORFAIT DE CLAUDE DOURTHE POUR LA RENCONTRE IRLANDE-FRANCE DU TOURNOI DES CINQ NATIONS

Claude Dourthe, capitaine de l'équipe de France de dugby, blessé à un doigt lors du match contre l'Ecosse, ne pourra jouer le 1er mars contre l'Irlande à Dublin. Il sera remplacé au poste de trois-quarts centre par le Narbonnais François Sangali. Christian Badin (Brive) devient remplaçant, tandis que les fonctions de capitaine sont confiées à Richard Astre.

M. GISCARD D'ESTAING REÇOIT A DÉJEUNER LES RESPONSABLES MILITAIRES ET A DINER LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT.

M. Giscard d'Estaing devait recevoir à déjeuner, mercredi 19 février, à l'issue du conseil des ministres, MM. Yvon Bourges, ministre de la défense, et Marcel Bigeard, secrétaire d'Etat, ainsi que les généraux François Maurin, chef d'état-major des armées, et Guy Méry, chef de l'état-major particulier de la présidence de la République.

Le chef de l'Etat, après s'être entretenu, dans l'après-midi, avec M. René Ravaud, président-directeur général de la SNECMA, puis avec M. Jean Guitton, de l'Académie française, devait offrir un dîner aux membres du gouvernement, à l'hôtel Marigny, résidence des hôtes étrangers de la France.

● *M. Bertrand Flornoy*, député de Seine-et-Marne (U.D.R.), président de la Fédération des groupes parlementaires France-Amérique latine de l'Assemblée nationale, participe à Caracas à l'ouverture de la session annuelle du Parlement latino-américain, où il représente l'Assemblée nationale française.

● *Mgr Ignacio Gregorio Larranaga Lasa*, capucin, ancien évêque de Pingliang, en Chine, est mort le 18 février à Fuenterrabia (Espagne) à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Expulsé de Chine il y a quatre ans, il avait abandonné ses responsabilités en raison de son mauvais état de santé. — (*A.P.*)

● *A l'Académie de médecine*, lors de la séance du 18 février, M. René S. Mach, de Genève, a été élu correspondant étranger, dans la première division (médecine et spécialités médicales).

هكذا في الأصل